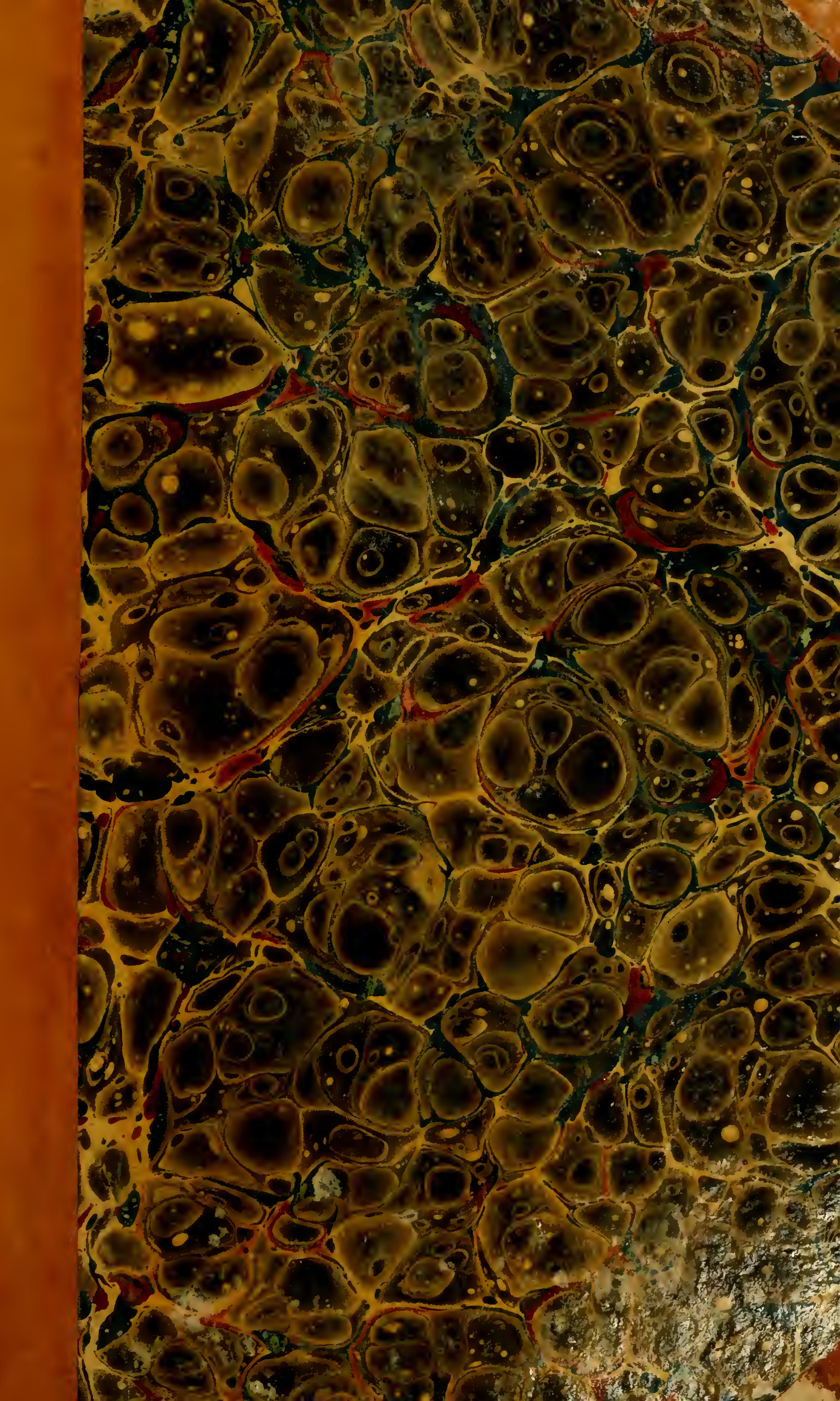
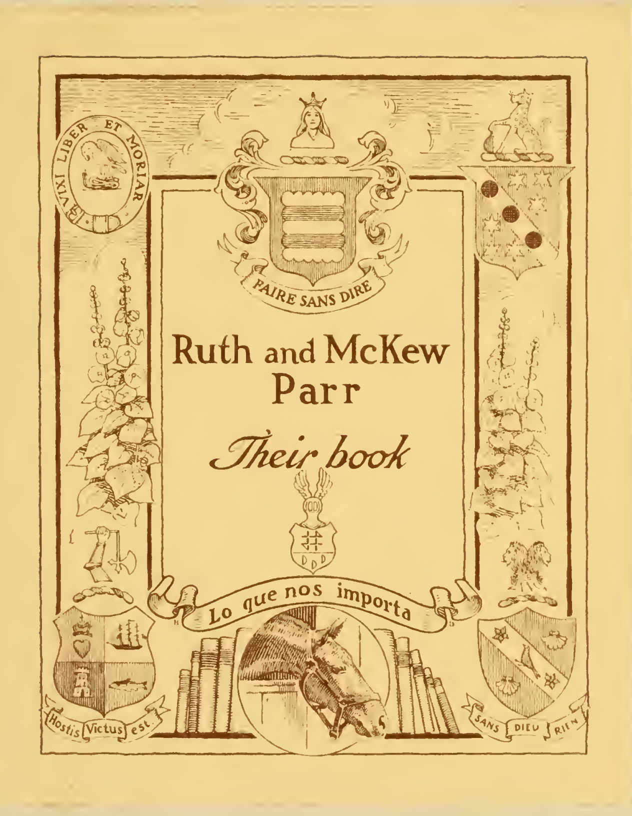
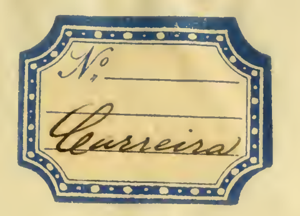



VIXI LIBER ET MORIAR
FAIRE SANS DIRE
Ruth and McKew Parr
Their book
Lo que nos importa
Hostis Victus est
SANS DIEU RIEN





NOUVELLES ANNALES
DES VOYAGES,
DE LA GÉOGRAPHIE
ET DE L'HISTOIRE.

DE L'IMPRIMERIE DE J. SMITH.

NOUVELLES ANNALES DES VOYAGES, DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE,

OU

RECUEIL

DES RELATIONS ORIGINALES INÉDITES, COMMUNIQUÉES PAR DES VOYAGEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS;
DES VOYAGES NOUVEAUX, TRADUITS DE TOUTES LES LANGUES EUROPÉENNES;
ET DES MÉMOIRES HISTORIQUES SUR L'ORIGINE, LA LANGUE, LES MŒURS ET LES ARTS DES PEUPLES, AINSI QUE SUR LES PRODUCTIONS ET LE COMMERCE DES PAYS JUSQU'ICI PEU OU MAL CONNUS;
ACCOMPAGNÉES D'UN BULLETIN OU L'ON ANNONCE TOUTES LES DÉCOUVERTES, RECHERCHES ET ENTREPRISES QUI TENDENT A ACCÉLÉRER LES PROGRÈS DES SCIENCES HISTORIQUES, ET SPÉCIALEMENT DE LA GÉOGRAPHIE.

AVEC DES CARTES ET PLANCHES,

GRAVÉES EN TAILLE-DOUCE,

PUBLIÉES PAR

MM. J. B. EYRIÈS ET MALTE-BRUN

TOME IV.

PARIS,
LIBRAIRIE DE GIDE FILS,
RUE SAINT-MARC-FEYDEAU, N.° 20.



NOUVELLES ANNALES
DES VOYAGES,
DE LA GÉOGRAPHIE
ET DE L'HISTOIRE.

TABLEAU POLITIQUE DE L'EUROPE

AU 1er JANVIER 1820;

PAR M. MALTE-BRUN.

Nous nous proposons d'offrir à nos lecteurs, à la fin de chaque année, un tableau général de l'Europe : celui qui ouvre la série doit présenter avec étendue les bases générales auxquelles se rapporteront les esquisses suivantes, esquisses plus circonscrites, et qui n'auront pour objet que les changemens survenus dans l'année. Sans doute, les hautes considérations morales que nous avons fait entrer dans notre cadre paroîtront trop détaillées à ceux qui n'aiment à voir dans la société humaine qu'un fait matériel ; mais nous trouverons

peut-être grâce devant les véritables savans, et surtout devant les véritables philosophes. Il nous semble que, sous l'empire d'une haute civilisation, mille rapports d'utilité réciproque rapprochent les objets les plus disparates, et ne permettent pas à un esprit vraiment cultivé de trouver une satisfaction entière dans un point de vue artificiellement borné; par exemple, nous voudrions en vain nous contenter d'énoncer en chiffres l'état de la population de chaque royaume; pouvons-nous nous défendre de penser aux bonnes ou mauvaises institutions qui tantôt changent en déserts une contrée bénie du ciel, et tantôt font fleurir des peuples nombreux sur un sol peu fertile? A quoi serviroit un équilibre politique entre les états, savamment établi sur les bases de la géographie-physique et de la statistique, si un code de justice européenne ne consacre pas l'éternité des droits légitimes? Nous avons donc eu garde de séparer l'Europe matérielle de l'Europe morale. D'ailleurs, la statistique européenne proprement dite, malgré quelques lacunes et quelques incertitudes, est, dans ses grands résultats matériels ou numériques, un objet trop connu pour entrer toute seule dans les *Annales de la Géographie et de l'Histoire*, recueil destiné à reculer les bornes de la science plutôt qu'à l'enseigner. Il nous a donc paru, par toutes ces raisons, qu'un *Tableau de l'Europe*, tant soit

peu digne d'être offert à nos lecteurs, devoit avoir ce caractère d'universalité philosophique qui appartient à l'histoire.

CHAPITRE PREMIER.

Coup d'œil sur les forces matérielles des États de l'Europe.

Aux limites orientales de l'Europe, nos regards sont frappés par deux grands empires qui, tous les deux, s'étendent hors de notre partie du monde, et qui semblent prendre de cette circonstance un caractère mixte; mais l'une de ces monarchies, la *Turquie*, est véritablement restée toute asiatique par ses lois et sa politique, tandis que l'autre, la *Russie*, d'asiatique qu'elle était, est devenue européenne sous tous les rapports extérieurs, et même par son système militaire, administratif et financier.

La nature avoit cependant destiné les pays qui forment l'*empire ottoman* à être le siége d'une monarchie bien plus influente en Europe que l'empire des czars. Ces fertiles et riantes contrées dominent toute la Méditerranée orientale, le Pont-Euxin, le Danube, le Nil et l'Euphrate; les plus heureuses communications maritimes les unissent entre elles, et leurs frontières, du côté de terre, sont de l'accès le plus difficile. Éga-

lement propre à la domination et à la défense, ce territoire se compose ainsi qu'il suit :

En Europe.	25,000 lieues carrées (1).	9,500,000 hab.
En Asie. . . .	69,000	11,500,000
En Égypte.	21,000	3,500,000
	115,000 lieues carrées.	24,500,000 hab.

Si, en défalquant 15,000 lieues carrées pour les déserts non cultivables, la Turquie étoit peuplée comme le royaume de Naples, qui, certes, jusqu'à nos jours, n'a pas présenté un modèle de culture ni d'administration, on y verroit une population de près de 120 millions d'habitans, qui, concentrée dans cette superbe position militaire, navale et commerciale, surpasseroit de beaucoup en puissance la Russie, en supposant celle-ci arrivée au même nombre d'habitans. Aujourd'hui, la division des habitans par nations affoiblit encore la foible population de l'empire ottoman. Les *Turcs*, nation dominante, forment à peine 6 millions; les *Grecs*, au nombre de 5 à 6 millions; les *Arméniens*, qui peuvent aller à 2 millions; les *Serviens*, *Valaques* et *Moldaves*, au nombre de plus d'un million et demi; les *Albanois* ou *Arnaouths*, estimés à plus d'un million; les *Arabes*, soit cultivateurs, soit nomades, en Égypte, en Mésopotamie, en Syrie; les *Turco-*

(1) De 25 au degré équatorial.

mans, maîtres des pâturages de l'Asie-Mineure, et qui sont peut-être au nombre de 2 millions; les indomptables *Druses*, les féroces *Yésidis*; voilà autant de peuples que les Turcs ont à contenir et souvent à comprimer; il faut qu'ils dépouillent la servile industrie des uns pour avoir de quoi soudoyer la valeur oisive des autres. A peine les revenus de l'empire s'élèvent-ils à 80 millions de francs; mais les pachas, tyrans subalternes, en tirent du peuple quatre ou cinq fois cette somme. Les gens de guerre, prêts à marcher sous le drapeau du prophète, vont au-delà de 400,000 hommes; mais les janissaires ne sont guère que 30 à 40,000 hommes; et les autres troupes, constamment soldées et entretenues par la Porte et par les divers gouvernemens, ne vont pas à 200,000. Les forces actuelles du visir d'Égypte sont une création extraordinaire et momentanée. Les Turcs possèdent, surtout en Europe, une quarantaine de forteresses plus ou moins importantes, et ils ont montré qu'ils savent les défendre. La marine est composée de quinze à vingt vaisseaux de ligne, quinze frégates et une soixantaine de galères : les constructeurs sont des Européens, principalement des Suédois, et d'une grande habileté; mais les Grecs, seule pépinière de matelots, peuvent-ils combattre avec fidélité sous les ordres des Musulmans? Enfin, la durée de la dynastie des Ottomans ne tient qu'à la

vie du sultan et à celle de trois princes en bas-âge.

L'immense *empire de Russie*, qui se trouveroit à l'étroit sur la surface de la lune, embrasse un vingt-huitième de celle de notre planète, et s'agrandit tous les jours dans les déserts de l'Amérique septentrionale, où ses avant-postes commerciaux atteignent la Californie et vont bientôt rencontrer les chasseurs du Canada. Ce territoire présente les dimensions suivantes :

En Europe, sans la Pologne.	190,000 l. carrées.
La Pologne................	6,150
En Asie....................	755,000
En Amérique (1)..........	20,000
	971,150 l. carrées.

La valeur matérielle d'un territoire aussi étendu, quoique diminuée par la rigueur du climat, ne laisse pourtant que de présenter à l'esprit l'idée de ressources inépuisables. Les forêts et les mines d'une *neuvième* partie de la terre continentale offrent à elles seules une richesse incalculable. Depuis Tobolsk jusqu'à Varsovie, depuis Riga jusqu'à Odessa, on rencontre plusieurs provinces très-fertiles en céréales de toute

(1) En n'y comprenant que les îles Aleutiennes, Kodiak, Sitka ou la Nouvelle-Arkhangel et les autres établissemens fixes.

espèce, et dont quelques-unes sont au nombre des greniers de l'Europe; mais les distances trop grandes, les communications trop précaires, les débouchés trop peu nombreux, paralysent en partie l'essor de l'agriculture et du commerce. Les superbes fleuves de la Sibérie n'aboutissent qu'à une mer que les glaces ferment à la navigation; le Wolga se perd dans une mer intérieure et sans issue; les entrées de la Baltique et du Pont-Euxin appartiennent à d'autres puissances; en un mot, sans la neige, qui fraie une route aux traîneaux, l'empire, ou, pour mieux dire, le monde russe verroit ses nombreux peuples végéter dans un isolement sauvage.

La population de la Russie s'accroît avec une telle rapidité, qu'il est difficile d'en déterminer le nombre à quelques centaines de mille près. En prenant pour base le dernier dénombrement qui a été fini en 1796, la population de la Russie doit se monter aujourd'hui à près de 47 millions d'habitans. Ce dénombrement avoit démontré l'existence de 35,166,369

On estime, d'après l'excédant annuel des listes de naissance sur celles des décès, que, dans vingt-trois ans, cette population s'est accrue de. . . . 5,366,660

Les nouvelles acquisitions, savoir :

Report. 40,533,029

D'autre part........		40,533,029
La Géorgie (Grusie), Derbent, Daghestan et Imiret................	500,000	
Bialystok...........	383,300	
La Finlande.........	895,800	
La Bessarabie avec une partie de la Moldavie...	283,000	
La Pologne..........	2,793,000	4,855,100
On estime les classes non comprises dans le dénombrement à....		340,000
Et les peuples sauvages, y compris les Kirghis, à.....................		1,000,000
Ce qui produit une population de.		46,728,129

L'extrême dissémination de cette grande population paroît, au premier abord, une cause d'affoiblissement extrême ; car, en prenant l'empire dans son ensemble, on ne trouve que 49 à 50 individus par lieue carrée ; mais il faut observer que la plus grande partie de la population est concentrée dans les gouvernemens qui s'étendent depuis Moscou et Nijegorod jusqu'à Varsovie, et depuis Pétersbourg jusqu'à Kiovie et Woronetch : la population de la Russie d'Europe s'élève de 450 à 460 individus par lieue carrée ; quelques provinces de la Pologne et de la Russie centrale vont même à 12 et 1,300.

L'identité de langage et de croyance religieuse dans la grande majorité des habitans de l'empire est un avantage politique très-important; car, sur les 46 à 47 millions d'habitans, on compte 36 millions de chrétiens de l'église grecque orientale, 6 millions de catholiques et Grecs-unis, 2 millions et demi de luthériens, 33,000 réformés, 70,000 Arméniens, 1,800,000 musulmans, 230,000 juifs, etc.

Sous le rapport de l'origine et de l'idiome des nations, on compte :

41,000,000 Slaves (Russes, Polonois, Cosaques, etc.)
1,380,000 Tchoudes (Finois, Esthoniens, Lives, Lettons, Lapons, etc.)
1,800,000 Tatars.
900,000 Caucasiens (Tcherkasses, Géorgiens, etc.)
300,000 Mongols.
80,000 Mandchous.
300,000 Samoïèdes et autres peuplades boréales.
800,000 de diverses nations européennes fixées en Russie.

Les inconvéniens attachés à tout gouvernement absolu, les exemptions pécuniaires de la noblesse, et, plus que tout cela, le foible mouvement de l'industrie et du commerce placent ce vaste empire

à un rang peu digne de sa grandeur, sous le rapport des finances. On porte à 210 millions de roubles les revenus de l'empire, sans la Pologne. Plus d'un cinquième de cette somme consiste en revenus domaniaux, et un quart en droits régaliens et produits des monopoles de l'État. La dette publique se monte à 214 millions de roubles en papier, 3,544,000 en argent, et 18,520 roubles en or. Dans ces sommes n'est pas comprise la dette hollandoise de 99,600,000 florins, dont, d'après la convention du 3 mai 1815, la moitié doit être payée par la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

En 1805, l'armée consistoit en 450,000 hommes de troupes réglées et 100,000 d'irrégulières. En 1815, elle se montoit à 621,000 hommes, y compris 110,000 de troupes irrégulières, indépendamment de 612,000 hommes de milices nationales. Quoique les troupes russes soient celles de l'Europe qui coûtent le moins à entretenir, l'empire, avec ses revenus actuels, ne paroît pas guère, sans subsides étrangers, pouvoir entrer en campagne avec plus de 250,000 hommes. La longueur des marches double la dépense ; il est vrai que le système nouveau de cantonner toute l'armée dans les gouvernemens du centre et de l'ouest diminue cet inconvénient. L'étendue immense des frontières, en exigeant de nombreux cordons, diminue aussi les forces actives de la Russie qui, pour

n'être pas aussi colossales qu'une opinion populaire les représente, ne laissent que d'être redoutables entre les mains d'un nouvel Attila.

La flotte consistoit, en 1805, en 32 vaisseaux de ligne (dont 20 dans la Baltique), 18 frégates, et en tout en 226 voiles, portant 4428 canons, 33,507 matelots, 4000 hommes d'artillerie et 8262 de troupes de marine. Il sembleroit qu'elle ait plutôt décrue qu'augmentée depuis cette époque. La Russie n'a pas assez de ports et de côtes accessibles, ni par conséquent un assez grand nombre de matelots exercés pour pouvoir devenir une grande puissance navale.

Le royaume de Pologne a 50 millions de francs de revenu et une belle armée de plus de 40 mille hommes. C'est comme une avant-garde de la Russie contre l'Europe.

Deux grandes monarchies séparent la Russie du reste de l'Europe continentale. L'*Autriche* est, sous tous les rapports physiques et statistiques, la plus forte. La grande chaîne des monts Carpathes et de Transilvanie, prolongée par les montagnes de Bohême, lui fournit, au nord et à l'est, un magnifique boulevard; même à l'ouest, la nature lui a encore donné un rempart dans le Tirol; enfin, si le Danube, par sa direction diagonale, devient peu utile à la défense militaire de l'empire, il en facilite les communications commerciales; si l'Autriche en possédoit les embouchures, son

territoire seroit, sans contredit, un des mieux arrondis de l'Europe. Ce territoire, riche en productions utiles, offre encore l'avantage d'une étendue médiocre en comparaison de la Russie, et celui d'une population concentrée. Voici, d'après M. de Lichtenstern, les données les plus récentes sur la composition de la monarchie autrichienne :

Noms des pays.	lieues carrées.	habitans.
1.° L'archiduché d'Autriche.	1,947	1,775,184
2.° Le duché de Stirie....	1,108	763,820
3.° Le comté de Tirol.....	1,520	715,770
4.° Le royaume de Bohème.	2,647	3,183,364
5.° Le margraviat de la Moravie et la Silésie Autrichienne..............	1,533	1,688,252
6.° Le royauume de Galicie avec la Bukowine......	4,231	3,645,000
7.° Le royaume de Hongrie avec la partie de l'Esclavonie et de la Croatie qui n'appartient pas à la limite militaire.........	11,205	7,800,000
8.° Le grand-duché de Transilvanie..............	2,906	1,797,000
9.° Le royaume Lombardo-Vénitien	2,308	4,290,000
Report.....	29,405	25,658,390

Noms des pays.	lieues carrées.	habitans.
D'autre part	29,404	15,651,390
10.° Le royaume d'Illyrie composé de la Carinthie, de la Carniole, du district de Carlstadt et du Littoral	1706	1,315,820
11.° La Damnastie........	844	
12.° La limite militaire en Croatie, en Esclavonie et dans le Banat. . . .	1590	1,044,585
	33,500	27,978,995

L'Autriche, comparée à ses trois voisins immédiats, est *six fois* moins étendue que la Russie d'Europe, mais elle a presque les *deux tiers* de la population de tout l'empire russe; elle est d'un *septième* plus peuplée que tout l'empire ottoman qui est *trois fois et demi* plus étendu; elle a *deux et* $\frac{7}{10}$ *fois* la population, et *deux* $\frac{1}{5}$ *fois* le territoire de la Prusse. La puissance avec laquelle elle a des rapports frappans d'égalité en territoire et en population, c'est la France actuelle.

Mais voici un désavantage inhérent à la monarchie autrichienne; elle renferme un mélange des peuples différens par les langages, les mœurs, et même par les cultes. La population des états autrichiens se compose principalement de cinq nations; savoir, d'Allemands, de Slaves, d'Italiens, de Hongrois et de Valaques, et de quelques peu-

plades dispersées parmi les autres; tels que les Juifs, les *Zingari* (que les François appellent abusivement Bohémiens), les Arméniens, les Grecs, les Albanois, etc. Parmi toutes ces nations, la plus nombreuse est celle des Slaves, dont la monarchie renferme cinq tribus distinctes, savoir les Tcheches (ou Bohèmes auxquels appartiennent les Slovaks), les Polonois, les Vendes, les Serviens ou Raïtzes, et les Rusniacks. Voici la proportion dans laquelle se trouvent ces peuples :

Allemands	4,900,000
Slaves.	11,800,000
Italiens.	5,200,000
Hongrois ou Madgyars.	4,200,000
Valaques. . . . . . , ...	1,400,000
Juifs . . . , ...	420,000
Zingari.	30,000
Arméniens, Grecs, Albanois, etc.	40,000

Plus des deux tiers de la population sont catho-
[illegible]ques ; on trouve en outre dans la monarchie
h[illegible] [illegible]0,000 Grecs non-unis, 2 millions de réfor-
2,5[illegible] [illegible] 1,450,000 luthériens, 42,000 sociniens
més, [illegible]silvanie). Mais la sagesse et la tolérance
(en Tran[illegible] [illegible]ment ôtent tout prétexte à des discus-
du gouverne[illegible] [illegible]s.
sions religieus[illegible] [illegible]n de l'empire forme un état
Chaque divisi[illegible] [illegible]assemblées d'états-généraux;
distinct, ayant ses [illegible]

mais la seule diète de Hongrie participe effectivement à l'exercice du pouvoir souverain, ayant le droit de voter ou de refuser l'impôt.

Ces divisions rendent difficile la connoissance des revenus de l'état ; mais il paroît qu'ils s'élèvent à 320 millions de francs, sans compter les domaines *personnels* de l'empereur. On avoit estimé les dettes à plus de 1,800 millions de *florins;* mais les renseignemens les plus exacts ne les portent qu'au total de 778,792,000 *florins*, ou un peu moins de 2 milliards de France.

L'armée est de 300,000 hommes. L'Autriche n'a qu'une douzaine de frégates et de bricks sur la mer Adriatique.

La *Prusse* se présente maintenant à nos regards; cette monarchie, création du génie de quelques souverains entreprenans, ne possède encore aucune des bases naturelles qu'exige le maintien du haut rang où elle est arrivée. Un territoire, mal arrondi, entièrement ouvert du côté de l'est, peu riche en productions naturelles, nourrit une population d'origine mixte, et divisée, soit par les langues, soit par les intérêts.

La surface actuelle de la monarchie prussienne est de 13,959 lieues carrées; savoir :

La partie orientale..................	11,670
La partie occidentale sur le Rhin....	2,250
La principauté de Neuchâtel........	39

Le dénombrement terminé vers la fin de 1817 a produit une population de 10,588,157 ames, non compris les troupes qui se trouvoient hors du royaume. Cette masse est répartie ainsi qu'il suit :

Dans la partie orientale........ 7,554,719.
Dans la partie occidentale..... 2,981,852
Dans la principauté de Neuchâtel. 51,586

Dans ce nombre il y a près d'un million de Polonois. Les habitans de la rive gauche du Rhin, francisés en partie sous une domination françoise de vingt ans, forment aussi près d'un million.

Sous le rapport de la religion, on compte :

6,370,380 protestans et frères moraves;
4,023,543 catholiques;
15,333 mennonites;
127,345 juifs.

Le nombre des naissances s'est rapporté, en 1817, à celui des vivans, comme 1 à 23; celui des décès, comme 1 à 34 et demi. Si l'année 1817 peut servir de règle, la population augmente annuellement de 147,000 ames. Le district le plus peuplé est l'arrondissement de Dusseldorf, qui a 8,109 ames par mille carré, ou 2919 par lieue carrée. La Silésie en a 2,895 par mille carré; la Saxe, 3,156; les Marches, 1,730; la Prusse, 1,310; le grand-duché de Posnanie, 1,786.

La monarchie renferme 1,024 villes, dont 26

ont au-delà de 10,000 habitans, et 136 entre 3,500 et 10,000. Plus d'un quart de la population se trouve dans des villes; mais, dans la partie orientale, il y a de 4 à 5 millions de serfs ou paysans attachés à la glèbe. On ne connoît plus la servitude dans la partie occidentale.

On estime à 150 millions de francs les revenus de la monarchie prussienne. L'armée est de 160 mille hommes (1).

Les forteresses et les montagnes concourent à donner à la Silésie une frontière militaire excellente au sud-ouest; les forteresses sur l'Elbe couvrent un peu les provinces centrales; mais celles sur le Rhin sont encore en partie à construire, et la défense de cette frontière est subordonnée au système général qu'adoptera la fédération germanique. Du côté de la Pologne et de la Russie, il n'existe, pour ainsi dire, aucun moyen de défense contre une armée qui auroit gagné une seule grande bataille. Les côtes de la mer Baltique présentent une suite de places fortes, et ne sont pas d'ailleurs d'un accès facile.

Une longue zone d'états moyens et petits s'étendant depuis la Laponie jusqu'en Sicile, sépare les grandes monarchies de l'Europe orientale de celles de l'Europe occidentale.

(1) Annuaire généalogique et historique (attribué à M. Schoell, conseiller intime de S. M. Prussienne).

La *Suède*, avec la *Norvège*, est le plus septentrional, et peut-être le plus important de ces états. Son climat, sa situation péninsulaire, la bravoure et la haute intelligence de ses habitans, en assurent l'indépendance.

La Suède et la Norvège réunies forment, après l'empire de Russie, le plus vaste état d'Europe; elles ont une surface de 44,875 lieues carrées; mais la population ne monte qu'à 3,307,000 ames, dont 900,000 et au-delà pour la Norvège seule. Les deux royaumes ont leur constitution distincte et leurs assemblées nationales indépendantes l'une de l'autre. Les revenus de la Suède se sont montés, en 1816, à 8,652,482 rixdalers banco, ou environ 51,300,000 francs, dont 619,987 rixdalers banco, ou environ 3,600,000 francs, avoient été dépensés pour le roi et sa maison. Les dettes de l'état se trouvoient réduites à 8,361,629 rixdalers banco, moyennant un fonds annuel d'amortissement de 750,000 rixdalers banco. Les revenus de la Norvège sont de 8 à 9 millions de francs. Les forces de terre sont de 48 mille hommes, dont le quart de Norvégiens. La flotte consiste en 58 vaisseaux de guerre, dont 15 de ligne, et 200 galères.

Le *Danemarck*, dépouillé de la Norvège, n'est plus le rival de la Suède; mais les intérêts des grandes puissances en assurent l'existence tranquille. Cet état est surtout important pour la

Russie, comme occupant l'entrée de la Baltique. La monarchie danoise se compose, 1° du royaume de Danemarck, qui comprend plusieurs îles de la Baltique, le Jutland et le duché de Sleswick, ayant, sur 2,347 lieues carrées, 1,284,400 habitans; 2° du duché de Holstein et du duché de Lauenbourg, pour lesquels le roi est membre de la confédération germanique, et qui ont 480 lieues carrées et 361 mille habitans; 3° de l'île d'Islande, des îles Farœer, du Grœnland, des îles de Sainte-Croix et Saint-Thomas aux Antilles, de Tranquebar aux Grandes-Indes, ayant 4,062 lieues carrées et 166,000 habitans. Ainsi, la population entière se monte à un peu plus de 1,700,000 ames. On estime les revenus à 26 millions de francs. La force armée est de 30,000 hommes; la marine, dont le matériel ne consiste plus qu'en trois vaisseaux de ligne, quatre frégates et quelques autres bâtimens, conserve toujours un excellent corps d'officiers et se rétablit peu à peu.

La Suède, la Norvège et le Danemarck professent unanimement la religion évangélique ou luthérienne. Les langues suédoise et danoise ne diffèrent que peu; les villes de Norvège parlent danois.

Nous entrons dans la *Confédération germanique*.

Le grand-duché de *Mecklembourg-Schwerin*

a une surface de 622 lieues carrées et une population de 358,600 ames. Les revenus sont estimés à plus de 3,800,000 francs ; le grand-duc entretient 360,000 hommes de troupes.

Le grand-duché de *Mecklembourg-Strelitz* a une surface de 102 lieues carrées avec 71,769 habitans. Les revenus du grand-duc se montent à un million de francs.

Ces deux pays, unis par leur constitution politique, séparent la Prusse du Danemarck.

Le *royaume d'Hanovre* (ou de *Basse-Saxe*), qui, sans être uni à la Grande-Bretagne, est soumis au même roi, forme une grande enclave entre les provinces prussiennes de l'ouest et la masse centrale de cette monarchie. Il compte, sur 1,940 lieues carrées, une population de 1,310,000 habitans. Les revenus sont de 20 millions de francs et l'armée de 22,000 hommes. Ce royaume entoure en partie le *duché de Brunswick*, penplé de 210,000 ames, et qui peut un jour échoir en héritage à la maison d'Hanovre. Il entoure encore tout le *grand-duché d'Oldenbourg*, avec 230,000 habitans, ainsi que la ville libre de *Brême* et son petit territoire, avec 48,500 habitans seulement, mais avec un million 400 mille francs de revenus. Les états hanovriens et danois entourent de toutes parts la république de *Hambourg*, qui compte 130,000 habitans, et qui possède entre trois et quatre millions de reve-

nus. *Lubeck*, la plus ancienne et la plus foible des villes hanséatiques, avec 43,000 habitans et 1,100,000 francs de revenus, est presque enfermée dans le territoire danois.

Les débris du *royaume de Saxe* séparent toujours l'Autriche et la Prusse dans une partie de leurs frontières respectives. Ce royaume, dans ses limites actuelles, a une surface de 939 lieues carrées, avec une population de 1,232,644 ames; c'est par conséquent le plus petit royaume aujourjourd'hui existant. Ses revenns peuvent se monter à 20 millions de francs. L'armée est de 18 mille hommes.

Les *duchés de Saxe* (savoir, Weymar, Gotha, Meinungen, Cobourg et Hildbourghausen), forment ensemble une masse de territoire presque contiguë de 489 lieues carrées avec 540 mille ames. Les revenus, y compris les domaines, s'élèvent à plus de 10 millions de francs. Weymar a le titre de *grand-duché*. Il y a peu d'apparence que, par l'extinction des nombreuses lignes régnantes, ces pays puissent être réunis.

L'*électorat de Hesse-Cassel* est, sous le rapport du titre, un bizarre débris du ci-devant Saint-Empire romain. Le landgrave, devenu électeur en 1803, n'a pas voulu accepter le nouveau titre de grand-duc.

L'électorat de Hesse a aujourd'hui une surface de 558 lieues carrées et 567,860 habitans (donnée

officielle). Les revenus du pays se montent à environ 8 millions de francs, indépendamment des intérêts que l'électeur tire de ses capitaux, qui passent encore 12 millions de francs. Il entretient 8 à 10,000 hommes de troupes.

Le *grand-duché de Hesse-Darmstadt* a une surface d'environ 520 lieues carrées. On fait monter sa population à 620,000 ames. Les revenus, qu'on estime communément à 7 ou 8 millions de francs, en ont passé 12 en 1817, mais en y comprenant sans doute quelques ressources extraordinaires. La force militaire est de 8 à 10 mille hommes. Il y avoit, jusqu'en 1819, une *landwehr* de cent vingt mille hommes enrégimentés, armés et exercés, et dont les deux tiers ont des fusils; mais on vient de la dissoudre.

Le *duché de Nassau* a une surface d'environ 283 lieues carrées, avec une population de 302,769 ames (donnée officielle). La force militaire est de 3,000 hommes. Les finances de ce pays sagement administré sont en très-bon état; les revenus du duché sont de 2 millions 600 mille francs, dont la moitié provient des domaines destinés à l'entretien du duc et de sa cour.

La ville libre de *Francfort*, enclavée entre Nassau et Hesse-Darmstadt, a 47,800 habitans et 2,500,000 francs de revenus publics, mais avec une dette qu'on estime à 10 millions.

Une longue lisière de territoire qui borde

le Rhin dans l'espace de plus de 60 lieues, est appelée le *grand-duché de Bade*, état formé exprès par Napoléon pour lui tenir l'entrée de l'Allemagne ouverte. Les traités récens assurent la continuation de son existence, en dépit de toutes les prédictions sinistres.

Le grand-duché de Bade a, sur une surface de 758 lieues carrées, une population de 1,002,000 ames et une armée de 10,000 hommes. Les revenus sont portés, par le budjet de 1819, à 9,185,288 florins, ou près de 20 millions de francs, dont ceux des domaines forment un peu plus du tiers. Dans les dépenses, la liste civile est fixée à 1,180,852 florins, ou environ 2½ millions de francs.

Encore une création de ce fameux conquérant! Le *royaume de Wurtemberg* a aujourd'hui une surface de 1,025 lieues carrées. Ce pays riche et fertile compte 1,387,000 habitans, parmi lesquels il y a 193,000 sujets médiats. Il est donc, sous le rapport de la population, le plus petit en Europe, excepté la Saxe et le Hanovre; sous le rapport de l'étendue, il est presque de la moitié inférieur au Hanovre. Les revenus publics sont estimés à 22 millions de francs. L'armée est de 14 à 15,000 hommes. Une constitution très-libérale unit le peuple à son roi.

Nous arrivons enfin à une monarchie plus importante. C'est la *Bavière*, qui, naguère systématiquement agrandie par Napoléon, avoit acquis

des frontières militaires très-fortes contre l'Autriche, mais qui, aujourd'hui, par des échanges, se trouve placée dans une position de dépendance physique vis-à-vis de cette grande monarchie. On ne peut indiquer qu'approximativement la puissance de la Bavière, parce qu'elle n'est pas encore en possession de tout ce que le traité du 16 avril 1816 lui assure : la surface de ses états devra être alors d'environ 1,500 milles carrés géographiques (4,160 lieues carrées), ayant une population de 3,600,000 ames. Il n'a actuellement que 3,400,000 habitans, et on ne sait où trouver les indemnités qui lui sont promises. La plus grande partie de la population est catholique; néanmoins la monarchie renferme 780 mille luthériens, 5 mille réformés, 16 mille juifs. Les revenus de l'année 1818 se sont montés à 30,258,137 florins (au-delà de 65 millions de francs). Le roi entretient 50 à 60,000 hommes de troupes. Le Danube et le Mein traversent le royaume, qui possède aussi des provinces sur le Rhin. Ces provinces, aussi fertiles que bien situées pour le commerce, doivent prospérer sous une constitution des plus sagement pondérées.

La *Confédération germanique*, dont nous venons de faire connoître les membres tant soit peu marquans, forme une masse totale de 30 millions d'individus, dont environ 9,500,000 à l'Autriche, 8,000,000 à la Prusse, et 12,500,000 aux états

secondaires. Ce seroit une grande et formidable puissance, si elle étoit organisée et si elle pouvoit l'être d'une manière active. On doit plutôt voir dans cette alliance intime et perpétuelle un essai d'assurer à une partie de l'Europe une honorable neutralité, surtout de la part de la France, contre laquelle seule la diète s'est occupée à prendre des mesures militaires défensives, en faisant construire une chaîne de forteresses sur le Rhin.

Tel est aussi le but que, sur la foi des traités, la *Confédération des cantons suisses* se flatte d'avoir obtenu. La nature a sans doute fourni aux habitans des Alpes quelques avantages pour le maintien de leur indépendance; mais la population de la Suisse n'est que de 1,700,000 ames sur une surface de 2,700 lieues carrées. Les forces militaires permanentes, dans le pays même, ne vont qu'à 15,000 hommes; et la jalousie des puissances voisines ayant mis des entraves au commerce suisse, les revenus de *vingt-un cantons* sont très-réduits. Les ressources que les Suisses tirent des troupes placées à la solde des diverses puissances doivent diminuer en raison de la répugnance, peut-être mal raisonnée, qu'on éprouve aujourd'hui à entretenir des troupes étrangères. La Suisse est cernée, dans le tiers de sa circonférence, par les possessions autrichiennes.

La belle *Italie* attire maintenant nos regards. Ce pays, si bien circonscrit par la main de la na-

ture, ce pays qui nourrit une population de dix-sept millions d'individus, étant privé d'un bien fédéral et du principe vivifiant de la liberté politique, n'offre que des monarchies plus ou moins foibles, malgré la sagesse de quelques gouvernemens.

Les *états du roi de Sardaigne*, sans former la monarchie italienne la plus peuplée, présentent peut-être, par leur situation et par leur organisation militaires, la puissance la plus intéressante pour la politique générale. Le roi de Sardaigne est redevenu le gardien des Alpes. Voici quelles sont ses forces politiques actuelles :

	lieues carrées.	habitans.
L'île de *Sardaigne* ayant....	1,194	520,000
Le duché de *Savoie*........	488	449,987
La principauté de *Piémont*..	1,025	1,739,644
Le duché de *Montferrat*...	125	191,840
Une partie du duché de *Milan*....................	408	541,105
Le duché de *Gênes*.......	305	532,400
Total.....	3,545	3,974,976

On estime les revenus à 50 millions de francs, y compris les domaines. L'armée, qui est bien disciplinée et bien équipée, monte, selon les renseignemens les plus probables, à 40 mille hommes, sans la milice. La marine, composée de quelques frégates, paroît s'accroître.

Les duchés de *Parme* et de *Modène* ayant chacun de 370 à 380 mille habitans, ne comptent pas dans la balance politique.

Il en est presque de même de la *Toscane*, un des pays les plus heureux et les plus beaux du monde, mais qui, malgré une position forte et avantageuse, ne joue aucun rôle politique ni militaire. Le grand-duché de Toscane, auquel le congrès de Vienne a réuni l'état des Présides et la principauté de Piombino, a une surface de 1,097 lieues carrées et une population de 1,178,500 ames. Après la mort de l'archiduchesse, duchesse de Parme, le duché de Lucques y sera joint avec 55 lieues carrées et 138,000 habitans, ce qui portera la population à 1,316,500. On estime les revenus de l'Etat à 12 millions de francs, sans ceux que le grand-duc tire encore de ses terres en Bohème, qu'il devra perdre à l'époque où il aura le duché de Lucques. Sous l'administration françoise, les domaines de la Toscane ont été employés au paiement de la dette publique, qui étoit considérable. Le grand-duc entretient 3 mille hommes de troupes.

Si on montoit le gouvernement toscan sur le même pied que celui de Wurtemberg, de Bade ou de Saxe, il devroit avoir 20 millions de revenus et 12 à 15 mille soldats; mais la Toscane y gagneroit-elle?

L'État de l'Église offre une importance poli-

tique et militaire encore moins proportionnée à sa population et à son étendue. L'État romain a une surface de 1,986 lieues carrées et une population de 2,424,000 habitans. On estime les revenus du souverain, y compris les sommes que, comme chef de l'Église, il tire d'autres pays, et qui aujourd'hui sont très-modiques, à 5 millions d'écus romains (environ 30 millions de francs), dont, sous le règne actuel, 120,000 (700,000 fr.) sont employés à l'entretien du souverain pontife et de sa cour modeste, et 3,600 seulement (21,600 francs) à l'entretien de sa personne (1). Mais à quoi donc les revenus sont-ils employés? L'armée, qui n'est que de 4 mille hommes, suffit à peine pour contenir les bandes qui infestent les grands chemins, et les galères du pape ne repoussent que les plus foibles corsaires barbaresques.

La position militaire et navale la plus heureuse, une frontière continentale susceptible d'être rendue inexpugnable, une grande étendue de côtes, quelques beaux ports, un territoire d'une fertilité inépuisable; tout, excepté les habitans, devoit faire de Naples une puissante monarchie; mais l'homme n'a pas ici la même valeur politique que dans le nord et le milieu de l'Europe. Cependant une administration éclai-

(1) Schoell, Annuaire général et historique.

rée et habile relève aujourd'hui le caractère du peuple napolitain et la puissance de l'état.

Le royaume des *Deux-Siciles* a une surface de 5,652 lieues carrées et une population de 6,766,000 habitans. Naples seul a 4,018 lieues carrées et 5,006,000 habitans. On estime les revenus à 50 millions de francs; les forces de terre sont de 24 mille hommes, la marine de 40 voiles, dont 3 vaisseaux de ligne. Le 8 décembre 1816, le roi déclara que les deux royaumes ne formeroient plus qu'une monarchie une et indivisible.

Passons à l'Europe occidentale, comprenant l'Angleterre, les Pays-Bas, la France, l'Espagne et le Portugal.

Les deux dernières de ces puissances sont, dans le moment actuel, comme étrangères à la politique européenne, et par leur décrépitude apparente, figurent à peu près dans l'occident de la même manière que la Turquie dans l'orient. Mais toutes les deux elles possèdent des ressources suffisantes pour se replacer au rang élevé que la nature leur assigne.

La monarchie portugaise a de superbes possessions dans les quatre parties du monde. En voici l'état actuel :

En Europe elle possède le royaume de *Portugal* et

	l. carrées.	habitans.
d'*Algarve*, ayant une surface de	4,630	3,680,000
En Amérique :		
Le royaume du *Brésil*, auquel est réunie la *Guyane*.	277,000	2,400,000
En Afrique :		
Madère et *Porto-Santo*	50	91,200
Les *Açores*	147	160,000
Les îles du *Cap-Verd*	216	36,000
Les îles de la *Guinée*	53	35,000
Le gouvernement d'*Angola*.	70	75,000
Celui de *Mozambique*	139	60,000
En Asie :		
Le gouvernement de *Goa*...	92	60,000
Timor, *Salor*, etc.........	33	15,000
Macao	14	33,800
Total...	282,444	6,646,000

Dans cette population considérable, on comprend, il est vrai, près de 2 millions d'esclaves ; il n'en est pas moins évident que le Portugal possède tous les moyens pour être une puissance du second rang égale aux Pays-Bas, et supérieure à la Suède ; elle ne pourroit aujourd'hui combattre corps à corps une de ces deux puissances, soit par terre, soit par mer. Cependant on estime à 80 ou 90 millions de francs les revenus de la couronne. La force armée en Europe consiste

en 25,000 hommes de troupes régulières et 33,000 de milices. Dans le Brésil il y a 24 mille hommes de troupes de ligne et 50,000 de milices. Les Portugais ont combattu avec bravoure et avec talent sous Wellington ; mais, abandonnés à leurs propres chefs, ils perdent trop facilement ce qu'ils ont appris. La marine est beaucoup déchue, et ne compte plus que 8 vaisseaux de ligne et 16 frégates.

Un conseil funeste tient le roi éloigné de sa capitale européenne, véritable centre moral et politique de ses états. Voit-on le roi d'Angleterre résider à Calcutta, ou le souverain des Pays-Bas à Batavia ? Il n'y a pas 600,000 Portugais au Brésil, et la monarchie n'est pas dans le sol mais dans les hommes.

L'univers a retenti des malheurs de l'Espagne ; ils sont grands, mais la haine d'un certain parti français contre les Bourbons et contre le catholicisme a beaucoup exagéré les calamités auxquelles cette monarchie se trouve en proie. Elle est encore une des plus considérables du monde, et elle n'a qu'à rétablir son ancien système constitutionnel pour en devenir une des plus fortes. Voici l'état actuel de ses forces matérielles.

La monarchie espagnole se compose du royaume d'Espagne et des colonies. Le royaume d'Espagne a, sur une surface de 24,661 lieues carrées, une population de 10,372,000 habitans. Les colonies

ont approximativement une surface de 569,064 lieues carrées avec une population de 17,960,000 ames. Ces colonies sont :

		l. carrées.	habitans.
1.°	La Nouvelle-Espagne.	118,477	7,550,000
2.°	Guatimala..........	43,080	1,200,000
3.°	L'île de Cuba et Floride	15,039	692,000
4.°	Portorico et Santo-Domingo.............	2,805	493,000
5.°	Nouvelle-Grenade.....	80,433	1,600,000
6.°	Caracas.............	64,561	900,000
7.°	Pérou..............	60,172	1,500,000
8.°	Chili.	29,000	900,000
9.°	La Plata	144,955	1,100,000
10.°	Les îles Canaries......	419	181,000
11.°	Les îles Philippines....	13,888	1,740,000
12.°	Les Marianes.........	1,425	8,000

Sur cette masse de colonies, il n'y a que le *Chili* et les provinces de *la Plata*, avec 2 millions, qui soient entièrement dans la main des insurgés. Une moitié de *Caracas* et de la *Nouvelle-Grenade*, avec leurs 2,400,000 habitans, le sont également; consentons même à regarder ces deux colonies comme anéanties pour l'Espagne, il reste encore aux rois catholiques un empire colonial de 13,500,000 habitans fortement attachés à la métropole. Les immenses richesses de cet empire transatlantique, soit en productions végétales, soit en métaux précieux, présentent une

valeur territoriale inépuisable, même aux gouvernemens les moins habiles. Mais, grâce à la guerre civile, les revenus des colonies non seulement sont consommés dans l'Amérique, mais ne suffisent pas même aux dépenses. Voilà pourquoi les revenus de l'état perçus en Europe ne se montoient, en 1817, qu'à 597,126,387 réaux de vellon, ou environ 155 millions de francs. En 1806, les forces militaires étoient de 262 mille hommes, dont 100,000 dans les colonies. La marine se composoit de 285 voiles, dont 42 vais seaux de ligne.

Toute la nation est de la religion catholique, elle parle la même langue, elle naît et meurt dans les mêmes idées politiques, sans en excepter les insurgés eux-mêmes, qui, tout en respirant les principes indépendans des anciens *cortès* d'Aragon et des *cabildos* de la Castille, repoussent les théories désorganisatrices de la révolution française et de la philosophie moderne. Quand cette généreuse nation aura-t-elle trouvé un homme d'état qui comprenne ses vœux et ses besoins?

Franchissons les Pyrénées et fixons nos regards sur cette noble et belle *France* qui, dépouillée de ses immenses conquêtes, accablée du poids de tributs de guerre, seroit encore la première puissance continentale, si elle pouvoit reprendre l'usage complet de sa raison politique, tempérer la fougue des partis et rétablir ses libertés, détruites

par la révolution ! Voici l'état actuel de l'empire françois :

	l. carrées.	habitans.
1.º En Europe : La France, avec les îles qui y appartiennent, ayant....	28,016	29,217,465
2.º Dans les Indes occidentales : La moitié de Saint-Domingue, Martinique et la Guadeloupe, avec leurs dépendances..	1,341	658,000(1)
3.º Dans l'Amérique septentrionale : Les îles de Saint-Pierre et de Miquelon....................	16	2,000
4.º Dans l'Amérique méridionale : Une partie de la Guyane..............	1,695	33,500
5.º En Afrique : Bastion de France et autres comptoirs sur les côtes de la Barbarie ; la colonie du Sénégal, Gorée et l'île de Bourbon................	389	92,000
6.º Dans les Indes orientales : Pondichéry, Mahé, Karikal et Chandernagor.	80	50,000
	31,537	30,052,965

(1) Il y a 400,000 nègres et mulâtres en état de révolte.

On compte que, parmi les habitans, il y a 108,000 Basques, 900,000 Kymri ou Bas-Bretons, 1,700,000 Allemands, 100,000 Italiens, 500,000 nègres. Les juifs sont compris dans ces calculs, soit parmi les Allemands, soit parmi les François.

Sous le rapport de la religion, on compte 2,300,000 calvinistes, 1,100,000 luthériens, 60,000 juifs, 2,000 herrenhuths, 2,550 quakers; les 26 millions restans sont catholiques.

Les budgets des dernières années ont été définitivement arrêtés en 1819; savoir : celui de 1815, à 798,590,859 francs; celui de 1816, à 895,577,205 fr.; de 1817, à 1,036,810,583 fr.; enfin, celui de 1818, à 1,118,532,502 francs. Les dépenses présumées pour 1819 sont de 889,210,000 fr., dont 232,000,000 pour la dette consolidée et l'amortissement. Il est probable qu'à l'époque prochaine, où cesseront les principales suites de la malheureuse guerre de 1815, les recettes et les dépenses annuelles de la France seront fixées à 700 millions par an.

L'armée de la France n'est pas dans ce moment complétement organisée; mais ce sol héroïque produira toujours des guerriers nombreux : il existe plus d'un million de soldats,

à Saint-Domingue; mais il sera facile à la France de s'en faire d'utiles protégés.

soit anciens, soit sous les armes. La frontière militaire de la France, telle que la nature et l'art des Vauban l'avoient établie, n'est pas essentiellement endommagée par les dernières cessions. Toute la ligne de Flandre et des Ardennes est intacte; on a même conservé le point offensif de Givet, qui rompra toujours le système de défense militaire des Pays-Bas. La ligne de la Sarre et du Rhin a souffert trois brèches déplorables; la France est ouverte entre Metz et Strasbourg, sur un espace de 40 lieues; elle n'est pas bien couverte du côté du Haut-Rhin. Mais les Vosges, fortifiées avec le talent supérieur des ingénieurs françois, répareront facilement ces pertes. L'antique alliance avec les Suisses, la foiblesse relative de la monarchie sarde; enfin, les Alpes, le Jura et quelques forteresses (dont le nombre pourroit être augmenté), couvrent tant bien que mal les frontières orientales du royaume. Les Pyrénées favoriseroient les armées espagnoles à égalité de nombre et de talent militaire.

La marine françoise se reconstruit tous les jours, ce qui nous empêche d'en déterminer la force. S'il y a 60 vaisseaux de ligne, avec le nombre proportionné de frégates et corvettes, en état de service, c'est déjà plus que la saine politique ne demande; car la France n'est pas destinée par la nature à être une grande puissance maritime; elle ne possède que la moitié des côtes que pos-

sède l'Espagne ; elle ne compte que le tiers ou plutôt le quart des ports que renferment les îles britanniques ; les vents et les marées même nous sont défavorables ; enfin, les études savantes pourroient rétablir un corps d'officiers, mais les véritables matelots sont en petit nombre. *Non omnia possumus omnes.*

Ne suffit-il pas à la puissance réelle de la France d'être plus compacte et mieux située que la Russie, plus agile et mieux organisée que l'Autriche, moins vulnérable, moins dépendante des hasards du sort que l'Angleterre ; enfin, d'être la première puissance du continent européen, et la seconde sur la mer ?

La monarchie nouvelle des *Pays-Bas* se compose de la manière suivante :

	l. carrées.	habitans.
En Europe :		
Le *royaume des Pays-Bas*..	2,875	5,204,000
Le *grand-duché de Luxembourg*..................	358	255,600
En Asie :		
Le gouvernement de *Batavia*, avec Madure........	...	976,000
Le gouvernement d'*Amboine*, Banda, Ternate, Malacca, avec les divers comptoirs aux Indes, etc..........	6,308	400,000
Report.........		6,835,600

	l. carrées.	habitans.
D'autre part. . .	. . . .	6,835,600
En Afrique :		
Les treize forts de la Guinée	. . .	10,000
En Amérique :		
Surinam	1,444	310,000
Les îles de Curaçao, Saint-Eustache et Saint-Martin.	42	39,000
	. . . . . .	7,194,600

Dans cette population (où ne sont pas comprises les nations vassales dans l'île de Java et dans celle de Célèbes), on compte 6,000,000 d'Européens. Il y a, dans les états européens, plus de 3 millions de catholiques, et seulement 2 millions de protestans, inconvénient grave pour une dynastie protestante. Un autre obstacle à l'union sincère de la Belgique avec la Hollande, c'est la différence de langue. Les 2 millions et demi d'Hollandois regardent leur langue comme la *nationale;* un million et demi des habitans de la Belgique parlent l'idiome flamand, dialecte voisin de l'hollandois; mais le million restant emploie le dialecte *wallon* de la langue françoise. De plus, la langue françoise pure est devenue l'idiome de la haute société à Bruxelles, et même à la Haye.

Les revenus pour l'an 1809 ont été évalués officiellement à 146,391,534 francs, somme

égale à celle des revenus de la Prusse. Les dépenses sont estimées à 153,869,000 francs, et il y aura par conséquent un déficit de 7 millions et demi. Ces données officielles doivent d'autant plus étonner, que l'armée, fixée à 60 mille hommes, n'est effectivement que de *deux tiers* de ce nombre (1), et que la marine, très-économiquement entretenue, n'est que de 76 voiles, dont 20 vaisseaux de ligne; mais tout s'explique en remarquant que les intérêts de la dette publique absorbent environ 50 millions de francs, ou le tiers des revenus. La nouvelle monarchie belgique a été chargée, par le congrès de Vienne, de beaucoup d'obligations onéreuses.

La seule puissance qui nous reste à considérer, c'est la *Grande-Bretagne* avec l'*Irlande*. Ces îles, qui dominent toutes les mers du globe, ne doivent à la nature qu'un territoire de qualité mixte sous le rapport de la fertilité, un climat propre à réveiller l'énergie de l'homme, une position inexpugnable, et des ports aussi nombreux qu'excellens; le génie éminemment politique, le caractère mâle, religieux et patriotique des Anglois a fait le reste. Voici la composition actuelle de l'empire britannique.

(1) On a même imprimé qu'elle n'étoit que de 20 mille hommes; mais cela est peu croyable.

A. *Possessions directes de la couronne.*

	l. carrées.	habitans.
1.° En Europe : La *Grande-Bretagne* et l'*Irlande*, avec leurs dépendances, l'île de Malte, celle d'Héligoland et Gibraltar..................	15,119	17,224,000
2.° Dans l'Amérique septentrionale : Le *Canada*, le *Nouveau-Brunswick*, la *Nouvelle-Écosse*, la *Terre-Neuve* et les *Bermudes*....	80,000	597,000
3.° Dans les Indes occidentales : La Jamaïque, Antigoa, la Dominique, Barbade, Sainte-Lucie, Grenade, Tabago, la Trinité, etc.......	1,933	716,000
4.° Dans l'Amérique méridionale : Berbice, Demerary et Essequebo	1,139	77,000
5.° En Afrique : Les établissemens sur la Gambie et en Guinée, le Cap, l'Ile-de-France....................	16,819	180,000
6.° En Asie : Ceylan, Bounwout, etc................	3,441	1,900,000
Report.....	118,451	20,694,000

	lieues carrées.	habitans.
D'autre part....	118,451	20,694,000
7.° Dans les terres australes : Le gouvernement de Sidney-Cove...............	9,000	25,000
Total des possessions.. immédiates	127,451	20,719,000
B. Possessions de la compagnie des Indes orientales, ou les présidences de Calcutta, Madras, Bombai et Bencolen, et l'île Sainte-Hélène......................	82,214	46,902,000
C. République ionienne sous la protection angloise..	122	187,000
Total général......	209,787	67,808,000

Parmi les 17,224,000 habitans des états de la monarchie britannique en Europe, il y a 11,337,000 anglicans, 3,450,000 catholiques, 1,800,000 presbytériens, 250,000 méthodistes, 127,000 mennonites, 85,000 luthériens et herruhuths, 60,000 quakers, 20,000 juifs et quelques unitaires.

Une autre division nuisible résulte de la diversité des langues ; 3 millions d'Irlandois indigènes, 600,000 Gallois et 300,000 Ecossois des montagnes, parlent des dialectes dérivés avec plus ou moins de mélange du celtique.

Les revenus en Europe ont formé, en 1816, la somme de 61,755,153 liv. st., et, en 1817, celle de 51,725,757 liv. st., ou, sans l'arriéré de 1816 compris dans cette somme, 49,463,531 liv. st., c'est-à-dire environ 1,236 millions de francs ; ce qui, réparti sur 17,224,000 habitans de la Grande-Bretagne, fait 71 fr. 75 cent. par tête, ou bien au-delà du double de ce qu'on a payé en France dans les années les plus chargées. Cependant, depuis la paix de 1816, les charges annuelles avoient diminué de 17 millions de livres sterl. ou 425 millions de francs.

La seule taxe sur les propriétés, supportée principalement par les riches pendant la dernière guerre, rapportoit annuellement 14 millions de livres sterling ou 336 millions de francs, somme égale à tous les revenus de l'empire d'Autriche et double du revenu public de la Prusse. Avec des charges publiques semblables, aucun peuple européen ne vit dans une aisance comparable à celle du fermier anglois. La misère même des districts manufacturiers n'est pas comparable au sort des paysans dans beaucoup de contrées continentales.

La dette consolidée se montoit, au 5 janvier 1818, à 1,106,759,615 livres sterling ou environ 27 milliards et demi de francs, dont il faut néanmoins déduire le fonds d'amortissement où il se

trouvoit 358,657,624 liv. sterl. ou près de 10 milliards de francs.

Les forces de terre ont été, en 1818, de 115,486 hommes, dont 65,126 en Europe. La marine, la plus forte qui ait jamais existé, se montoit, en 1813, à 1,044 vaisseaux de guerre portant 20,900 canons et 145,000 matelots.

Telles sont les forces matérielles des puissances de l'Europe. Passons à la considération du droit public, ce lien de la société dont l'affoiblissement menace tous ces superbes empires d'une nouvelle barbarie.

CHAPITRE II.

De la situation politique de l'Europe, antérieurement à l'an 1814.

Les empires, royaumes et républiques qui existent actuellement en Europe, à l'exception de la Turquie, sont aujourd'hui tous unis par la *Sainte-Alliance*, et ce traité annonce solennellement le vœu de rétablir ce qu'on appeloit jadis *la République chrétienne*, ou la fédération de tous les peuples chrétiens soumis à un même droit des gens, rapprochés entre eux par la similitude des lois et des institutions fondamentales, et engagés à se défendre mutuellement contre les ennemis communs. Cette grande idée, à la fois

morale et historique, doit nous guider; elle doit élever ce *Tableau* au-dessus d'une simple statistique.

Il devient donc nécessaire d'esquisser en peu de pages l'ancien droit public et constitutionnel. C'est l'ignorance de ces faits ou l'habitude de les mal apprécier qui fait naître la plupart des faux jugemens en politique. Mais, pour bien définir nos idées, nous sommes encore obligés d'exposer brièvement notre théorie même sur le principe fondamental du droit public, principe qui distingue l'Europe et ses colonies de toutes les autres parties du monde.

Ce principe de justice européenne, nous l'appellerons la *légitimité politique*.

La *légitimité* est ce caractère de suprématie, d'inviolabilité et de perpétuité, inhérent à certaines lois, institutions et conventions qu'on ne pourroit changer sans blesser la justice universelle et le pacte fondamental de la société politique.

Dira-t-on que la nature de l'homme et de la société humaine n'admet aucune loi immuable?

Nous répondrons par une alternative. Ou le droit naturel, la justice universelle sont un vain nom, et alors toute discussion est superflue; il n'y a plus véritablement de société, plus de nation, plus de lois, plus d'institutions; il n'y a qu'attroupement fortuit, ordres arbitraires, arrangemens

passagers. Ou bien la justice naturelle doit régler les sociétés politiques; il doit donc y avoir des lois et des institutions, fondées immédiatement sur cette règle universelle et inhérentes à l'existence même de la société comme telle; ces lois, ces institutions, ces conventions doivent donc avoir le même caractère de suprématie, de perpétuité, d'immutabilité que la justice universelle dont elles sont les émanations directes et que la société dont elles sont les conditions indispensables. Mais, diront quelques sceptiques : « Comment s'accorder sur ces *légitimités?* Ce qui « paroîtra tel à une génération, ne le sera plus « aux yeux de la race suivante; ce qu'un peuple « aura déclaré juste, un autre peuple ne l'admettra qu'autant que ses intérêts s'y trouveront « conformes. Il est même des points sur lesquels « les hommes les plus sages pourroient bien ne « pas tomber d'accord. A quoi donc servira cette « *métaphysique?* »

C'est précisément la *métaphysique* que nous voulons bannir de la politique. Convenons, de nation à nation, du peuple au gouvernement, de ce qui doit former le droit fondamental et immuable! Que la diplomatie consacre ces bases du Code européen! Elles seront les légitimités européennes, sans avoir besoin de la ratification des métaphysiciens.

C'est ainsi que toutes les nations ont reconnu

une légitimité quelconque, un point fixe devant lequel le temps s'arrêtoit immobile, et les volontés humaines s'abaissoient impuissantes.

Pour consacrer l'éternelle majesté de la loi fondamentale, les peuples ont même cherché une garantie, élevée au-dessus de la fragilité humaine et de l'inconstance des choses terrestres. C'est au trône même de Dieu qu'ils ont voulu attacher le premier anneau de l'ordre social. Sparte menaçoit de la malédiction céleste celui qui changeroit les lois de Lycurgue. Les pouvoirs politiques, dans la république romaine, étoient, non seulement inviolables, mais sacrées, *sacro sancta potestas*. En tonnant contre Catilina, le consul romain invoquoit les dieux protecteurs de la république, et Athènes plaçoit le siége de ses archontes sous l'égide de Minerve, comme la France place le trône de ses rois sous la protection de saint Louis.

Lorsqu'on dit que les rois règnent de droit divin, on dit seulement que la Providence ayant voulu qu'il existât des sociétés politiques, a aussi dû vouloir qu'il existât des gouvernemens légitimes immuables, inviolables, sans lesquels on ne sauroit concevoir l'existence d'une société politique. Quoique la forme de chaque gouvernement soit purement de droit politique, le suprême pouvoir *légitime* a en lui-même un caractère religieux et divin. La Providence divine

n'a pas institué immédiatement ce pouvoir, mais elle en a établi le principe dans le cœur de l'homme et dans la nature des choses; elle a voulu que ce pouvoir, une fois institué, ne pût être ni changé ni renversé sans les commotions les plus désastreuses. Tout ce qui est fondé sur la justice universelle, est en quelque sorte de droit divin, étant lié à l'ordre éternel du monde moral et intellectuel, cette image réfléchie de la perfection divine.

Mais n'est-ce pas s'opposer à cet ordre même, nous dira-t-on, que d'enchaîner, par des lois et des traités immuables, la marche de la perfectibilité humaine ?

La stabilité des lois, répondrons-nous, loin d'arrêter le perfectionnement moral et civil de l'espèce humaine, en assure et en accélère les progrès. Un ordre légitime est comme le point fixe d'où l'esprit humain prend avec assurance son essor vers toutes les perfections réelles; c'est aussi le point d'appui où la raison se met à l'abri de ce vertige novateur qui précipite les nations dans les régions chimériques.

Mais si l'inconstance humaine ne permet pas de rendre toutes les lois invariables, si le changement des intérêts et des mœurs amène quelquefois l'impérieuse nécessité de changer les lois qui découlent de ces intérêts ou qui sont liées à ces mœurs, il faut maintenir inviolables et sacrées

ces grandes bases sur lesquelles tous les droits se fondent; ces traités qui assignent à chaque société humaine sa sphère d'existence et d'activité; ces lois constitutionnelles qui, n'ayant de rapport qu'aux élémens même de la société, ne doivent et ne peuvent disparoître qu'avec elle.

Dira-t-on que nous enchaînons la volonté nationale et le pouvoir suprême? Sans doute, nous ne reconnoissons aucun pouvoir illimité, ni dans les mains des rois, ni dans celle des peuples. Nul mortel n'a le droit de tout vouloir, comme nul mortel n'a le privilége de tout pouvoir. Toute volonté, toute autorité humaine est de droit limitée et soumise aux lois éternelles de la justice et de l'équité. Si, dans l'état sauvage, l'autorité du père sur les enfans est illimitée, c'est un fait et non pas un droit. Dès que la société politique prend naissance, elle limite même l'autorité paternelle. D'ailleurs la famille ou la société domestique diffère, dans toute sa nature, de la nation ou de la société publique; l'une est fondée sur des dépendances naturelles et involontaires, sur des affections personnelles, et sur un seul et unique intérêt; l'autre est fondée sur des dépendances volontaires ou factices, sur des craintes mutuelles et sur un intérêt commun qui n'exclut pas mille intérêts particuliers; l'une est le bouquet d'arbres sortant de la même racine; l'autre est l'immense forêt composée d'arbres

divers. Si l'autorité d'un chef politique devoit être illimitée, et libre de tout contre-poids, comme l'est celle de Dieu sur le monde ou celle d'un père de famille dans la vie patriarcale, au sein de la nature sauvage, les rois devroient aussi remplir, envers les peuples, leurs enfans, tous les devoirs d'un père et d'une divinité; ils devroient nourrir tous les indigens, entretenir tous les gens incapables de travailler, remédier à la disette, réparer les calamités publiques, diriger jusqu'au cours des saisons, tenir enfin le fameux serment des empereurs mexicains qui, à leur avénement, juroient « de faire en sorte que le soleil conserve « son éclat, que les nuages versent de la pluie, « que les rivières continuent à couler, et que la « terre produise des fruits abondans. » Nous autres Européens, nous ne demandons pas à nos rois un paradis terrestre, nous ne leur demandons qu'un gouvernement légitime, un gouvernement soumis à des principes stables; par conséquent, nous ne leur reconnoissons qu'une autorité soumise à des lois constitutionnelles et fondamentales.

Saint Louis a consacré ce grand principe en donnant à son fils et successeur les instructions suivantes :

« Maintiens, mon fils, les franchises et libertés « telles que les anciens ont gardées, et les tiens « en faveur et amour. Tu garderas les bonnes

« lois et très-saintes coutumes de ce royaume....
« Entretiens et rends inviolables à tes sujets,
« leurs priviléges, coutumes et immunités, étant
« plus raisonnable que celui qui veut être obéi ;
« sache jusqu'où se peut et doit s'étendre son
« commandement, et les sceptres nous étant mis
« en main pour la manutention des lois..... Ne
« pense pas, mon fils, que les Français soient
« les esclaves des rois ains plutôt des lois du
« royaume. »

Le traité de la Sainte-Alliance, solennellement juré par tous les monarques de l'Europe, consacre à jamais le principe « qu'il n'y a de véritable « souverain que le Dieu des chrétiens (1). » Noble et sainte vérité, émanée d'un cœur vraiment religieux et vraiment royal !

Lorsque les monarques proclament l'inviolabilité des lois fondamentales, ce principe garant de toute liberté politique, comment se fait-il que, par un étrange contraste, les prétendus apôtres de la *souveraineté du peuple* aient livré la constitution de l'état aux caprices fugitifs de la multitude ? Ils appellent ces caprices la *volonté souveraine de la nation*. Cruel abus de mots ! funeste confusion d'idées ! La souveraineté nationale ou le suprême pouvoir de la société n'est pas sans limites ;

(1) Traité de l'alliance chrétienne et fraternelle, article 2.

la justice universelle le circonscrit à l'égard des autres nations ; le pacte social, la loi fondamentale, le restreint à l'égard de la nation elle-même. Institué par et pour la société, le suprême pouvoir n'a pas le droit de dissoudre les élémens de la société. Ainsi, dans certaines formes de gouvernement, la génération vivante est *temporairement* et *conditionnellement* souveraine en exerçant les droits politiques que la constitution de l'état lui a délégués ; mais ces droits ne peuvent jamais s'étendre jusqu'à détruire le pacte qui leur sert de base, et en vertu duquel seul ils existent. La volonté de toutes les générations suivantes est enchaînée par la volonté éternellement souveraine de la génération qui a fondé et créé l'état. Qu'est-ce que cette restriction auroit d'injuste ? Le père ne peut-il pas imposer à ses enfans les conditions sous lesquelles seules ils peuvent hériter de ses biens ? La génération qui a défriché le sol, élevé les cités, établi la société, peut dire de plein droit à toutes les générations futures : « Nous « vous léguons une patrie, à condition que vous « respecterez la loi fondamentale que nous y « avons établie. » Ce droit de stipuler à toute éternité pour tous nos descendans est inhérent au droit de propriété sur le territoire. Ce pacte, pour ne pas toujours être consigné par écrit, n'en est pas moins réel, pas moins sacré. Tout enfant qui naît sur le territoire national, n'y reçoit

les premiers soins de la vie qu'à la condition tacite de se soumettre à l'ordre social existant. Supposons que, par un prodige affreux, un enfant à la mamelle élève sa voix et s'écrie : « Je veux un jour renverser la constitution de ma patrie; je veux y substituer l'anarchie ou le despotisme au gouvernement légitime! » Est-ce que la nation et la loi protégeront un seul instant les jours de ce monstre naissant? est-ce que le père ne l'étoufferoit pas au berceau? est-ce que la mère elle-même, en pleurant, ne le déporteroit pas hors des limites de la patrie menacée? Oseriez-vous refuser à la société le droit de retrancher de son sein cet ennemi naissant, de priver de l'existence cet être qui viole les conditions auxquelles elle lui est garantie? Vous ne l'oseriez. Or le droit que la société a contre un ennemi, elle l'a contre mille, contre cent mille, contre une génération entière. Elle a le droit de déshériter de son territoire tous ceux qui renverseroient les lois qu'elle y a établies.

La génération naissante, en recevant les bienfaits de l'existence sociale, renonce donc au funeste droit de renverser la constitution établie par la génération qui l'a précédée. C'est une condition sans laquelle la société politique n'existeroit pas; car, si la nation avoit le droit de changer arbitrairement les lois fondamentales une fois en trente ans, elle l'auroit également

une fois par an, une fois par jour, une fois par quart d'heure. En effet, un despote ou un peuple vivant dans une démocratie absolue prétendent très-sérieusement à ce droit; on les a quelquefois vus l'exercer, on sait avec quel succès. Avec le pouvoir absolu, soit royal, soit populaire, il n'existe ni constitution fixe ni par conséquent véritable société politique.

Ce qui constitue une nation, c'est d'avoir des lois fondamentales, également indépendantes de la volonté du peuple et de la puissance des monarques.

Les lois fondamentales ont encore dans les grands états modernes un caractère particulièrement sacré. Ce sont des conventions positives envers des parties qui ne meurent point. Les ordres, les corporations, les provinces, les cités, lorsqu'elles se réunirent en corps de nation, possédoient déjà des avantages des droits, des priviléges pour lesquels, loin d'y renoncer, les possesseurs acquirent la garantie réciproque et solennelle de la nation entière.

Renverser, dans l'intérêt d'une seule partie, ces conventions publiques, ces lois fondamentales, ce n'est donc pas seulement violer les principes généraux de la justice universelle; c'est violer la foi des traités et la sainteté des sermens, sans lesquels il n'y a plus ni droits certains, ni ordre stable, ni tranquillité assurée.

Les nations qui ébranlent les fondemens de leur existence sociale, sont justement comparées par les prophètes « à un homme qui, enivré de « vin, chancelle et ne connoît plus son chemin, « ou à un malade qui, dans son agitation fébrile, « ne sait plus quel mouvement se donner, ni « quelle attitude prendre. » Un vertige continuel les conduit à une catastrophe inévitable, « parce « qu'elles ont violé les lois, changé le droit et « rompu les pactes ; après quoi, il ne reste que la « chute des empires (1). »

Le principe de la légitimité, tel que nous venons de le définir, respiroit dans tous les célèbres traités diplomatiques, dans toutes les constitutions écrites ou non écrites de l'ancienne Europe. La manière dont il étoit appliqué aux choses politiques étoit modifiée par les antécédens historiques de chaque nation ; ici, le régime municipal avoit dompté la féodalité ; là, c'étoit la féodalité qui avoit conservé son ascendant ; plus loin, le trône s'étoit élevé au-dessus de tout pouvoir rival ; mais partout il y avoit des choses légitimes auxquelles ni la nation ni le gouvernement ne pouvoient toucher.

La première idée de légitimité sortit du sein de l'église chrétienne ; ce furent les papes qui les premiers firent entendre aux nations du moyen âge des paroles de paix, de justice et de frater-

(1) Esa. XIX, 14; XXIV, 5. Ps. LXXXI, 5.

nité; bientôt la religion chrétienne, devenue celle de l'Europe entière, enlaça d'un lien commun ces royaumes ennemis, ces villes rivales; elle soumit la fierté des chevaliers et éleva les sentimens du cultivateur; les rois eux-mêmes inclinèrent leurs sceptres devant les clefs de saint Pierre. La république chrétienne, ou l'universalité de tous les états chrétiens, fut dès-lors considérée comme une puissance suprême, inviolable et perpétuelle, comme la protectrice de tous les droits, comme le pouvoir légitime de l'Europe. Que les papes aient abusé de cette idée, pour substituer leur puissance à celle de la communauté chrétienne; que le fanatisme ait proclamé la suprématie politique de l'église sur l'état, au lieu de maintenir seulement l'indépendance de la société religieuse de tout pouvoir temporel, c'est ce que l'humanité aura long-temps à regretter; mais l'idée de soumettre les intérêts et les passions de l'Europe entière à une seule loi, n'en fut pas moins grande ni moins généreuse. Le droit des gens qui tempère entre les nations européennes les rigueurs de la guerre, et qui leur assure les fruits de la paix, est né tout entier du principe de l'union religieuse, première légitimité que l'Europe vit succéder aux désordres de la barbarie et au règne de l'aveugle force.

L'obligation de maintenir intacts les droits et prérogatives de la religion de l'état étoit, dans toute l'Europe, reconnue tellement inviolable que

même les rois les plus absolus y souscrivoient comme à une condition de leur droit de succession. Le premier serment des rois de France (1) et de la plupart des monarques garantissoit les droits de la société religieuse nationale, autrement dite l'église dominante. Depuis le schisme infortuné, divers traités solennels donnoient aux religions de la minorité des droits non moins légitimes. La *parité* des trois religions étoit une loi fondamentale, immuable de l'empire germanique. Heureuses les nations qui ont pu maintenir sans guerre civile l'unité religieuse ! Les mesures hostiles de Louis XIV envers les huguenots et celles de la diète polonoise envers les dissidens sont au nombre des causes qui ont attiré tant de maux sur la France et sur la Pologne.

Passons aux légitimités politiques. La première condition d'une société est celle d'exister. L'indépendance nationale et l'intégrité du territoire qui en est une conséquence étoient plus ou moins formellement reconnues par le droit des gens et par le droit public. Les publicistes françois regardent le royaume comme indivisible (2). Les rois de Danemark n'ont pas la faculté cons-

(1) Cérémonial françois, p. 15, 16.

(2) Maximes du Droit public françois, t. I, chap. 4, p. 257.

titutionnelle de céder valablement aucune province (1). Iwan I établit, par une loi solennellement rendue au sein de la diète, l'indivisibilité d'empire russe (2). Partout la légitimité nationale ou la transmission de la propriété territoriale de génération en génération étoit reconnue en principe, et plus ou moins bien garantie par les lois fondamentales. Depuis la grande migration des peuples jusqu'au partage de la Pologne, on ne trouve que bien peu d'exemples d'une séparation violente des parties de la même nation. Les grands feudataires, en France et en Allemagne, acquéroient, par succession ou par conquêtes, des provinces entières ; mais ces provinces restoient fiefs de la couronne, et conservoient l'usage des lois et coutumes nationales. Les duchés de Normandie et de Bourgogne, de Bavière et de Saxe, faisaient toujours partie de la France et de l'Allemagne. Un démembrement véritable ne s'opéroit que par la lente influence des siècles ; on ne concevoit pas la facilité de couper en deux par une ligne géographique ce que la communauté d'idiome, des lois, des priviléges et du culte avoit uni ensemble par les liens les plus légitimes. On ne conquéroit et on ne cédoit, la plupart du

(1) Loi royale, art. 20.

(2) Schloetzer, Recherches sur les lois fondamentales de la Russie, p. 93.

temps, que des provinces frontières sur lesquelles il existoit des prétentions réciproques. La cession même, lorsqu'elle se faisait sans le consentement des états provinciaux, étoit toujours accompagnée des réserves en faveur des libertés civiles, politiques et religieuses de la partie démembrée.

Ces principes ne reçurent un démenti solennel que par le partage de la Pologne. Cet acte, aussi ignoble qu'impolitique, fut un des premiers triomphes éclatans de l'esprit révolutionnaire. En violant ainsi la foi publique et le droit des nations, les monarques apprirent aux peuples que la légitimité n'étoit plus qu'un vain nom, et que la force seule gouvernoit l'Europe. Honneur à l'empereur Alexandre qui, en rétablissant le nom, le trône et les lois nationales de la Pologne, a expié autant qu'il lui a été permis, cette grande injustice !

Honneur aussi à la Norwège qui osa déclarer illégitime une cession faite en contravention aux lois constitutionnelles du royaume, par lesquelles les monarques, bien qu'absolus, s'étoient interdit à jamais la faculté de démembrer aucune province. En déchirant le traité de Kiel, la Norwège eut la gloire de ne se donner que de son propre pouvoir, et de fixer elle-même sa constitution. Événement très-important dans l'histoire du droit public européen !

Après l'existence en corps de nation, viennent

les droits civils et politiques ou les libertés nationales, déterminées par la constitution intérieure de chaque pays. Elles varioient à l'infini dans l'ancienne Europe, et il ne sauroit entrer dans notre plan de les analyser ni de les apprécier en détail. Sans doute, ces libertés étoient moins le *palladium* de la nation que celui de chaque ordre, de chaque corporation, de chaque commune. Nées sans règle et sans principe, elles présentoient un incohérent mélange de priviléges féodaux et municipaux, sur lesquels les progrès des lumières religieuses et civiles avoient enté quelques maximes d'équité, de tolérance et de justice générale. Mais, quelque mal combinées que fussent ces libertés nationales de l'ancienne Europe, elles portoient l'auguste caractère de la légitimité. Ce principe de l'inviolabilité des constitutions étoit énoncé avec la plus énergique clarté par les Aragonois qui, en prêtant foi et hommage à leur roi, lui disoient : « Nous « qui sommes autant que vous, nous vous faisons « notre roi pour défendre nos droits et privilé- « ges ; *sinon, non !* » Le serment que les monarques de France et d'Angleterre prêtent à leur sacre, exprime le même principe en termes plus pacifiques et plus convenables. Pendant bien des siècles, les constitutions ont paru inviolables et sacrées, même aux monarques les plus puissans ; la seule manière de les abolir étoit de les laisser

tomber peu à peu en oubli, en amollissant la noblesse par les faveurs et les plaisirs, en flattant le peuple par l'abaissement de l'aristocratie féodale et en séduisant toutes les classes par l'appât d'une jouissance tranquille de tous les droits individuels. C'est ainsi que, dans plusieurs états, la liberté politique, sans être détruite, se laissa doucement endormir.

Artifice funeste, et qui punit lui-même ses auteurs! La chute soudaine de la monarchie françoise suffirait seule pour prouver la fausseté de cette politique de ministres et de courtisans qui, à force de saper et de renverser tout ce qui résiste au pouvoir royal, sape et renverse aussi tout ce qui l'appuie. On a vu, dans le dix-huitième siècle, des rois philosophes acharnés par amour de l'humanité à détruire les droits des ordres héréditaires, et ce despotisme libéral a, sans le vouloir, frayé les routes à la révolution. Une politique plus prévoyante eût dû dire aux monarques : « Ces ordres privilégiés vous gênent dans vos plans pour le bien général? Ces corporations rompent l'uniformité de l'administration? Soit; mais les titres sur lesquels reposent leurs prérogatives, sont précisément aussi authentiques et aussi sacrés que ceux qui assurent les droits de votre couronne; modérez donc cette noble ardeur des réformes qui vous entraîne; ni les intentions les plus pures, ni les vues les plus bienfai-

santes ne sauroient réparer le mal que vous faites en ébranlant le principe de tous les droits légitimes. »

Les républiques ont aussi pu apprendre, par l'exemple de la Hollande, combien il est contraire aux vrais intérêts de la liberté de vouloir renverser une prérogative, née avec les droits du peuple. La lutte pour abolir le stathoudérat a fini avec la république des Bataves. En respectant dans ses limites l'autorité légitime des Nassau-Orange, les républicains hollandois auroient peut-être éternisé la constitution qui faisoit leur bonheur et leur gloire.

C'est dans les belles et antiques constitutions de la Suède et de l'Angleterre qu'on reconnoît le mieux comment le principe de l'inviolabilité des constitutions s'identifie avec tous les intérêts positifs, tant particuliers que nationaux.

L'Angleterre, cette merveille du monde social, qu'est-elle autre chose qu'une vieille fédération de divers ordres politiques, de divers corps, ayant chacun leurs intérêts communs, fixes et positifs, leurs droits constitutionnels, leurs priviléges, franchises et immunités ? Les corporations politiques de l'Angleterre ne sont pas des créations nouvelles, qui n'ont point de passé ni aucune garantie de l'avenir. La pairie d'Angleterre est la véritable aristocratie territoriale ; les grandes maisons anglaises ont même conservé une partie

du cérémonial et des titres, réservés ailleurs aux maisons souveraines; leurs chefs sont pairs, comme le roi est roi; ils héritent d'un peuple de cliens, de fermiers, de fournisseurs. La pairie d'Ecosse, privée en partie de ces avantages, est une aristocratie élective. Le clergé anglican, avec les universités, étoit originairement l'aristocratie des talens; aujourd'hui encore, grâce à ses quarante évêchés-pairies, il offre un certain contre-poids à l'aristocratie territoriale. Les autres églises, non dotées par l'état, forment à leur tour des corporations puissantes et qui sont obligées de chercher dans les mœurs et dans les talens une source de considération. La livery, ou bourgeoisie de la cité de Londres, cette redoutable aristocratie des capitalistes, les autres confédérations tacites de tous les négocians, de tous les manufacturiers intéressés dans un même genre d'industrie, la *yeomanry*, ou la masse de petits propriétaires-fonciers, tout en Angleterre nous présente l'application de cet éternel principe; les hommes n'ont de force, d'indépendance, de probité, de vertu politique qu'en s'associant selon leurs intérêts divers et leur manière de vivre habituelle. C'est ce principe, inhérent à toutes les sociétés politiques, soit monarchiques, soit aristocratiques, soit démocratiques, qui a réuni les individus en familles, les familles en corporations, en castes, en tribus, et ces corporations en na-

tions. Dès qu'un principe de légitimité, unanimement reconnu, a donné à ces associations le caractère de la perpétuité, ces divers corps politiques éternels, cessant d'être ennemis, se soutiennent et se contiennent réciproquement; en veillant à leurs intérêts respectifs, ils veillent à l'intérêt général; en conciliant, par des concessions mutuelles, leur esprit de corps, ils se réunissent tous dans un esprit public qui, les dominant naturellement tous, les fait tous sans effort coopérer au même but. De là, cette grandeur des citoyens individuels, soutenus par l'esprit de corps; de là, cette grandeur de l'état, soutenu par les efforts réunis de tous les citoyens; de là, cette force étonnante, cette puissance immense du gouvernement anglois, qui ne peut presque rien contre la volonté nationale, mais qui peut tout avec elle. Ainsi cette fameuse liberté angloise n'est rien autre chose que l'équilibre de toutes ces forces ennemies, de toutes ces petites *nations* diverses de mœurs, de religion, même de langage, mais unies contre toute oppression générale, contre toute invasion étrangère. Et quelle main toute puissante a produit, a consolidé cet équilibre? La main du temps.

Nous ne pouvons suivre ici la légitimité des institutions dans toutes ses combinaisons intimes avec les intérêts des nations. Qu'il nous suffise d'avoir indiqué le principe général et d'avoir fait

sentir que l'ancienne Europe reconnoissoit dans ses diverses constitutions des choses inviolables, perpétuelles, en un mot légitimes.

On a soutenu que des nations avoient elles-mêmes donné à leurs souverains le pouvoir arbitraire, et, par cette démarche, renoncé à toute légitimité nationale ; c'est faux. Le Danemark qu'on cite pour exemple, n'investit ses rois en 1660 que du pouvoir souverain en les chargeant exprès de maintenir chaque ordre dans ses droits légitimes. Le roi promit, par un acte formel, de suivre la religion de l'état, de ne jamais démembrer le royaume et d'administrer d'après les lois. Ce compromis, tout unique qu'il est dans l'histoire, n'établit donc au fond qu'une dictature, soumise à des conditions tant ouvertes que tacites ; et, dans le fait, le dépositaire a respecté ces conditions (1).

Même chez les nations qui n'avoient aucune constitution fixée par écrit, les coutumes et les traditions étoient respectées par les gouvernemens et suppléoient au silence du pacte social. Ce sont précisément ces constitutions non écrites

(1) La Suède, en 1680 et 1683, établit la même constitution que le Danemark. Le roi fut déclaré « souverain, n'étant lié par aucune forme de gouvernement, mais seulement par la loi du royaume. » L'abus que fit Charles XII du pouvoir souverain produisit la réaction de 1720.

qui sont les plus sacrées, parce qu'elles sont le résultat d'une manière de voir, de penser, de sentir, devenue générale et héréditaire dans la nation, fondée sur des besoins constans, ou sur des intérêts immuables. Les nations ont, comme les individus, leur tempérament qu'aucun art du médecin ne sauroit changer.

On a, par exemple, soutenu qu'aucun pacte écrit ne garantissoit aux états-généraux de France le droit de concourir à la formation des lois ; c'est une chicane de mots. Les états-généraux, en exposant leurs vœux, leurs plaintes sur toutes les parties de la chose publique, provoquoient ces grandes ordonnances qui souvent offrent, article par article, la réponse à leurs doléances et à leurs réclamations. Mais les états-généraux ne présentoient jamais de projets d'ordonnance, rédigés par articles et dans la forme impérative. C'étoit peut-être une discrétion très-sage, mais ce n'étoit après tout qu'une affaire de forme, et elle n'empêchoit pas au fond les états-généraux de *concourir à la formation des lois*. Il y a plus ; ces formes, pleines de respect et de confiance, mais vagues et indéterminées, laissoient aux anciens François un droit illimité de remontrance sur toutes les matières d'état.

On reproche aux légitimités nationales, dans l'ancienne Europe, de n'avoir été que des priviléges que les corporations se transmettoient de

génération en génération. Ces priviléges, c'est-à-dire ces droits spéciaux, légitimés par les siècles, ont dû avoir leur origine dans une première acquisition. Faut-il remonter à cette origine, scruter tous les titres, appécier la valeur morale de tous les moyens d'acquisition? Il ne resteroit plus rien de légitime dans le monde politique.

Cependant l'origine des droits légitimes des corporations étoit beaucoup plus pure que ne le pense le vulgaire des raisonneurs. Il en est, parmi les corporations de l'ancienne Europe, une dont la légitimité, plus spécialement consacrée par les constitutions, a aussi été plus habituellement en butte aux attaques des novateurs; on sent que nous voulons parler de la noblesse ancienne ou féodale. L'origine de ses droits n'est due que dans très-peu de pays à la conquête et à l'asservissement du peuple. Les serfs de Livonie, de Courlande, de Prusse, sont, sans doute, les descendans des païens vaincus et subjugués par les chevaliers allemands; mais c'est une exception. Chez les autres nations, les droits de la noblesse naquirent peu à peu des besoins de la civilisation et des circonstances politiques.

Tenons-nous à la France. L'établissement de la noblesse, comme classe distinguée par des honneurs particuliers, se perd dans la nuit des temps. Les Francs et les Gaulois connoissoient

également cette institution ; et, lors de l'établissement de la monarchie, les nobles francs, gaulois et romains se confondirent dans un seul corps. Le peuple n'y perdit et n'y gagna rien. Mais l'établissement de la noblesse, comme corps politique permanent, et comme possesseur privilégié du sol, c'est-à-dire, en d'autres termes, l'établissement de la féodalité, ne date que de la fin de la seconde dynastie de nos rois. Cette extension, donnée au droit de propriété, ne fut pas, dans le commencement, un envahissement sur le peuple ; elle se fit aux dépens de la couronne ; elle peut se justifier par des principes de justice et par des maximes d'intérêt général. Les rois militaires de la première enfance de la monarchie avoient laissé subsister, ils avoient même laissé s'accroître une horrible confusion dans les droits de propriété. Non seulement le peuple, comme dans l'ancienne Gaule, ne possédoit rien; mais les nobles eux-mêmes n'avoient la propriété assurée que de leur *aleu*, ou du bien qu'ils avoient reçu de leurs père et mère; les *acquêts*, ou les biens qu'on avoit gagnés par son industrie, pouvoient être enlevés par force pendant la vie de celui qui les avoit acquis. On vit même ces rois, par leurs lettres de perception, enlever aux nobles peu puissans leurs aleus, et jusqu'à leurs filles, que l'on assimiloit

aux acquêts (1). Quant aux biens possédés à titre de bénéfice, ils restoient toujours amovibles au gré du monarque. Le fond de tout cela étoit une anarchie militaire; tout appartenoit au plus fort. Lorsque les rois cessèrent d'être les plus forts, leurs soldats, civilisés par un long séjour au milieu d'un pays fertile, conçurent l'idée de rendre la propriété inamovible et héréditaire. Cette grande révolution, parfaitement juste à l'égard des biens propres, soit *aleus*, soit *acquêts*, s'étendit par abus sur les *bénéfices*, et même sur les dignités, sur les grandes charges de la couronne. Il est dans la nature de toute révolution d'aller au-delà du but; mais, considérée dans son principe, la révolution qui établit, ou, pour parler plus exactement, qui acheva d'établir la féodalité, fut un véritable triomphe de la civilisation sur la barbarie.

La révolution féodale qui rendit la noblesse libre, ne rendit pas, généralement parlant, le peuple plus esclave qu'il n'avoit été auparavant. L'esclavage du peuple remontoit bien plus haut que la féodalité, bien plus haut même que la conquête des Gaules par les Francs. Il eût même été comparativement heureux pour les Gaulois d'avoir été conquis par un peuple qui eût eu une

(1) Greg. Turon. IV, 42; VI, 16.

organisation féodale; car les conquérans féodaux ne s'attribuoient que la propriété suzeraine sur les terres, et ne réduisoient les vaincus qu'à l'état de serfs, tandis que les Grecs et les Romains très-souvent vendoient à l'encan, comme esclaves, toute la population mâle d'une ville prise d'assaut et partageoient entre les soldats la propriété directe de tous les meubles et immeubles. Les Romains appliquèrent ce système barbare à leurs propres concitoyens dans le partage des terres d'Italie sous Auguste. Les seigneurs, dans le système féodal, étoient des hommes justes et doux, si on les compare au farouche soldat qui vint arracher à Virgile ses champs, ses prés, ses vergers paternels.

Cependant on doit avouer que, lors de l'établissement de la féodalité, beaucoup de seigneurs cherchèrent à étendre leur suzeraineté sur les foibles portions du peuple qui, à l'ombre du régime municipal, avoient échappé à la servitude. Leurs tentatives injustes excitèrent une noble résistance, une émulation salutaire; et, grâce à cette commotion utile, les communes consolidèrent leurs franchises, leurs libertés, dans la même proportion que les seigneurs étendoient leur indépendance féodale.

L'établissement de la féodalité, qui fixa toutes les propriétés, fut même cause d'une amélioration dans le système judiciaire. Les seigneurs,

devenus propriétaires aussi inamovibles, aussi sacrés que le souverain lui-même, ne voulurent plus qu'un fonctionnaire soldé fût l'arbitre de leur honneur et de leur fortune ; ils ne reconnurent pour leurs juges que leurs pairs. Les bourgeois imitèrent cette prétention. Ainsi la féodalité fit naître la belle institution des jugemens par jury. Cette institution, dont nos philosophes ont fait honneur aux Anglais, est non seulement d'origine française, elle est d'origine féodale, et c'est dans l'ensemble des institutions féodales qu'il fallait admirer ce mode de jugement qui se coordonne si difficilement avec l'ensemble de la législation romaine.

La couronne qui, par l'établissement de la féodalité, perdit tant de pouvoir injuste, dut cependant à ce même système un immense avantage. Le principe de la succession héréditaire légitime est sans doute inhérent à toute société politique ; c'est une conséquence du principe de la propriété ; mais la successibilité au trône pouvait être bien ou mal définie, bien ou mal garantie. En effet, sous les deux premières dynasties, on vit les grands se maintenir dans le droit de choisir pour roi celui, parmi les princes de la famille royale, qui leur convenoit le mieux. Cet abus, ou, si l'on veut, cet usage étoit dans l'esprit d'un gouvernement militaire ; mais il fut la source des guerres civiles. Le droit féodal vint terminer ces

désordres ; le principe qui assuroit à l'aîné toute la succession en biens féodaux, fut appliqué à la couronne ; la royauté devint un majorat politique et national ; dès-lors, le principe de la légitimité de race put exercer toute son influence bienfaisante et servir de base à la stabilité de l'état.

Dans l'ordre constitutionnel d'une monarchie, c'est en effet un des premiers objets à fixer, que la légitimité de la famille régnante. On doit, en principe de droit public et national, considérer la famille régnante comme une corporation dont les membres, conformément aux principes de la loi fondamentale, se transmettent, sans interruption et sans intermédiaire, le droit de gouverner l'état. L'ordre de cette transmission, les exceptions, restrictions ou extensions, apportées à l'ordre naturel, les précautions prises pour le cas d'une minorité, les formes de la régence et de la tutelle, enfin les devoirs particuliers imposés aux membres de la famille régnante ; voilà le premier chapitre de la constitution d'une monarchie, voilà une des plus importantes applications du principe de la légitimité. Le trône est, comme nous venons de le dire, un majorat national ; l'inviolabilité de cette propriété est donc la garantie la plus éclatante et la plus solennelle de toutes les propriétés particulières. Le trône est le *palladium* de l'indépendance nationale ; peut-on le mettre trop à l'abri d'une main usurpatrice ?

peut-on trop le soustraire à tout pouvoir étranger, à toute profanation sacrilége? Plus une nation est libre et généreuse, moins elle doit tolérer que la force ou la trahison intervertisse l'ordre de la transmission légitime du suprême pouvoir. La royauté bien différente d'une simple magistrature, la royauté, âme et principe vital de toute la machine constitutionnelle, doit aussi n'éprouver aucun moment d'interruption; c'est le feu de Vesta qui ne doit jamais s'éteindre. « *Le roi est mort. Vive le roi!* » Ce cri est européen autant que françois. Il en résulte qu'il est encore dans les caractères essentiels de la légitimité royale de ne pas avoir besoin d'être renouvelée par aucun pacte ou transaction; le titre est imprescriptible, la transmission est immédiate. La famille régnante, symbole vivant et visible du royaume, se perpétue sur le trône, comme la nation continue de génération en génération à occuper sa place dans le monde politique.

Ces principes toutefois ne vont pas jusqu'à faire regarder le royaume et la nation comme un patrimoine. Cette erreur étoit depuis long-temps abjurée avec le funeste système de partage auquel, dans le moyen âge, elle avoit donné naissance. Même les domaines de la couronne ne sont depuis long-temps regardés que comme des bénéfices usufruitiers, attachés à perpétuité au majorat national du trône. Un autre inconvénient

de la succession légitime étoit la transmission des couronnes par les femmes, transmission qui a quelquefois été utile pour renforcer et arrondir un état, mais qui peut aussi amener une domination étrangère, contraire aux intérêts nationaux, ou des réunions contraires à l'équilibre politique de l'Europe. On y a remédié de plusieurs manières ; la plus simple c'est d'exclure les femmes du trône, soit à perpétuité, comme en France et autrefois en Russie, soit au gré des états-généraux, comme en Suède depuis 1743. Le trône, dans ce système, est assimilé à un bénéfice militaire. Une mesure à peu près équivalente consiste à reculer le plus loin que possible le droit éventuel des femmes, comme en Espagne et en Danemark ; enfin diverses nations, entre autres le Portugal et autrefois la Suède, n'avoient accordé le droit de succession aux femmes qu'en les assujétisant à certaines conditions pour le choix de leurs époux (1). On a aussi obligé les princesses, lors de leur mariage avec des princes étrangers, à signer des actes de renonciation à tout droit héréditaire.

Avec ces deux modifications, le principe de la succession légitime, tel qu'il étoit reconnu dans

(1) Les *lois de Lamégo* prescrivent aux princesses héritières de n'épouser qu'*un noble portugais*.

toutes les monarchies de l'Europe (1), n'avoit rien qui pût blesser la légitimité nationale, la première de toutes.

La vénération tendre et libre qu'inspire à tout peuple généreux une dynastie dont le nom, pendant des siècles, s'est identifié avec celui de la patrie, cette vénération, qui est un des ressorts les plus puissans et les plus naturels de la monarchie, n'empêche pas que la politique nationale ne prenne de sages précautions contre les hasards périlleux que la légitimité des dynasties peut amener. Il est un âge dans lequel les facultés du prince le mieux élevé ne sont pas au niveau des fonctions royales; il faut déterminer avec la dernière précision cette époque; il faut désigner les personnes qui, de droit, deviennent les tuteurs du jeune roi et les régens du royaume; il faut marquer les limites de cette royauté intermédiaire dont jouit un régent. Toutes ces dispositions doivent participer au caractère sacré de la légitimité; car la moindre incertitude ou la moindre violation peut amener la guerre civile et les calamités les plus affreuses. L'histoire n'en fournit que trop d'exemples. Mais l'ancienne Eu-

(1) La Russie étoit, il est vrai, un empire *patrimonial;* les czars prétendoient au droit de désigner arbitrairement leur successeur; mais l'empereur Alexandre y a introduit les principes communs au reste de l'Europe.

rope étoit peu à peu arrivée à des principes fixes, quoique variés, selon le génie des nations. Ici, comme en Angleterre et en Suède, les rois ne sont majeurs qu'à dix-huit ans; là, comme en France, en Danemark, en Portugal, ils le sont à quatorze ans. « Malheur au pays dont le roi est jeune, » dit l'Ecclésiaste! et pourtant que de graves raisons ne peut-on pas donner pour abréger la minorité des rois! Les régens sont presque partout assujétis à des restrictions qui ont pour but de les empêcher d'acquérir assez de puissance pour renverser en leur faveur l'ordre de succession légitime. Des états, d'ailleurs enclins au pouvoir arbitraire, réduisent les régens et régentes à n'être que les chefs d'un conseil (1). Dans le même esprit, les François ont long-temps séparé la régence politique de la tutelle personnelle du roi mineur (2).

La prudence doit même prévoir le cas douloureux dans lequel le monarque légitime, tombé au pouvoir de l'ennemi ou privé par une maladie de ses facultés mentales, est nécessairement remplacé par un régent.

Comme tous les membres de la famille royale peuvent éventuellement être appelés au trône, la politique doit tracer dans une loi particulière

(1) Loi royale danoise, art. 9, 10, 11.

(2) Villaret, X, p. 317, 320.

les devoirs extraordinaires que cette haute vocation leur impose; elle doit les prendre au berceau et veiller sur leur éducation, qui ne sauroit être livrée à aucune volonté particulière. La sagesse de l'ancienne Europe avoit foiblement pourvu à cette mesure importante; elle a été plus prévoyante en réduisant partout les apanages des princes, pour ne pas les exposer à des tentations ambitieuses et en assujétissant leurs mariages au consentement du monarque.

La morale publique et la dignité du trône ont généralement fait donner l'exclusion aux lignes bâtardes. Le Portugal seul les a vues deux fois admises à la succession ; mais les heureuses suites d'un faux principe ne le justifient pas. La France, en 1715, eut le droit incontestable de repousser la volonté posthume d'un grand roi qui vouloit légitimer ses enfans naturels. On ne doit pas confondre avec les races bâtardes celles qui doivent leur origine à un mariage inégal, mais public et légal ; comme, par exemple, les margraves, naguère comtes de Hochberg, héritiers du grand-duché de Bade.

Nous avons vu que le trône n'est pas un patrimoine ; ce principe décide de la valeur légitime des adoptions et des testamens de rois.

L'adoption arbitraire d'un successeur blesseroit les droits légitimes de la nation. Aussi, pour citer un exemple mémorable et récent, c'est sur l'élec-

tion faite par les états généraux suédois et non pas sur l'adoption faite postérieurement par Charles XIII, que le roi actuellement régnant en Suède cherche à fonder ses droits à la couronne.

Un testament ne peut pas plus qu'une adoption décider du droit de succession et écarter des héritiers légitimes du trône de leurs ancêtres. Le testament de Charles II ne conféra à Philippe V aucun nouveau droit sur la couronne des Espagnes et des Indes. Dans l'incertitude des prétentions respectives, la nation espagnole aurait agi avec plus de justice encore que de politique, en disposant elle-même de son trône.

Toutes les précautions humaines ne sauroient prévenir la calamité d'une dissension politique sur la légitimité. On fixe la succession, mais l'intérêt et la force dérangent les lois les plus claires. On détermine les droits légitimes des monarques et des peuples; mais le caprice et l'orgueil violent ces pactes. Dans le cas d'un conflit entre des légitimités de famille, lorsque plusieurs prétendans se disputent la couronne, les états-généraux ou les représentans quelconques de la nation reprennent incontestablement leur droit d'election, comme partie de la souveraineté nationale. Ils exercent le droit de *postliminium*, comme après l'extinction ou l'abdication d'une dynastie. Ce principe a été reconnu dans plusieurs guerres de succession, quoique l'inertie

des nations intéressées, jointe à l'oubli des formes constitutionnelles, en ait rendu l'exécution nulle. Mais, dans le cas où un roi menaceroit de renverser toutes les légitimités nationales, la religion, les institutions et les droits de chacun, qui jugera entre la nation et le monarque? Les fiers Hongrois, par une loi fondamentale, avoient réservé à chaque noble *le droit de l'insurrection*. Les Aragonois, non moins jaloux de leurs libertés, avoient confié aux barons du royaume le *droit de se confédérer* contre un roi qui violeroit les lois (1), et de lui déclarer le refus d'obéissance. Au bout d'un demi-siècle, Pierre IV effaça cette loi avec un poignard teint de son propre sang (2). Mais la nation créa le grand fonctionnaire, nommé le *Justiza*, qui contre-signoit les ordres des rois, recevoit leur serment à l'avénement au trône, et jugeoit souverainement leurs différends avec les états-généraux (3). C'étoit élever trône contre trône. Enfin les trois nations de la Scandinavie, en élisant Jean I pour roi, insérèrent dans un pacte conclu avec lui la clause que chacun de ses trois royaumes, s'il refusait de faire droit à leurs

(1) Loi du roi André II, de l'an 1222. Corp. Juris Hungar., p. 155. PRAY, annal. reg. Hung., I, p. 220.

(2) BLANCA, Comment. in Aragon., in HISPANIA ILLUSTRATA, III, p. 588, 662, 671.

(3) BEYER, dissertatio de Justitia Aragonum. Jenæ, 1800.

plaintes, pouvoit lui *faire la guerre*. Ces dispositions anarchiques sont devenues inutiles dans les monarchies représentatives, où le simple droit de voter périodiquement les impôts et les levées d'hommes permettent à l'assemblée nationale de paralyser sans aucun effort violent un gouvernement qui menaceroit la légitimité nationale.

Tels étoient les principes qui formoient la base du droit public de l'Europe. Ces principes de légitimité garantissoient l'indépendance des nations, l'hérédité des couronnes dans les monarchies, la perpétuité des autorités dans les républiques, les droits et les propriétés politiques de chaque corporation et de chaque portion du peuple. Dans la paix, dans la guerre même, ces principes mettoient un frein aux passions des rois et aux caprices des peuples. Quelquefois violés, toujours reconnus, ils ressembloient à un phare qui ne peut empêcher les flots de s'agiter, mais qui, au milieu de leur tumulte, indique au navigateur la route la plus sûre. Quels nuages soudains nous en ont dérobé les clartés? Comment se fait-il que, dans ce siècle qui se dit éminemment législateur, dans ce siècle de constitutions, la foi des traités, la sainteté des conventions, la justice éternelle et universelle ne soient plus considérés comme la loi suprême des nations?

Une révolution, unique dans les annales de l'Europe, a fait disparoître ou chanceler toutes

les colonnes de ce grand édifice que nous venons d'esquisser. Si nous appelons cette révolution *unique*, c'est à cause de son principe moteur. Essayons d'apprécier ce principe.

Fût-ce un mouvement des esprits vers les idées républicaines? L'Europe a-t-elle voulu passer, comme jadis la Grèce, de la monarchie à la république? Rien de semblable, malgré quelques apparences trompeuses.

Les doctrines et les maximes politiques que la révolution a mises en vogue se prêtent indifféremment au despotisme ou à la démocratie. Abolir toute classification de citoyens, dépouiller les individus et les communautés de leurs prérogatives et libertés, étendre aux prolétaires même un droit de cité vague et indéfini, remplacer l'équilibre des divers corps de l'état par une balance entre de pures abstractions, nommées pouvoirs, imposer à tous les peuples le joug de fer d'une législation uniforme, est-ce là du républicanisme? L'esprit de corporations municipales, l'esprit de fédéralisme, tout ce qui fait la base des républiques étoit odieux aux philosophes françois, dont les théories ont précédé ou accompagné la révolution. Pour fonder la république en Europe, il eût fallu, en ne renversant que la légitimité des familles régnantes, respecter toutes les autres et les encadrer seulement dans un ensemble républicain; il eût fallu prendre l'église ou les églises nationales, la

noblesse, les corporations municipales ou industrielles, pour en faire les élémens solides d'une société renouvelée. En suivant cette marche, on eût pu abolir la royauté, comme, dans plusieurs pays, la royauté avoit aboli la féodalité et les états-généraux. Mais il eût fallu le compas des architectes et non pas le marteau des niveleurs.

Ce n'est pas non plus une tendance particulière aux crimes et aux désordres qui a caractérisé l'esprit révolutionnaire moderne. Il est vrai qu'une faction extrême en France s'est chargée d'un forfait atroce et funeste à la nation qui le laissa commettre. Il est des crimes que le genre humain ne peut pardonner. La hache parricide qui frappe une tête royale, frappe en même temps les fondemens de l'édifice social. Ce sang d'une auguste victime n'est pas le sang d'un seul mortel, c'est le sang de la patrie assassinée. La liberté nationale expire avec le dernier soupir du chef auquel la volonté des générations avoit confié le pouvoir souverain ; c'est la monarchie qui monte à l'échafaud. Quelle carrière honorable et vertueuse un peuple peut-il commencer sous d'aussi funestes auspices ? Le vertige du crime se répand dans ses conseils ; toutes les résolutions, toutes les lois portent l'empreinte de cette aliénation morale qui, seule, a pu rendre possible un si grand forfait. Arrosé d'un sang innocent et sacré, l'arbre de la liberté ne donne que des fruits empoisonnés :

semblable au fatal Oupas, il dessèche, il flétrit tout ce que ses exhalaisons peuvent atteindre.

La malédiction très-réelle, attachée au parricide national, consiste dans l'anéantissement de ce sentiment moral qui, seul, garantit l'existence de la société. Un forfait impuni semble justifier tous les forfaits que l'ambition, que la cupidité, que la férocité peuvent conseiller. La tombe de la royale victime semble un abîme où les générations s'engloutissent sans pouvoir le combler. On s'accoutume à une existence, tissue de violences, d'excès et de crimes. La fièvre politique devient une habitude du corps social. C'est ainsi que, s'étant familiarisés avec les révolutions sanglantes, les peuples de l'Asie ont perdu le sentiment de l'honneur et de la liberté. Ce fut ainsi que Rome, une fois enivrée du sang innocent, marcha, poursuivie par les furies de l'ambition et de la discorde, et, ne pouvant plus s'arrêter dans sa carrière de destruction, finit par faire de l'univers esclave le tombeau de sa propre liberté.

Mais, après avoir marqué toute l'horreur que l'assassinat de Louis XVI nous inspire, après avoir signalé l'influence morale particulière qu'il a dû exercer sur le sort de la faction des terroristes françois, nous sommes obligés de dire que ce crime et tous ceux de la même nature ne donnent pas à la révolution de nos jours son ca-

chet propre et distinctif. Tous les grands bouleversemens amènent de grands crimes; le sang royal même a été versé par des rois avant de l'être par des démagogues ; le jeune Conradin, assassiné par les ordres d'un prince françois, n'est pas mort moins innocent que Louis XVI, moins digne de la pitié des cieux et de la terre.

Le vrai caractère distinctif de la révolution européenne c'est d'avoir déclaré la guerre au principe de la légitimité, tel que nous venons de l'exposer.

Tous les peuples européens convenoient que les états ne sauroient exister sans des lois fondamentales, sans des traités inviolables. Les droits, transmis par ces lois et par ces conventions, étoient, par conséquent, censés imprescriptibles, inaliénables et inaltérables. Voilà le principe de la *légitimité* énoncé dans sa plus haute universalité. Aucune révolution ne l'avoit nié dans cette universalité ; on avoit déposé des rois ; mais aussitôt on avoit substitué à la branche exclue de la succession celle qui, dans l'ordre légitime, la suivoit de plus près ; on avoit même aboli la royauté, mais on avoit respecté l'ensemble des autres institutions légitimes et fondamentales. La force avoit partout reconnu des droits fondamentaux.

L'esprit révolutionnaire dit aux rois et aux peuples : Il n'y a point de droit naturel, point

de justice universelle; par conséquent, il n'y a point de lois immuables; elles peuvent toutes changer selon la souveraine volonté du plus fort. Il n'y a point de traités inviolables; ils doivent tous céder aux convenances et à l'intérêt du plus puissant; voilà le principe de l'*illégitimité*, le principe révolutionnaire dans toute sa grandeur gigantesque et dans toute sa force destructive.

Nous avons déjà vu que ce n'est point la révolution françoise qui, la première, a ramené ces maximes de la barbarie; elles n'ont retenti dans les clubs populaires que long-temps après avoir été proclamées du haut de plus d'un trône. L'esprit révolutionnaire guidoit déjà ces monarques bien intentionnés, mais imprudens, qui, à l'instar de Joseph II, vouloient régénérer, par des mesures arbitraires et violentes, leurs peuples attachés à d'anciennes institutions; l'esprit révolutionnaire, commandant au nom des lumières, dictoit ici la spoliation des ordres religieux à cause de leur oisiveté, et là, le partage d'une nation à cause de sa turbulence; l'esprit révolutionnaire armoit les gouvernemens d'un pouvoir absolu contre les droits des corporations privilégiées avant d'armer la multitude de la souveraineté populaire contre les droits du trône. Mais, entrés plus tard dans la carrière de l'illégitimité ou de la révolution, les peuples l'ont bientôt parcourue

toute entière. La révolution françoise a donc été moins remarquable par les crimes qui l'ont souillée que par le perfectionnement des doctrines de l'illégitimité dont elle a été l'application pratique la plus systématique, la plus complète et la plus absolue. Tous les anciens pactes sont violés, tous les anciens droits sont méconnus, toute loi positive cède à des théories arbitraires; mais, dans ces théories même, rien de concordant, rien de stable, rien qui annonce un avenir; les pouvoirs nouveaux se renversent ou se combattent les uns les autres; les nouveaux pactes et les nouveaux droits sont à leur tour traités de préjugés et d'abus; l'idée même de la loi est dénaturée, et ce nom auguste ne signifie plus une règle prescrite aux gouvernemens, il ne signifie que les caprices journaliers du gouvernement populaire, que les expressions fugitives d'une prétendue volonté souveraine et absolue, dictés par des milliers de despotes, par des milliers de tyrans.

La noble idée d'une république ne pouvoit pas se faire jour à travers ce mobile chaos; car les républiques comme les monarchies ne peuvent se fonder que sur le respect de la justice, sur la fixité des lois fondamentales, sur la stabilité de tous les grands intérêts consacrés par ces lois. Or cette légitimité des institutions paroît à la grossière multitude plus abstraite encore et

non moins gênante que la légitimité des droits personnels.

C'étoit la faveur personnelle et la puissance dont cette faveur investit un individu, qui, seules, pouvoient mettre un terme à la lutte de toutes les forces déchaînées par l'anarchie. Il parut, cet homme devant qui les rois et les peuples se turent; le monde, prosterné devant son glaive victorieux, attendoit de lui ses nouvelles destinées; le génie même de la révolution reculoit tremblant devant le sien, et sembloit se soumettre à son propre élève. *Napoléon* pouvoit, et sans doute il vouloit fonder un ordre de choses qui, consacré par le temps, auroit pu acquérir le caractère de la légitimité; il eût même, sur la fondation de cet ordre nouveau, des inspirations brillantes et des vues immenses qui, bien plus que ses exploits, l'élèvent au-dessus de la foule des conquérans; mais un double principe de destruction, sortant à la fois de son caractère et de son siècle, dut anéantir tout ce qu'enfantoit son génie, tout ce que créoit sa puissance; révolutionnaire vis-à-vis les anciens souverains, despote vis-à-vis les nouveaux peuples, il blessoit, il inquiétoit également la raison et les préjugés, les idées libérales et les sentimens serviles, les traditions antiques et les théories récentes. Ainsi tout plie sous sa puis-

sance, rien n'appuie son édifice ; tout cède à ses armes, rien ne s'identifie avec ses lois. Son impatiente ambition ne lui permettoit pas de s'allier au principe de la légitimité, et son grand sens politique ne lui permettoit pas d'adopter les principes désorganisateurs de l'illégitimité. Sa seule alliée fidèle étoit donc l'enthousiasme militaire; dès que la valeur françoise eût succombé sous le poids des désastres redoublés, il devoit voir se réunir contre lui la confédération la plus généralement étendue et la plus singulièrement composée que l'histoire ait connue. Les rois les plus absolus et les peuples les plus libres; les plus vastes empires et les plus minces républiques, la philosophie et le fanatisme, les lumières et la barbarie, les vertus et les vices, l'ancienne fidélité et les nouvelles trahisons, les intérêts de la légitimité et les intérêts de l'anarchie, tout conspire la chute d'un seul homme. Il tombe, écrasé sous le poids de l'univers, et aussitôt des millions de voix discordantes proclament le triomphe de la liberté, de la justice et de la légitimité.

Cependant ce triomphe n'a pas été complet ; il ne pouvoit pas l'être. Les intérêts très-opposés, qui s'étoient réunis pour le combat, se sont disputé les fruits de la victoire; il a fallu que la diplomatie les accordât, et la diplomatie, au lieu d'établir un principe général, n'a cru devoir consulter que des convenances. Les gouverne-

mens, les institutions, les droits légitimes ont été rétablis sur beaucoup de points; sur d'autres, ils ont été sacrifiés aux nécessités politiques. Partout on a été pressé de coordonner des intérêts hostiles, en réservant au temps le soin de les concilier. Nulle main n'a été en même temps assez ferme et assez pure pour oser tout punir ou tout récompenser. Dans ce compromis entre les prétentions particulières, aucun principe général n'a été clairement énoncé, et bientôt la divergence des opinions, même les plus sincères et les plus pures, a menacé de donner au droit public de l'Europe renaissante un caractère d'incohérence et partant d'incertitude qui peut ouvrir la porte à des dissentions funestes, ou du moins rendre notre reconvalescence plus difficile et plus pénible.

Un sentiment salutaire domine cependant chez les gouvernemens et chez les peuples; c'est la nécessité d'un ordre de choses légitime, immuable, inviolable. Rois et sujets, tous ont goûté les fruits amers de l'illégitimité, de l'usurpation, de la rebellion, du despotisme et de l'anarchie; rois et sujets, tous ont senti la nécessité d'un principe conservateur, d'un principe qui, en dominant les divers pouvoirs de la société, les protége tous. Ce sentiment juste et louable s'égare dans plusieurs routes également dangereuses. Les esprits ardens et audacieux que l'expérience de nos révolutions n'a pu corriger demandent que

le nouvel ordre légitime soit fondé exclusivement sur de nouveaux pactes, calculés d'après leurs théories; non seulement ils font abstraction de tout ce qui reste debout de l'ancienne Europe, mais ils voudroient même le renverser pour que les nations commençassent entièrement de nouveau leur carrière politique. D'autres esprits, non moins tranchans et obstinés, ne veulent pas s'apercevoir des ruines qui nous entourent, ils ne veulent ménager ni la caducité de tout ce qui n'est pas tombé, ni la fragilité de tout ce qui s'est relevé; ils redemandent en vain les choses légitimes que la faux du temps a irrévocablement moissonnées. La première de ces opinions sape le principe de la légitimité, la seconde en compromet les intérêts; l'une n'accorde rien au bon droit, l'autre refuse tout à la nécessité; toutes les deux, en flattant ou en irritant le génie redoutable de la révolution, tendent à renouveler une lutte déjà trop funeste.

Ces deux partis sont comme l'imagination et la mémoire de la société; l'imagination ne vit que dans l'avenir, la mémoire que dans le passé; l'une s'égare dans les espaces, l'autre rêve parmi les tombeaux; l'une a des écarts brillans et dangereux, l'autre des ressouvenirs amers et incommodes; sous le drapeau de la timide raison, un roisième parti s'avance entre ces deux opinions; il voudroit conserver de l'une et de l'autre ce qu'elles

ont de sage et de juste ; mais, toujours occupé à concilier les souvenirs du passé et les espérances de l'avenir avec les circonstances impérieuses du moment, le parti qui prétend être celui de la raison, de la modération et de la politique est souvent entraîné dans une marche incertaine, variable et susceptible d'interprétations fâcheuses, parce qu'il n'a pu s'attacher à des principes aussi rigoureux, aussi décisifs que ceux que l'esprit de système lui oppose.

Déterminer ces principes conciliateurs, ce ne seroit rien moins que de tracer en même temps l'esquisse d'un nouveau droit public et celle d'une nouvelle politique, où le juste et l'utile devroient plus que jamais s'identifier.

Notre *tableau de l'Europe* ne sauroit être ni un traité des principes ni un mémoire de politique. Nous ne pouvons qu'indiquer rapidement le résultat des principes bons ou mauvais que les gouvernans ont suivis dans la restauration européenne. Nous ne prétendons pas donner des leçons à un monde encore en fermentation, à des gouvernemens fatigués de conseils, à des peuples enivrés de flatterie.

Nous devons demander grâce pour notre sévère franchise si opposée au ton général des écrivains politiques actuels, même les plus vantés. Tous ils flattent certains hommes, certaines sociétés,

certaines classes ; nous nous verrons quelquefois obligés de parler contre tous dans l'intérêt de tous.

CHAPITRE III.

Tableau de la restauration européenne sous le rapport des constitutions et des traités publics.

Nous venons de contempler l'édifice politique de l'Europe dans son élévation ancienne et dans sa chute récente. Cinq années écoulées depuis le renversement des gouvernemens établis par la révolution ont vu les rois et les peuples s'occuper presque exclusivement de la restauration du droit public et constitutionnel ; les congrès, les commissions territoriales, les comités constitutionnels ont tracé des limites, reconnu des principes, signalé des obstacles, des dangers ; la diplomatie, qui jadis ne veilloit que sur un seul objet, l'équilibre des puissances, a étendu ses soins à tout ce qui peut ou maintenir ou menacer le repos du monde ; à côté de ses travaux discrets et quelquefois mystérieux, les assemblées délibérantes, dans un grand nombre de pays, ont fait retentir toutes les opinions, toutes les plaintes et tous les vœux des nations. Selon le point de vue qu'offrent les intérêts vivement émus et les opinions fortement agitées, le monde change de face. Aux yeux des uns, tout semble encore être

en discussion, depuis la religion de l'état jusqu'aux droits d'un garde champêtre; aux yeux des autres, tout semble rassis ou prêt à se rasseoir sur les bases politiques et constitutionnelles qu'il leur plaît de déclarer les seules légitimes. Il faut tâcher de remonter à un point de vue beaucoup plus élevé pour comprendre et pour peindre la situation actuelle de l'Europe.

1.° *Quels sont aujourd'hui les élémens de la société politique en Europe? Quelle est la situation des classes qui forment ces élémens?*

L'Europe n'est pas, comme l'ancienne Grèce, une agrégation de petits états, animés avant tout par un esprit d'indépendance locale et d'activité politique individuelle. Nos grands peuples ne tendent pas, généralement parlant, à se diviser en fractions; et quelques nations, partagées entre plusieurs gouvernemens, tels que les Italiens, les Allemands, les Polonois et les Scandinaves, tendent même plus ou moins à resserrer les liens qui naissent de la communauté de mœurs et de langues.

Les nations européennes restent donc sous l'empire constant de ces grands intérêts agricoles, commerciaux et industriels qui naissent de la nature même de leur sol; ils ne peuvent pas se donner une existence purement artificielle, comme jadis Tyr, Athènes, Carthage; il y a toujours

pour chacune d'elles certaines conditions d'existence, dictées par la nature. De là une certaine stabilité des élémens de la société politique européenne, même au milieu des révolutions d'opinion les plus violentes. D'un autre côté, notre partie du monde est trop entrecoupée de hautes montagnes et de larges bras de mer, ses nations diverses possèdent trop de fierté, trop de courage, et même en partie trop de patriotisme, pour qu'un seul empire, semblable à celui de la Chine, puisse jamais envahir l'Europe entière. Notre destin politique paroît donc fixé, au moins pour quelques générations; nous devons continuer à vivre sous plusieurs monarchies, plus ou moins tempérées au-dedans, plus ou moins indépendantes au-dehors.

On peut considérer les monarchies européennes sous le rapport des dynasties régnantes. Même dans les états les plus libres, la dynastie appelée à occuper héréditairement le trône est incontestablement un des plus importans élémens de la société. Celles qui règnent actuellement en Europe ont toutes (à une seule exception près), reçu la consécration du temps; elles ont formé entre elles de nombreux liens de famille, et, depuis quelques années, elles ont resserré, par tous les moyens imaginables, les nœuds de l'amitié personnelle. Outre leur puissance politique, elles exercent un immense patronage; les dépenses

réunies de toutes les cours, maisons souveraines et branches apanagées en Europe, montent à 340, peut-être à 360 millions de francs, somme qui anime un grand nombre d'établissemens d'art et d'industrie. La plus froide raison doit donc les considérer comme une partie permanente du système européen.

Jadis l'Europe a pu craindre de voir une seule maison, par des mariages et des successions, devenir trop puissante. Ce danger n'existe guère de nos jours. La maison de Holstein-Russie, il est vrai, place ses princesses sur beaucoup de trônes du Nord; mais ces liens momentanés ne donnent à la Russie aucun titre de succession : ils n'ont donc pas la tendance politique qu'une curiosité malveillante leur attribue; tout au plus quelques foibles dynasties d'Allemagne peuvent-elles y trouver un appui contre leurs voisins puissans, et ce résultat ne seroit-il pas à l'avantage de l'équilibre européen ? La seule ambition de famille qu'on pourroit soupçonner à la dynastie russe, ce seroit de placer ou maintenir, sur les trois trônes de Suède, de Norvège et de Danemark, trois branches de la maison de Holstein, afin de faciliter l'établissement d'une fédération de ces trois royaumes avec l'empire de Russie.

La maison de Bourbon, qui règne en France, en Espagne et à Naples, se trouve contre-balancée par la maison d'Habsbourg - Lor-

raine, qui possède l'Autriche, la Toscane et des droits de réversibilité sur le grand-duché de Bade. C'est une heureuse politique d'avoir relevé l'ancienne maison de Savoie entre ces deux puissantes dynasties ; mais peut-être s'apercevra-t-on un jour de quelque reste des anciens désirs de l'Autriche de se créer des droits sur la Bavière.

En général, la politique des mariages a perdu de son importance. La dynastie régnante d'Angleterre n'a aucune liaison de famille sur le continent qui ait trait à la politique ; c'est précisément une de ses prééminences, selon l'école de Fox, et nous croyons que, sur ce point, l'opposition a eu raison, même contre l'habile et profond diplomate qui avoit projeté d'unir l'héritière du trône britannique à l'héritier du sceptre des Pays-Bas. La défaite de lord Castlereagh, sur ce point, épargna aux Anglois le désavantage d'être en contact immédiat avec la France, désavantage politique et militaire qui auroit été foiblement balancé par quelques bénéfices commerciaux.

Si nous passons maintenant aux particuliers, nous verrons que les monarchies européennes contiennent presque toutes les mêmes élémens constitutifs, les mêmes classes sociales, quoique dans des proportions différentes.

Il y a toujours dans les monarchies tempérées, et au sein des grandes nations agricoles, un cer-

tain nombre de familles illustrées par de beaux souvenirs, par de grands services, propriétaires de grandes fortunes immobilières, et par conséquent appelées à former le sénat national, le premier corps politique. C'est la *pairie*, c'est le *sénat* naturel de la monarchie, ce sont, pour ainsi dire, de petites dynasties, qui servent de cortége à la dynastie nationale et souveraine.

Un nombre de familles, infiniment plus considérable, s'est acquis une illustration héréditaire, moins éclatante; elles possèdent une fortune territoriale moins brillante, mais toujours indépendante et honorable ; n'est-ce pas dans cette classe que l'état doit s'attendre à trouver les chefs de ses armées, les administrateurs de ses provinces ? Le nom de la *chevalerie* se détache difficilement de la nature de cette classe, et heureusement ce nom a échappé à la défaveur populaire.

Les doctrines, relatives aux rapports positifs de la société, se propagent par l'éducation et l'exemple dans les familles qui, depuis des siècles, ont honoré la magistrature. Partout où ce *patriciat*, cette noblesse de robe, cet ordre judiciaire n'est pas constitué en corps indépendant et perpétuel, les peuples éprouvent les maux inséparables d'une administration arbitraire, foible ou tyrannique, de la justice civile et criminelle.

Après les classes pour lesquelles une grande propriété foncière forme une condition indispensable, viennent celles qui ont pour base la propriété industrielle. Dans l'état actuel de la société, les lumières et les talens sont devenus une véritable propriété industrielle. Le clergé, les savans, les avocats, la *classe des lettrés*, forme une division sociale très-importante par l'influence qu'elle exerce sur les idées.

Les grands commerçans et manufacturiers constituent partout une classe aussi distincte des artisans et de petits marchands, que l'étoit jadis la noblesse de la roture ; aussi, dans toutes les anciennes monarchies de l'Europe, on distingue les *citoyens* des *bourgeois*. On accorde aux cités un rang, des priviléges, des immunités, que ne possèdent pas les simples villes et bourgs. Cette distinction étoit marquée dans la constitution des républiques les plus sages et les plus heureuses.

Il reste l'immense, la respectable classe de petits propriétaires et des fermiers à long bail; cet ordre des *villageois*, reconnu constitutionnellement en Suède et dans le Tirol, vient de l'être dans le grand-duché de Hesse-Cassel, et le sera probablement aussi en Prusse. C'est une idée bien politique, que d'honorer, par des priviléges particuliers, cette nombreuse classe de véritables citoyens qui doit être soigneusement distinguée

de celle des prolétaires et des véritables mercenaires.

Voilà les élémens de la société civile en Europe, tels que l'histoire et la nature les ont faits. Mais il est des pays où quelques-uns de ces élémens n'existent encore que dans un état d'adolescence; d'autres où ils ont éprouvé les ravages de la vieillesse ; ce sont des traits particuliers qu'il faut ajouter à l'esquisse générale.

La classe des cultivateurs libres est encore peu nombreuse en Russie ; mais elle s'accroît de jour en jour, grâce à l'ardeur avec laquelle l'empereur poursuit ses vœux pour l'affranchissement universel. En Prusse, le gouvernement a établi un mode de rachat de la servitude, qui laisse au paysan le choix entre une existence indépendante et l'ancien vasselage ; il est des cantons où le peuple n'use pas de la faculté de s'affranchir. En Hongrie, la servitude subsiste ; mais les mœurs et les lois en adoucissent les effets. La plupart des états allemands ont aboli la servitude, et ceux qui ne l'ont pas fait en annoncent l'intention. Le Danemark, qui n'avoit jamais connu la servitude personnelle proprement dite, a aboli les abus qui en reproduisoient tous les maux, sous la forme d'une institution administrative et militaire. Dans tous ces pays, on a plus ou moins pris l'Angleterre pour modèle, en

accordant au cultivateur tous les droits civils, et en favorisant l'établissement des baux très-longs ou même héréditaires, et la commutation des corvées contre des redevances en argent. Mais, comme dans plusieurs de ces contrées, et notamment en Russie, en Prusse, en Hongrie, l'argent n'abonde pas, le paysan peut encore longtemps trouver son avantage à s'acquitter en travail manuel de l'espèce de rente ou de loyer qu'il doit au propriétaire du sol qu'il habite. Abolir purement et simplement ce droit de propriété n'a pu venir à l'esprit des monarques justes et sages. Car, bien que la propriété foncière appartenante aux possesseurs de terres nobles, sur leurs villages, ne soit *originairement* qu'une sorte de suzeraineté concédée par l'état, il est évident que la prescription acquise par une jouissance de tant de siècles l'a rendue aussi sacrée que toute autre propriété. Traiter de reste de servitude les redevances qui en résultent, ce seroit aussi déraisonnable que d'appeler serfs les manouvriers auxquels le paysan aisé donne une maisonnette et un jardin à condition de travailler pour lui. Ces échanges d'une valeur en terrain et bâtimens contre une valeur en travail, n'est pas même tout-à-fait étranger à l'Angleterre où, d'ailleurs, une haute civilisation et une grande abondance d'argent ont généralement réduit les rapports entre le cultivateur et le proprié-

taire à ceux d'une simple stipulation d'une rente annuelle.

La France se détache ici du tableau général de l'Europe ; les paysans ont dû à la révolution, non seulement leur liberté personnelle, mais encore l'entier affranchissement de toute redevance envers le seigneur ou ancien propriétaire du sol, ou, pour mieux dire, les droits de celui-ci sur les terres occupées par ses anciens vassaux ont été arbitraïrement transférés au cultivateur sans indemnité, attendu qu'on n'y voyoit que des abus féodaux. Jointe aux ventes des domaines confisqués, cette révolution de propriété a peuplé la France d'une masse de petits propriétaires indépendans, qui ne deviennent les fermiers ou les métayers des grands propriétaires conservés qu'en vertu d'un contrat volontaire et d'un bail souvent très-court. Tandis qu'en Angleterre, les lois et mœurs assurent la transmission des biens-fonds à l'aîné de la famille, la loi civile de France prescrit au contraire le partage des successions et favorise la subdivision à l'infini, même des plus petits coins de terre. Le même système de subdivision avoit fait des progrès en Danemark, depuis l'affranchissement des paysans ; mais l'expérience a engagé le gouvernement à en modérer l'excès. Il paroît aujourd'hui reconnu en principe que la trop grande concentration de la propriété territoriale et sa

trop grande dissémination sont également une calamité publique ; mais c'est surtout la mutation trop fréquente qui ôte à la famille rurale un de ses charmes, et à l'agriculture une de ses sources de perfectionnement. Des *lois agraires* remarquables s'opposent à ces deux maux dans divers états ; le gouvernement de Naples a prescrit des bornes assez étroites à la formation des majorats ; une ancienne législation autorise au contraire le paysan libre et fier de la Norvège à revendiquer, sous certaines conditions, la terre patrimoniale que ses ancêtres avoient vendue.

Cette destruction violente des droits, qualifiés de *féodaux*, s'est étendue à la partie de l'Italie qui a été occupée par les François du temps de la république ; mais Napoléon ne permit pas qu'on en fît l'essai rigoureux dans le royaume de Westphalie et dans les départemens françois sur le Weser et l'Elbe ; il adopta la méthode prussienne et danoise d'une commutation en redevances pécuniaires. L'institution des majorats, une des plus importantes de l'*empire*, tendoit en même temps à contre-balancer la subdivision des propriétés et à reconstituer les grandes fortunes territoriales, sans lesquelles il ne peut exister de noblesse politique.

Nous voilà conduits à parler de cette classe de la société dont l'existence entière a été mise en problème par la révolution. Malgré tant d'efforts

contraires, la noblesse conserve, dans tous les états de l'Europe (la Norvège et la Suisse exceptées), une existence constitutionnelle et légitime. Elle a survécu à la tempête révolutionnaire, mais elle ressemble à un arbre frappé de la foudre, dont les vents ont courbé les branches et dont les torrens furieux ont mis à nu les racines.

La situation de la noblesse, sous le rapport constitutionnel, civil et moral, diffère extrêmement d'un pays de l'Europe à l'autre. En *Angleterre*, elle s'est consolidée comme institution politique, en renonçant presque à tout caractère féodal; la *nobility*, ou les familles possédant un titre de noblesse quelconque et formant 13,000 individus, ne se distingue que par une légère nuance des familles comprises sous la dénomination de *gentry*, ou gens vivant noblement, dont le nombre s'élève à 400,000; cette haute et basse aristocratie concentre dans ses mains les fonctions administratives, judiciaires et politiques; c'est l'élite de la nation par sa fortune territoriale, ses lumières et ses talens; elle admet dans son sein toute famille qui arrive à la même prééminence civile et morale. Quelle différence d'avec la situation des deux corps de noblesse existant constitutionnellement en *France!* L'une, tenant fortement aux idées anciennes, féodales et généalogiques; l'autre,

s'enorgueillissant de sa gloire militaire ; toutes les deux ne formant pas, à beaucoup près, l'élite entière de la nation, n'étant pas l'ensemble complet de *familles sociales*, pour emprunter un terme d'un écrivain des plus aristocrates, ne comprenant dans leur sein ni toute la pairie naturelle, ni toute la chevalerie véritable, ni tout le patriciat national ; ne pouvant, par conséquent, remplir convenablement la totalité des fonctions sénatoriales, militaires, judiciaires ; enfin, étant divisées en deux factions irréconciliables, telle est la fâcheuse, l'absurde position où se trouve l'aristocratie françoise.

Parmi les autres états européens, la *Hongrie*, la *Suède*, les *Pays-Bas* et la *Bavière* possèdent une noblesse fortement constituée. Les magnats hongrois conservent, en quelque sorte, le caractère des *begs* et des *khans* des anciennes tribus *magyares ;* la noblesse pauvre se perd dans les rayons de cette aristocratie territoriale, et il est à peine question des autres classes de la nation; mais l'habitude et les mœurs adoucissent cette constitution tout-à-fait féodale. Les lois assignent une situation moins élevée aux nobles de Bavière, de Suède, des Pays-Bas ; c'est véritablement l'ancienne chevalerie entrée dans un pacte, dans un compromis avec la masse de la nation, et n'occupant que la première place

parmi d'autres classes également libres et puissantes. Les administrations provinciales dans les Pays-Bas, et les commandemens militaires en Suède donnent à la noblesse de ces royaumes une force additionnelle très-importante. En Suède, c'est l'*ordre des paysans* qui forme le contre-poids de la noblesse; et, dans les Pays-Bas, c'est le corps des négocians et des capitalistes; la noblesse de Bavière est prépondérante sur tout le reste du corps politique.

Le royaume d'*Hanovre* vient d'être constitué sur des principes conformes à ceux de Bavière et des Pays-Bas; ce sont évidemment les formes les plus convenables aux nations germaniques.

Mais les deux grandes puissances allemandes offrent quelques particularités sous le rapport de la situation de la noblesse. Belliqueuse, mais pauvre, en *Prusse* c'est une véritable chevalerie; mais, hormis la seule province de Silésie, où sont les élémens d'une pairie naturelle ? En *Autriche*, au contraire, une haute aristocratie ou plutôt oligarchie territoriale très-riche et toute puissante, déploie toutes les qualités éminentes qui doivent orner la pairie naturelle d'une grande monarchie; mais la classe secondaire, ou la chevalerie, n'est pas encore au niveau de sa destination sous le rapport de l'éducation, des talens et des caractères; de là, l'infériorité reconnue de l'officier autrichien-allemand vis-à-vis le Prussien,

le Français, le Russe; de là aussi, la disette de bons administrateurs, d'habiles financiers, de bons fonctionnaires, à laquelle Joseph II voulut apporter des remèdes, et qui disparoît de jour en jour sous ses dignes successeurs. De plus, cette monarchie, outre la noblesse allemande, renferme trois autres grands corps nobiliaires, celui du royaume Lombard-Vénitien, celui de la Hongrie et celui de la Pologne-Autrichienne. Quelle sagesse pourroit jamais unir dans un seul faisceau ces élémens opposés ?

En *Russie*, et dans le royaume de *Pologne*, les progrès de la civilisation et les perfectionnemens de la législation placent la noblesse dans une situation toute particulière; investie d'immenses possessions territoriales, elle formoit naguère, à elle seule, toute la nation politique; elle voit maintenant s'élever des bourgeois et des paysans libres; elle a trop de lumières, trop de générosité pour s'opposer à ce changement; elle y prête même la main, mais les deux nouvelles classes de la nation ont si peu de force morale, si peu de consistance civile, qu'il est à désirer que la réforme politique ménage assez les justes intérêts de la noblesse pour l'attacher à l'ordre nouveau, afin qu'aucun mouvement rétrograde, sous quelque nouveau Paul I, n'arrête la lente et pénible éducation sociale qui seule peut créer, parmi les nations slavonnes, un véritable tiers-

état. Dans cette vaste moitié de l'Europe, il faut chaque jour craindre le retour du despotisme pour la civilisation, comme le retour de la gelée pour la végétation.

Où trouver des cœurs plus fidèles à la liberté, plus ardens à braver la mort pour la patrie que parmi les nobles de la Pologne ? Dans tant de glorieux exils, plusieurs d'entre eux ont acquis les plus hautes lumières politiques, ont déployé les plus grands talens militaires ; mais, ruinée par ses désastres, la noblesse polonoise, toujours légère, toujours amie des plaisirs et du bruit, réunit trop souvent des vices brillans à des vertus non moins éclatantes.

Allemande d'origine, protestante de religion, la noblesse de *Livonie* et de *Courlande* forme une espèce de société particulière, puissante par ses talens, ses lumières, sa bravoure plus que par sa fortune; elle donne au vaste empire de Russie un tiers de ses hommes d'état et de guerre.

La situation de la noblesse en *Italie* est celle d'un vieillard qui se repose au sein des beaux-arts et des lettres. Avec plus d'esprit, plus d'instruction, plus de patriotisme que ne lui accordent tant de voyageurs injustes, la noblesse italienne ne trouve aucune facilité à briller dans la carrière politique ; le gouvernement est partout concentré dans les cabinets des ministres, et aucune puissance italienne ne joue un rôle politique, si

ce n'est quelquefois la cour de Turin. Que les circonstances changent, et le monde admireroit peut-être des Pitt et des Fox italiens.

Les préventions avoient aussi représenté la noblesse d'*Espagne* comme une classe amollie dans les jouissances du luxe. Nous ne défendrons pas les grands; nous doutons qu'une chambre des pairs espagnols possédât toutes les qualités d'un sénat national; mais la chevalerie castillane n'a été ni étrangère à l'héroïque résistance de l'Espagne contre un joug étranger, ni aux patriotiques tentatives de rétablir les anciennes libertés du royaume. C'est peut-être en Espagne et en Suède qu'on rencontre le plus souvent ces hommes qui, dans une fortune médiocre ou dans une honnête pauvreté, conservent, sans ostentation, les sentimens de l'indépendance la plus généreuse.

Telle est la situation morale de cette classe privilégiée qui, dans toute l'Europe, est appelée par les lois ou par les mœurs aux premières fonctions publiques; comme aristocratie politique, elle lutte encore avec avantage contre le pouvoir royal et la force populaire; comme institution féodale, elle succombe sous l'influence croissante du commerce et de l'industrie; comme caste d'une naissance distinguée, elle a pour ennemie publique l'opinion dominante du siècle,

mais pour alliée secrète, la vanité de ceux même qui l'outragent.

Que la noblesse, au lieu de se livrer aux rêves funestes de l'orgueil, reconnoisse sa nouvelle position et celle des autres classes de la société! Tout change, les siècles, et les hommes, et les choses; nous ne pouvons faire rétrograder le monde; étudions sa marche, si nous voulons prétendre à la diriger. Tant que les lumières, les richesses et les talens civils ou militaires étoient le partage à peu près exclusif d'une classe, elle formoit une aristocratie aussi naturelle que puissante. Les lois, qui la déclaroient seule capable de gouverner l'état, de dispenser la justice, de conduire les armées, ne faisoient qu'énoncer un fait généralement incontestable. Véritable élite du peuple, seul boulevard de la liberté, la noblesse n'excitoit chez les autres classes aucun sentiment, ni d'humiliation, ni de jalousie. Tous les droits qu'elle possédoit n'étoient qu'autant de devoirs qu'elle s'imposoit. Les lumières sont aujourd'hui descendues dans toutes les classes; les richesses sont devenues plus stables même dans plusieurs familles bourgeoises que dans les maisons nobles; les nouvelles formes de l'administration ont donné une nouvelle importance aux talens financiers; l'art de la guerre, totalement changé, a rendu la che-

valerie ancienne inutile et a étendu à tous les citoyens le devoir du courage militaire et le droit d'aspirer aux distinctions guerrières. Enfin le sentiment de l'honneur s'est répandu avec les lumières et les bienfaits d'une éducation libérale, due en grande partie aux fondations pieuses et aux ordres religieux. Dès-lors l'aristocratie naturelle de l'ancienne noblesse a été détruite par la force même des choses; et les lois, les usages ou la volonté des princes, en déclarant tous les citoyens capables de servir l'état, ne font qu'énoncer un fait qu'il n'est plus dans notre pouvoir de changer ni de dissimuler.

Dans cette nouvelle position, que doit faire la noblesse pour concilier son honneur avec son intérêt? Elle doit chercher à mettre ses anciennes prérogatives de droit en harmonie avec les nouvelles prééminences de fait; elle doit ouvrir largement ses rangs aux citoyens illustrés par leurs grands exploits, par leurs vertus et leur génie; elle ne doit apporter parmi ses nouveaux égaux que la noble magie de ses souvenirs historiques, cet éclat impérissable des grandes actions, cette immortelle popularité des noms, liés aux annales de chaque province, et gravés dans la mémoire des peuples. En ne prétendant ainsi à être que ce qu'elle est en elle-même, ce qu'aucune révolution, ni aucune loi, ne sauroit l'empêcher d'être, la noblesse ancienne, respec-

tée comme la partie la plus anciennement illustrée de chaque nation, conservera toujours les hommages volontaires de l'opinion publique.

Les divers clergés de l'Europe constituent un élément moins important de la société depuis que l'esprit irréligieux a pénétré dans toutes les classes des peuples les plus policés. D'après l'opinion des écrivains revêtus de plus hautes prélatures, c'est le clergé catholique qui a le plus perdu son influence. Cependant il faut excepter l'Espagne et le Portugal, où des moines peuvent encore conduire à la victoire un peuple exalté ; il faut excepter l'Autriche, où le cultivateur respecte beaucoup son curé ; les Pays-Bas, où naguère le peuple s'armoit pour ses autels ; l'Irlande, où le zèle ardent des fidèles entretient les ministres d'une église long-temps persécutée ; que dis-je ? A force d'indiquer des exceptions, nous voyons que c'est seulement en France et en Italie que le clergé catholique a beaucoup perdu. Moins nombreux, moins livré au monde, le clergé italien reprendroit facilement les avantages de sa position ; celui de France, s'il se reconstitue par des études mieux dirigées, s'il désavoue toutes les doctrines du pouvoir absolu, ainsi que de l'intolérance, ne tardera pas de ressaisir ce sceptre de l'opinion que les Bossuet et les Fénélon tiennent encore du sein même de la tombe. Peut-être seroit-il plus juste de considé-

rer le clergé anglican comme déchu d'une partie de son influence sociale ; ce corps puissant, riche, brillant de l'éclat du savoir et de talens, renferme malheureusement quelques politiques ambitieux, quelques hommes d'une conduite trop mondaine, quelques individus livrés à des scandales impunis ; ces abus, soigneusement remarqués par tant de sectes rivales, n'ont pu échapper à la censure de l'opinion ; mais aussi, chez une nation si heureusement organisée, quel abus, s'il est réel, survit long-temps à la censure publique ? Moins riche et plus studieux, moins puissant et plus austère, le clergé évangélique ou luthérien de l'Allemagne et du Nord exerce une autorité morale et philosophique, appuyée sur le sentiment religieux ; magistrature que les gouvernemens respectent et chérissent. Il en est probablement de même parmi les presbytériens de l'Ecosse. La fausse philosophie affoiblit l'autorité ecclésiastique parmi les réformés de France. Rien au contraire n'ébranle l'empire spirituel du haut clergé grec de Russie ; c'est là qu'on revoit ces anciens pères de l'église, si puissans par la parole et les mœurs ; mais le bas-clergé languit dans un état peu honorable.

Les revenus de tous les clergés catholiques d'Europe en 1789 sont estimés, par M. de Pradt, à 1800 millions de francs. Encore un point sur lequel la France a rompu société avec le reste de

l'Europe ; elle salarie les ministres du culte, tandis que partout ailleurs ils possèdent en usufruit des terres et qu'ils perçoivent la dîme. Le clergé protestant du Nord et de l'Angleterre renferme les agronomes les plus habiles ; il continue les défrichemens commencés par les anciens moines.

Entreprendrons-nous de peindre les classes de la société européenne qui appliquent à diverses fonctions publiques leurs connoissances acquises ? Il suffit de remarquer les grands traits de différence ou de similitude. L'administrateur des provinces ou des villes est, en Angleterre, un citoyen distingué et riche qui, par honneur, par ambition, dépense son revenu patrimonial en remplissant une charge onéreuse; en France, c'est un des grands ou petits pensionnaires de l'état, qui cherche à se ménager des économies ou à se créer une fortune ; en Allemagne, en Russie, dans le Nord, c'est quelquefois un pauvre père de famille qui, ne pouvant vivre de sa misérable solde, se voit forcé d'y suppléer par des gains honteux ou même illicites. Veut-on favoriser un fonctionnaire, en Russie, en Prusse, on lui fait présent d'un domaine ; en Angleterre, on lui donne une place lucrative sans fonction, une *sine-cure ;* en France, on lui permet de cumuler autant d'offices qu'il est d'heures dans la journée. Une des lèpres de plusieurs monarchies européennes est la situation précaire des fonction-

naires qui, pouvant être destitués à tout moment, forment une classe d'instrumens serviles. Nous devons donc remarquer la distinction angloise entre les places amovibles à volonté (*durante benè placito*), et celles qu'on ne peut perdre que par forfaiture (*quandiù se benè gesserint*); nous ne devons pas non plus oublier qu'en Suède la constitution détermine exactement les *places de confiance*, les seules dont le roi peut destituer l'occupant sans un jugement préalable. Dans quelques monarchies absolues, mais paternelles, par exemple, en Autriche, en Danemark, les places sont inamovibles de fait, sauf le cas d'un délit très-grave.

Parmi les classes qui se rattachent à cette division de la société européenne, nous ne pouvons passer sous silence les hommes de loi de toutes les nuances. Quelques grandes villes, telles que Londres et Paris, ont vu se former un ordre d'avocats, distingués par leur indépendance, leurs talens, mais quelquefois aussi par leur ambition politique. D'autres villes, telles que Naples (du moins à une époque peu reculée), se plaignent d'une surabondance d'hommes de loi qui, semblables à une nuée de sauterelles, dévorent les patrimoines et ruinent les familles. On voit dans quelques pays du Nord des hommes de loi, vivant de la crédulité du paysan qu'ils ameutent contre les grands propriétaires. Dans le royaume de Wür-

temberg les *hommes à écriture*, comme on les y nomme (1), ont même retardé l'établissement de la constitution actuelle. Mais c'est à la législation civile à couper les racines de ce mal.

La politique constitutionnelle, de son côté, doit chercher à rendre utiles, ou du moins innocens, les talens ambitieux qui brûlent de s'élancer du barreau à la tribune.

C'est une des erreurs capitales des gouvernemens de ne pas apprécier l'influence *morale* de chaque classe de la société, même la moins riche, la moins douée de force matérielle. Il en est qui, négligées ou mécontentées, peuvent devenir des foyers de trouble pour un avenir prochain. L'instruction publique forme une classe très-remarquable dans plusieurs pays européens. Qui ne compteroit pas au nombre des élémens sociaux de l'Europe cette noble fédération d'universités qui, en Allemagne, forme une république spirituelle, et qui, purgée de quelques abus récens, doit être un des ressorts les plus puissans de la fédération politique des gouvernemens? Moins pénétrées d'un principe spirituel, plus attachées à des intérêts matériels, les deux grandes et puissantes universités de l'Angleterre n'exercent pas la moitié de l'influence que les universités d'Écosse ont acquise sur l'opinion. Leur position isolée et l'indifférence calviniste qui perce dans leurs doctrines

(1) « Schreiber. »

diminuent toutefois leur influence sur le continent. Les universités d'Upsala et de Copenhague tempèrent l'esprit cosmopolite et abstrait des savans Allemands par des sentimens nationaux et des croyances religieuses fixes.

Les ordres enseignans du catholicisme étoient une institution semblable dans l'esprit d'un autre siècle et d'un autre ordre de choses, ils sont tombés ; mais de la racine desséchée de cet arbre mourant, il s'élève un rejeton vigoureux ; c'est l'association des frères de la *doctrine chrétienne*, connus en Italie sous le nom de *piaristes* ou frères des *écoles pieuses*. Si le catholicisme ne veut pas voir son flambeau s'éteindre en Europe, il doit chercher à rendre des services à l'instruction élémentaire, si inférieure dans les pays catholiques à ce qu'elle est dans les pays protestans ; mais le catholicisme n'y réussira qu'en repoussant les mauvais conseils des ignorans et des fanatiques. Au surplus, hors du sein des ordres religieux catholiques et des universités allemandes protestantes, nul esprit de corps véritable anime les hommes voués à l'instruction publique ; ce ne sont que des masses organisées par quelque ordonnance, et qu'une autre ordonnance peut rendre au néant. De semblables masses ne peuvent guère compter parmi les forces morales de la société européenne.

Le commerce et l'industrie, voilà de ces puissances sociales indépendantes dont nous devons

considérer l'état actuel. Combien l'Europe n'est-elle pas changée sous ce rapport! combien ne change-t-elle pas tous les jours! Mais que de gradations il existe encore à cet égard entre les diverses nations européennes! La Russie qui ne renfermoit, il y a cent ans, que des seigneurs et des serfs, compte aujourd'hui 500,000 citoyens vivant du commerce et des fabriques. Si, parmi les négocians de Pétersbourg et d'Odessa, il est quelques étrangers; si ceux de Riga sont en général d'extraction allemande, ce sont les Russes indigènes qui dominent à Moscou, à Archangel, à Astrachan, à Kiachta; et c'est précisément sur ces points que le commerce prend des accroissemens immenses. Les Slavons russes justifient le mot de Pierre I, qui répondit aux Juifs, lorsqu'ils lui demandèrent d'être admis dans l'empire : « N'essayez pas de rivaliser en commerce « avec mes Russes; ils vous surpassent en fi- « nesse. » Le négociant russe envahit les rivages les plus reculés de l'Amérique, et pénètre dans ces régions inconnues de l'Asie centrale, où la géographie ne peut suivre ses traces. Bien différent des Russes sur ce point comme sur beaucoup d'autres, le généreux et insouciant Polonois, né uniquement pour l'épée et la charrue, abandonne aux Israélites les peines et les profits du commerce et des arts mécaniques. Toutes les provinces polonoises réunies présenteroient au moins

700,000 Juifs sur une population de 14 millions d'ames; et ces 700,000 individus, nés et fixés sur le sol, ne veulent ni le labourer ni le défendre en temps de guerre; ils naissent et ils meurent dans un trafic plus ou moins sordide; la richesse même héréditaire n'élève pas leur caractère. Ce fait unique démontre combien il est peu praticable d'appliquer à la Pologne les mêmes idées constitutionnelles qui conviennent en France ou en Allemagne : un législateur, élevé au-dessus des préjugés, essaierait peut-être de constituer la Pologne sur le principe des anciens Romains, qui reléguoient le commerce parmi les occupations des esclaves; il régleroit par des lois humaines l'*ilotisme* volontaire des Israélites, puisqu'il est impossible d'en faire des citoyens; ensuite il chercheroit dans quelque combinaison nouvelle de quoi remplacer le tiers-état, dont le poids manque à la balance sociale en Pologne.

L'Allemagne a beaucoup perdu sous les rapports du commerce; cet esprit entreprenant qui jadis ouvroit des mers inconnues aux navigateurs de Brème et de Lubeck, ces flottes guerrières qui portoient avec orgueil le pavillon anséatique, ces florissans ateliers d'Augsbourg et de Nuremberg, que sont-ils devenus? Tous ces fruits de la liberté municipale des villes impériales ont disparu avec le noble arbre qui les avoit fait éclore. Quatre petites républiques, il est vrai, surviven

comme ces troncs isolés qui, dans une forêt incendiée, s'élèvent au-dessus d'un amas de cendres. Mais les grands états d'Allemagne cherchent tantôt à gagner de l'argent par la libre entrée des marchandises angloises, tantôt à élever leurs propres manufactures par des défenses mal combinées; de sorte que la législation et la liberté commerciale, changeant à chaque mutation de ministère, ne laissent aucune base à des spéculations durables. Aussi, quoique les négocians de Francfort, d'Hambourg, de Lubeck et de Brème, possèdent les connoissances les plus rares et le crédit le mieux mérité, leur commerce, roulant aujourd'hui en grande partie sur des affaires de banque et d'assurance, n'a pas l'influence qu'il devrait avoir sur la prospérité nationale. Les gouvernemens, même les plus absolus, ont les meilleures intentions pour relever et soutenir le commerce; mais ils n'apprécient pas suffisamment la situation morale de la classe qui s'y voue. Éclairée, lettrée, polie, ornée de toutes les qualités sociales, elle se voit encore, en quelques occasions et en quelques endroits, choquée par les prééminences trop marquées de la classe féodale, et, puisqu'il faut le dire, par les prétentions de cette partie de la noblesse qui, n'ayant pas suivi les progrès des mœurs policées, n'a pas tous les égards convenables pour des hommes qui, souvent, sous tout autre rapport que celui de la

naissance, sont leurs égaux. Blesser une supériorité naturelle, c'est la jeter violemment dans le parti des mécontens. Les souverains allemands ne doivent pas se croire quittes envers la classe commerçante, en donnant à quelques millionnaires le titre de baron ; ils doivent constituer la classe des *citoyens* et celle des *bourgeois* en corps d'état, puisque ces deux classes existent chez eux dans un assez haut degré de civilisation.

Ici se présentent deux circonstances particulières à l'Allemagne. Dans presque toutes les villes ci-devant impériales, un certain nombre de familles sénatoriales forme un *patriciat* qui, à l'égard du reste des bourgeois, se considère comme un corps de noblesse. Cette séparation, plus ou moins marquée, doit être respectée par un sage législateur ; l'esprit d'une ambition légitime s'accorde avec cet excellent système municipal que la Bavière vient de ressusciter. L'autre trait particulier de l'Allemagne commerçante est d'une nature fâcheuse. Les Juifs, devenus en beaucoup de pays les agens du fisc, les confidens des mauvaises opérations de tant de mauvais ministres de finances, accaparent de plus en plus non seulement le commerce de l'argent, mais même le commerce en détail, ainsi que diverses branches de manufactures ; ils se conduisent, dans presque toute l'Allemagne, comme une association d'étrangers, dédaignant les devoirs de

l'état civil et en usurpant les avantages; ils rendent excusable le cri de désespoir d'un peuple indigné à la vue du luxe vaniteux qu'ils étalent, luxe qui, avec un vernis de philosophie impie, distingue l'aristocratie des Israélites allemands de la tourbe de leurs confrères de Pologne. Nous ne nions pas qu'un petit nombre de Juifs ne présente un caractère singulièrement estimable; le génie d'un Mendelsohn et les vertus d'un Jacobsen ont eu des imitateurs; mais la masse de ces étrangers ne mérite ni l'amour ni l'estime des Allemands. Ainsi les Juifs, seuls maîtres de toute industrie en Pologne, ne sont pas un obstacle à un législateur énergique : les Juifs, rivaux odieux de l'industrie nationale en Allemagne, sont un des plus fâcheux problèmes que le congrès fédéral ou les gouvernemens particuliers aient à résoudre.

En Danemark, la classe des commerçans ne peut justement regretter aucun avantage civil. Le gouvernement, pénétré d'un esprit populaire, efface toute distinction odieuse et détruit tout obstacle à la concorde; s'il ne donne pas au commerce un pouvoir constitutionnel, la noblesse en est également privée; la profusion de décorations et de titres d'honneur rétablit tous les jours une sorte d'égalité sociale. Mais les commerçans danois, si heureux comme armateurs et commissionnaires pendant les dernières guerres, ont été plongés, par un enchaînement des désastres,

dans une stupeur, dans une nullité d'où le génie des grandes entreprises et des conquêtes lointaines pourroit seul les tirer : aussi l'ascendant de l'aristocratie de naissance a un peu repris le dessus sur cet esprit presque anglois ou américain qui s'étoit développé sur les bords du Sund.

La Suède voit ses commerçans former un ordre du royaume ; leurs députés ont quelquefois éclairé la diète ; jamais ils ne l'ont entraînée. Le génie des Suédois ne nous paroît pas, en général, propre au commerce ni à l'industrie ; l'éclat de grands monumens à élever, des canaux à conduire à travers les montagnes abaissées, des bassins à creuser dans le granite, des ponts à suspendre sur l'abîme des torrens, voilà ce qui séduit le Suédois ; mais il n'a pas jusqu'ici montré une grande justesse ni même une grande patience dans ses diverses tentatives de fonder des manufactures et d'étendre son commerce. La situation éloignée du royaume, le poids et le volume de ses objets d'exportation, un mauvais système de défenses inexécutables, tout concourt à réduire le commerce suédois au rôle d'armateur. De nombreux capitaines parcourent les mers pour gagner une modique aisance ; beaucoup même restent pauvres après de longs travaux. Le corps qui, en Suède, ressemble le plus à un tiers-état par ses richesses et son influence, est la corporation des propriétaires de mines de fer.

En Norvège, un phénomène unique en Europe doit attirer notre attention. Les villes commerçantes, étrangères pour ainsi dire au corps du royaume, forment une longue lisière de factoreries autour de ce pays agreste. Le paysan et le négociant se voient une seule fois par an; ce sont comme deux nations distinctes par les intérêts, par les mœurs, et même par le langage. Les commerçans norvégiens, éclairés et formés par les voyages, ont, comme ceux de Gottenbourg, adopté la manière de vivre des Anglois. A Berghen, il reste des traces de l'origine anséatique; cette ville, la plus considérable du royaume, est isolée du reste du pays par des montagnes d'un accès difficile, et, pendant une partie de l'année, par les vents dominans : toutes ces circonstances la rendent peu propre à remplir le rang de capitale que sa position sur la carte semble lui assigner. Trondhiem, ville si rapprochée du cercle polaire, possède les habitans les plus lettrés et les plus pénétrés de l'esprit national.

Dans les trois royaumes du Nord, les villes de province ne renferment ni rentiers d'état, ni seigneurs vivant de leurs revenus, ni oisifs de toute autre classe; les artisans sont peu nombreux; beaucoup de fabriques sont placées à la campagne : ainsi une ville commerçante de 10 mille ames y équivaut, pour les affaires et l'aisance, à une ville françoise de 30,000.

Il y a tant à dire sur l'excellente situation morale de la classe des commerçans dans les Pays-Bas, que nous n'en dirons exprès qu'un seul mot. L'esprit municipal, conservé par des institutions sages et libres, anime toujours, sous la monarchie comme dans la république, ce peuple dont les rois banqueroutiers et les conquérans spoliateurs s'étonnent de n'avoir pu épuiser l'antique richesse. C'est que le trésor des Hollandois est l'amour du travail, la probité et l'union intime des intérêts particuliers avec l'intérêt national.

Il est malheureux que les provinces belgiques, si florissantes par l'agriculture, si riches en talens pour les arts de toute espèce, aient un intérêt opposé à celui de la Hollande; celle-ci veut les importations libres, et la concurrence ouverte, mais avec des restrictions mises sur l'exportation des blés; celles-là demandent la libre exportation des denrées, mais des restrictions sur l'entrée des fabrications étrangères.

Les villes de Suisse offrent une grande variété de mœurs et d'intérêts : Zurich, industrieuse et lettrée; Berne, avec son aristocratie, partagée entre des soins politiques et des soins de famille; Bâle, qu'on accuse d'être en guerre avec toutes les douanes; Genève, riche par ses affaires de banque, fière de ses lumières et de sa liberté; voilà comme autant de maisons de commerce ayant chacune son but, son esprit, et même son

ton différent. Toutes elles sont comprimées par la jalousie peu éclairée des monarchies limitrophes.

La situation de la classe commerçante et industrielle en Italie varie également selon les gouvernemens ; mais nulle part elle ne prend dans ce moment l'essor hardi qu'elle avoit pris dans les républiques italiennes du moyen âge, et auquel la civilisation a dû tant d'avantages. Le tiers-état est éclipsé, dans les villes italiennes, par cette nombreuse noblesse qui vient y consommer les revenus de ses terres. La bonne société de Milan, de Florence, de Bologne, est presque toute entière formée de la classe privilégiée par la naissance ; l'esprit dominant est celui de l'aristocratie provinciale et municipale, comprimée par la monarchie absolue et par l'extrême douceur des mœurs. Venise, dans une lente agonie, voit s'accomplir cette triste prophétie qui, dès le seizième siècle, lui annonçoit le desséchement de ses lagunes et le dépérissement de son commerce. Ces fiers *patriciens*, qui jadis voyoient les princes briguer l'honneur d'être inscrits dans leur *livre d'or*, aujourd'hui ruinés, voudroient en vain retourner au commerce, à la navigation, ces sources antiques de leurs richesses ; elles sont taries. Gènes a peut-être conservé d'avantage ce qui, avant 1789, lui restoit de son ancienne splendeur : c'est une grande maison de banque. Mais,

dans l'une et l'autre de ces ci-devant républiques, l'esprit de commerce avoit depuis long-temps cédé la place à l'esprit aristocratique. Livourne est aujourd'hui la seule ville où les commerçans dominent dans toutes les relations sociales ; mais plusieurs des premières maisons de commerce appartiennent à des étrangers de toutes les nations ; une nombreuse colonie de Juifs y brille, surtout par ses richesses et par son luxe.

C'est en Grèce que, sous le joug despotique des pachas, l'esprit du commerce et de l'industrie soutient, depuis une trentaine d'années, la lutte la plus glorieuse et la plus singulière : ce sont les négocians qui fondent une école savante après l'autre à Janina, à Chios, à Cydonie, à Ambelaki, à Hydra ; ce sont les navigateurs des îles de l'Archipel qui respirent les principes de la liberté, tandis que la noblesse byzantine ou les *Fanariotes* de Constantinople languissent la plupart dans une molle servitude. Plusieurs Grecs, enrichis par le commerce dans des pays étrangers, à Moscou, à Vienne, à Trieste, font imprimer à leurs frais des traductions en grec moderne des meilleurs ouvrages européens, pour répandre parmi leurs compatriotes les lumières de la science.

A l'autre extrémité de l'Europe méridionale, les villes de Cadix, de Malaga, de Valence, de Barcelone et de Bilbao, sont les foyers d'un esprit civil

opposé à celui de la noblesse castillane. Ces villes, enrichies par le commerce et l'industrie, n'aspirent pas toutefois à un état républicain ; mais elles se souviennent de cette liberté municipale qui, jusque dans le seizième siècle, avoit rendu si florissantes les villes aujourd'hui dépeuplées de l'intérieur de la Castille. Mais cette classe citadine a peu de communications avec l'immense majorité de la nation, dominée par l'ascendant des grands seigneurs et des ordres religieux.

Le tiers-état du Portugal, concentré presque en entier dans la capitale, exerce plus d'influence sur le gouvernement et sur la nation ; mais, désordonnée par le déplacement de la cour, cette monarchie échappe dans ce moment à des raisonnemens méthodiques.

La France et l'Angleterre, malgré les apparences, ne se ressemblent pas plus sous le rapport de la situation du tiers-état que sous celui de la noblesse et de la propriété foncière. Le même principe du droit d'aînesse ou de majorat, qui perpétue en Angleterre les familles sénatoriales, y perpétue aussi les fortunes commerciales ; le comptoir, et même la boutique paternelle, se transmettent de génération en génération ; le négociant de la cité dédaigneroit d'être le collègue du ministre qu'il voit souvent implorer ses secours. Chez nous, quelques classes, il est vrai, conservent l'esprit de famille, et l'ancienne bour-

geoisie de la capitale offre à cet égard des exemples dignes de remarques ; mais, en général, l'éducation commerciale est trop mal dirigée, trop abandonnée au hasard et à la routine, pour qu'on puisse s'étonner de voir nos jeunes gens, dès qu'ils se sentent des talens et de l'esprit, s'élancer dans les carrières plus éclatantes, et pour lesquelles l'éducation les a mieux préparés. Ainsi, tous les ans, nos études, trop exclusivement classiques et savantes, enlèvent au tiers-état les sujets qui auroient dû en faire l'ornement et la force. Par une autre conséquence de nos mœurs, les hommes les plus distingués dans le commerce aspirent trop souvent et trop tôt à sortir de leur classe ; tel qui auroit été une puissance politique comme banquier, comme fabricant, laisse absorber son importance réelle dans un vain titre de noblesse; tel autre qui, par ses richesses et ses lumières acquises, auroit pu diriger de vastes entreprises coloniales ou industrielles, s'abandonne à un mol repos au sein des jouissances élégantes et frivoles. Il faut ajouter que la nature n'a pas favorisé la France, autant que l'Angleterre, sous le rapport des communications navales ; nos ports sur l'Océan ne sont ni assez nombreux ni assez commodes ; ceux de la Méditerranée sont aujourd'hui comprimés par les deux postes anglois, Malte et Corfou, dont Napoléon avoit si justement senti l'importance.

Enfin, le grand principe de force pour tous les ordres, pour toutes les classes, l'esprit d'association, d'agrégation, de corporation, manque généralement aux commerçans et aux fabricans françois. Aucune compagnie françoise n'a su faire ces efforts constans qui ont donné a la Hollande et à l'Angleterre des empires dans l'Inde. Le besoin, plus urgent que jamais, de relever notre système colonial, pourroit-il animer les villes commerçantes de cet esprit de grandes entreprises, digne d'une grande nation? Du moins, les rédacteurs et coopérateurs des *Annales des Voyages* ont payé leur dette aux intérêts nationaux; l'exécution des plans coloniaux, indiqués dans ce recueil, suffiroit pour illustrer le ministère d'un *Colbert* maritime. Sans doute les obstacles sont grands : un des plus dangereux, c'est le désir des fabricans d'imposer des restrictions au commerce d'exportations et d'importations. L'accroissement momentané du débit des fabriques françoises, pendant le blocus continental établi par Napoléon, n'a pu se soutenir dès que la liberté de la concurrence a été rendue à l'Angleterre, et cependant cette domination momentanée a imprimé aux spéculations des fabricans françois un essor qui a absorbé d'immenses capitaux dans des entreprises devenues désormais peu productives. La situation morale du tiers-état en France est donc, à bien des égards, un

problème qui dépend des bonnes ou mauvaises mesures politiques et administratives que les autorités publiques pourront prendre. Le même encombrement d'objets fabriqués produit dans les districts manufacturiers de l'Angleterre, depuis Birmingham jusqu'à Manchester et Leeds, cette baisse du prix du travail, cette misère de la classe ouvrière qui éclate en mouvemens séditieux. La Saxe, la Suisse sont désolées par la même calamité.

Nous avons parcouru toutes les divisions du monde social européen; nous avons vu de quels élémens l'Europe se compose : indiquons maintenant quel parti les hommes chargés de constituer et gouverner l'Europe ont su en tirer.

2°. *Aperçu des constitutions politiques établies ou rétablies en Europe depuis* 1814 *jusqu'en* 1820.

L'histoire, qui ne doit ni flatter ni outrager les rois, dira probablement un jour qu'après la chute du pouvoir colossal de Napoléon, les gouvernemens européens firent les efforts les plus sincères pour le rétablissement d'un ordre stable, paisible et légitime, mais que la complication extraordinaire des intérêts et des circonstances rendit incomplète l'exécution de leurs vœux.

La Russie, l'Autriche et l'Angleterre, ayant conservé leurs anciennes constitutions tout-à-fait intactes, restent, comme puissances, spectatrices

de la lutte des élémens constitutionnels dans les autres états; mais cette lutte n'est étrangère aux intérêts d'aucune nation; elle est le grand problème de notre histoire contemporaine.

Lorsque tous les principes et tous les intérêts légitimes ont été renversés ou ébranlés, il faut, pour rétablir les principes, des doctrines pures et sévères; mais il faut, pour consolider les intérêts, des mesures indulgentes et conciliatrices.

Une restauration n'est pas une contre-révolution. Il ne s'agit pas de refaire, en sens contraire, la révolution précédente; il s'agit de la terminer.

On termine une révolution par quatre moyens principaux : 1° en rétablissant ou consolidant toutes les légitimités anciennes qui peuvent l'être, sans entraîner des inconvéniens supérieurs à l'avantage qui résulteroit de leur rétablissement; 2° en légitimant, parmi les résultats matériels ou moraux de la révolution, tous ceux qui ne peuvent être écartés sans causer des dangers et des dommages à la chose publique; 3° en commandant l'amnistie, c'est-à-dire l'oubli civil et politique de toutes les choses illégitimes qui n'auront pas été légitimées, ainsi que de toutes les choses légitimes qui n'auront pas été rétablies; 4° en imprimant à tous les esprits une grande et noble activité qui absorbe les passions exaltées par la révolution, et qui, en amenant un nouvel état de prospérité et de gloire, fasse disparoître tout motif pour regretter l'illégitimité.

Ces quatre points embrassent toutes les grandes questions politiques et législatives qui, dans ce moment, tiennent l'Europe attentive.

Sous le premier chef, il faut comprendre les droits constitutionnels des nations, ceux des anciennes dynasties souveraines, ceux des corporations politiques, ceux enfin des églises ou communions religieuses. Il s'agit de distinguer ce qui ne sauroit être rétabli, ce qu'il faut rétablir, et ce qui, bien que conservé, a besoin d'être consolidé.

Au second titre, nous ne voyons pas seulement les honneurs et les biens acquis par des individus sous l'empire de l'illégitimité, mais encore les prétentions nouvelles des nations et le conflit qui peut s'élever entre ces prétentions et plusieurs droits légitimes anciens. Ce qu'on a nommé les *intérêts matériels de la révolution* ne regarde qu'une partie de la France et des pays qui ont été organisés à la françoise; mais les *intérêts moraux*, nouvellement formés, étendent leurs ramifications à travers toute l'Europe, depuis les palais jusqu'aux chaumières. Ils s'attachent à certains droits nouveaux que l'opinion publique réclame. Quels sont ceux, parmi ces droits, qu'on peut et qu'on doit légitimer?

Il faut établir un état de paix entre les anciennes et les nouvelles institutions. Il s'agit donc, en troisième lieu, de définir le *principe de l'oubli*

réciproque, de manière à en faire une règle de droit plutôt qu'un caprice de générosité et un lien commun de déclamation sentimentale.

Après avoir rétabli en principe la paix du monde, il faut considérer les dispositions morales des hommes qui peuvent concourir à la conserver ou à la compromettre de nouveau. L'exagération du royalisme et du républicanisme se présente nécessairement comme les deux écueils contre lesquels l'arche de la restauration pourroit se briser. Il faut donc nous placer, spectateurs impassibles, au milieu de la grande lutte des préjugés et des idées libérales.

Le faux honneur et l'esprit militaire exigent aussi qu'on les signale comme ennemis d'un ordre légitime, et qu'on recherche des moyens pour détourner leur influence.

Les principes de légitimité rétablis et consolidés dans chaque société particulière ont besoin d'être placés sous la sauve-garde d'un principe commun et dominant. Sans cette unité conservatrice, les nations, les dynasties et les églises rétablies, se trouveroient encore sans un lien commun positif, et par conséquent exposées à se combattre. Il faut d'abord qu'un équilibre des forces matérielles éloigne le danger des guerres politiques. Une fédération, une alliance fraternelle et chrétienne doit consacrer, par des traités solennels et positifs, ce droit public européen

dont nous retraçons ici les principes. Cette confédération doit s'étendre aux églises diverses qui toutes adorent Jésus-Christ, et qui toutes ont un intérêt commun au maintien des idées morales.

Ainsi, réunie sous une même loi politique et religieuse, l'Europe peut marcher en avant dans toutes les routes de la civilisation. Mais ce tableau consolateur se présente-t-il à nos regards dans un lointain obscur ou dans une proximité lumineuse? c'est ce que nous allons examiner.

Dès le premier pas dans cette carrière, nous devons nous apercevoir qu'un certain nombre de principes qui ont divisé les gouvernemens, qui agitent encore l'opinion, influent puissamment sur la situation politique et constitutionnelle de l'Europe.

Par exemple, nous avons dit qu'il y a des résultats de la révolution, tant matériels que moraux, auxquels la restauration doit imprimer le sceau d'une légitimité nouvelle. Cela veut-il dire qu'on doit *légitimer la révolution?* Non, certes; ce seroit un préjugé funeste que de considérer la révolution comme l'essor légitime d'une nation opprimée pour se donner une meilleure constitution. Aucune réforme n'est légitime que celle qui se fait dans les formes constitutionnelles; les violences exercées sur la famille régnante et envers une partie de la représentation nationale ont imprimé à la révolution l'ineffaçable carac-

tère de l'illégitimité. Cette vérité historique et constitutionnelle n'empêchera jamais les amis de la royauté légitime de reconnoître ce que, dans les réformes qui ont servi de prétexte à la révolution, il y avoit de sage, d'utile; ce que, dans les événemens nés de la révolution, il y a eu de grand, d'imposant; ce que les hommes même de la révolution ont montré de vertus, d'honneur, d'habileté et de courage. Mais cette justice historique, que nous devons à la révolution, n'a rien de commun avec la perfide condescendance qui voudroit en légitimer le principe. Non! la révolution n'a pas été légitimée par la restauration; elle a été amnistiée. Il est impossible de se refuser à ce principe, à moins qu'on ne veuille nier la perpétuité de la royauté, principe constitutionnel de tous les royaumes.

C'est en méconnoissant ce principe qu'on a, dans quelques écrits, méconnu le vrai caractère constitutionnel de la *Charte françoise*. Dans le désir de tout concilier, on est allé jusqu'à dire « que la Charte étoit un traité entre les partis « nés de la révolution et le parti de la légiti-« mité; » ou bien « que la Charte unit la ré-« volution à la légitimité. » Ces expressions, au moins équivoques, découlent évidemment du préjugé sur une espèce de légitimité qu'on voudroit supposer dans les constitutions promulguées pendant la révolution, mais surtout de la

vanité de nos petits philosophes - législateurs, qui voudroient faire considérer, comme les bienfaits de leur génie, et non pas comme le bienfait de la sagesse royale, les libertés garanties par la Charte. Sans doute, la Charte est une garantie donnée par le roi à deux partis ; mais ce n'est pas un traité conclu entre des partis : un semblable traité n'auroit aucun caractère de légitimité, et n'offriroit aucune sûreté. Sans doute la Charte a adopté quelques principes proclamés par la philosophie ; mais elle n'est pas pour cela une fille des théories philosophiques, mais une fille de l'antique monarchie. Le roi lui-même a prévenu toute erreur à cet égard en rappelant, dans le préambule de la Charte, les divers actes vraiment constitutionnels des rois ses prédécesseurs, sans dire un mot des prétendues constitutions illégitimes, et en faisant en outre déclarer, par son chancelier, « qu'on doit voir dans la « Charte une ordonnance de réformation, par « laquelle, d'après les vœux de son peuple, le « roi rétablit la monarchie sur ses anciennes « bases, retrouvées sous les ruines entassées par « la révolution (1). » Cette déclaration pouvoit seule assurer la majesté légitime et inviolable de la Charte, en la représentant, non pas comme

(1) Mgr le chancelier Dambray, discours prononcé lors de la présentation de la Charte. *Voyez aussi* le préambule de la Charte.

une concession arrachée par la révolution, mais comme une loi rendue par le roi, d'après les vœux légitimes et libres du peuple françois, émis dans les cahiers des bailliages, avant les tumultes qui privèrent l'assemblée de 1789 de son indépendance.

C'est en partant de ce même principe que la diète de *Wurtemberg* a si noblement réclamé le rétablissement de l'ancienne constitution représentative du pays, révolutionnairement abolie par le roi Frédéric I. L'accession de ce prince à la confédération du Rhin ne lui donnoit aucun nouveau droit contre son peuple. La souveraineté illimitée étoit une usurpation sur les légitimités nationales. Même les provinces nouvellement acquises devoient suivre le droit public du pays principal, puisque c'étoit par les efforts et les sacrifices de cet ancien pays qu'elles avoient été conquises. Le roi régnant a terminé ces différends par un nouveau pacte constitutionnel entre le trône et la nation, pacte qui, en légitimant son pouvoir, assure sa véritable gloire.

Reconnoître le caractère d'illégitimité dans toutes les constitutions promulguées depuis 1789 jusqu'en 1814, ou dans les pays violemment réduits au pouvoir des François, c'est un hommage dû à l'éternelle justice, à la dignité des nations et au principe de l'immutabilité des lois fondamentales, bien plus encore qu'à l'intérêt des trônes.

C'est dans cet esprit national qu'il faut proclamer la nullité de ces innombrables constitutions révolutionnaires que l'Europe a vu passer comme autant de fantômes.

Un semblable désaveu n'implique pas le rétablissement des anciennes constitutions ; sans doute, dans tous les pays du monde, elles sont, après la chute des systèmes illégitimes, les seules qui existent de droit ; mais rien n'empêche alors les pouvoirs légitimes d'une nation, redevenus libres, de choisir entre le rétablissement de l'ancienne constitution et l'établissement d'une nouvelle, selon ce qu'ordonne l'impérieuse nécessité.

L'origine illégitime d'un gouvernement ne sauroit pas non plus vicier d'une manière générale et absolue les traités publics ou *inter-nationaux*. Il n'y a eu jusqu'ici de droit commun entre les nations indépendantes que celui qu'elles ont elles-mêmes établi d'un accord mutuel. Donc un état ayant reconnu un gouvernement illégitime et ayant traité avec lui, ne peut plus se dédire de ses obligations, sous prétexte de l'illégitimité de ce gouvernement. C'étoit à vous à ne pas traiter, à ne pas céder vos provinces, à ne pas payer des tributs. Si, par exemple, la France eût eu le bonheur de recouvrer ses rois légitimes en 1800, ils auroient de plein droit hérité des conquêtes de la république. Enfin, sans presser davantage

cette discussion, et sans examiner les cas délicats où certains traités contraires au droit d'un tiers pourroient être viciés par l'illégitimité des gouvernemens, nous observerons que l'Europe entière, en refaisant à Vienne et à Paris ses traités *inter-nationaux*, a ou légitimé ou abrogé tous les traités conclus depuis vingt-cinq ans. Ces nouveaux pactes rendent donc la discussion du principe oiseuse.

On ne doit pas non plus craindre que l'illégitimité des constitutions révolutionnaires, une fois reconnue, nous entraîne à invalider ces actes administratifs et civils, du maintien desquels dépendent la propriété et l'état personnel des individus. Depuis long-temps il a été décidé entre les publicistes que les autorités civiles et judiciaires peuvent validement administrer les lois sous le règne d'un usurpateur; depuis long-temps le bon sens a jugé que le simple particulier n'est pas obligé d'abandonner ses propriétés et sa patrie pour éviter de vivre sous un gouvernement illégitime. La masse de la nation est attachée au sol; les propriétaires territoriaux, dont quelques politiques nous vantent l'indépendance, sont, peut-être plus que le bas peuple même, enchaînés à la patrie visible et matérielle. Une nation ne peut émigrer; une nation se soumet donc sans crime au gouvernement qu'une force majeure établit chez elle, si d'ailleurs ce gouvernement maintient les lois

communes de l'équité et de la justice civile ; il se soumet encore avec honte, il est vrai, mais sans crime, à un gouvernement tyrannique investi d'une force irrésistible.

Les gouvernemens légitimes rétablis, à la seule exception de l'*électeur de Hesse-Cassel*, ont reconnu ces règles d'équité et maintenu les transactions légalement opérées sous les usurpateurs.

Il est encore un point de vue important et délicat. Ceux qui ont servi avec éclat, avec dévoûment, un gouvernement illégitime, craignent qu'en pressant les principes, on ne les blesse, sinon dans leur sûreté, du moins dans leur honneur. Les principes, bien entendus, doivent dissiper cette crainte. Il est dans tout ordre social plusieurs choses revêtues du caractère sacré de la légitimité. Une dynastie possède légitimement le trône ; mais la nation possède aussi légitimement son territoire, sa liberté, sa puissance, sa gloire. Une révolution renverse la dynastie légitime ; anathème national sur les coupables auteurs de ce crime ! Mais parce qu'une institution légitime est anéantie, faut-il abandonner toutes les autres? Parce que le trône s'est écroulé, faut-il que tout le reste de l'ordre social s'écroule sous la hache de l'anarchie, sans qu'aucun bras ne le défende? Parce que la rebellion sanglante est assise sur les débris du palais de nos rois, faut-il ouvrir à l'en-

nemi nos frontières humiliées, et livrer à l'invasion la terre sacrée de nos aïeux? Parce que le roi, le père de la patrie, est tombé sous un fer assassin, faut-il laisser tomber la patrie sous le glaive homicide de l'étranger? Non; il faut servir, il faut sauver, il faut honorer la patrie, même sous un gouvernement usurpateur. La nature le veut, l'honneur l'ordonne, le principe bien entendu de la légitimité nationale nous y autorise. Les droits de la patrie sont avant tout; elle est la source sacrée de tout ce qu'il y a de juste, d'honorable et de légitime.

Ces vues nous conduisent à la véritable idée d'une *amnistie*, telle que la Charte royale françoise l'énonce. Ce grand acte de politique n'est pas un pardon accordé à des criminels vaincus, comme quelques fanatiques auroient voulu le faire accroire. C'est un compromis entre deux parties d'une même nation, qui, long-temps divisées sous des lois et des bannières différentes, annullent et mettent dans un éternel oubli toute prétention réciproque, incompatible avec le nouveau pacte social qu'elles vont former. Non seulement les parties contractantes renoncent à venger toute offense qu'elles ont reçue, elles renoncent même à faire valoir d'une manière humiliante, pour l'une ou l'autre d'elles, le mérite que les individus ont pu acquérir dans la guerre civile. Fidèle ou rebelle, tout citoyen fait à la patrie le sacri-

fice politique de ses souffrances, de ses exploits, de ses services et de sa gloire.

Tel fut l'esprit de la fameuse *loi d'amnistie* décrétée par le peuple d'Athènes après l'expulsion des trente tyrans. De cette loi, jurée solennellement par tout le peuple, il ne nous est resté que le paragraphe suivant :

« Il ne sera plus fait mention du mal passé, et on ne donnera à personne l'épithète de *bon* ni de *mauvais citoyen* (1). »

Cette amnistie n'empêcha pas les victimes d'accuser les oppresseurs, ainsi que le démontre une loi postérieure qui modifie indirectement la première, et dont le texte nous a été conservé :

« Si, malgré les sermens (d'amnistie), quelqu'un élève une plainte judiciaire, l'accusé répondra par une contre-plainte, qui sera examinée préjudiciellement par les archontes. Celui des deux qui perdra, paiera une amende équivalant au sixième de la valeur de l'objet en litige (2). »

L'histoire connoît plusieurs autres amnisties dans les républiques de la Grèce, où les chances de la fortune ramenoient si souvent ceux qui

(1) Andocid. *De mysteriis*, p. 12. — Æschin. *in Ctesiph.*, p. 83. — Suidas paroît en citer un autre fragment où il est défendu « aux enfans des parens condamnés de dire *si les lois sont justes ou injustes.* »

(2) Isocrat. *adv. Callimach.*, p. 533.

avoient été frappés de la peine très-commune du bannissement. La moins formelle, mais la plus solide de toutes, fut celle que Timoléon proclama dans la Sicile, après en avoir chassé les tyrans ou après les avoir livrés à la fureur du peuple. Semblable à Washington, ce grand homme eut le bonheur de pouvoir maintenir, pendant sa vie, l'œuvre de sa valeur et de sa prudence.

César, victorieux du parti du sénat, publia une liste d'amnistie dont les exceptions furent d'abord dictées par la vengeance. Le prince des orateurs eut souvent occasion d'essayer la puissance de son talent sur la grande âme de l'usurpateur. « Pensez, lui disoit-il, que la plupart des « individus ne se jettent pas dans la guerre civile « par cupidité ni par férocité, mais par igno- « rance de l'état des choses, par de vaines et « fausses craintes (1). » Après la mort de César, les mêmes idées philosophiques furent produites par Cicéron dans le sein du sénat; il y proposa un acte d'amnistie à l'exemple des Athéniens : « Ensevelissons dans un éternel oubli la mémoire « de nos discordes, » s'écrioit-il (2); et Antoine lui-même parut seconder sa proposition. Mais la question de la validité des *Chirographa* de César

(1) Cic. *Orat. pro Marcello.*

(2) *Id. I Philipp.*

souleva bientôt les hommes enrichis par ces actes subreptices. Au lieu d'une amnistie, les tables de proscription annoncèrent les funérailles de la liberté. Quand Lépide, après tant de massacres, suggéra l'idée d'une amnistie, Octave, selon Suétone, s'écria : « J'ai cessé de proscrire ; mais « il m'est toujours libre de recommencer. »

L'histoire de l'empire romain indique une amnistie mémorable publiée par Aurélien après l'extinction de cette foule d'usurpateurs qu'on est convenu d'appeler les trente tyrans. Elle est si peu connue en détail, que Gibbon n'a pas cru devoir en faire mention. Cependant Aurélien, redouté à cause de son inflexible sévérité, posséda au moins un des avantages nécessaires à celui qui veut pardonner l'oubli des discordes et des crimes : il ne pouvoit pas être soupçonné de craindre ceux auxquels il pardonnoit. Un exemple presque unique dans l'histoire prouve à quel point l'autorité de ce restaurateur de l'empire étoit consolidée. Rome vit deux ex-prétendans à l'empire, deux souverains détrônés, vivre en simples particuliers sous les lois d'Aurélien.

Veut-on connoître des amnisties trompeuses ? Veut-on voir la perfidie levant une main pour jurer la paix sur les autels, et cachant de l'autre main le poignard aiguisé et prêt à frapper ? Veut-on voir la générosité et l'intérêt également déçus dans leurs espérances par les passions ardentes,

ingrates et implacables, il faut lire l'histoire des républiques italiennes. On en admire que davantage quelques grands hommes qui, à l'instar des Zambeccari de Bologne ou des Médicis de Florence, disoient : « Je ne veux pas verser le « sang, à quelque danger que puisse m'exposer « ma clémence. »

L'amnistie proclamée, en 1594, par le premier des Bourbons, parut sous des augures heureux. La ligue n'avoit pas combattu contre le principe de la légitimité ; elle avoit hésité sur la personne du prince légitime. Tout en méconnoissant les droits d'Henri IV, la ligue soutenoit un des anciens principes de la monarchie, l'unité religieuse. Le vainqueur de Paris, le héros d'Ivry, en passant au culte de la majorité, avoit cédé au vœu national. Il y avoit eu des concessions de part et d'autre. L'acte d'amnistie les rappelle en termes exprès. Tout paroissoit assurer la paix civile : cependant le fanatisme implacable aiguisoit en silence le poignard de Ravaillac.

L'amnistie européenne de 1814 avoit réconcilié les partis, et même les nations, en les assujétissant au joug commun d'un nouveau pacte, d'un nouveau droit public. Le premier retour du roi, au mois de mai 1814, avoit offert, à la France attendrie, à l'Europe étonnée, le spectacle d'une grande révolution politique consommée d'une manière si paisible, si douce, qu'aucun

intérêt, même illégitime, ne se vit immolé au bien public; que l'erreur et le crime même, pour peu qu'ils voulussent sentir ou feindre du repentir, pouvoient, avec raison, bénir le triomphe de la vertu et de la justice. Tous les partis, toutes les opinions, tous les états de l'Europe, sortoient d'une lutte épouvantable sans humiliation; tous voyoient s'ouvrir devant eux un avenir consolateur, et même les espérances ambitieuses, arrêtées dans leur essor, gagnoient en stabilité ce qu'elles perdoient en étendue.

Ces principes de réconciliation doivent être censés subsistant et en pleine vigueur, quoiqu'un incident fatal en ait interrompu l'action en France. Nous voulons parler de la rebellion du 20 mars.

Le roi de France avoit voulu sagement mettre dans un éternel oubli les événemens antérieurs à la restauration. En effet, qu'est-ce que la révolution? Une série d'égaremens dont la France n'est pas seule coupable, où les gouvernans ont eu plus de part que les gouvernés; une série d'événemens extraordinaires qui ne sont pas le résultat de telle opinion, de telle trame, de telle sédition, mais le produit combiné du déchaînement de toutes les passions, de la peur et de l'audace, de l'enthousiasme et du calcul, de la brillante ambition et du sordide égoïsme. Il est impossible à aucun parti de faire le procès à la révolution, sans s'exposer lui-même à des reproches. Mais la

révolution étoit terminée au mois de mai 1814; l'oubli de tout ce qui avoit précédé la restauration ne s'étend pas aux crimes par lesquels, postérieurement à cette époque de réconciliation, on a voulu renverser l'ordre légitime. La révolte du 20 mars est un crime à part qui ne pouvoit ni être enveloppé dans l'oubli du passé, ni être reproché indistinctement aux hommes de la révolution; car si, parmi ceux-ci, il y en a eu quelques-uns qui aient servi fidèlement le roi et la patrie depuis le mois de mai 1814, ou qui, du moins, soient restés exempts de toute faute, ils sont d'excellens citoyens aux yeux de la loi et dans le sens de la charte royale. Ce que l'Europe a vu dans cette fatale insurrection d'une soldatesque effrénée, ce n'est pas telle ou telle doctrine sur la constitution de la monarchie françoise; c'est un attentat armé contre le traité de Paris, premier fondement du nouveau droit public de l'Europe; c'est une nouvelle proclamation de l'illégitimité, de l'empire de la force, du règne des baïonnettes.

Rechute terrible de l'esprit révolutionnaire! rechute qui, pour un instant, pouvoit faire craindre l'établissement du despotisme dans toute l'Europe!

Et c'est pourtant sous des auspices aussi sinistres, après un événement qui trahissoit des vœux aussi funestes, que les souverains de l'Europe ont continué à reconnoître la nécessité des

gouvernemens représentatifs, ont persisté à vouloir rétablir conjointement les droits des nations et les droits des trônes. Ces généreux efforts doivent donc être appréciés d'après les immenses obstacles qui s'y opposoient.

La royauté légitime et constitutionnelle est sans doute une institution éminemment propre à réunir sous ses bannières la plupart des partis politiques qui divisent l'opinion publique en Europe. Les souverains ont senti cette vérité; ils ont rétabli beaucoup de princes légitimes; et, dans plusieurs pays, ils ont garanti les droits constitutionnels des nations. Leurs vœux généreux n'étoient pas équivoques après la chute de Napoléon; mais leur énergie politique a été en partie paralysée par les extravagantes prétentions des factions démagogiques.

Le congrès de Vienne pouvoit, de plein droit, assurer le système constitutionnel à l'Italie entière, conquise par les armes alliées; c'eût été donner aux états italiens un nouveau principe de force, et les rendre plus utiles à l'équilibre politique de l'Europe; c'eût été dégager la parole offerte par lord Bentinck au nom d'une des puissances alliées (1) : le congrès n'en a rien fait; il a discuté la dotation du prince Eugène, et a négligé les

(1) Proclamations rapportées dans l'ouvrage de M. Macirone sur les derniers momens du roi Joachim, etc.

droits de dix-sept millions d'hommes. De même l'Espagne a été rendue sans qu'on ait eu la précaution de stipuler un terme moyen entre la démocratie des cortès et le parti du pouvoir arbitraire. Ainsi les pays d'où sont sorties les idées les plus généreuses et les plus énergiques en fait de liberté publique, l'Aragon, la Toscane, la Lombardie, la Grande-Grèce, ne participent pas aux institutions que leurs besoins et les intérêts communs de l'Europe réclament, aux institutions qui, seules, peuvent rendre à ces beaux pays leur influence dans la balance politique.

Pouvoit-on regarder la révolution finie, tant que de vastes provinces de la monarchie espagnole étoient en révolte ouverte contre leur souverain légitime? Pouvoit-on oublier que les intérêts commerciaux du monde civilisé dépendent de l'exploitation des richesses métalliques, recélées dans les flancs des montagnes américaines? Les principes et les intérêts de l'Europe demandoient que les puissances coalisées ne livrassent à Ferdinand VII qu'un royaume pacifié par un pacte constitutionnel, au lieu d'exposer l'autorité renaissante de ce monarque à une lutte périlleuse contre un patriotisme égaré par de nobles illusions.

Parmi les états italiens reconstitués, la monarchie sarde a seule quelque vigueur politique. Le

beau royaume de Naples, deux fois plus peuplé que la Suède, est deux fois moins puissant; jadis le seul peuple des Samnites, la république de Syracuse, de Tarente, de Crotone, étoient des puissances plus importantes. Quelle heureuse influence sur la balance européenne l'Italie n'auroit-elle pu exercer, si elle eût vu ses divers états, fortement organisés, se réunir dans une confédération dont les Alpes auroient été le majestueux boulevard! Qu'on ne nous dise pas que les Italiens sont amollis et indignes de la liberté! Non; les descendans des Samnites, des Liguriens et des Bruttiens, conservent encore le germe de l'énergie et de tous les sentimens généreux; non, l'Italie, l'antique législatrice de l'Europe, sent encore son noble cœur battre aux noms de patrie et d'indépendance.

Mais nous avons vu quelle étoit la situation morale de la noblesse et du tiers-état en Italie et en Espagne; il faut convenir que les théories modernes, le système de l'égalité absolue, les institutions étrangères à toute idée religieuse, répugnent entièrement aux vœux, aux besoins, aux intérêts de ces nations; c'étoient cependant les abstractions modernes les plus vagues qui avoient dicté les constitutions de la *république romaine*, de la *république parthénopéenne* et des cortès d'Espagne.

La constitution des cortès réduisoit le roi à

l'état d'un doge de Venise; elle reconnoissoit, il est vrai, la domination exclusive de la religion catholique, domination enracinée dans l'esprit national; mais elle assuroit mal les biens de l'église, elle enlevoit au clergé son pouvoir politique; enfin, elle provoquoit la destruction absolue de ces grandes fortunes indivisibles, de ces majorats liés avec toutes les anciennes coutumes du pays. C'étoit bouleverser l'existence sociale de la nation. Aussi ce rêve de quelques négocians et de quelques avocats, imitateurs des institutions angloises qu'ils ne comprenoient pas, n'auroient jamais pu se réaliser en Espagne (1). Le roi, la noblesse, le clergé et le peuple, renversèrent d'un commun instinct cet édifice chimérique; mais espérons, conformément à la promesse du roi donnée en 1814, que l'on substituera à la constitution des cortès autre chose que l'arbitraire. C'est dans ses anciennes lois que l'Espagne trouveroit les véritables bases de sa liberté. La Castille, jusqu'en 1538, l'Aragon, jusqu'en 1591, eurent des états-généraux puissans, des patriotes généreux, des citoyens indépendans; le grand *Justiza*, Jean de la Nuza, versa son sang pour les droits constitutionnels de sa place; la guerre des villes castillanes contre

(1) Voyez l'*Histoire des Cortès*, par M. SEMPÈRE, Espagnol très-savant, réfugié en France.

Charles V présente des traits de courage les plus héroïques ; et Marie de Padilla n'eût pas été indigne d'avoir Léonidas pour fils ou pour époux. Pourquoi les régénérateurs de l'Espagne ont-ils dédaigné des institutions qui avoient inspiré de tels sentimens ? Les *cabildos*, ou corps municipaux des villes, n'étoient pas la seule garantie de la liberté, que l'ancienne Espagne avoit vue naître. L'organisation du clergé, et celle surtout des ordres monastiques, avoit quelque chose de républicain ; le pouvoir de l'église balance même encore, à quelques égards, le pouvoir de la couronne. L'Espagne avoit imaginé un contre-poids pour tempérer l'influence des richesses foncières de la haute noblesse par l'ascendant des vertus militaires et civiles, apanage du brave et pauvre *Hidalgo ;* c'étoit d'avoir donné siége et voix dans les cortès aux trois ordres de chevalerie de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara, institution qui n'est pas à dédaigner, quoiqu'elle n'ait pas atteint son but. L'Espagne, pour être libre, n'a besoin que des leçons données par sa propre histoire.

Quoi ! s'écriera quelque esprit fort, pouvoit-on avoir seulement une idée de liberté dans un pays où le « dogme de la conception immaculée » étoit, depuis 1760, une loi de l'état, et où les autorités publiques disputoient gravement pour savoir « si le « patronat du royaume doit appartenir à Saint-

« Jacques-Majeur ou à la Sainte-Vierge (1) ? » Et pourquoi pas? Les croyances religieuses les plus diverses se concilient également avec les lumières politiques : Rome libre consultoit les poulets sacrés; Rome esclave s'en moquoit : ce sont des moines et des femmes, exaltées de dévotion, qui, parmi les cendres fumantes de Saragosse, ont renouvelé les hauts faits de Numance et des Thermopyles.

Une belle et sage création de l'esprit moderne a disparu avec la constitution primitive du *royaume d'Italie*. Représenter les trois genres de richesse nationale, le sol, l'industrie et les lumières, par trois colléges ou chambres, les *possidenti*, les *commercianti* et les *dotti*, étoit certainement une idée politique aussi élevée que solide : Napoléon, qui y avoit attaché son nom, avoit fini par en détruire tout l'effet; et les Lombards, les Vénitiens, n'ont pas fait une perte immédiate en passant sous un gouvernement paternel et absolu; mais ils paieroient sans doute de plus d'attachement encore le bienfait d'institutions politiques qui réaliseroient pour eux le degré de liberté dont ils sont susceptibles.

Rome, Toscane, Naples, ont conservé et ont

(1) Voyez le *Mémoire du chapitre de Compostella* pour Saint-Jacques, dans Busching, Magasin de l'histoire et de la géographie, t. II, p. 168.

même renforcé les pouvoirs provinciaux et municipaux que l'organisation à la françoise y avoit introduits. Sous des administrateurs doux et intègres, ces institutions sont déjà un grand pas de fait dans la carrière de la liberté. Elles ont même remporté une singulière victoire sur la constitution un peu féodale, mais forte et libre, que les Anglois avoient donnée à la Sicile, dès que le roi Ferdinand a été rétabli à Naples. Ce ne sont pas les idées anciennes qui ont repassé le Fare; ce sont les idées nouvelles qui ont franchi le détroit sicilien : le pouvoir politique des barons et des villes a fait place au pouvoir purement administratif des conseils provinciaux et communaux. On a cependant établi, comme limite au pouvoir royal, le *maximum* des impôts que le monarque peut lever sans convoquer une représentation nationale. Lorsque des hommes d'état aussi éclairés qu'un *Medici*, qu'un *Consalvi*, jugent leur nation plus susceptible de simples améliorations administratives que d'une reconstitution politique, il faut penser qu'ils ont médité sur l'état moral et civil où elle se trouve, et que cet état présente des limites aux vues du législateur.

Passons au Nord. Le congrès de Vienne a promis à toute la Pologne *des gouvernemens nationaux*, et à l'Allemagne « *des constitutions fondées sur des états-généraux.* »

La première de ces clauses étoit exprimée en termes peu précis ; aussi a-t-elle été diversement expliquée. L'empereur de Russie, avec toute l'élévation ordinaire de sa politique, a donné à son royaume de Pologne une constitution telle, que le généreux Kosciusko lui-même n'en auroit pu dicter une plus libérale ; mais cette constitution suppose un tiers-état qui est encore à naître ; elle a oublié de faire les réglemens particuliers, nécessaires pour fixer l'état civil et politique des *Juifs ;* tribu étrangère, dont nous avons peint l'influence fâcheuse sur le bien-être de la nation. L'espèce de gouvernement représentatif établi récemment dans la Pologne autrichienne, étant privé de la faculté de voter les impôts, n'offre pas une garantie nationale positive. La modération habituelle du gouvernement autrichien garantira sans doute ses sujets polonois de toute oppression ; elle fait plus encore, elle leur assure une assiette d'impôts et d'autres fardeaux publics extrêmement légère ; mais elle n'en fera pas une nation remplie d'esprit public et attachée à son existence en corps politique. Les parties de la Pologne qui n'auront pas des constitutions efficaces, conserveront donc une tendance vers leurs anciennes légitimités nationales, comme vers un centre commun. Pourquoi ne pas terminer la révolution sur ce point du globe?

C'est surtout en Allemagne que les promesses

sincères, mais vagues de la part des souverains, ont été suivies d'espérances sans bornes chez le peuple, auxquelles ont promptement succédé les hésitations et les plaintes réciproques. Nulle part, il est vrai, les circonstances peuvent davantage excuser une rage lenteur. Les anciennes institutions de l'empire germanique, après dix siècles d'existence, avoient été complétement détruites par le traité des indemnités et par l'acte de la confédération du Rhin. Si les nouveaux royaumes qui formoient cette confédération, après la paix de Tilsit, eussent reçu une constitution représentative, comme garantie intérieure, et si Napoléon, écoutant les sages conseils de ses véritables amis, de ceux qui vouloient voir dans la confédération du Rhin un boulevard de l'empire françois et non pas une province nouvelle, eût laissé à ses alliés l'indépendance politique extérieure, quel patriote allemand eût pu ne pas applaudir à un aussi heureux changement ! Mais les pensées généreuses d'un Charles de Dalberg et d'autres patriotes allemands se flétrissoient entre les mains de fer d'un conquérant insatiable de gloire, entouré et dominé lui-même par des gens insatiables de pillage. Nous avons connu quelques-unes des propositions justes et salutaires qui furent adressées au gouvernement impérial; nous avons aussi connu les misérables motifs qui les firent repousser; tel prétendu homme d'état

françois ignoroit que la nation allemande possédoit une langue cultivée et chérie des peuples, une littérature riche et intimement liée à l'esprit national; tel autre s'imaginoit que les Allemands, si supérieurs aux François en connoissances historiques, politiques et morales, ne sauroient jamais faire des constitutions aussi savantes que celles de M. Sieyes; tous étoient d'accord pour s'emparer de plus de places et de dotations en Allemagne qu'il n'étoit possible de leur en trouver.

La confédération du Rhin ne fit donc que substituer partout un mal à un autre; dans les relations extérieures, la prépondérance tyrannique d'un seul à l'influence anarchique de plusieurs; dans les relations intérieures, le despotisme pur et simple à une aristocratie féodale, adoucie par l'esprit libéral des monarques et des peuples.

La révolution (car c'en fut une), la révolution allemande frappa avec une égale sévérité la haute noblesse *médiate* ou sujette, et les petites maisons souveraines qui en étoient sorties. Celle-là, déchue d'un rang politique distingué, tomboit sous le niveau de l'esclavage, autrement nommé égalité des droits; celles-ci descendoient au rang des sujets au moment même où les sujets perdoient ce qui leur restoit de droits et de privi-léges. Les illustres maisons de Hohenlohe, de

Furstemberg, d'Oettingen, d'Erbach, de Waldeck, de Schwartzenberg, devenoient les vassales des dynasties souveraines dont elles avoient autrefois marché les égales; en perdant l'éclat et les agrémens d'une souveraineté consolidée par des siècles de prescription, elles perdoient en même temps dans les droits régaliens une partie importante de leurs revenus. Déjà la sécularisation des chapitres et des évêchés avoit dépouillé d'une de ses principales ressources cette antique noblesse *immédiate* qui, n'étant vassale que de l'empire en général, tenoit une place intermédiaire entre l'état de souverain et de sujet, classe respectable par ses principes chevaleresques, classe d'où sont sortis les Hutten, les Dalberg, les Stein, les Metternich, les Rechberg (1). Blessés dans leur honneur comme dans leur intérêt, ces nobles et ces princes *médiatisés*, comme on dit, pouvoient-ils être consolés par des grands cordons et des clefs de chambellan? Dès qu'il a été question d'introduire des gouvernemens représentatifs, tous ces ci-devant souverains sont naturellement devenus les principaux membres d'une opposition qui, en échange de toutes ses pertes, réclame un très-grand pouvoir constitutionnel. On a long-temps vu, dans

(1) *Voyez* Moser, les états et ordres de l'Empire, Putter et d'autres publicistes.

le Wurtemberg, cette haute aristocratie se réunir contre la royauté avec un clergé protestant et avec une bourgeoisie qui défendoient aussi des priviléges anciens, et qui invoquoient la sainteté, la légitimité des anciennes conventions entre le prince et le pays. Sans doute cette opposition, dirigée contre des projets de constitution très-sagement et très-libéralement combinés, est une calamité publique. Le principe de droit sur lequel elle se fonde n'en est pas moins respectable.

Cette lutte est sur le point de terminer. Les partis opposés, à quelques rares exceptions près, ont eu des chefs et des orateurs modérés, bien intentionnés et disposés à s'entendre. Le peuple même, doué d'une grande équité naturelle, s'est dit assez généralement : Nous avons nos libertés à défendre ; nos rois ont leurs droits légitimes ; les princes *médiatisés* et les nobles même n'en ont-ils pas aussi? La simple spoliation opérée par ordre de Napoléon, peut-elle transférer aux souverains actuels tous les droits honorifiques et utiles que possédoient tant d'illustres familles? On n'oseroit le soutenir. Il ne reste donc qu'un seul parti, c'est de choisir un arbitre à la décision duquel les deux partis soumettront définitivement leurs prétentions, en consentant d'avance à toutes les concessions qu'il pourra leur dicter. Cet arbitre étoit déjà indiqué par l'acte fédéral, c'étoit la diète fédérale ; mais ses délibérations

n'ont amené aucun résultat, parce qu'on n'a pu s'entendre sur le degré d'autorité que la diète auroit pour sanctionner ou pour modifier les constitutions qui lui seroient soumises. Un esprit de vertige démagogique s'est emparé de quelques têtes ardentes que fatiguoient ces lenteurs, et ce vertige a éclaté par des murmures et même par des crimes. Réuni sous d'aussi fâcheux augures, le nouveau congrès de Vienne paroît avoir décidé qu'aux souverains seuls appartiendroit le droit de donner à leurs peuples les constitutions promises. Si l'on a fixé en même temps quels seront en général les droits des états-généraux, cette mesure n'annonce en elle-même rien d'hostile contre la liberté. Les exemples de la Bavière et du Wurtemberg prouvent déjà qu'en Allemagne les constitutions, données par les rois ou négociées entre les rois et les peuples, seront à peu près formées des mêmes élémens.

Le roi paternel qui gouverne la *Bavière* a établi lui-même les états-généraux de son royaume sur la base de quatre *ordres* de citoyens existans; il a réuni, dans une *chambre des sénateurs*, les anciens princes souverains et les plus grands propriétaires territoriaux de la noblesse. Il a joint à cette pairie héréditaire plusieurs grands dignitaires et quelques membres du haut clergé, tant catholique romain que luthérien; il a ensuite distribué le pouvoir électoral de manière à y

faire participer toutes les fractions du peuple, mais en marquant la distinction des nobles, du clergé (où sont compris les universités), des bourgeois et des villageois.

La constitution du royaume de *Wurtemberg* qu'un jeune roi, couronné par la victoire, a négociée avec les représentans de son peuple, offre à très-peu de chose près les mêmes élémens que celle de Bavière; les anciens princes souverains figurent de même dans la pairie, mais le clergé luthérien a une plus grande part à la représentation, chose toute simple et toute juste, puisque ce même corps jouissoit d'une grande prépondérance dans l'ancienne constitution du duché de Wurtemberg.

Dans l'une et l'autre de ces constitutions il y a un trait remarquable qui fait sentir tout ce qu'elles ont de stabilité. Les états-généraux de Bavière ne s'assemblent que tous les trois ans; les élections n'ont lieu que de six en six ans. Les assemblées nationales de Wurtemberg pourront être réunies à des époques plus rapprochées dans les premières années, mais elles seront aussi triennales dans les circonstances ordinaires. Voilà des peuples qui croient à la monarchie, qui se confient à la légitimité! Mais ces mêmes peuples n'en veillent pas moins à leurs droits. Les *comités permanens* des états-généraux sont une institution germanique plus forte et plus régulière que les

anciens parlemens de France. Ceux du royaume de Wurtemberg sont supérieurement organisés.

Le petit nombre d'hommes d'état que possède la France dira peut-être : « Voilà des constitutions autant au-dessus de la nôtre que le bon sens est au-dessus de l'esprit, les réalités au-dessus d'une théorie ; mais ces royaumes ont peu d'étendue, les rapports sociaux n'y sont pas très-compliqués, la constitution s'est faite d'elle-même; mais nous allons voir comment la Prusse s'en tirera, la Prusse composée de tant de provinces différentes de mœurs, de civilisation, d'intérêts.» Sans doute, le problème est plus difficile, et c'est ce qui justifie parfaitement le roi de Prusse, ainsi que ses sages conseillers, d'avoir mis beaucoup de réflexion dans l'accomplissement de la parole royale qui assure aux Prussiens une constitution. Les obstacles qui arrêtent le législateur sont évidens pour quiconque est de bonne foi. L'honorable pauvreté de la noblesse, la richesse des juifs, la culture philosophique d'un petit nombre d'esprits ardens et ambitieux, l'apathie et l'ignorance du peuple des campagnes dans beaucoup de provinces, les intérêts des fabriques naissantes qui repoussent toute concurrence et la position géographique de l'état qui appelle le commerce de transit, une espèce de royaume à part sur le Rhin accoutumé à des lois fondées sur l'é-

galité civile et d'autres provinces sur la Vistule habituées à la servitude personnelle ; voilà des contrastes difficiles à unir, impossibles à détruire. Mais la promesse royale d'une assemblée des états-généraux vient d'être solennellement renouvelée, le roi ayant déclaré qu'aucun nouvel emprunt ne pourra être fait sans le consentement de cette autorité nationale qui doit recevoir, tous les trois ans, les comptes rendus du ministère des finances. Les publicistes, protégés par le gouvernement (1), font des recherches sur les *états-provinciaux* des diverses parties de la monarchie, ce qui paroît annoncer l'intention de prendre dans ces anciennes institutions la base historique de celles qu'on a promis de fonder. Les états-provinciaux de Silésie, les plus fortement organisés de tous, se composoient de trois collèges, 1° celui des *princes* et des *barons ;* chaque prince avoit une voix, tous les barons réunis n'en avoient qu'une ; 2° celui de *la chevalerie ;* les chevaliers des diverses principautés y exerçoient huit voix collectives, et *la ville de Breslau* une, comme étant en possession des biens nobles ; 3° celui *des villes*, un grand nombre de villes y exerçoient,

(1) Coelln, Archives historiques des États provinciaux. Benzenberg, divers articles très-instructifs dans la *Gazette officielle* de Berlin.

conjointement ou séparément, huit voix. Cette constitution offre un véritable compromis entre le système féodal et le système municipal; les paysans n'y sont comptés pour rien.

Parmi les petits états d'Allemagne qui ont reçu des constitutions, le grand duché de *Weymar* s'est distingué par l'abolition presque totale des troupes soldées qu'on a remplacées par le *lanweher*. Mais le congrès paroît ne pas vouloir sanctionner ce principe qui, s'il étoit généralisé, exposeroit la fédération sans défense aux invasions ennemies.

Dans le royaume *d'Hanovre*, une constitution, modelée sur celle de Bavière et d'Angleterre, a été promulguée par le souverain; mais, dès la première réunion des états-généraux appelés à l'accepter, il s'est présenté une difficulté imprévue. Les députés de la province d'Ostfrise, province qui déjà jouissoit d'une constitution libre, ont annoncé qu'ils avoient reçu de leurs commettans des *mandats impératifs* pour le maintien des institutions particulières de leur province. Les paysans qui, dans cette province, formoient un ordre d'état, ne sont pas mentionnés dans la constitution hanovrienne, et cependant, outre l'Ostfrise, il est d'autres parties du royaume, surtout le duché de Brème, où il se trouve un grand nombre de cultivateurs et de petits propriétaires libres.

C'est ainsi que l'ancien esprit de liberté des *Frisons*, après un laps de dix siècles, se refuse encore à une fusion avec les *Saxons*, qui, de temps immémorial, ont accordé un plus grand pouvoir à la noblesse. Les campagnes, ouvertes dans l'intérieur des terres, furent, depuis les conquêtes de Charlemagne, soumises successivement à des seigneurs féodaux, tandis que les terres basses et entrecoupées qui bordent la mer du Nord offrirent un asile à l'indépendance populaire. Au milieu d'un labyrinthe de canaux, de digues, de marais et d'îles; au milieu des catastrophes causées par les inondations, au milieu de cette lutte constante contre les flots et les vents, une des races les plus remarquables de l'Europe a su créer et conserver d'admirables institutions communales.

Nulle part ces contrastes se présentent d'une manière aussi frappante, aussi instructive que dans les duchés de Holstein et de Sleswick. Tous les rivages si pittoresques de la Baltique sont couronnés de châteaux gothiques; tous les rivages si monotones de la mer du Nord sont couverts de fermes libres; le milieu, ou le pays de bruyère, a suivi le sort de la partie orientale. L'aristocratie et la démocratie ont chacune sa zone exclusive; dans le canton de *Swans*, pas un pouce de terre qui n'appartienne à un seigneur féodal; dans le canton d'*Eyderstedt*, il est défendu aux nobles d'ac-

quérir la moindre propriété territoriale. On compte, dans ces deux pays, qui ont 6 à 700,000 habitans, jusqu'à cinq ou six constitutions politiques différentes, 1°. la constitution générale, qui embrasse les trois états, savoir les *prélats*, aujourd'hui représentés par les nobles, administrateurs des anciens couvens; la *noblesse* de l'un et de l'autre duché, réunie en un seul corps, et partagée en huit cantons, enfin les villes immédiates; ces trois états réclament le droit de consentir les impôts; 2°. la constitution provinciale de la *Ditmarse*, canton qui avoit formé une république jusqu'en 1559, et qui a conservé le droit de concourir, par ses représentans provinciaux, à l'administration de la justice et à la levée des impôts; 3°. la constitution du canton d'*Eyder-sted;* elle assure aux habitans le droit de nommer ou de préposer la plupart des membres des autorités locales, et de tenir des assemblées publiques dans lesquelles les élus des communes débattent les affaires d'un intérêt général; l'administration des impôts, de la justice et des digues est entièrement dans les mains du canton; il a son code civil particulier. Grâce à ses libertés particulières, cette petite contrée est six fois plus riche, et rapporte à la couronne six fois autant de revenus qu'un district de la même étendue, pris comme terme moyen pour le reste

du royaume ; 4° la constitution de l'île de *Fohr*, semblable à la précédente ; 5° la constitution de *Femern*, colonie des Ditmarses, qui a ses *diétines* (*landtage*) formées par les juges et les capitaines de paroisse, son code civil et criminel particulier, et son grand jury ou tribunal électif nommé le *pouvoir des jurés*; 6° l'ancienne constitution du canton de *Stapelholm*, dont il reste entre autres l'institution des *paysans nobles* (*adelbonde*), ou possesseurs de terres inaliénables. On pourroit encore alonger cette énumération ; par exemple, les cantons danois et frisons dans le Sleswick possèdent des jurys en premières instances, avantage qui manque aux cantons allemands. De semblables législations locales, chéries du peuple, utiles à l'état, peuvent-elles être facilement et promptement fondues dans une constitution générale nouvelle ? Les cantons déjà libres du Sleswick y croiroient-ils gagner ? C'est donc à tort qu'on blâme les sages lenteurs avec lesquelles le gouvernement danois discute cette question.

Le roi de Danemark trouvera, par une mûre et tranquille délibération sur les anciennes institutions provinciales et communales, tant frisonnes que danoises, les moyens de concilier le pouvoir de la couronne avec les intérêts de la liberté, en repoussant également les abus de la féodalité saxonne et les folies de la démagogie moderne.

Après avoir jeté ce coup d'œil impartial et en général favorable sur les travaux constitutionnels des puissances germaniques, nous sera-t-il permis d'avouer que la *fédération allemande*, considérée en masse, ne paroît pas, du moins dans l'état actuel de l'Europe, pouvoir atteindre à tous les buts élevés que ses fondateurs sembloient avoir eus en vue? Les états allemands du second et du troisième rang, unis entre eux seuls et débarrassés de tout mélange de territoire avec de grandes puissances, auroient sans doute pu former une fédération de monarchies, plus solide même que la plupart des fédérations de républiques; mais, soumise à la prépondérance nécessaire de l'Autriche et de la Prusse, la fédération peut craindre de ne pas avoir de volonté libre lorsque ces deux puissances seront unies, ou de ne pas avoir de tranquillité lorsqu'elles seront en mésintelligence. Malgré ces dangers irrémédiables, la constitution intérieure de la fédération peut sans doute éviter à l'humanité quelques petites guerres qui auroient éclaté entre des états tout-à-fait indépendans; ce sera toujours un beau spectacle que de voir des rois soumettre leurs différends à un tribunal fédéral; c'en sera encore un que de les voir unir leurs efforts pour ouvrir des routes au commerce, pour diminuer le nombre de leurs troupes permanentes, et pour maintenir dans une noble concorde trois opinions religieuses, également res-

pectables à tout cœur vertueux, également importantes à la civilisation de l'Europe. Mais, au moment où nous écrivons, toute la constitution intérieure de la fédération est encore soumise aux délibérations secrètes du congrès de Vienne.

La *Suisse* agrandie, quatre anciennes républiques rétablies en Allemagne, une nouvelle formée à Cracovie et placée comme un monument expiatoire près l'antique berceau de l'indépendance polonoise, attestent les idées élevées des souverains qui ne pensent pas, avec certains « jacobins de la royauté », qu'une république ne saurait être un gouvernement constitué et légitime. La fédération allemande tire une grande utilité politique de ces républiques rétablies et réorganisées sur le pied le plus libéral : c'est d'ouvrir à l'esprit du républicanisme pur et sincère une sphère où il puisse trouver de la satisfaction et de l'occupation, sans troubler la paix des monarchies. Ce sont des évents qu'on donne à un feu que rien ne sauroit éteindre. C'étoit un des grands avantages de l'ancienne Europe de présenter aux divers esprits une diversité de gouvernemens. Aujourd'hui que les monarchies constitutionnelles, si rapprochées de l'esprit des républiques, semblent devoir se multiplier en Europe, on a besoin d'un moindre nombre des républiques pures; et cependant il eût peut-être été sage d'en relever quelques-unes dans le midi de l'Europe où

les Iles Ioniennes, sous une tutelle sévère, mais nécessaire, paraissent commencer l'affranchissement de la Grèce.

L'acte injuste par lequel la *Norvège* fut arrachée à un souverain qui n'avoit fait que suivre la politique de tant d'autres monarques plus puissans, a du moins eu la bonne conséquence de donner à ce pays une liberté constitutionnelle dont aucun n'étoit plus digne. La constitution norvégienne extrêmement démocratique, jusqu'au point de limiter le *veto* royal et de proscrire toute institution de noblesse, offre sans doute quelques défauts graves. Elle n'établit pas la représentation nationale sur la base de l'ancienne division par cantons qui eût été populaire, mais sur le nombre général des habitans combiné avec la quotité des contributions. Cette combinaison, qui a pour but de favoriser les villes, mécontente la partie agricole de la nation qui désire avant tout une bonne organisation communale et cantonnale. De là quelques soulèvemens partiels pour redemander la royauté absolue ; mais la saine politique n'en a pas moins conseillé aux Norvégiens de ne pas toucher imprudemment à une loi fondamentale qui fait le titre de leur liberté.

Nulle part les anciennes légitimités n'ont été plus judicieusement rétablies que dans les Pays-Bas, où le stathouder, honoré du titre de roi, ne cesse d'être le suprême magistrat d'un peuple

libre. Conserver l'esprit provincial en créant un esprit national, rattacher de nombreuses et d'actives corporations à un centre protecteur, coordonner l'esprit municipal et républicain avec le pouvoir royal, concilier une noblesse illustrée avec une bourgeoisie puissante, marier les saines idées du siècle aux conseils d'une longue expérience, aux habitudes, aux routines même ; tel étoit le problème. Pour le résoudre, il n'a pas fallu de brillantes théories, il n'a fallu que ce tranquille bon sens qui ne dédaigne pas ce qui est bon parce que c'est ancien. C'est en conservant les anciennes assemblées d'états provinciaux, la division par ordres et l'indépendance des autorités municipales, que les auteurs de la nouvelle constitution, hommes pleins de bon sens et de droiture, ont opéré cette admirable fusion de deux régimes opposés. Il est bien malheureux que la différence de langage entre les provinces méridionales et septentrionales, le contraste d'un catholicisme ardent avec un protestantisme peu tolérant, enfin l'opposition de l'intérêt agricole à l'intérêt commercial, divisent en deux sections distinctes un royaume d'ailleurs si parfaitement constitué. Osons le dire ! Il auroit fallu céder franchement à une aussi impérieuse nécessité ; il auroit fallu établir une représentation catholique et françoise à Bruxelles, une représentation protestante et hollandoise à La Haye

ou à Amsterdam, conserver d'ailleurs aux deux *Royaumes-Unis de Belgique et d'Hollande* leur excellente constitution, et convoquer tous les trois ans une espèce de congrès d'union à Anvers, ville centrale. Avec ces bases, les Belges comme les Bataves auroient vu tous leurs sentimens et tous leurs intérêts d'accord avec leurs lois.

L'utilité d'un arbitre pour terminer le conflit des droits anciens et des prétentions nouvelles, a été reconnue en France de la manière la plus heureuse et la plus éclatante. Réunir des intérêts aussi hostiles que ceux des François vainqueurs et des François victimes, rapprocher des opinions aussi extrêmes que celles de la démocratie absolue et de la monarchie arbitraire, rétablir une dynastie qu'un horrible échafaud sembloit repousser à jamais de sa terre natale, étouffer le principe de l'illégitimité dans son foyer même; une semblable restauration ne pouvoit être l'ouvrage que d'un sage qui, placé au-dessus de tous les intérêts, étranger à l'égarement de toutes les opinions, n'avoit rien à se reprocher, rien à se faire pardonner, et surtout aucun besoin de se légitimer lui-même. Ce sage, cet arbitre, c'étoit Louis XVIII.

Disons d'abord un mot sur le droit qu'avoit le roi de France de dicter un nouveau pacte constitutionnel, droit qui n'a pas été apprécié par deux partis nombreux, dont l'un lui reproche

de ne pas avoir consulté les parlemens ou les états-généraux, l'autre de ne pas avoir convoqué le *peuple souverain* dans ses *assemblées primaires*.

Au moment où les constitutions impériales étoient renversées de fait et de droit par l'abdication de Napoléon, les anciennes légitimités nationales, telles qu'elles existoient avant la révolution, auroient dû être censées rétablies *en droit*, s'il eût été possible de fixer d'une manière exacte l'époque où l'ordre légitime avoit cessé d'exister et où l'illégitimité avoit commencé. Mais où trouver ce point de départ? Le monarque légitime, Louis XVI, avoit-il consenti à la réunion des trois ordres d'une manière valable, ou son consentement étoit-il nul? Dans la fameuse nuit des sacrifices, la noblesse avoit-elle ou n'avoit-elle pas renoncé authentiquement à ses droits et titres? Enfin le clergé, assermenté ou non assermenté, représentoit-il le véritable ordre ecclésiastique? En un mot, l'illégitimité commence-t-elle au 14 juillet, au 6 octobre, au 20 juin, ou seulement au 10 août? — De la solution de cette question, à peu près insoluble, dépend la vérité ou la fausseté du système très-imposant de quelques royalistes, d'après lequel l'ancienne monarchie, existant de droit et de fait après le retour du roi, ce monarque ne pouvoit la reconstituer sans le concours des états-généraux.

Heureusement ce problème épineux n'a pas

besoin d'être résolu. Admettons que l'illégitimité ait commencé au 14 juillet; admettons qu'après la chute de Napoléon, la monarchie, en 1814, devoit être censée exister telle qu'elle étoit avant la révolte populaire. Mais dans quel état se trouveroit les élémens de cette monarchie? L'immense majorité de la noblesse avoit reconnu Napoléon; la presque totalité du clergé étoit dans le même cas. Sujets ou même serviteurs de l'usurpateur, ils ne pouvoient se croire les représentans des ordres légitimes du royaume. Restoient donc les foibles débris de l'émigration et de l'église non concordante. Eux seuls pouvoient, dans leur système, se considérer comme le corps de la nation légitime; mais ils étoient évidemment hors d'état de faire valoir leur droit; ils ne rentroient pas en vainqueurs, ils arrivoient avec la permission des vainqueurs, et ceux-ci avoient fait, avec la nouvelle nation vaincue, mais non conquise, un pacte qui excluoit le retour illimité du passé. La petite nation ancienne, en acceptant la permission de rentrer, avoit virtuellement accédé aux promesses des vainqueurs. Représentans des droits des anciens ordres un instant avant leur rentrée, ils n'étoient, l'instant après, que de simples François reçus de nouveau au sein de la grande famille. Une seule légitimité ancienne avoit été reconnue, sans condition et sans restriction, par les vain-

queurs de la France et par la France elle-même ; c'étoient le roi et sa dynastie. Or, lorsque les élémens d'une société, d'un ordre légitime ont disparu, hormis un seul, ce seul, comme héritier de tous les droits, peut reconstituer valablement la société et assigner à chaque membre ses nouveaux droits particuliers, conformément à l'équité naturelle, seule règle supérieure aux légitimités positives. C'est dans cette qualité de seul pouvoir légitime survivant, et non pas en vertu d'une autorité souveraine illimitée et arbitraire, que le roi de France a eu momentanément le plein droit de tracer la constitution du royaume.

Un système, fondé sur le respect pour la légitimité, et qui suppose ou qui du moins affiche la haine de l'arbitraire, méritoit d'être réfuté. Nous ne ferons pas cet honneur à la vaine métaphysique révolutionnaire qui réclamoit, en 1814, l'intervention d'une nouvelle assemblée constituante. Le roi eut une pensée bien plus libérale que nos faux libéraux, en se conduisant comme un législateur appelé à constituer l'état par le vœu unanime de son peuple. Le premier acte de son règne devoit consister à déterminer les formes d'un gouvernement qui n'existoit pas encore ; pour exercer cet acte, il devoit se croire investi d'une dictature qui cessoit dès l'instant où il avoit énoncé les lois constitutionnelles. On

peut donc réconcilier cet acte avec les principes les plus sévèrement républicains. Thésée et Lycurgue dictèrent leurs lois de la même manière. La *magna charta* dont l'Angleterre s'enorgueillit a aussi été nominalement *octroyée* par le seul monarque, et les publicistes anglois pensent qu'elle n'en est que plus rigoureusement obligatoire pour les rois ses successeurs. Il est plus honteux de manquer à ses propres promesses qu'à des conditions qu'on vous impose.

Le pouvoir constituant royal, tout légitime, tout libéral qu'il étoit, fut pourtant mal apprécié même par quelques-uns des amis du trône qui, tout en aidant à relever la monarchie légitime, professèrent un principe intimement lié aux doctrines de l'illégitimité. Nous voulons parler du droit que certains individus s'arrogèrent de présenter au roi une constitution, droit qu'ils prétendoient tenir d'une source illégitime. L'enthousiasme des étrangers commença le mal. Tout en cessant de reconnoître *Napoléon*, les alliés reconnurent un sénat qui tenoit son existence de l'*empereur*. Livrer le sort de la nation entre les mains de cette assemblée dénuée de pouvoir autant que de considération, c'étoit, de la part des alliés, un contre-sens ou une injure; un contre-sens, s'ils vouloient réellement connoître le vœu national; une injure, s'ils supposoient ce vœu favorable à tout autre ordre de choses que celui

que les alliés désiroient rétablir. Pour être conséquent dans le système de l'illégitimité, le sénat, remontant à la source démocratique de son pouvoir, auroit dû se déclarer incompétent et provoquer la réunion d'une assemblée constituante. Heureusement les pères de la patrie, occupés de la conservation de leurs traitemens et de leurs titres, se bornèrent à prononcer foiblement quelques mots vagues sur « la présentation de la constitution à l'acceptation du peuple. » Les députés au corps législatif, usurpant un pouvoir expiré pour la plupart d'entre eux, se rendirent l'écho du sénat. Le peuple croyoit prouver sa liberté en insultant au pouvoir arbitraire tombé, sans faire un seul effort pour empêcher qu'il ne s'en élevât un autre. Au milieu de cette foule qui connoît si mal ses droits et les moyens de les défendre, qui s'enorgueillit même d'agir d'après des sentimens plutôt que d'après des raisonnemens, et qui donne le nom de sentimens à des caprices sans motif, sans profondeur et sans durée, le roi de France eût pu, presque sans obstacle, rétablir l'ancienne monarchie avec tous les préjugés et tous les abus; il eût pu ressaisir le pouvoir despotique de quelques-uns de ses ancêtres; mais, vraiment sage et magnanime, il dédaigna ce facile succès; il aima mieux donner à sa patrie le degré de liberté dont il crut la nation susceptible; et, se dépouillant de

tous les préjugés qui semblent innés aux rois, bravant même les opinions contraires de quelques-uns de ses plus fidèles serviteurs, il borna lui-même son autorité par une *charte constitutionnelle*, fondée sur le principe de l'ancienne légitimité, sur le principe de la perpétuité de la monarchie, par conséquent sur une base de droit que le sénat ni une assemblée constituante n'auroient jamais pu lui donner.

Honneur à la fermeté d'un roi qui a senti combien il étoit important de continuer la monarchie et de ne pas consentir à la commencer de nouveau!

Mais cette constitution que nous venons de montrer si légitime dans sa source, présente-t-elle le rétablissement des anciennes légitimités aussi complet que les intérêts de l'état permettent de l'entreprendre? — Cette question seroit de la nature la plus délicate, si nous étions obligés de considérer le roi comme rédacteur de chaque article de la Charte; heureusement il est toujours permis de supposer que les rois confient à des agens responsables l'exécution en détail de leurs vœux paternels et de leurs augustes pensées. Il est donc permis de croire et de dire que les grands principes de liberté constitutionnelle énoncés dans la *déclaration datée de Saint-Ouen*, et reproduits dans les articles fondamentaux de la Charte, sont seuls les résultats des méditations

personnelles du roi, l'expression de sa pensée et de celle de sa famille; tandis que, dans les articles de la Charte, relatifs à la mise en pratique de ces mêmes principes, on ne peut s'empêcher de reconnoître quelques imperfections, et surtout quelques lacunes.

Personne ne doute que le roi n'ait voulu reconstituer franchement et complétement les légitimités nationales, les droits imprescriptibles du peuple françois. En substituant aux anciens états-généraux une représentation nationale, divisée en deux chambres, l'une héréditaire, l'autre élective, en assurant à cette assemblée le vote annuel de l'impôt et du recrutement, en lui accordant une part prééminente dans la législation, la Charte royale a réalisé les vœux de la nation, librement exprimés dans les *cahiers des bailliages* de 1789, et donné d'amples équivalens pour ce qu'elle ne pouvoit ni ne devoit rendre.

Si la Chambre héréditaire, destinée à représenter, à défendre et conserver ce qu'il y a de fixe et d'immuable dans les intérêts sociaux, n'est pas environnée d'un assez grand éclat, surtout du côté des fortunes, c'est un inconvénient dû à la nouveauté de l'institution et à l'appauvrissement des familles. La pairie croissant, avec les siècles, en richesses, en illustration et en autorité, deviendra ce qu'il étoit impossible qu'elle fût en naissant. Mais la Chambre élective,

destinée à représenter ce qu'il y a de variable dans les intérêts et de positif dans les opinions, n'auroit-elle pas dû être complétement constituée par la Charte? Le mode d'élire les députés de la nation est incontestablement une des parties les plus essentielles d'une loi fondamentale ; et, sous ce rapport, la Charte françoise offroit pis qu'une lacune, elle offroit des indications fragmentaires et susceptibles de plusieurs interprétations. Aussi à combien d'hypothèses, de projets, de discussions, d'agitations, de malheurs, cette grande question n'a-t-elle pas servi de cause ou de prétexte !

D'autres objections ont été élevées au nom des trois anciens ordres du royaume ; nous sommes loin de les traiter de frivoles, mais elles ont été exagérées. Le clergé catholique, comme corps, avoit accepté de Napoléon une nouvelle existence politique ; il avoit perdu le droit d'exiger du roi le rétablissement pur et simple de son pouvoir comme ordre d'état ; mais, puisque la Charte reconnoît la prééminence d'un culte, il eût été naturel d'assurer aux principaux ministres de ce culte quelques prérogatives constitutionnelles, comme par exemple un certain nombre d'archevêchés et d'évêchés, investis d'un titre permanent de pairie, à l'instar de l'Angleterre, où cette institution lie admirablement l'église nationale à l'état et au trône.

L'ancienne noblesse et celle que Napoléon avoit créée n'ont pas retrouvé dans la Charte les prérogatives civiles et politiques dont elles étoient investies sous les deux régimes qui leur avoient donné naissance. Or, ces priviléges, compensations des services et des devoirs, étoient des propriétés aussi légitimes que les prérogatives de la couronne. Pourquoi, disent donc les nobles avec une grande apparence de raison, devons-nous rester dépouillés quand le trône se relève? mais il faut observer que la nécessité dicte souvent entre des parties belligérantes des traités qui modifient les anciens droits respectifs. La masse de la nation françoise avoit fait la guerre à la noblesse comme corporation, et l'avoit dépouillée de ses priviléges politiques. La noblesse, plus foible, a cédé à la nécessité, et s'est contentée de sauver ses propriétés matérielles. Le roi recouvre son royaume; comment le recouvre-t-il? Par les armes de la noblesse? non, la noblesse fidèle n'a pu que mourir ou gémir pour la cause royale. De qui le roi reçoit-il son royaume? de la volonté concordante de tous les François, et de toutes les puissances européennes, liguées contre Napoléon. Ces deux parties contractantes ont laissé au roi le soin de stipuler tous les intérêts secondaires. Il a proclamé, dans la Charte, le droit d'égale admissibilité aux fonctions et de l'égale distribution des contributions. Le traité est donc

conclu entre l'ancien droit et la force présente, entre le seul pouvoir légitime ancien qui survivoit et les pouvoirs qui tenoient de fait dans leurs mains le royaume. Le roi a cédé à la nation les anciens priviléges légitimes de la noblesse, de la même manière qu'il a cédé aux puissances étrangères plusieurs provinces et colonies. La nation, vaincue dans ses relations extérieures, étoit victorieuse dans ses rapports intérieurs.

Telle paroît être la doctrine qui a présidé à la rédaction de la Charte; il n'y auroit rien à y objecter, si cette loi fondamentale eût entièrement aboli la noblesse, en réduisant à la seule pairie toute distinction héréditaire. C'eût été un de ces grands changemens que la nécessité et le salut de l'état peuvent justifier. Mais vous rétablissez les prérogatives honorifiques de la noblesse, l'hiérarchie toute entière de titres héréditaires, et vous n'attachez à ces distinctions aucun de ces droits et de ces devoirs politiques qui seuls les rendent compatibles avec un gouvernement libre et national; « donc », peuvent dire les nobles de l'ancien régime et ceux du régime impérial aussi, « vous nous placez gratuitement dans une position équivoque et périlleuse; vous nous exposez, sans défense comme sans but, aux jalousies populaires. Si la noblesse est une institution nécessaire, il faut lui donner des droits et des devoirs spéciaux; si elle est une nullité politique, il faut la faire dis-

paroître dans la vaste masse du tiers-état ; alors les membres de cette classe, aujourd'hui livrée à tous les regards de l'envie, jouiront tranquillement des avantages de leur fortune et de leur éducation comme les *gentlemen* anglois. » La noblesse de l'*empire* peut encore ajouter à ces justes plaintes un grief particulier : « Vous avez maintenu chacun dans ses droits acquis ; pourquoi nous enlevez-vous les prérogatives politiques que les lois de l'*empire* nous avoient garanties ? »

Que répondre à ces objections? sinon que la constitution n'est pas achevée ; qu'il faut attendre du temps les institutions qui la compléteront. Mais c'est une source de cruels embarras qu'une constitution non achevée.

Le tiers-état, au nom duquel la révolution a été faite, a-t-il acquis ou conservé ses droits légitimes, ses libertés imprescriptibles ? On doit avouer qu'il a obtenu une part imposante dans la représentation générale ; mais l'a-t-il obtenue d'une manière solide et durable ? Qu'est-ce qu'une représentation des communes où il n'y a pas des communes ? Une des bases les plus solides de la constitution angloise, c'est la liberté des communes, qui forme véritablement une fédération de petites démocraties. Jamais les Anglois ne comprendront qu'en subtilisant sur les mots *liberté* et *pouvoir*, on soit parvenu à confondre, dans l'administration générale, l'administration propre et

particulière de chaque localité : ce qui, loin d'être une mesure d'ordre, est à la fois le dernier degré de la confusion et de l'oppression. Quand même le roi, le ministre et les deux chambres s'entendroient pour essayer d'enlever à une commune angloise le moindre de ses priviléges, ils n'y parviendroient pas, hors le cas de forfaiture légale. A plus forte raison, ne parviendroient-ils pas à priver les communes de la moindre partie de leurs biens.

Les communes sont-elles libres en France ? y a-t-il un pouvoir municipal ? Dans toutes les petites communes, c'est le préfet qui nomme les maires et les membres du conseil municipal; dans les grandes communes, c'est le chef de l'état. Les communes avoient des biens, on vient de les leur prendre et de les vendre sans les consulter. Il leur restoit un revenu dans le produit des octrois ; ces octrois sont administrés par un agent du gouvernement qu'on nomme directeur général des droits réunis. La loi dit bien que les maires conserveront une surveillance; mais, comme on ne peut pas surveiller des agens qui ne sont pas les siens, l'agent du gouvernement, qui administre les octrois, a décidé, par une instruction, que les maires ne se mêleroient en rien de l'administration de l'octroi de leur commune ; et l'instruction l'a emporté sur la loi. Bien des communes ont des bois dont elles jouissent et qu'on n'a pas osé leur ôter ; mais on

leur en fait payer la garde, les impositions, et l'on fait verser le produit de la vente à la caisse d'amortissement.

Nos communes sont esclaves plus qu'à l'époque où, dans toute l'Europe, elles ont pu acheter leur affranchissement des rois et des seigneurs, puisqu'aujourd'hui elles n'auroient pas et ne pourroient jamais avoir de quoi se racheter. C'est donc au roi à les affranchir de sa propre grâce, ou plutôt de sa justice. Le trône légitime doit rendre aux communes leur existence légitime. Il auroit de suite dans son parti, envers et contre tous, l'immensité de toutes les villes de la France. Les chartes d'affranchissement seroient une des libertés de la monarchie, comme disaient les anciens François, au lieu que nous disons la *liberté*. Les hommes de l'ancienne Europe ne généralisoient rien, parce qu'ils savoient qu'il ne peut y avoir, pour tous les individus d'une grande nation, une seule manière d'être libres, que sous la condition qu'il n'y aura pour tous qu'une même manière d'être esclaves.

Pourquoi la pyramide indestructible fatigue-t-elle la puissance du temps ? Parce que chacune de ses assises repose sur une autre plus large et plus étendue. Les communes, les corps électoraux, les chambres départementales, la chambre des représentans, la pairie, la famille régnante, voilà les assises de la pyramide sociale.

Il nous reste à considérer les droits de la dynastie légitime. Ces droits ont été rétablis dans toute leur force et de la manière la plus conforme au principe. Il n'y a pas eu de nouvelle élection, parce que le droit ancien n'avoit jamais cessé d'exister. Une réélection formelle de la dynastie, considérée comme simple reconnoissance de ce droit, avoit cependant paru désirable à quelques esprits systématiques; mais pouvoit-on oublier l'abus qu'on avoit fait, pendant la révolution, de tant de vaines et de pompeuses formalités? Les vœux de la nation éclatèrent d'ailleurs avec assez d'enthousiasme et avec assez de solennité pour étouffer jusqu'au murmure du doute et jusqu'à la moindre tentative de falsifier le principe de la légitimité.

Le prétendu sénat françois qui, sortant de son sommeil de quatorze ans, crut s'être réveillé souverain, essaya de maintenir le principe de l'illégitimité, en déclarant qu'il *appeloit* les Bourbons au trône de France. On poussa l'impertinence jusqu'à dire dans le journal officiel que « *Louis-Stanislas-Xavier* » alloit arriver en France, ce qui vouloit dire qu'il n'étoit pas encore roi, mais seulement un candidat à la royauté proposé par le sénat. Peu de jours après, on se décida à l'appeler « *S. M. le roi Louis XVIII.* » C'étoit reconnoître un caractère personnel de royauté, mais non pas celui d'un roi de France, et cette expression perfide est encore employée dans

les écrits de quelques mécontens. Le roi fit comme la nation et l'Europe ; il parut ignorer ces tentatives d'établir les doctrines de l'illégitimité ; il parla dans la Charte comme successeur héréditaire de saint Louis, et data ses actes comme devoit les dater un souverain légitime.

Personne ne doute que le rétablissement des Bourbons n'ait tacitement remis en vigueur la loi salique, la loi sur la majorité des rois, les coutumes relatives à la régence, les réglemens concernant le sacre ; cependant, comme les pouvoirs illégitimes ont ou modifié ou aboli ces lois constitutionnelles, il est nécessaire de les faire revivre par une déclaration solennelle, et, de plus, de les mettre en harmonie avec les autres lois constitutionnelles en vigueur. Or, comme la charte royale n'a rien réglé à cet égard, quelques écrivains ministériels, qui un moment avoient pris pour cri de guerre : *Rien que la Charte!* parurent, sans doute sans le vouloir, mettre de côté la succession héréditaire légitime. Ils sentirent leur erreur, ils unirent d'un nœud indissoluble la Charte et la dynastie légitime, reconnoissant ainsi que, pour consolider l'édifice de la monarchie, il faut quelque chose de *plus que la Charte*.

C'est à la seule sagesse du roi à tracer avec perfection cette *loi royale*, cette *pragmatique sanction*, ce *statut de famille* qui doit être,

conjointement avec la Charte, la clef de voûte de l'édifice politique. Travail bien plus vaste et plus délicat que ne pense un vulgaire frivole ! Déjà la seule cérémonie du sacre royal exige des dispositions législatives très-importantes. Les usurpations, ou, si l'on veut, les foiblesses des deux papes qui, en venant couronner Pepin et Napoléon, parurent croire que la couronne de France étoit à leur disposition, rendent nécessaire une clause qui apprenne aux peuples, aux rois, aux pontifes à regarder comme nulle toute cérémonie religieuse qui n'auroit pas été précédée d'un droit légitime. Il pourroit même paroître utile d'exclure à jamais tout évêque et tout prélat étranger, connu tel, de toute coopération active à cette solennité nationale. Le serment que prête un roi de France n'est pas une vaine formule ; c'est un renouvellement auguste de l'éternel pacte qui subsiste entre la nation et la dynastie ; c'est un acte qui place sous la sauve-garde du ciel lui-même les droits légitimes du peuple. En demandant au peuple « s'il s'engage à se soumettre à ce prince (1) », l'évêque consacrant atteste que les droits de la dynastie ne sont fondés que sur une élection primitive. En reconnoissant « que le royaume lui est accordé de Dieu », le roi abjure toute prétention au

(1) Cérémonial françois, p. 16, 17.

pouvoir arbitraire et injuste. Promettre « au nom « de Jésus-Christ, de conserver la paix, d'inter- « dire toute rapacité, toute iniquité et d'ordonner « partout équité et miséricorde (1) », n'est-ce pas jurer la constitution? Promettre de « conserver « la souveraineté, les droits et noblesses de la « couronne de France, sans les aliéner et trans- « porter à personne (2) », n'est-ce pas consacrer le principe de l'indivisibilité du royaume, base matérielle de l'indépendance nationale? Mais à la suite de ces nobles expressions des principes les plus généreux et les plus vrais, nous apercevons une trace de l'intolérance religieuse dans une partie du serment qui contrarieroit le principe de la liberté des cultes reconnu par la Charte, et qui, par conséquent, doit être supprimée.

L'ordre de succession en lui-même n'offre aucune difficulté, et il suffit d'en insérer les principes connus et jamais contestés, soit dans la Charte, soit dans le statut de famille (1). Mais un roi constitutionnel peut-il être majeur à quatorze ans? Les édits de 1734 et de 1403 forment-ils encore des lois fondamentales du royaume? Ou devons-nous en revenir au système des Carolin-

(1) Cérémonial françois, p. 15.

(2) *Ibid.*, p. 33.

(3) Franc. Hotomanni de Jure success. in regno Francogalbl.

giens et des premiers Capétingiens qui fixoient la majorité à vingt-un ans, âge que les anciennes lois féodales jugeoient propre pour faire le service des fiefs militaires? L'édit de Charles-le-Sage a été admiré lorsqu'il dit « qu'un roi légi-
« time est toujours plus aimé qu'un régent, que
« ses sujets lui obéissent plus volontiers, et que
« sa seule présence suffit pour les contenir;
« que, par conséquent, en devançant l'âge de la
« majorité, on prévient les troubles qu'une longue
« minorité peut faire naître dans l'état(1).» Mais l'édit de 1375 avoit établi un régent dont il détermine les droits, ainsi que ceux du tuteur du roi mineur; l'édit de 1403, confirmé par celui de 1407, dit « que le royaume sera gouverné non
« pas par un régent, mais par le roi mineur et
« en son nom, par les plus prochains de son sang
« et par les plus sages hommes de son conseil(2).» Le sens naturel de cet édit exige l'établissement d'un conseil de régence, formé des princes du sang et des ministres. Comment votera-t-on dans ce conseil? Le régent y aura-t-il une voix prépondérante? Sera-t-il responsable comme un ministère, ou élevé au-dessus de toute inculpation comme un roi? Les exemples prouvent qu'on préfère un régent unique. Son pouvoir étoit dangereux lors-

(1) Recueil des Ordonnances, t. VI, p. 28.

(2) *Ibid.*, t. IX, p. 267.

qu'il disposoit des revenus de l'état, sans en rendre compte, et lorsqu'il disposoit arbitrairement de tous les emplois (1). Mais les limites constitutionnelles, données au pouvoir de la couronne, rendent aujourd'hui ces dangers bien moins grands. L'ambition aristocratique ou populaire n'en pourroit pas moins être tentée de circonscrire encore les droits d'un régent, de lui imposer des conditions contraires au bien public et de paralyser l'action nécessaire de l'autorité centrale. La restauration de la monarchie n'est donc pas achevée, tant qu'une nouvelle loi n'aura pas solennellement fixé ce point du droit public.

La loi salique, en excluant les femmes de la succession, n'a eu pour but que d'empêcher la couronne de passer à un étranger; elle n'a rien préjugé contre la capacité morale et intellectuelle d'un sexe qui a donné à l'histoire les Blanche, les Élizabeth, les Marie-Thérèse et l'auguste *héroïne de Bordeaux*. Les reines paroissent donc devoir être maintenues dans leur ancien droit à la tutelle et à la régence, soit en cas de minorité, soit lors de l'absence du monarque.

Voilà les lacunes qu'offre encore la restauration constitutionnelle de la France.

(1) Mém. de littérat. de l'Acad. des Inscr., tom. L, p. 520.

3°. *Des légitimités européennes qui n'ont pu être rétablies.*

Relever l'Europe sur ses anciennes bases étoit l'ouvrage, non seulement d'une prudence consommée, mais encore d'une force parfaitement sûre d'elle-même. Or cette force manque à beaucoup de gouvernemens; elle manque peut-être à l'Europe considérée en masse. Les débris, les ruines frappent tous les yeux, mais il faut encore apprécier les dangers secrets qui menacent même les états où la révolution n'a pas pénétré. Vos constitutions, vos lois, vos coutumes, tout reste debout; mais l'esprit du siècle a soufflé sur vos peuples; mais les mœurs et les opinions, sans appeler précisément la révolution, repoussent une partie de votre ancien régime; mais il s'est conservé chez vous des privilèges qui excitent des haines vives d'une partie des citoyens contre l'autre; par exemple, les lois qui restreignent les droits civils et politiques de la population catholique en Irlande, ou les lois qui maintiennent la servitude personnelle dans quelques provinces prussiennes et autrichiennes. Ces parties foibles et irrégulières de l'édifice social, pour n'avoir pas été renversées par la tourmente révolutionnaire, n'en menacent pas moins une ruine désastreuse si elle n'est pas prévenue.

C'est l'arbre verdoyant au-dehors, mais qu'en

dedans un ver rongeur consume ; c'est l'avalanche suspendue au-dessus de la vallée riante et tranquille. Peut-être quelques pays, qui n'ont pas été bouleversés par la secousse révolutionnaire, renferment-ils les germes des dangers d'autant plus grands que ces germes ne sont pas suffisamment appréciés.

Si tout ce qui a survécu à la révolution n'est pas assuré de vivre, à plus forte raison on ne sauroit faire revivre tout ce qu'elle a, même très-injustement, renversé. La révolution n'est pas une abstraction contre laquelle il suffit d'argumenter, c'est un événement qui a entraîné les rois et les peuples, qui a renversé des royaumes et des chaumières, qui a bouleversé et recomposé la société. Dit-on à l'ouragan : Tu as été injuste ? On rebâtit en silence sa demeure abattue ; on replante ses champs ravagés. Tout cède à la nécessité ; les droits les plus légitimes peuvent être sacrifiés au désir de conserver l'existence. Une nation peut se trouver dans le cas de renoncer à une dynastie, à une institution, à une forme de gouvernement, comme elle renonce à une province, pour sauver le reste de son indépendance, pour échapper au joug d'un conquérant ou pour en adoucir le poids. La révolution s'est avancée à travers l'Europe comme une puissance victorieuse, on lui a fait des concessions, on lui a offert des sacrifices, on signé avec elle des traités. Faut-

il déchirer indistinctement tous ces traités, la folie et la mauvaise foi pourroient seules le conseiller. Voulez-vous former une croisade contre l'Angleterre pour faire rendre Malte aux chevaliers, pourquoi pas reprendre aux Turcs Rhodes ou Jérusalem ? Il y a donc un choix indispensable à faire entre les choses légitimes qu'on peut rétablir et celles qu'on doit laisser dans le néant où elles sont tombées. Cette vérité politique n'affecte en aucune manière le principe de la légitimité ; le principe, comme tel, n'est pas désavoué, mais on se reconnoît, dans ces cas particuliers, hors d'état de le faire valoir.

Il seroit utile au maintien des principes, et il est presque toujours possible, de présenter à tout titulaire d'un ancien droit légitime d'amples et d'honorables compensations. On doit, dans le cas contraire, avouer hautement la nécessité qui s'y oppose ; c'est un hommage rendu au bon droit. L'ordre de Malte, par exemple, auroit dû ou être déclaré éteint, ou recevoir une indemnité. Les chevaliers, réunis dans l'île d'Elbe, se seroient bientôt créé une nouvelle existence politique en combattant les pirates.

Voici encore une autre restriction inévitable au rétablissement des anciennes légitimités. Les gouvernemens anciens ont reconnu des gouvernemens nouveaux, et leur ont par conséquent donné *à leur égard* le caractère de la légitimité. Si ces

gouvernemens nouveaux font ensuite la guerre aux anciens, ils peuvent être traités d'après le droit de conquête; ils peuvent être effacés du nombre des états, avec d'autant plus d'équité que leur existence récente n'a pu encore donner naissance à un lien légitime de mœurs et d'intérêts entre les peuples soumis à leur domination. C'est ainsi que le roi Joachim Murat a été détrôné, non pas comme usurpateur, car l'Autriche ne s'est cru aucun droit de le qualifier de ce nom, mais comme ennemi, comme agresseur vaincu et subjugué. C'est ainsi que le royaume dit de Westphalie a été loyalement reconquis et très-convenablement remis entre les mains de ses anciens souverains. Mais, si un gouvernement en quelque sorte nouveau, reconnu par tous les anciens, est resté en paix avec eux ou même est entré dans leur alliance, a combattu glorieusement pour leurs intérêts, a partagé avec eux les fruits de la victoire, ainsi que l'a fait la *Suède*, il est évident que les anciens gouvernemens n'ont plus aucun droit de se plaindre des arrangemens intérieurs de ce royaume. « Le « principe de la succession légitime est violé », dites-vous; soit, mais n'avez-vous pas vous-même consacré cette violation? « Les membres « de la famille Wasa, exilés de leur trône et de « leur patrie, sont les parens de tous les monarques « du nord. » Je le sais, mais ces parens ont eux-mêmes, par leurs armes victorieuses, hâté la

chute de Gustave. « Enfin, plusieurs maisons sou-
« veraines ont des droits éventuels de succession
« après l'extinction des Wasa. » C'est vrai, mais n'y ont-elles pas virtuellement renoncé, en reconnoissant et même en garantissant un nouvel ordre de succession? Ainsi, l'ancienne Europe s'est mise hors de son droit pour revendiquer le rétablissement des Gustave en Suède; aucun des anciens gouvernemens ne pourroit seulement prêter aide à une tentative contre la dynastie des Bernadotte, sans violer la foi des traités et la sainteté des sermens.

Cependant, le jeune Gustave, étranger aux fautes imputées à son père, n'a pu perdre ses droits héréditaires; il n'y a jamais renoncé. Si une puissance entroit en guerre avec la Suède, elle pourroit prétendre que, les traités cessant tout leur effet en temps de guerre, il lui est permis de soutenir les droits de Gustave : ce n'est pas tout; si cette puissance réussissait à troubler l'ordre établi en Suède, la Norvège, qui a solennellement, et d'après les instances de toute l'Europe, juré fidélité à la dynastie nouvelle, la Norvège, qui n'a jamais appartenu à Gustave, deviendroit de plein droit indépendante. Voilà les désastres qu'un conflit de légitimités rend possibles. Nous savons qu'une générosité mutuelle éloigne cette possibilité; le héros appelé au trône de Suède n'en avoit pas précipité Gustave-Adolphe, et il sacrifieroit

même une couronne aux intérêts d'un peuple. D'un autre côté, le descendant de Wasa aimera mieux vivre dans l'exil que d'exposer sa patrie agrandie à un démembrement. Mais la politique ne doit jamais se fonder sur des sentimens et des vertus personnelles; elle demande des règles positives, uniformes, immuables, et l'exemple compliqué que nous venons d'exposer prouve la nécessité d'en reconnoître à l'avenir. Il y a même un intérêt national plus grand encore qui se trouve compromis par l'introduction d'une famille régnante étrangère; tous les patriotes éclairés de Suède, de Norvège et de Danemark désirent le rétablissement d'une union intime entre ces trois royaumes, rapprochés par l'origine, l'idiome et les mœurs des nations; mais cette union ne peut s'effectuer d'une manière paisible que par la fusion des droits des maisons d'Oldenbourg et de Wasa sur une seule tête, ou bien par un pacte de famille entre *trois* branches régnantes de la même souche. Ainsi l'ancienne légitimité offroit au nord des chances d'indépendance et de puissance que rien ne semble remplacer aujourd'hui.

Les dynasties ne sont pas les seules victimes de l'incertitude des principes. Des nations ont aussi réclamé en vain leur indépendance ancienne et légitime. Si Venise et Raguse, par exemple, ont passé comme conquête de main en main, sans que les peuples aient rien fait pour se délivrer,

Gênes n'est pas précisément dans la même catégorie ; et, ayant elle-même secoué le joug et réorganisé son ancien gouvernement légitime sur l'invitation des alliés, c'est peut-être, si toutes les circonstances sont conformes aux récits publiés, une violation du principe de la légitimité de la part du congrès d'avoir donné cet état au roi de Sardaigne. On l'a senti ; et, pour pallier la faute, on a garanti à Gênes quelques libertés constitutionnelles.

Il vaut toutefois mieux tranférer les nations tout entières à un nouveau souverain, que de les partager d'une manière absolument incompatible avec leur existence civile et morale. Le royaume de Saxe, vaincu et conquis par la faute involontaire de son souverain, auroit dû passer tout entier à la Prusse, sous la condition de conserver ses lois et ses libertés intérieures. Déchirer une société politique, aussi bien consolidée, aussi intéressante, aussi honorable pour l'humanité, ce fut un acte de vandalisme diplomatique. En assignant au roi de Saxe une autre souveraineté, on eût honoré la légitimité royale sans blesser la légitimité nationale, la première de toutes.

Il y a quelques possesseurs des droits légitimes qui ont conclu des pactes ouverts ou tacites avec les pouvoirs illégitimes ; ils ont vendu leur droit d'aînesse comme Esaü. Si le droit étoit aliénable, sans préjudice d'un tiers, ou si le tiers a gardé le

silence, qui auroit titre et qualité pour venir en revendiquer l'établissement ? La cour de Rome, dépouillée d'Avignon, a consenti à cette spoliation par le traité de Tolentino; de plus le pape est venu sacrer Napoléon, détenteur de la France entière et en particulier d'Avignon. Comment le souverain pontife a-t-il pu redemander au congrès de Vienne une propriété très-légitime, sans doute, mais à laquelle il avoit évidemment renoncé ? On a consulté les droits de l'église romaine, et on a jugé qu'il n'y avoit aucun motif pour appuyer cette prétention. Peut-être la souveraineté temporelle de la cour de Rome est-elle aujourd'hui contraire aux intérêts généraux du catholicisme, et même à la dignité réelle du vénérable pontife; peut-être aussi un gouvernement temporel plus fort et mieux organisé pourroit-il être associé à la cour romaine. Ce sont deux questions que nous n'approfondirons pas ici.

CHAPITRE IV.

De l'équilibre politique et des limites naturelles des états européens.

Nous avons considéré l'Europe sous les rapports du droit public; mais ce droit, fût-il cent fois mieux établi, la force respective de chaque état en est toujours le plus sûr boulevard. L'Eu-

rope possède, dans les montagnes et les bras de mer qui la coupent, ainsi que dans la diversité de ses peuples, de fortes garanties naturelles contre l'établissement d'une monarchie universelle, et même contre la prépondérance durable d'un seul état. Si, malgré ces obstacles, l'ambition des conquérans a quelquefois menacé l'Europe d'un esclavage général, la faute en est la plupart du temps à l'apathie politique des cabinets qui ne veillent pas sur l'accroissement rapide des forces des autres états, et qui ne corrige pas en temps utile la mauvaise circonscription de plusieurs états qui en rend l'envahissement subit trop facile, ou qui fait de leur territoire une arène pour les puissances belligérantes.

Si l'Autriche et la Prusse, en 1794, avaient eu entre elles et la France deux ou trois monarchies secondaires, mais indépendantes, la guerre de la révolution et toutes celles qui l'ont suivie auroient pu être évitées. De même la France, en 1814, auroit bien voulu avoir eu devant elle une barrière d'états neutres. Les grandes puissances doivent enfin être arrivées à ce degré de raison politique qui leur fera désirer de s'isoler les unes des autres lorsque les circonstances le permettent.

Cet isolement existe naturellement pour les trois grandes monarchies de l'occident, l'*Angleterre*, la *France* et l'*Espagne*.

Il est très-difficile d'établir, pour les trois grandes monarchies d'orient et du nord, la *Russie*, la *Prusse* et l'*Autriche*.

Cependant il seroit possible de mieux assurer l'équilibre entre ces puissances, et surtout d'affermir la Prusse qui, toujours placée dans une fausse position, toujours mal arrondie et mal assortie, ne peut manquer à une époque rapprochée de troubler l'Europe, soit par son asservissement, soit par ses tentatives d'agrandissement.

Il est possible en outre de séparer les grandes monarchies d'occident des grandes monarchies d'orient par une *zone de neutralité*, embrassant l'*Italie*, la *fédération germanique*, la *Suisse*, les *Pays-Bas* et la *Scandinavie*.

Il est enfin possible, sans même entrer dans ces grandes améliorations, de mieux consolider plusieurs états secondaires qui servent de barrière entre les grandes puissances, et de procurer des établissemens à toutes ces dynasties illustrées par de hautes alliances et qui se trouvent à l'étroit en Allemagne.

Tels sont les besoins de l'Europe ; les moyens nécessaires pour les satisfaire complétement, ce sont le *partage de la Turquie* et le rétablissement de la *Pologne*. L'une et l'autre de ces deux propositions peut se concilier avec tous les intérêts politiques et avec tous les principes de droit.

D'abord, par le rétablissement de la Pologne, il ne faut pas précisément entendre la résurrection de l'ancien royaume avec toutes ses dépendances, tel qu'il existoit avant 1772 ; il seroit impossible de trouver un dédommagement à la Russie pour les cessions étendues que cette mesure exigeroit ; il faut borner le rétablissement au royaume actuel de Pologne ou de Varsovie, au duché de Posen et à la Gallicie, avec quelques lisières du côté de Pinsk et de Bialystock, ce qui formeroit un état de 7 millions de Polonois qui, alliés, sous une même dynastie, à 8 millions de Prussiens, à l'est de l'Elbe et de la Saale, formeroient une monarchie militaire très-puissante. Il semble que la Russie, occupée à faire mieux valoir ses immenses territoires et l'Autriche, appelée au commerce du Danube et de la mer Adriatique, auroient un intérêt commun à se créer un intermédiaire dont la seule présence diminueroit leurs frottemens réciproques. Les indemnités que l'Autriche et la Russie pourroient acquérir sur le Danube et le Bosphore, leur procureroient des revenus et des débouchés, avantages bien supérieurs à la stérile possession d'un territoire mal arrondi et mal situé. La France est intéressée à repousser la Prusse vers l'orient, afin d'être hors de contact avec elle ; l'Angleterre doit désirer de voir les états secondaires d'Alle-

magne mis à couvert contre la Russie par cette nouvelle monarchie polono-prussienne.

Une seule anomalie morale s'oppose, il est vrai, à ce plan avoué par la justice et la politique. Si la géographie réunit la Prusse et la Pologne, les préjugés nationaux élèvent entre elles une barrière. Le Polonois, vif et spirituel, n'apprécie pas le caractère moins brillant, mais plus solide, des Allemands; il craindroit dans le gouvernement prussien l'esprit du pouvoir absolu, peut-être même la différence de religion. Cependant ces antipathies ne pourroient-elles pas céder à la réflexion? La Pologne, alliée à la Prusse, comme la Hongrie l'est à l'Autriche, partageroit tous les bienfaits de la civilisation allemande; elle obtiendroit des communications libres avec la mer Baltique, elle se mettroit à l'abri de toute révolution nouvelle, et, à côté de tant d'avantages, elle conserveroit encore ses libertés et ses institutions nationales, mieux garanties que dans toute autre combinaison, excepté l'hypothèse d'une résurrection entière qui malheureusement paroît impossible.

A l'égard de la Prusse, l'avantage d'échanger contre la Pologne toutes ses provinces du Rhin, de Westphalie et du Hartz, seroit trop évident pour qu'il fût nécessaire de le développer.

Le partage de la Turquie a été plus d'une fois

un objet des délibérations des cabinets européens. Les Turcs sont campés en Europe, a dit M. de Bonald. Ce mot renferme une grande masse de vérités politiques et morales ; les Turcs sont restés étrangers à tous les intérêts sociaux de la république européenne ; le mépris suprême qu'ils affectent pour les nations chrétiennes, et la situation de leur empire, dont les principales provinces appartiennent à l'Asie, concourent à les rendre spectateurs indifférens de nos démêlés : c'est tout, s'ils ont pu concevoir l'idée de soutenir la Pologne comme barrière contre les Russes. Cette idée leur avoit été suggérée en 1770, et ils n'ont pas saisi le moment de l'exécuter en 1812. Ils sont les protecteurs des états barbaresques, qui ont juré une éternelle guerre au commerce européen. Par leur dédain pour les relations diplomatiques, ils marquent eux-mêmes qu'ils ne reconnoissent pas les principes de l'association politique de l'Europe. Conquérans asiatiques, ils n'ont, sur les provinces de leur vaste empire, aucun de ces droits d'indigénat qui rendent sacrée ou qui du moins devroient rendre telle la moindre nation européenne. Les vrais indigènes de la Turquie, les peuples civilisés qui en possédoient héréditairement le sol, se trouvent comprimés sous le joug violent de ces conquérans, et ne leur obéissent pas en vertu d'un pacte, d'un traité, mais seulement par

crainte d'une force supérieure. Tant de considérations se réunissent pour faire placer les Turcs hors de la protection du droit des gens, du droit commun des nations européennes.

La politique seule a jusqu'ici valu aux Turcs une tolérance que la justice leur refusoit; mais la politique change avec les circonstances. L'Angleterre et la France se sont autrefois opposées au partage de la Turquie, parce qu'elles considéroient cette puissance comme le contre-poids de l'Autriche et de la Russie; mais ce motif a beaucoup perdu de sa force. Les révoltes multipliées et prolongées des pachas, le succès d'un Paswan-Oglou, d'un Djezzar, d'un Ali-Pacha, qui se sont maintenus souverains pendant leur vie entière, l'espèce d'indépendance dont jouissent les puissantes dynasties féodales de l'Asie-Mineure, les Kara-Osman et les Tchapan-Oglou; enfin les lumières rapidement croissantes des Grecs, et leur tendance de plus en plus prononcée à un affranchissement politique, tout présage d'un moment à l'autre la dissolution de cet empire chancelant, et qui ne peut plus soutenir une lutte sérieuse contre la Russie. Il est évident qu'une expédition terrestre et maritime, bien dirigée, peut frapper, dans Constantinople même, d'un coup décisif et mortel, la puissance des foibles successeurs des Amurat et des Soliman. Sans doute quelques pachas, doués de

talent et de courage, résisteroient isolément à l'invasion russe, et fonderaient des *sultanats* indépendans ; mais la Russie auroit toujours acquis un agrandissement funeste à l'équilibre européen.

Pourquoi la politique ne préviendroit-elle pas un événement aussi contraire à l'intérêt commun ? On a prétendu que le partage de la Pologne étoit justifié, de la part de la Prusse et de l'Autriche, par la nécessité de prévenir la Russie de s'emparer de la totalité de ce royaume tombé en anarchie; ce principe s'appliqueroit bien plus justement à la Turquie; il n'y auroit même là aucun de ces partages odieux qui rompent violemment les nœuds les plus sacrés de l'homme et du citoyen. Les peuples de la *Bosnie*, de la *Servie*, de la *Bulgarie*, de la *Valaquie* et de la *Moldavie* retrouveroient, sous le sceptre paternel de l'Autriche, toute la liberté civile et politique, toute la prospérité dont leur civilisation les rend susceptibles. Ils seroient réunis à la Hongrie, dont ils n'ont été séparés que par les envahissemens successifs des Ottomans. La masse centrale de la Turquie, celle que la nature a destinée à former un empire, savoir, toute l'*Asie-Mineure* avec la *Grèce*, la *Macédoine* et la *Thrace*, seroit réunie sous un gouvernement grec, siégeant à Constantinople. Ne retraçons pas ici le séduisant tableau de la Grèce renaissante, de nouveaux Miltiades,

de nouveaux Léonidas sortant de la tombe, un autre Homère et un autre Sophocle ranimant la lyre hellénique. Toutes ces peintures rendroient nos raisonnemens suspects aux yeux de la froide raison. Mais l'homme le moins enthousiaste osera espérer qu'une bonne administration éleveroit bientôt cet empire grec au rang d'une puissance comparable à l'Espagne européenne : sa position, naturellement forte, et qui, moyennant l'établissement d'une bonne marine et de quelques forteresses dans les défilés du mont Taurus, deviendroit inexpugnable, le mettroit à l'abri des Turcs relégués sur les bords de l'Euphrate.

Une dynastie russe sur le trône byzantin, voilà le seul dédommagement que nous offririons à la Russie pour la cession du territoire à l'ouest de Grodno et de Pinsk ; mais ce dédommagement seroit immense dans les combinaisons d'une politique élevée, prévoyante et profonde, telle enfin que doit être la politique d'un grand empire. Qu'importe à la Russie la possession de 6 ou 7000 lieues carrées ? A peine une semblable étendue se fait-elle remarquer sur la carte de l'empire russe. Cependant ce petit promontoire de la Russie, qui s'avance vers l'Europe, fait naître mille soupçons injustes sur les vues ultérieures du cabinet de Pétersbourg. Un abandon sage et généreux accroîtroit d'une force incalculable l'influence morale de la Russie. Ensuite voyons

quelles seroient les conséquences pour la Russie de l'établissement d'une monarchie grecque qui lui seroit alliée par un traité perpétuel et par un pacte de famille. D'abord, aux embouchures du Don et du Dniéper, soixante mille lieues carrées d'un sol fertile, sous un climat tempéré, attendent, pour doubler de valeur agricole et commerciale, une communication plus sûre avec l'Europe civilisée, un voisinage plus tranquille, plus sociable que celui des farouches musulmans. La barbarie est comme ce fameux *bohon-upas* qui, à ce qu'on disoit, répand autour de lui la mort et la désolation. La civilisation d'un pays est au contraire toujours un avantage direct et immédiat pour le pays voisin; les besoins s'accroissent, les échanges se multiplient, les produits augmentent de prix; la population afflue. Dix ans après l'établissement du trône grec à Constantinople, les plaines de la Russie méridionale auront reçu les quatre ou cinq millions d'accroissement de population que la nature garantit à l'empire russe dans cet espace de temps; des milliers de barques marchandes descendront et remonteront le Don et le Dniéper; toutes les villes grecques se seront relevées sur les rivages romantiques de la Tauride, et le trésor impérial de Pétersbourg se remplira des tributs que lui apportera le commerce de la Méditerranée.

L'empire grec sera cependant nécessairement

porté à s'allier avec les puissances maritimes de l'Europe occidentale ; le commerce françois et anglois, italien et espagnol, y obtiendroit un marché plus sûr, plus avantageux, plus étendu que jamais, pour les produits de leurs manufactures qui n'exciteroient pas la jalousie de la Russie, et qui même pourroient pénétrer en Asie par la route de Taganrok et d'Astrakhan. Les puissances maritimes pourroient d'ailleurs occuper quelques possessions insulaires, telles que Chypre et Candie.

Nous omettons d'autres détails. Il est suffisamment démontré que l'intérêt commun de l'Europe se concilieroit avec le partage de la Turquie.

A l'égard des Turcs, nous devons distinguer le gouvernement, les ambitieux et les intrigans de la capitale, d'avec la masse de la nation, masse paisible, indolente même, et qui s'accommoderoit d'un changement. Ne voit-on pas les Tartares mahométans vivre tranquilles et heureux en Russie, dans le gouvernement de Casan et ailleurs? Les gouvernemens européens, qui remettroient la suprême autorité entre les mains des Grecs, leur imposeroient l'obligation d'une tolérance respectueuse pour le culte et les usages des musulmans, ainsi que celle d'une justice civile rigoureusement impartiale, et de certaines immunités politiques ; en un un mot, les Grecs délivrés exerceroient, envers les Turcs qui vou-

droient rester au milieu d'eux, cette politique généreuse et élevée que les Turcs auroient depuis long-temps dû exercer envers les Grecs. Les autres Turcs suivroient leur sultan et arboreroient l'étendard de Mahomet à Damas ou à Alep, d'où ils étendroient encore leur puissance anti-sociale sur d'assez belles et d'assez vastes contrées.

Considérons maintenant les conséquences que ce changement auroit à l'égard de l'*Autriche*. Le cours du Danube marque la route naturelle de la politique autrichienne. En faisant de la Hongrie le centre de son empire, en renonçant à une partie de l'Italie, en abandonnant la Pologne, mais en acquérant la Bosnie, la Servie, la Bulgarie, la Valachie et la Moldavie, cette puissance auroit une très-grande force physique et morale. Maîtresse du cours du plus beau fleuve de l'Europe, environnée de chaînes de montagnes, elle posséderoit en abondance toutes les productions les plus précieuses des trois règnes; elle réuniroit sous son sceptre toutes les nations slavonnes du midi et de l'ouest, depuis la Bohême jusqu'à l'Albanie, et depuis la Dalmatie jusqu'à la Bukowine. La disparate que formeroient, sous le rapport de la langue, les Autrichiens et les Hongrois, est inévitable pour cette monarchie; mais au moins cette disparate ne seroit pas, comme actuellement, accrue par la présence de

quelques millions de sujets italiens différens non seulement par la langue, mais encore par les mœurs et l'esprit. L'Autriche, circonscrite dans ces limites naturelles, seroit hors de contact avec la France, très-forte contre la Prusse et du côté de l'Italie, bien défendue contre la Russie, puisque la Transylvanie est la citadelle naturelle de la Valachie et de la Moldavie. Mais ce qui seroit surtout précieux pour le repos et la liberté de l'Europe, elle couvriroit le royaume de Byzance, où, si l'on veut, les états-unis grecs contre toute agression du côté du nord; elle seroit une grande barrière pour l'Europe méridionale.

C'est une des circonstances les plus déplorables que de voir l'Autriche trop engagée dans les affaires d'Italie, où les localités, les mœurs et les vœux des peuples lui sont peu favorables. Les localités rendent la défense de la Lombardie très-difficile du côté de la France, tant que le Piémont ne sera pas une puissance assez respectable pour garder tous les passages des Alpes et des Apennins avec une armée de quatre-vingt mille hommes. Or, comment le Piémont arriveroit-il à ce point de grandeur? Il ne pourroit y parvenir que par l'incorporation du Milanais, de Parme et des états ex-vénitiens jusqu'au lac de Garda et au Mincio, par conséquent aux dépens de l'Autriche. Après tout, l'Italie autrichienne devra toujours être défendue et occupée par une armée allemande; car

quelle sollicitude paternelle pourra jamais concilier complétement à une domination étrangère des peuples fiers de leur antique civilisation, de l'élégance de leurs mœurs, de l'éclat de leurs arts, de leur ancienne primauté littéraire ; des peuples qui ont récemment été associés aux prestiges de la gloire militaire françoise? Il est vrai que plusieurs branches de la maison d'Autriche sont italiennes; il est vrai que l'amour des peuples environne les trônes de Modène et de Florence ; mais c'est précisément par la comparaison avec ces deux états que les grandes villes de Milan et de Venise sentiront plus profondément le désagrément de ne pas posséder un gouvernement et une cour indigènes.

C'eût donc été le véritable intérêt de l'Autriche et de l'Europe de donner les possessions italiennes d'Autriche (même la ville de Venise, dont le port n'est d'aucune valeur, en comparaison des ports istriens, dalmates et albaniens), à des souverains allemands, tels que les rois de Bavière et de Wurtemberg, en indemnisant l'Autriche par le midi de l'Allemagne, qui fait partie du bassin du Danube et dont les habitans ont les mêmes intérêts, les mêmes mœurs, et en grande partie la même croyance que les Autrichiens.

Alors eût pu se réaliser un vœu, avoué par la justice et par la vraie politique; ce vœu, c'est

la réunion de toute l'*Italie* dans un système politique indépendant.

Ce but seroit obtenu, si les Italiens, sous des princes indépendans et de sages constitutions particulières, concluoient entre eux une confédération intime et perpétuelle. Cette confédération devroit sans doute participer de la nature de celle des États-Unis et de celle des Cantons Suisses. L'Italie ne devroit former, à l'égard de l'Europe, qu'une seule grande puissance; toute espèce de guerre particulière, de liaison étrangère, devroit être interdite aux membres du corps italique, mais cette fédération devroit aussi avoir un caractère particulier et national. La suprême autorité politique et spirituelle, confiée au Saint-Père, lui imprimeroit ce caractère religieux et sacré, qui, auprès des nations catholiques, doubleroit le respect qu'inspireroit d'ailleurs une nation aussi nombreuse, aussi intelligente et aussi valeureuse, unie sous les mêmes lois, sous les mêmes drapeaux; une nation qui entretiendroit sans peine une bonne armée de cent quarante mille hommes, et une flotte de trente vaisseaux de ligne. Mais, comme l'énergie politique, la prospérité et le contentement des diverses sections de la nation italienne tiennent intimement à leur amour pour leur ville ou province natale, à leur respect pour des souvenirs historiques locaux, même à quelques préjugés de

féodalité et de patriciat, nous croyons qu'une grande diversité de gouvernemens monarchiques, ecclésiastiques et républicains seroit essentielle à la consolidation de l'union. Les divisions devroient être conçues de manière à réunir les sections de la nation italienne auxquelles l'identité d'intérêts locaux, l'analogie d'idiome particulier et d'anciennes habitudes font désirer de rester unies, et à laisser de l'autre côté subsister autant que possible toutes les séparations consacrées par le temps, par les souvenirs historiques, par l'esprit provincial et municipal. Le mélange de constitutions et de gouvernemens devroit être combiné de manière à offrir à chaque Italien, dévot ou philosophe, noble ou prêtre, ou bourgeois, une patrie particulière au sein de la grande patrie, une société politique à laquelle ses goûts et ses habitudes pussent l'attacher intimement. Le pacte d'union dirigeroit toutes ces forces de diverse nature vers le bien général de l'Italie. La distribution des grandes dignités ou des grands offices de l'union; le nombre de voix assignées à chaque état; leurs contingens en troupes, en vaisseaux et en contributions fédérales; l'organisation du congrès ou *sénat italique*, du tribunal fédéral, des fêtes et solennités religieuses, communes à tout le corps fédéré; voilà des matières sur lesquelles chacun de nos lecteurs peut exercer son imagination.

Mais, quoique cette union italique, tant désirée

par tous les patriotes de ce pays, seroit très-utile à l'équilibre de l'Europe, quoiqu'elle se concilieroit avec la politique particulière des grandes puissances, le moment de faire les grands échanges de souveraineté qu'elle supposeroit, est peut-être passé. C'était en 1814 et plus encore en 1815, après l'expulsion de Joachim Murat, qu'on auroit pu entreprendre sans difficulté cette grande œuvre.

Cependant aujourd'hui même les états italiens de la péninsule proprement dite, savoir *Naples*, *Rome* et la *Toscane*, auxquels nous joindrions *Modène* et *Lucques*, auroient l'intérêt le plus évident, le plus urgent à se confédérer. Si, par des échanges utiles et faciles, la *Sardaigne* et la *Corse* étoient ajoutées aux états que nous venons de nommer, cette ligue de sept états-unis italiens formeroit encore une puissance respectable et indépendante.

C'est surtout l'*Allemagne* dont la fédération a besoin d'être fortifiée dans l'intérêt commun de l'Europe. Nous avons déjà fait observer que la fédération germanique renferme une cause éternelle de foiblesse ; c'est la présence simultanée de deux puissances prépondérantes, ayant évidemment des intérêts différens et exposés à des rivalités presque inévitables ; nous ajouterons que l'enclavement des possessions angloises d'Hanovre dans la monarchie prussienne est un germe de désunion, que par leur position respective le

royaume de Wurtemberg et la Bavière se gênent mutuellement, et que la bizarre configuration du grand-duché de Bade livre la grande route militaire du midi de l'Allemagne au plus foible des gardiens. Nous sommes sûrs que les hommes d'état de l'Allemagne sentent toutes ces vérités ; ils sortiroient de leur embarras si, par le mode de rétablir la Pologne que nous avons indiqué plus haut, la Prusse étoit engagée à céder ses provinces occidentales. On trouveroit dans cette masse de quoi former des états au grand-duc de Bade ; alors les possessions actuelles de Bade pourroient être réunies à la Bavière, au Wurtemberg, tandis que la Saxe passeroit au grand-duc de Weymar, et ce dernier grand-duché au duc de Gotha. A côté de ces mesures destinées à fortifier les principales monarchies allemandes, on trouveroit encore de quoi rendre des états souverains à quelques maisons d'une haute illustration, et que la *médiatisation* a si injustement dépouillées. Si l'Angleterre adoptoit alors la politique généreuse, tant réclamée par les meilleures têtes du parlement, de placer sur le trône d'Hanovre un prince anglois indépendant, ou de faire de ce royaume ce que les publicistes appellent une *secundo-géniture*, nous verrions dans la fédération germanique une grande puissance essentiellement neutre, essentiellement amie de la paix

de l'Europe et qui sépareroit complétement plusieurs grandes monarchies.

Entre l'Allemagne et l'Italie se trouve la *Suisse ;* au nord de la fédération germanique s'étend la *Scandinavie*. C'est donc ici le lieu d'examiner la géographie politique de ces deux pays.

L'indépendance et la force de la *Suisse* sont des élémens très-importans de la balance européenne. En vain la sagesse écartera-t-elle avec un soin minutieux tous les sujets de dispute entre la France, l'Allemagne fédérée et cette Italie que nous aimerions également à concevoir comme une grande fédération ; ces trois grandes nations seront toujours entraînées dans les discussions générales de l'Europe, et souvent l'ambition fera contraster leur politique respective. Il est de l'intérêt de ces trois nations d'agrandir, de renfermer la Suisse et de renoncer mutuellement à y exercer aucune influence contraire à ce principe.

Tels sont aussi les vœux unanimes de tous les bons Suisses.

Vingt peuplades qui, toutes réunies, égalent à peine le plus foible royaume, occupent les âpres vallées des Alpes centrales ; leur courage, dès qu'il est uni, les rend invincibles dans leurs foyers ; et leur foiblesse numérique, jointe à leur peu d'ambition, les éloigne de toute entre-

prise contre le repos des peuples voisins. Cette heureuse barrière ressemble à une mer interposée entre les grandes nations, dont elle empêche les froissemens : plus elle seroit étendue, et plus l'équilibre européen y gagneroit de stabilité. La Suisse, agrandie même du Tyrol et de la Savoie, ne seroit dans la balance des puissances qu'un poids d'inertie, une masse paisible et neutre. Mais si elle ne peut acquérir aujourd'hui une étendue aussi considérable, au moins elle auroit dû recevoir les petits arrondissemens absolument nécessaires pour en assurer les frontières contre une invasion subite. C'est d'après ce principe que les puissances alliées ont cru devoir enlever à la France l'évêché de Bâle, les principautés de Porentruy et de Neuchâtel. Mais le même principe auroit dû faire donner à la Suisse la ville de *Constance*, et lui faire restituer la *Valteline*, sans quoi les Grisons se trouveront un jour Autrichiens à demi, étant déjà cernés par le Tyrol et le Voralberg. Une acquisition, non moins essentielle, ce seroit celle du *Chablais* et du *Faucigny*, dont la réunion à la Suisse pourroit seule mettre à couvert l'indépendance du canton de Genève.

Il y a très-peu de portions avancées du territoire suisse qui pourroient être cédées aux puissances voisines. Une partie du canton de Schaffhouse et le district de Mendrisio, dans le canton du Tes-

sin, se trouvent seuls hors de la ligne de défense de la Suisse.

Les puissances auroient dû agrandir et fortifier, à leurs dépens communs, une contrée dont l'indépendance est d'un intérêt commun pour toute l'Europe centrale.

Mais à quoi serviroient ces Alpes, ces défilés, ces lacs, ces fleuves, que nous voulons donner pour remparts à la Suisse, si le saint enthousiasme de la liberté ne veille pas dans l'intérieur de la république ? Il importe donc au maintien de l'équilibre européen que la Suisse conserve ou reprenne ses anciennes vertus patriotiques. Ces vertus ne peuvent refleurir qu'à l'ombre de ces constitutions républicaines qui les ont vues naître. Nous avons déjà fait observer qu'il seroit utile, sous beaucoup de rapports, d'avoir en Europe un plus grand nombre d'états républicains ; ils serviroient de conducteur à la mauvaise humeur des individus qui ne savent se plier au joug des institutions et des mœurs monarchiques ; il vaut mieux ouvrir un asile à ces esprits altiers et turbulens, que de faire un essai, souvent dangereux et infructueux, de les comprimer. Il faut à la liberté de l'Europe autant de formes de gouvernement qu'il y a d'opinions politiques ; ainsi la tentative d'établir partout la monarchie représentative seroit aussi oppressive que l'a été celle de tout réduire

en républiques, ou celle de placer des Napoléons sur tous les trônes. N'est-il pas même honorable pour les monarchies bien constituées d'avoir à côté d'elles des états d'une forme différente, dont l'exemple leur serve d'aiguillon dans toutes les carrières administratives, sans qu'elles aient à redouter une comparaison équitable ?

Les constitutions et la distribution du territoire sont maintenant des objets définitivement réglés en Suisse. Le sont-ils pour le mieux? On a eu raison de ne pas soumettre à des lois uniformes des peuplades qui doivent en partie l'énergie de leur caractère à la diversité de leurs institutions ; mais l'aristocratie auroit dû partout renoncer à toute protection oppressive ; la démocratie auroit dû partout éviter le reproche de turbulence et d'instabilité. Les nouveaux cantons ont, avec raison, conservé leur indépendance ; mais ceux d'entre eux qui, comme Saint-Gall, sont composés d'élémens hétérogènes, réunis par la seule force, n'auroient-ils pu subir une salutaire modification dans leurs frontières? Parmi les districts anciennement sujets, il en est qui gagneroient à être incorporés, mais avec égalité des droits civils, dans les cantons anciens, autrefois leurs souverains ; ainsi, pour ne citer qu'un exemple, *Utznach* et *Sargans* seroient plus heureux, s'ils étoient réunis à *Schwytz* et à *Glarus*, qu'en restant dans leur liaison forcée avec la ville de Saint-

Gall, étrangère à ces peuplades montagnardes autant par sa situation que par ses intérêts. Il est dur, très-dur, pour les cantons fondateurs de la liberté suisse, de se voir, par suite des changemens révolutionnaires, dépouillés de conquêtes que tant de traités leur avoient garanties, de se voir repoussés à la dernière échelle de grandeur, de population et d'influence. Peut-être faudroit-il engager ces trois petites démocraties à se réunir dans une seule, qui même alors ne seroit respectable que par les vertus énergiques de ses citoyens et les grands souvenirs historiques dont elle seroit environnée.

Il est d'autres questions délicates, relatives à la Suisse. Auroit-elle dû reprendre son système de capitulations militaires? Ce système, à la vérité, lui donne la facilité d'entretenir aux dépens d'autres puissances un certain nombre d'excellens soldats dont, en cas de besoin, elle formeroit une belle armée; mais, d'un autre côté, il arrache trop de bras à l'agriculture; il introduit les vices et le luxe parmi les enfans des Alpes, il les accoutume à des mœurs et des habitudes monarchiques; peut-être prépare-t-il de loin un changement funeste des lois constitutionnelles. On a vu des monarques regretter amèrement d'avoir mis leurs troupes à la solde des républiques; l'inverse pourroit se voir un jour. La confédération germanique auroit dû attirer la Suisse toute entière dans son

sein, sous la condition de ne prêter le bras de ses belliqueux enfans qu'aux puissances allemandes.

« La politique européenne », dit un diplomate anglois, « veut la formation d'une forte puissance « dans la Scandinavie. » Rien de plus juste. Il est de l'intérêt de la Prusse, de la fédération germanique, de la Hollande et de l'Angleterre, que le colossal empire de Russie rencontre, dans la Scandinavie, une forte barrière, une puissance indépendante. La politique de la France pourroit avoir le même intérêt; car cette puissance deviendra, dans plusieurs cas, son alliée. Mais quels sont les indispensables élémens de cette monarchie scandinave? La justice et la saine politique nous les montrent dans une fédération intime de trois royaumes du nord et de quelques petits territoires voisins, sous les diverses branches de leurs dynasties anciennes et nationales. Un pacte de famille, très-étroit, uniroit ces dynasties et leur imposeroit l'obligation de ne faire la guerre ni la paix que d'un commun accord. Ce pacte feroit partie d'une constitution fédérale. Un congrès, siégeant dans Gothenbourg, comme ville fédérale, maintiendroit l'union de ces braves et bonnes nations, dont tous les citoyens éclairés n'aspirent qu'à se soutenir mutuellement, et à abjurer les dissensions que l'ambition seule de quelques individus entretient encore entre elles. Au lieu de cette heureuse union, qu'est-ce que nous voyons aujourd'hui dans le nord? Un prince

étranger qui ne peut entrer dans un pacte de famille, qui ne peut aspirer à conquérir le royaume de Danemark ; une ancienne dynastie, ulcérée par une spoliation injuste ; une autre ancienne dynastie, exilée, mais ayant de puissans appuis ; un démembrement partiel qui rend l'union complète plus difficile ; tous les germes d'une longue discorde, peut-être d'une guerre civile. On diroit que la politique n'a voulu agrandir la Suède qu'autant qu'il le falloit pour en préparer l'affoiblissement.

Cette assertion, pour paroître évidente, n'a besoin que d'être développée.

La Suède, depuis la perte de la Finlande et de la Poméranie, ne peut pas, tous les ans, se nourrir elle-même ; elle peut encore moins fournir des vivres à la Norvège. Ce motif impérieux avoit, depuis le siècle d'Odin, engagé la race scandinave à s'emparer des îles danoises et de la péninsule cimbrique, jusqu'à l'Eyder. Le superflu des récoltes de ces contrées suffit justement pour répandre l'abondance jusqu'au-delà du cercle polaire. La possession de ces contrées est donc la condition indispensable sans laquelle la puissance scandinave ne sauroit être indépendante.

A cet argument péremptoire il faut joindre d'autres considérations politiques, militaires et commerciales. Pour que la monarchie scandinave ait une bonne armée, il faudroit réunir l'infanterie de ligne suédoise, les tirailleurs de Norvège, la

cavalerie jutlandoise et holsténoise. La marine ne sera rien sans la possession de deux rivages du Sund et sans celle des Belts. La côte occidentale du Jutland et du Sleswick fournit de meilleurs matelots que toute la Suède. Les colonies danoises des Indes-Occidentales, l'Islande et le Groënland donneroient à la Scandinavie un peu de commerce propre. Enfin, une population de 5 millions, telle que l'union complète la donneroit, n'est que juste ce qu'il faut pour en assurer l'indépendance.

Pourquoi donc les diplomates anglois ont-ils soutenu que « la réunion de la Norvège à la Suède « donnoit précisément à la monarchie scandinave « la force de conservation nécessaire ? » Un journal anglois nous auroit-il révélé le secret de cette politique ? « La Norvège », dit-il, « ne pouvant « tirer de la Suède ni les vivres, ni les objets de « commodité et de luxe, qu'elle a l'habitude d'a- « cheter chez nous, la réunion de ce royaume à « la Suède place celle-ci *dans la dépendance de « l'Angleterre* (1). »

Mais cette politique, fondée sur un petit calcul commercial, n'atteint pas même le but *particulier* que l'Angleterre se propose ; car supposons l'arrivée du danger dont l'Angleterre prétend conserver la Suède ; supposons la Russie gouvernée par un prince moins juste que l'empereur

(1) Saint-James Chronicle, 5 novembre 1814.

Alexandre, ou bien par un cabinet ambitieux et intrigant, que feroit-elle? Elle s'allieroit intimement avec le Danemark; elle ressusciteroit le parti danois, s'il y en a, dans la Norvège; elle exciteroit surtout le parti norvégien qui, certes, existe et existera long-temps; elle ranimeroit les cendres du parti russe en Suède; elle affameroit la péninsule scandinave en la privant à la fois des blés de la Finlande, de Riga et du Danemark; elle n'auroit donc besoin que d'un coup de main pour soumettre à ses combinaisons politiques cette barrière du nord que l'Angleterre se flatte en vain d'avoir élevée.

Diviser n'est pas toujours le moyen de régner; c'est quelquefois aider les autres à régner.

Les monarchies de l'Europe occidentale appellent maintenant notre attention; mais que dire de l'*Espagne* et du *Portugal?* Quoique doués de grandes ressources naturelles, ces deux états sont, dans le moment actuel, de peu de poids dans la balance politique. C'est en discutant les intérêts coloniaux que nous aurons des observations à faire sur leur situation respective.

L'*Angleterre*, avec 17 millions de population européenne, pèse au moins autant dans la balance européenne que la Russie avec 45 millions, et la France avec 30. Sa position insulaire, ses flottes, ses capitaux, contribuent sans contredit à lui assurer une prépondérance aussi supérieure

à ses forces matérielles; mais le veritable ressort de sa puissance, c'est la mâle énergie d'une nation libre, se gouvernant elle-même par une constitution forte et sage. Aussi, lorsqu'en 1814 et 1815 elle établissoit le nouvel équilibre européen, distribuant à son gré les trônes et les royaumes, quelles acquisitions s'est-elle réservées à elle-même? Les rochers de Malte et d'Héligoland, le protectorat sur les îles Ioniennes. L'Angleterre sait donc que la force ne consiste pas dans l'étendue; l'Angleterre, animée de cette étincelle, que les peuples scandinaves ont portée dans son sein, marche parmi les monarchies, comme l'*Edda* nous représente les dieux de Valhalla parmi les énormes et impuissans géans; en vain ces colosses levoient-ils jusques aux cieux la masse de leurs membres informes; un seul coup de l'épée foudroyante des dieux les faisoit mordre la poussière.

Si cependant l'Angleterre a cherché à conserver et même à agrandir le *royaume d'Hanovre*, c'est une de ces anomalies que les considérations personnelles introduisent dans les meilleurs systèmes politiques. Assurément la possession de ce royaume, agrandi de l'Ostfrise, ne sauroit accroître l'influence angloise; assurément le commerce britannique en Allemagne, fondé sur des besoins mutuels, emploieroit toujours les voituriers hanovriens, ceux-ci fussent-ils sujets du roi de Prusse. Aucun motif politique ne peut donc rendre

le Hanovre précieux à l'Angleterre ; au contraire, il est embarrassant dans toutes les relations avec la Prusse et l'Autriche ; mais c'est le patrimoine de la maison de Brunswick. Un sentiment personnel tiendra-t-il long-temps contre le véritable intérêt de l'état.

La formation de la nouvelle monarchie des *Pays-Bas* a été considérée comme une innovation dans le système de l'équilibre européen ; mais elle n'a rien produit. Cette monarchie de 5 millions d'habitans, divisée de langage, de religion et d'intérêt, présente à la France deux de ses plus belles provinces, la Flandre et le Brabant, sans aucune défense ; elle ne possède pas même assez de troupes pour occuper les 40 forteresses et citadelles qu'elle renferme ; elle est donc plus foible relativement que l'ancienne république des sept Provinces-Unies.

Nous avons reservé pour la fin de ce chapitre les considérations que fait naître la nouvelle position de la *France*. Il ne faut pas subordonner ces considérations ni aux passions qui auroient voulu traiter la France après la bataille de Waterloo, comme Napoléon traita la Prusse après celle d'Iéna, ni à cette vanité nationale qui attribue à la France je ne sais quel droit de prééminence héréditaire sur les autres empires européens. Certes, Napoléon avoit raison, en 1814, de dire « que la France, resserrée dans ses limites

« de 1789, n'auroit pas la même puissance *rela-*
« *tive* qu'elle avoit alors, attendu que l'Autriche,
« la Prusse et la Russie ont acquis de vastes pos-
« sessions qu'alors elles n'avoient pas. » Le fait
est vrai ; mais quand vit-on reconnoître en prin-
cipe « que les vaincus et les vainqueurs doivent
« sortir de la lutte avec le même degré de force
« relative ? » Quand vit-on la France victorieuse
sous Napoléon, ou avant lui, agir elle-même
d'après cette règle ? Les puissances alliées avoient
déclaré à Francfort, en décembre 1813 « qu'il
« importe à l'équilibre européen que la France
« soit *forte* et *puissante;* » mais cela veut-il dire
que la France doit être aujourd'hui plus forte, plus
puissante que l'Autriche, dans le même degré re-
latif qu'elle l'étoit en 1789? Rien n'y obligeoit
les vainqueurs. C'étoit à Dresde, en 1813, que
Napoléon auroit dû faire aux alliés ce sage rai-
sonnement.

Mais les puissances alliées ont-elles satisfait à
l'intérêt général de l'Europe, en réduisant la
France, après la catastrophe de Waterloo, à ses li-
mites actuelles ? Lui ont-elles laissé le degré rela-
tif de force qu'elle doit avoir pour tenir sa place
dans la balance politique de l'Europe ?

Il est deux manières de considérer cette ques-
tion.

1° Dans le système d'équilibre que nous venons
de développer dans les pages précédentes, la

France n'auroit raisonnablement rien à désirer; elle seroit bordée au nord et à l'est par des états de médiocre grandeur qu'elle ne pourroit opprimer, et qui, à leur tour, ne pourroient lui causer aucun ombrage.

L'échange de la *Corse* contre une partie de la *Savoie* seroit le seul vœu que nous formerions alors pour la France.

2°. Dans le système d'équilibre tel que les alliés ont voulu l'établir, la France est réellement mal partagée, non pas pour elle-même, elle possède assez d'élémens de force et de grandeur; mais dans l'intérêt général de l'Europe, elle auroit dû recevoir d'autres limites. La *Belgique*, jusques et y compris Anvers, Mastricht et Luxembourg, auroit dû lui rester; elle auroit dû céder l'*Alsace* et la *Corse*. Grâce à cet arrangement, la défense militaire de l'Allemagne eût pu facilement se compléter : Huningue, Strasbourg, Landau, Mayence, Ehrenbreistein, Juliers, Wesel en formoient déjà une base magnifique. La Hollande auroit eu à peu près ses anciens remparts. La France gagnoit à cet arrangement environ deux millions de sujets et des provinces riches, importantes sous le rapport du commerce et de l'industrie; avantage très-apparent, et qui eût concouru à donner à la dynastie renaissante des Bourbons cet éclat qui éblouit la multitude. D'une autre part, la France eût acquis une frontière

militaire, au fond très-bonne, mais qui, pour le moment présent, eût été remplie de lacunes et qui eût exigé la construction de huit à dix forteresses nouvelles; désavantage qui n'eût pas frappé la multitude et qui eût rassuré les puissances limitrophes,

Au lieu d'adopter ces mesures salutaires, le congrès de Vienne, en 1814, avoit jeté à la France quelques lambeaux de territoire, cession qui avoit plutôt irrité que flatté la vanité nationale. Une cour étrangère à Bruxelles, des soldats prussiens à Luxembourg; c'étoit trop pour ne pas exaspérer les François et pas assez pour les effrayer. Les coupables auteurs du 20 mars ont fait valoir ce grief parmi tant d'autres. Vaincue de nouveau en 1815, la France pouvoit avoir mérité la défiance de l'Europe; mais il restoit aux agitateurs le prétexte spécieux de rejeter sur les arrangemens de 1814 la première origine de la fermentation des esprits.

CHAPITRE V ET DERNIER.

L'Europe considérée sous les rapports de sa civilisation progressive.

Dans les chapitres précédens nous avons examiné les intérêts permanens des états européens, les institutions et les combinaisons qui les garantissent ou qui les menacent. Nous allons jeter un

coup d'œil sur les résultats actuels de ce mouvement continuel que la civilisation imprime à nos rapports sociaux. Autant qu'il est désirable de donner à nos lois, à nos institutions, à nos traités cette immutabilité qui découle des principes de la légitimité, autant est-il nécessaire de bien apprécier les rapports sous lesquels l'Europe change et doit continuer à changer d'année en année.

1° *Accroissement de la population et des subsistances.*

La population actuelle de l'Europe est au moins de 180 millions, et nous ne craignons pas même de l'évaluer à 190. Elle est très-inégalement distribuée sur la surface de notre partie du monde, et cette inégalité ne suit pas une progression constante depuis l'extrême nord jusques à l'extrémité méridionale, ainsi que le montre le tableau ci-joint.

Suède et *Norvège*, par mille carré (1) 218 habitans.
Danemark 1760
Prusse (toute la monarchie) 1982
Angleterre propre 4049
Pays-Bas 4534
Saxe 3540
Bavière 2536
Wurtemberg 4010
Suisse 1972

(1) De 15 au degré.

France	2858 habitans.
Hongrie	1681
Royaume lombardo-vénitien	4754
Sardaigne (États de)	3117
Duché de Lucques	6225
Toscane	3153
États de l'Église	3279
Naples et *Sicile*	3221
Espagne	1243
Portugal	1905
Iles Ioniennes	4540
Turquie	806

C'est donc, généralement parlant, dans le milieu de l'Europe que la population est la plus concentrée; c'est là que se trouvent les pays les mieux gouvernés : donc, a-t-on dit, c'est sous de bonnes lois que la race humaine se multiplie; cependant nous voyons des exceptions qui tiennent à des raisons physiques ou historiques. La Toscane, si supérieurement administrée, est pourtant moins peuplée que les états romains en masse; c'est que les terres du Bolognois, de la Romagne et des Marches participent à l'étonnante fertilité et à l'excellente culture de la Lombardie. Parmi les causes historiques de l'accumulation des habitans, il faut remarquer les guerres; la Hongrie, par exemple, n'a que 1600 habitans par mille carré, la Gallicie ou la partie montueuse de la Pologne

en a 2600 ; c'est que les environs de Lemberg et de Cracovie ont été moins souvent atteints des invasions des Turcs et des Tartares.

Il y a plus ; nous voyons des peuples malheureux et opprimés se multiplier avec une grande rapidité ; les Irlandois s'accroissent en nombre bien plus que les Écossois ; l'homme éclairé craint l'indigence, compagne d'une nombreuse famille ; l'homme abruti par la misère ne prévoit rien.

Les côtes et les îles offrent généralement plus de moyens d'existence que les terres continentales ; ainsi, parmi les provinces danoises, les îles d'Arroe, de Laland, la péninsule d'Eydersted, la Ditmarse égalent la population de l'Angleterre, des Pays-Bas, de la Lombardie, tandis que le Jutland n'est pas beaucoup plus peuplé que la Suède méridionale; ainsi, en France et en Espagne, les provinces centrales, le Berry et la Castille, par exemple, sont les moins peuplées. En réunissant d'un côté toutes les provinces maritimes de l'Espagne, et de l'autre toutes celles de l'intérieur, on trouve, dans les premières, 904 habitans par *legua* carrée, et, dans les secondes, seulement 507 (1). Mais ce rapport général offre également de nombreuses exceptions. Le Wurtemberg, pays central qui n'est ni très-fertile ni très-bien gouverné, a vu sa population s'accumuler à

(1) ANTILLON, Geografia de Espanna, p. 145.

un tel degré, que les émigrations annuelles sont devenues indispensables. La Corse, la Sardaigne, même la Sicile, sont moins peuplées que le continent d'Italie.

La Russie se fait surtout remarquer par une opposition diamétrale à cette règle; car la population est concentrée dans les provinces intérieures où elle s'élève de 1100 à 2400 par mille carré; tandis que, dans les provinces sur la mer Baltique, elle n'est que de 200 à 800; et que, dans celles sur la mer Blanche et sur la mer Noire, elle descend jusqu'à 90 et même jusqu'à *cinq*. Est-ce dans des circonstances historiques, dans les ravages des guerres anciennes qu'il faut chercher la cause de ce phénomène? ou faut-il admettre que la race slavone est naturellement plus prolifique que la race finnoise et tartare?

Quoi qu'il en soit, la population de l'Europe s'accroît en masse au moins d'un million par année moyenne, de sorte qu'en 1920 elle sera d'environ 300 millions. Cette augmentation est plus rapide dans l'est et le nord que dans le centre, le midi et l'ouest. La Russie, avec 45 millions d'habitans, gagne annuellement 5 à 600,000 individus, tandis que la France, avec 30 millions, ne nous paroît acquérir que 100 à 110,000. La monarchie autrichienne, avec 28 millions, gagne un peu plus que la France. L'Italie et l'Espagne sont presque stationnaires; la Turquie rétrograde peut-être.

Il n'est pas à craindre que la population générale de notre partie du monde se trouve, avant bien des siècles, dans le cas fâcheux de manquer d'espace et de subsistances; mais ce qui ne peut pas avoir lieu pour l'Europe en masse peut très-bien se réaliser par rapport à une province, à un royaume. Le Wurtemberg, la Suisse éprouvent déjà le besoin des émigrations. Si la Norvège, en doublant sa population, arrivoit à compter 1,800,000 habitans, elle ne pourroit ni produire elle-même, ni obtenir, en échange de ses produits naturels, assez de céréales pour les nourrir. Mais combien de pays d'un sol fertile ne recevroient pas ces populations surabondantes ! Voici quelques calculs intéressans à ce sujet.

Si l'Italie entière étoit peuplée comme la Lombardie, elle nourriroit 26,000,000 d'habitans. Or, la Lombardie elle-même est encore moins peuplée que le duché de Lucques.

Si l'Espagne étoit peuplée au même degré que la province de Guipuzcoa, c'est-à-dire en raison de 2009 individus par *légua* carrée, elle contiendroit 30,146,000 habitans, ou presque trois fois sa population actuelle.

Si elle étoit seulement peuplée à raison de 1180, comme la principauté des Asturies, qui pourtant n'est pas très-bien cultivée, elle renfermeroit 17,705,900 habitans.

Le Portugal, moins étendu que l'Espagne et

presque partout d'une égale fertilité, renferme deux provinces, dont l'une, l'Alentejo, n'a que 431 habitans par lieue carrée; tandis que l'autre, l'Entre-Minho-y-Douro, en compte 3115. Peuplée comme la première, le royaume n'auroit que 1,481,533 habitans; peuplée comme la dernière, il auroit 10,707,813. Il possède 3,600,000 habitans, et pourroit sans doute s'élever assez facilement à 6 millions.

Mais, comme une transfusion paisible des populations surabondantes d'un royaume dans l'autre exigeroit plus d'union et plus de sagesse qu'on ne peut raisonnablement attendre, il est évident que l'accroissement de la race humaine dans le nord peut amener à la longue une nouvelle migration des peuples vers le midi, migration d'autant plus vraisemblable que les hommes du nord ont le caractère plus entreprenant et abandonnent plus facilement leurs rudes climats.

Une crise semblable paroît d'autant plus inévitable que l'accroissement de la population est précisément le plus fort et le plus constant dans les pays qui sont le moins exposés à la peste, à la fièvre jaune et à d'autres épidémies qui, de temps à autre, dépeuplent le midi de l'Europe. Les famines générales sont également moins fréquentes dans le nord et le centre de l'Europe, excepté dans la Norvège, dans la Suisse et dans quelques-unes des hautes vallées de la Suède et de

la Hongrie. Le système des greniers d'abondance, établis par l'autorité publique, doit, avant peu d'années, rendre même les famines locales impossibles. La Turquie et l'Espagne même, où une mauvaise économie politique rend le danger des famines plus imminent, possèdent, dans l'inépuisable fertilité de la côte barbaresque, une ressource pour rétablir l'abondance avant que la disette n'ait pu produire une grande mortalité.

La théorie de M. Malthus n'est pas vraie en physique; cet économiste anglois soutient que la population du monde, tout obstacle à part, augmente plus rapidement que les subsistances; que la progression de la première est comme la série géométrique 1, 2, 4, 8, 16, 32, etc., tandis que la progression de la culture ne peut être que comme la série arithmétique 1, 2, 3, 4, 5, 6, etc.; de sorte qu'au bout d'un siècle, la population d'un pays donné de 11 millions d'habitans seroit de 176 millions, tandis qu'il n'y auroit des moyens de subsistance que pour 55; laissant une masse de 121 millions d'habitans sans nourriture (1). Les faits démontrent que, dans les 99 centièmes parties de l'Europe, les moyens de subsistance augmentent dans la même proportion que les bras propres à cultiver la terre.

Mais il est une cause morale qui, malgré la suf-

(1) Malthus, Essay on the principle of population.

fisance des alimens, doit pousser et pousse réellement quelques peuples d'Europe vers une grande émigration; c'est le désir des jouissances, ce sont le luxe et l'ambition; c'est l'imagination exaltée par les récits des voyageurs et par quelques exemples de fortunes colossales faites en peu d'années dans des climats lointains. C'est à cette tendance morale des peuples les plus civilisés que sont dues les colonies des anciens Grecs et des modernes Anglois.

2°. *Valeur politique de l'homme comme contribuable et comme soldat ou marin.*

Ici se présente une étonnante diversité entre les nations européennes, diversité de la plus haute importance, pour bien apprécier la force des états et les événemens contemporains.

Chaque individu contribue aux revenus publics dans les proportions suivantes :

En *Angleterre* propre . . . . 108 francs
Dans l'*empire britannique* en Europe . . 81
En *France* 34
Dans les *Pays-Bas* 33
En *Bavière* et en *Wurtemberg* 23
En *Danemark* et en *Saxe* 22
En *Prusse* 21
En *Espagne* 18
En *Pologne* (varsovienne) 17

En *Gallicie* (Pologne autrichienne)...15
En *Autriche* 16
En *Portugal* 16
Dans les *Etats Sardes* 13
En *Suède* 12
Dans les *Etats Romains* 12
Dans les *Deux-Siciles* 11
En *Russie* 11
En *Toscane*...................10

On voit que, généralement parlant, moins un état a d'importance, de richesse, d'énergie et d'esprit public, moins aussi les habitans payent d'impôt. Il faut toutefois observer que plusieurs états, chargés d'une dette publique énorme, sont obligés d'imposer leurs sujets au-delà de la proportion naturelle de leurs facultés et de leurs ressources. Chacun sait que c'est le cas où se trouve l'Angleterre; mais il paroît que, si le fardeau de chaque contribuable anglois étoit réduit au double de celui de chaque contribuable françois, tous les deux se trouveroient dans une situation égale.

Il faut aussi observer que plusieurs puissances de l'Europe orientale, surtout la Russie, suppléent à la modicité de leurs revenus en argent par des prestations *in naturâ*, ce qui modifie les rapports résultans de ce tableau.

Nous y avons omis les républiques et villes libres suivantes, parce que leur système financier

dépend entièrement des localités, ainsi que de leurs dettes publiques :

Francfort où la part de chaque individu est . . . . 55 fr.
Brême 28
Lubeck 27
Hambourg 25
Iles Ioniennes 17
San Marino 14
Cracovie 11

Dans le service militaire, la différence de valeur entre les nations européennes s'énonce d'une manière encore plus frappante, mais qu'il est difficile d'exprimer en chiffres, 1° parce que l'état effectif des forces militaires varie ; 2° parce que les cabinets l'exagèrent ou le cachent ; 3° parce qu'il faut compter les marins qui d'ordinaire sont licenciés en temps de paix, enfin 4° parce que le même nombre de combattans ne représente pas la même force réelle sur le champ de bataille.

Il paroît que la proportion d'*un* soldat pour *cent* habitans est celle que tout état européen peut adopter sans épuiser ses ressources, et même sans soutirer à la culture aucun bras véritablement utile ; néanmoins les monarchies militaires, grandes et petites, vont bien au-delà. D'autres états restent considérablement en arrière.

Nous croyons que l'on peut adopter les estimations suivantes, pour le pied de paix actuel.

En *Angleterre* ....chaque 140e habitant est soldat.
En *France*................chaque 110e
En *Autriche*..............chaque 100e
En *Russie* ....chaque 70e
En *Bavière*...............chaque 69e
En *Prusse*................chaque 68e
En *Pologne* (varsovienne)..chaque 60e
En *Wurtemberg*..........chaque 59e
En *Suède*.................chaque 53e
En *Danemark* ....chaque 50e
Dans les *Deux-Hesses*.....chaque 48

Par contre-coup il est des états où ces proportions sont extrêmement foibles.

Dans les *Deux-Siciles* .....chaque 200e
Dans la *Toscane* ....chaque 400e
Dans les *États Romains* ...chaque 500e

Il n'est guère possible de tirer aucune conclusion sûre et positive de ces données, car on ne peut y séparer ce qui appartient au caractère plus ou moins belliqueux des nations et ce qui n'appartient qu'aux efforts exagérés des gouvernemens. Un seul fait reste évident ; c'est que, généralement parlant, les états du nord de l'Europe, à population égale, ont une valeur politique, militaire et

financière double, triple, ou même quadruple. Prenons pour exemple le Danemark et les Deux-Siciles; supposons que les puissances européennes restassent spectatrices d'une guerre entre ces deux états, pour qui seroient les meilleures chances? Probablement Naples seroit la première à désirer la paix, et pourroit bien y perdre la Sicile; et cependant la population de Naples est quatre fois celle du Danemark; son territoire a deux fois plus d'étendue et vaut dix ou douze fois le territoire danois en valeur agricole. Prenons un autre exemple : que la Suisse, avec ses 1,700,000 habitans, combatte corps à corps le royaume lombardo-vénitien, qui compte 4 millions d'habitans, nullement dépourvus d'esprit militaire; la chance seroit certainement pour la Suisse, si elle étoit unie sous une seule main. Nous savons que la politique générale de l'Europe ne permettroit guère ces espèces de *combats de coqs* entre les puissances secondaires; mais le fait de la prépondérance du nord reste toujours évident.

Nous ferons remarquer ici un fait curieux. En divisant l'Europe par le Rhin et les Alpes, ou par une ligne tirée d'Amsterdam à Venise, il se trouveroit :

Dans le nord et l'est de l'Europe... 12 à 1,400,000 soldats sur pied.

Dans le midi et l'ouest .... 6 à 700,000

Mais les revenus seroient partagés dans la proportion inverse, car on trouveroit :

Pour le nord et l'est. . . . 1,400 millions de francs.
Pour le midi et l'ouest. . 3,000

Voilà l'empire de l'or et celui du fer.

3° *De la prépondérance maritime de l'Angleterre.*

Il n'est pas de fait plus remarquable, dans la situation actuelle de l'Europe, que la domination assurée à l'Angleterre sur toutes les mers du globe en temps de guerre, par ses forces navales, très-supérieures à celles de tout le reste de l'Europe. Mais ce fait est généralement mal apprécié. Ce n'est uniquement pas parce que l'Angleterre a beaucoup de vaisseaux et beaucoup de marins, qu'elle est une grande puissance maritime ; c'est parce qu'elle réunit sous son sceptre 69 millions d'individus, avec des pays riches et fertiles, situés tellement qu'ils doivent nécessairement renfermer un grand nombre d'individus aptes au service naval et au commerce maritime.

L'empire britannique est tellement dispersé sur le globe, qu'en divisant les *longitudes* par 15 degrés, depuis 100 degrés ouest de Grenwich, dans l'Amérique septentrionale, jusques à 170 degrés est, à l'île de Norfolk, dans la mer du Sud, on trouve partout des possessions britanniques ; de

sorte qu'à l'exception seulement de *cinq* heures le soleil n'est jamais couché dans cet empire. De même les possessions angloises s'étendent en *latitude* depuis les îles Shetland et les factoreries de la baie d'Hudson, sous 61 degrés nord, jusqu'à l'île Van-Diemen, sous 40 degrés sud; de manière que de cinq en cinq degrés il y a partout quelque portion de territoire anglois, et qu'à tout instant les quatre saisons de l'année se font sentir sur un point quelconque de l'empire britannique.

Donc toutes les branches de commerce et d'industrie, existantes dans quelque partie du monde que ce soit, ont un contact plus ou moins immédiat avec le commerce et l'industrie de l'Angleterre; les arts, le luxe, les jouissances et les besoins de l'univers entier sont, non pas les tributaires forcés, mais les associés volontaires de la nation angloise. D'un côté, tout le monde commercial et industriel participe aux mouvemens de prospérité ou de stagnation qu'éprouvent les opérations commerciales de l'Angleterre; de l'autre côté, l'appauvrissement d'une partie quelconque du continent appauvrit l'Angleterre en diminuant son débit.

Mais cette puissance cosmopolite a une base qui manquoit à Carthage, à Venise, à la Hollande; elle possède un noyau de population indigène, un territoire central, une agriculture florissante, un système excellent de gouvernement et d'ad-

ministration; elle possède, dans sa métropole, dans les seules îles britanniques, tous les élémens d'une existence indépendante de ses comptoirs et de ses colonies.

C'est donc une vaine chimère que ce vœu d'humilier la puissance navale de l'Angleterre, vœu qui occupe tant de petits politiques dans plus d'une contrée continentale. Pour arriver à ce but par une guerre, il faudroit bouleverser le monde, au risque de s'ensevelir soi-même sous les ruines. Encore faudroit-il une nation purement guerrière, car une nation commerçante s'y ruineroit elle-même ; il faudroit de plus que cette nation fût en possession exclusive d'une mer intérieure, hermétiquement fermée, environnée de peuples propres au service naval et dans laquelle une marine naissante pût se rassembler et s'exercer. Telle seroit la mer Baltique, si, par des travaux herculéens, on en fortifioit les entrées. La Russie, maitresse de la Prusse, du Danemark, de la Suède et de la Norvège, pourroit donc seule, après avoir créé une immense marine, entreprendre une guerre de vie et de mort contre l'Angleterre; mais d'abord elle n'y a aucun intérêt, elle n'y peut être entraînée par aucun motif plausible; puis l'Angleterre, dans ce cas extrême, n'auroit qu'à soutenir vigoureusement l'indépendance de la Scandinavie, ou seulement d'une partie quelconque de la Scandinavie, pour faire

échouer un projet trop vaste pour ne pas être aperçu de loin.

Toutes les autres nations européennes auroient d'autant plus tort de s'abandonner à une haîne systématique contre l'Angleterre, qu'elles n'auroient pas les moyens de satisfaire leurs passions. Il existe partout des élémens isolés d'une meilleure marine; la France, le Danemark et les États-Unis construisent leurs vaisseaux avec plus d'intelligence; la Russie a les voiles et les cordages à meilleur marché; la Suède et la Norvège ont plus sous leurs mains le fer et le bois; la Bretagne, la Biscaye, la Catalogne, la Dalmatie, le Sund et l'Elbe ont des matelots plus hardis peut-être, et plus agiles; mais l'Angleterre seule a organisé en grand un ensemble complet de tous les établissemens scientifiques et mécaniques, nécessaires pour constituer une marine; elle seule réunit toujours, par sa navigation étendue, un nombre supérieur de matelots; elle seule a un intérêt vital à être toujours prête à une guerre maritime.

4. L'Europe peut-elle diminuer le fardeau de ses armées permanentes et de sa dette publique?

Des philanthropes, moins instruits que bienveillans, demandent avec instance que les gouvernemens européens réduisent au moins d'une moitié leurs établissemens militaires permanens,

et qu'ils emploient les sommes, économisées par cette mesure, à rembourser les immenses capitaux que constituent leurs dettes publiques. « *Deux millions* de soldats, disent-ils, sont pour la plupart autant de célibataires qui n'élèvent point de famille, autant d'oisifs qui ne produisent aucun objet utile. Rendez-les à la vie civile, aux arts, à l'agriculture. » Mais ces amis de l'humanité oublient-ils donc que l'entretien des armées nécessite d'immenses travaux, que des millions d'armuriers, de fondeurs, de menuisiers, de cordonniers, de tailleurs, vivent uniquement de ces travaux; que, par conséquent, la suppression subite de la moitié des armées européennes, en diminuant la masse de travaux et de fournitures, réduiroit un grand nombre d'artisans et de fabricans à l'indigence. L'entretien des armées coûte à l'Europe au moins *deux milliards;* la circulation d'une semblable masse de valeurs ne pourroit s'arrêter tout-à-coup sans les plus graves inconvéniens. C'est ce que prouvent ces stagnations du commerce, qui suivent d'ordinaire la fin d'une guerre générale. Il ne peut donc jamais être question en Europe que d'une réduction graduelle des armées permanentes, encore faudroit-il qu'elle fût décidée par un commun accord, et précédée de l'établissement d'un bon équilibre politique, tel que celui que nous avons indiqué dans le chapitre IV. Sans

ces deux conditions, une guerre nouvelle nécessiteroit une nouvelle création de troupes ; par conséquent, une nouvelle *première mise* pour l'équipement, ce qui seroit une perte absolue, qu'on évite en continuant l'entretien des armées existantes.

On peut, sans contredit, utiliser les bras du soldat en temps de paix, en l'employant à des travaux, tels que la construction des routes et des ports, ainsi qu'au défrichement des terres incultes, au lieu de l'occuper exclusivement à une fastidieuse répétition de ces petites manœuvres qui n'ont jamais fait gagner une bataille. Les légions de Scipion et de César passoient peu de temps à la parade ; au contraire, les foibles troupes de l'empire byzantin manœuvroient très-bien hors de la vue de l'ennemi.

La réduction subite des armées permanentes a même des résultats funestes à l'ordre public. Avant 1814, les armées de Buonaparte et de Murat absorboient au moins 130,000 Italiens ; alors plus de brigands sur les grandes routes, peu de *lazzaronis* dans les villes. Tous les établissemens militaires d'Italie sont aujourd'hui foibles (à l'exception des états sardes) ; le vénérable pontife avoit même déclaré « qu'un serviteur de Dieu n'a pas besoin de soldats. » Voyez les résultats ! Les bandes de brigands ont reparu jusqu'aux portes des capitales.

Même difficulté sur le remboursement de la dette publique. Les capitaux, compris dans cette catégorie, forment pour l'Europe entière un total de 36 à 38 *milliards*, dont environ 21 *milliards* sur le seul compte de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Les intérêts, annuellement payables, en prenant trois et demi pour cent comme terme moyen, s'élèveroient à 1,260,000,000 fr.; mais cette estimation est trop foible : il est des puissances continentales qui payent cinq et six pour cent; il est des emprunts publics anglois, faits à ce taux. Comment penseroit-on à rembourser de semblables capitaux, autrement qu'en papier, c'est-à-dire, en créant une nouvelle dette? La circulation des valeurs commerciales seroit dérangée en Europe, si, par quelque opération financière, l'Angleterre remboursoit en peu d'années sa dette actuelle. Si la dette publique des gouvernemens n'existoit pas, il n'existeroit pas non plus cette classe nombreuse de rentiers, qui, accoutumés à une vie plus ou moins élégante, consomment une quantité considérable de produits de l'industrie perfectionnée.

Les proportions de la dette publique des états à leur revenu sont extrêmement différens.

L'*Angleterre* doit . . . . 16 fois le montant de son budjet annuel.

La *France*. . . . . 4 fois.

La *Russie* . . . . 4 fois.
La *Prusse* . . . . 4 fois.
L'*Autriche* . . . . 3 fois.
Le royaume des *Pays-Bas*, 6 fois.
Le *Danemark*. . . . . 7 fois.
La *Suède* . . . . 6 fois.

Mais le fardeau réel de ces dettes dépend des conditions plus ou moins onéreuses sous lesquelles l'état les a faites. Les puissances du nord sont à cet égard les moins favorisées.

La seule véritable calamité financière de l'Europe en masse, c'est la diminution de l'importation annuelle des métaux précieux; les mines du Mexique, ruinées pendant l'insurrection aujourd'hui étouffée, n'ont produit, depuis plusieurs années, que 9 à 10 millions de piastres, au lieu de 22, leur ancien produit; encore l'Angleterre, grâce à des conventions conclues avec l'Espagne, est-elle en possession d'aller chercher à Vera-Cruz une grande portion de ce métal qui se trouve ainsi enlevé à la concurrence européenne dans le marché ordinaire de Cadix. Si le Pérou et le Brésil ne s'épuisent pas, il paroît du moins que l'exploitation de leurs mines est stationnaire. Le transport de ce produit est rendu plus coûteux par les pirateries dont les mers d'Amérique sont infestées. D'un autre côté, l'écoulement annuel du numéraire vers l'Asie continue, et

l'Égypte a commencé, depuis quelques années, à attirer à elle des flots d'or. Plusieurs princes du nord, presque tous les pachas et un nombre infini de particuliers, ont poussé très-loin la manie de thésauriser les métaux précieux, suite naturelle des agitations du dernier quart de siècle. La diminution, ou plutôt le dérangement de la circulation du numéraire, suite des troubles politiques, réagit à son tour sur la tranquillité des états; et ce n'est pas au moyen de quelques retranchemens dans le luxe si utile des cours, qu'on pourroit remédier à cet inconvénient de notre situation.

5° *Nombre des pauvres; taxes et établissemens en leur faveur.*

Il paroît que plus les peuples sont riches, et plus le nombre des individus qui vivent, en partie ou en tout, d'aumônes, devient considérable.

En Angleterre, le nombre des pauvres paroît varier, selon les provinces, d'un dixième à un septième de la population, et, dans quelques grandes villes, il va jusqu'à un cinquième.

Au contraire, en Russie, en Suède, à peine le nombre des pauvres égale-t-il un cinquantième ou un soixantième de la population.

Cette différence vient de plusieurs causes. Le prix des vivres est plus élevé dans les pays les plus

riches en numéraire ; l'homme du peuple y est plus avide de jouissances dont il a devant les yeux le séduisant exemple ; il refuse de se livrer aux travaux de l'agriculture, ou bien il a perdu, dans le travail des fabriques, la force physique nécessaire au cultivateur, ou enfin il ne trouve pas de l'occupation dans les champs, parce que tous les capitaux sont attirés par le commerce et les manufactures. Ainsi le comté de *Lancaster*, en Angleterre, compte 829,000 habitans et 1,129,600 *acres*, dont à peine *un tiers* est consacré à l'agriculture, tandis qu'un *tiers* se compose de bois et de marais très-susceptibles d'être cultivés. C'est la province où les pauvres fourmillent le plus. La province de *Chester*, qui en est voisine, n'en a pas le quart, proportion gardée.

La chute subite des grandes fabriques et les révolutions du commerce ont produit les mêmes extrémités dans la France et la Hollande. On compte aujourd'hui un septième de la population de Paris qui vit des secours à domicile ou des charités publiques. Amsterdam, pendant la cessation de la navigation, sous Buonaparte, et Lyon, même sous l'ancien régime, à chaque diminution du débit des soieries, ont vu jusqu'à un quart de leurs habitans n'èxister momentanément que de dons charitables et de subscriptions organisées pour les soutenir.

Dans les cantons de Glarus et Saint-Gall, les villages qui s'étoient livrés à la manufacture des cotons, ruinés par les défenses d'entrée des états voisins, ont vu des familles entières réduites à manger des racines sauvages.

Un autre contraste, dépendant d'une cause tout-à-fait différente, existe entre le nord et le midi de l'Europe. La fertilité naturelle de l'Italie, de la Hongrie et de quelques provinces méridionales de la France et de l'Espagne, y rend d'ordinaire les premiers besoins de la vie moins chers; la douceur du climat diminue la nécessité d'un vêtement complet, d'une habitation commode: de là cette insouciance joviale d'une partie de la multitude qui fuit le travail dans l'espoir de vivre d'un très-foible gain, auquel il supplée par les produits de la mendicité. Les fêtes trop nombreuses du culte catholique, qui, en Italie et en Espagne, absorbe jusqu'à un quart de l'année, augmentent l'indigence du peuple.

Les moyens que la philanthropie européenne oppose au fléau de la mendicité varient comme les causes. Dans l'Espagne et l'Italie, les aumônes des couvens allégent le sort du pauvre. En Angleterre, une taxe communale, dont le montant s'élève à 170 millions, somme égale aux revenus des Pays-Bas ou de la Prusse, sert à entretenir les pauvres sous la surveillance des inspecteurs qui les

envoient travailler dans l'atelier public ou chez les particuliers. C'est une classe d'*ilotes* fort coûteuse et fort dangereuse.

La nature même indique les remèdes contre cette lèpre de la societé : nous voyons, sous tous les climats, les hommes un peu actifs se soustraire à l'indigence en cherchant du travail loin de leurs foyers ; l'Asturien se fait porteur d'eau à Madrid ; le Savoyard vient nétoyer les cheminées de Paris ; le Lucquois va labourer le sol de la Corse ; le Westphalien vient cultiver la Hollande ; le Tirolien et l'Auvergnat parcourent l'Europe avec leur petit commerce portatif : il suffiroit donc généralement de déplacer les indigens pour leur trouver dans leur patrie même des moyens de subsistance. Des *villages de colonisation*, formés par les indigens et les vétérans militaires, devroient couvrir successivement tous les terrains incultes de l'Europe ; les premiers travaux, rudes et malsains, pourroient être imposés aux condamnés.

Dans les mines de Hartz, les ouvriers sont toujours payés sur le même pied et de la même monnoie ; mais une direction locale est aussi obligée de leur fournir à un prix invariable les vivres, les habillemens et d'autres objets dont ils ont besoin. Sans cette institution, ce canton seroit déjà le séjour de la misère. Pourquoi les grandes villes

manufacturières n'établissent-elles pas de semblables institutions? pourquoi n'agissent-elles pas comme ces admirables corporations, confréries et maîtrises du moyen âge qui n'abandonnoient jamais un seul de leurs membres? C'est en imposant au commerce et aux fabriques ce frein salutaire, que les états de l'Europe pourroient empêcher la mendicité de faire des progrès.

6° *De l'émigration et du système colonial.*

Les intérêts coloniaux de l'Europe en général et de quelques monarchies en particulier exigeroient un vaste tableau à part que nous pourrons tracer dans une autre occasion. Remarquons ici que, dans leur état actuel, les colonies angloises, françoises, hollandoises, ne servent presque plus d'écoulement aux individus pauvres; ce ne sont que des familles, encore en possession de quelques moyens d'existence, qui peuvent s'y transporter et y trouver l'espérance d'un meilleur sort. Les colonies espagnoles et portugaises sont fermées, par l'intolérance religieuse, aux non-catholiques. La seule ressource de l'homme du peuple qui veut émigrer, c'est de se vendre en quelque sorte aux *redemptioner's* américains, espèce de marchands d'esclaves blancs. Toute l'émigration de la Suisse, de l'Alsace, de l'Allemagne, est jetée sur les rivages

des États-Unis, sans que même cette république en tire aucun avantage (1). Pourquoi ne pas penser à l'établissement d'un nouveau genre de colonies qui pourra servir les plus grands intérêts de l'Europe, créer un nouveau commerce pour des nations qui en manquent, attirer dans des contrées pauvres des capitaux considérables, et tout cela, sans coûter autre chose qu'une très-légère mise de fonds pour procurer à un petit nombre d'hommes entreprenans les moyens de transporter et d'établir cette masse de mécontens que la révolution a laissés sur son passage dans tous les pays? La Prusse, la Russie, comme maîtresses de la Pologne, la Suède, la Norvège, le Danemark ont évidemment un intérêt commun à ce qu'il existât, quelque part au monde, un grand état indépendant peuplé par des émigrations du nord, comme les États-Unis l'ont été par celles des îles britanniques, et qui eût avec sa métropole les mêmes relations de commerce que l'Angleterre transatlantique conserve avec l'Angleterre européenne. Les localités ne manquent pas encore sur le globe, surtout si on se rappelle la facilité des conquêtes en Asie, et les vastes espaces fertiles et inoccupés dans les autres parties du monde.

(1) Lettre de M. Quincy Adams, secrétaire d'état américain, à M. le baron Furstenwerther.

Mais cette colonie devroit être indépendante, pour faire des progrès rapides en population et en culture, pour attirer à elle les flots de l'émigration allemande, aujourd'hui dirigée sur les États-Unis, pour ne pas exciter aucune discussion politique entre les puissances, et pour ne jamais impliquer les métropoles dans aucune guerre. Le seul lien seroit l'obligation réciproquement imposée à la colonie de recevoir presque sans droit d'entrée les vaisseaux chargés des produits de la métropole, et à celle-ci d'admettre avec la même faveur les envois de la colonie.

Les émigrations du nord de l'Europe ne dépeupleroient nullement cette partie de l'Europe; il suffiroit du seul excédant des naissances sur les morts d'*une année*, pour fonder un empire susceptible de devenir, avant deux générations, aussi florissant que les États-Unis. Qu'on remarque, dans les histoires spéciales de la Virginie de la Pensylvanie, de Massachuset, le petit nombre de familles qui fondèrent ces états!

Il n'est pas nécessaire que les quatre puissances de la Baltique s'entendent pour exécuter ce projet à frais communs; une seule d'entre elles, en s'emparant de cette idée, peut recueillir beaucoup de gloire et beaucoup de profit.

Les fertiles régions de la Barbarie présentent aux puissances du midi de l'Europe un autre écoulement à tous les mécontens et à tous les

indigens. Si la France, en 1814, eût envoyé une armée de 60,000 hommes occuper Alger et Tunis, la funeste révolution du 20 mars n'eût pas trouvé des élémens combustibles et n'eût pas ouvert une série de mouvemens dont nous n'apercevons pas encore le terme. C'est sur les coteaux du mont Atlas que la France pourroit voir mûrir et le coton le plus fin et la féve de Moka.

Les intérêts coloniaux de l'*Espagne* et du *Portugal* touchent de si près à tous les intérêts généraux de l'Europe, qu'il est impossible de ne pas en dire deux mots. Il paroît démontré qu'à l'exception de Buenos-Ayres, de la Terre-Ferme et du Chili, les colonies espagnoles n'ont aucune tendance à se séparer de la métropole; le nom de Ferdinand VII est vénéré à Mexico et à Lima. Comme c'est du Mexique et du Pérou que nous recevons nos métaux précieux, il n'y a, au fond, que la tranquillité de ces deux royaumes qui nous intéresse. Mais, s'il étoit vrai que la cour portugaise, transportée à Rio Janeiro, spéculât sur la tendance monarchique des peuples espagnols, habitans des rives de la Plata, pour agrandir ses domaines américains, la politique européenne ne seroit-elle pas obligée d'intervenir? On conçoit deux manières différentes dont l'Espagne et le Portugal pourroient arranger leurs intérêts respectifs dans les deux parties du monde; la première seroit d'incorporer le Portugal, avec les Açores, et Madère, à

la monarchie espagnole, en donnant au roi du Brésil les provinces de la Plata, le Chili et le Pérou; l'*empire de l'Amérique méridionale* se borneroit aux rivages de l'Amazone et aux défilés de Popayan; le Vénézuéla, avec la Nouvelle-Grenade, seroit laissé aux républicains espagnols, s'il y en a; ou bien, les deux nations resteroient dans leur ancienne situation et s'uniroient pour comprimer les révolutionnaires, mais elles rectifieroient leurs limites en Amérique de la manière suivante : l'Espagne céderoit au Portugal la province de Paraguay et la rive orientale de la Plata, de sorte que ce fleuve formeroit la limite du Brésil; Buenos-Ayres resteroit république; le Brésil céderoit en échange à l'Espagne toutes les contrées à l'ouest de Rio Madeira et au nord de l'Amazone, avec les îles de cette rivière; les Portugais gagneroient 400,000 habitans et une bonne frontière, tandis que les Espagnols acquerroient, par l'Amazone, une communication prompte et directe entr le Pérou et Cadix.

Les principes de la légitimité et les maximes de la diplomatie semblent incliner en faveur du dernier parti.

Nous n'ignorons pas que des écrivains, d'un esprit hardi et bizarre, croient prévoir un troisième dénouement; ils font triompher partout l'insurrection; ils placent de nouveaux rois constitutionnels, ou même des gouvernemens républi-

cains, depuis la Californie jusqu'au détroit de Magellan ; mais ni le caractère ni les habitudes monarchiques des Espagnols, ni les médiocres talens des généraux républicains, ni l'indolence des peuples indigènes, ne rendent ce dénouement probable. Il est toutefois à désirer que l'Espagne reconnoisse la nécessité d'établir des *cortès* provinciales pour chacun de ses vastes royaumes d'outre-mer.

7° *Considérations sur les variations des limites des empires et de la balance politique.*

Nous nous sommes livrés à des calculs sur la force relative des états européens et sur les moyens de maintenir entre eux le meilleur équilibre politique. « Mais », nous dira-t-on, « vos *limites naturelles* reculent au gré de l'ambition ; vos « *barrières militaires* tombent devant l'audace « d'un conquérant; votre *balance politique* fléchit « sous la main d'un grand homme. »

Ces vérités sont incontestables, mais elles n'empêchent pas que l'étude de la géographie politique ne fournisse aux états d'utiles leçons, des conseils salutaires, ou du moins de nobles consolations.

D'abord, qu'est-ce qui a perdu la plupart des conquérans? c'est l'aveuglement qui, à l'exception des Romains, les a tous empêchés d'apercevoir la limite naturelle où leur génie auroit dû

s'arrêter. Si Alexandre-le-Grand eût accepté l'Euphrate pour frontière, après la bataille d'Issus, il fondoit un empire solide, et qui, bien gouverné, eût résisté aux armes de Rome, même de Rome victorieuse de Carthage; il y a plus; si cet empire macédonien eût existé, il eût tenu la balance égale entre les Romains et les Carthaginois.

Combien de fois le rêve de la monarchie universelle a-t-il paru se réaliser, et toujours il a disparu sous un amas de ruines! Contemplez l'empire des Mongols sous Koublaï-Khan (1); comme il semble engloutir l'Asie et l'Europe entière! comme les autres états figurent humblement dans quelques coins de la carte! Cependant ce grand empire a disparu, et les nations qui lui étoient soumises existent; elles règnent sur les Mongols.

Que les petits états ne désespèrent donc jamais! qu'ils ne négligent pas, même dans le plus profond abaissement, de se maintenir, de se fortifier, de se préparer à profiter de la chute des grands empires!

Des patriotes éclairés trouvent, dans la géographie comparée de tous les siècles, un des sujets de méditation les plus propres à calmer l'ambition politique et à modérer l'exaltation de la vanite nationale.

(1) Carte de l'*empire des Mongols*, dans l'atlas du *Précis de la Géographie universelle.*

Pendant combien de siècles la France a-t-elle été réduite à des limites très-étroites, tandis que d'autres empires sembloient devoir envahir l'Europe? Dans le neuvième siècle, la France finissoit à l'est avec la Champagne, la Basse-Bourgogne et l'Auvergne; au nord et au midi, elle dominoit, il est vrai, sur la Catalogne et la Flandre occidentale (1). Dans le dixième et dans le onzième siècle, elle perd la Catalogne sans s'agrandir à l'orient, tandis que l'empire romain-germanique s'adjoint la Lotharingie, les deux Bourgognes et le royaume d'Italie. En contemplant cet *empire des Othons*, presque égal à celui de Charlemagne, qui n'eût cru les Allemands appelés à dominer sur l'Europe? Cependant ce grand empire se divise en plusieurs états rivaux, foiblement unis sous des chefs sans autorité. La France, au contraire, se consolide dans son intérieur et ne présente qu'une masse homogène, une seule nation chez laquelle l'idée d'une scission en plusieurs états paroît désormais sacrilége, même aux ambitieux, même aux rebelles.

Charles-Quint réunit de nouveau sur sa tête les couronnes d'Espagne et d'Allemagne; il règne sur les Pays-Bas, sur la Franche-Comté; il com-

(1) *Voyez* les *Cartes de l'Europe* en 900, en 1100, en 1500, dans l'*Atlas* du *Précis de la Géographie universelle.*

mande à Milan, à Naples ; il assiége de tous les côtés la France, qui, bien qu'agrandie des provinces entre le Rhône et les Alpes, avoit toujours une mauvaise frontière au nord et à l'est. Cependant elle résiste, et la monarchie universelle échappe aux fiers Castillans. Deux siècles s'écoulent à peine, et la France, victorieuse et florissante, donne des rois à l'Espagne languissante et ruinée.

Trois siècles après Charles-Quint, la France, agrandie à l'est de la Lorraine et de l'Alsace, couverte au nord par les forteresses de Vauban, pouvoit s'arrêter pour toujours et ne s'occuper que de sa prospérité intérieure. Une ardeur nouvelle l'entraîne ; elle envahit les trois quarts de l'Europe en moins de dix-huit ans ; elle perd toutes ces conquêtes en dix-huit mois.

Qu'au lieu d'irriter le destin par des plaintes hautaines, la France se console par l'idée que d'autres nations conquérantes ont fait des chutes bien plus profondes !

La Pologne resta long-temps circonscrite dans les limites du duché actuel de Varsovie, en y joignant la Silésie et quelques territoires limitrophes. Les Boleslas et les Casimir firent respecter cet état peu étendu. Les Polonois envahirent successivement les vastes provinces du grand-duché de Russie, qui étoit déjà quatre fois plus étendu que la France ; les Polonois subju-

guèrent même Kiow, le berceau de la monarchie russe. Parvenue à sa plus grande extension, maîtresse du Borysthène et de la Duna, la Pologne, bien plus foible que sous Boleslas-le-Hardi, devient vassale de tous ses voisins; les Turcs la pillent, les Suédois y commandent en maîtres; et, après quelques démembremens, le nom de ce grand royaume est effacé par ces mêmes Russes, dont les souverains autrefois avoient reçu des princesses polonoises les refus les plus humilians (1).

Le partage de la Pologne est sans doute un crime politique; mais est-il aussi *inoui* que les Polonois le disent? La Silésie, la grande et la petite Pologne, la Gallicie, la Kiovie, la Lithuanie, n'ont-elles pas formé des états distincts? « Ce qui est séparé se confond; ce qui est uni « se sépare, et la vie alterne avec la mort, » a dit un sage bramine.

Les îles et les pays maritimes paroissent plus faciles à garder pour celui qui a conquis l'empire des mers. Cependant ces états, si péniblement réunis, échappent aussi à la fin aux nœuds antiques qui les tiennent ensemble.

Dans le seizième siècle, Venise régnoit en-

(1) Un grand-duc de Russie ayant demandé à un roi de Pologne sa fille en mariage, l'orgueilleux Polonois, pour toute réponse, lui envoya une jeune cavale.

core du fond de son golfe sur l'Archipel, sur les îles de Crète et de Chypre; domination long-temps assurée par l'ascendant d'une marine redoutée. Une horde de pasteurs descend du plateau de l'Asie centrale; elle lance des flottes sur la Méditerranée, et le pavillon vénitien s'abaisse devant le croissant.

Les Danois se sont trois fois élancés du sein de leur petit archipel; ils ont soumis tantôt la Prusse, la Livonie, l'Estonie, tantôt l'Angleterre, et, en dernier lieu, la Suède et la Norvège; trois fois le destin les a repoussés dans leurs îles. Pourquoi désespéreroient-ils des faveurs de la fortune? L'énergie des nations maritimes doit aujourd'hui se porter toute entière aux entreprises coloniales, et ne prendre pour horizon que les bornes de l'Océan.

On plaint souvent une nation, une dynastie, d'être réduites à un petit coin de territoire, d'être dépouillées de leur antique héritage; mais souvent une grande infortune retrempe le caractère d'un peuple : c'étoient de petits royaumes que l'Asturie du Pélage ou la Valence du Cid; mais l'esprit chevaleresque les place bien plus haut dans les fastes de la gloire que l'immense et foible monarchie de Philippe IV et de Charles II. C'étoit lorsque la France étoit réduite aux remparts d'Orléans, que parut cette héroïne qui eût eu des autels dans l'antiquité. Depuis que les Polo-

nois ont cessé d'être une nation, ils sont redevenus dignes d'en être une. D'ailleurs, ni le bonheur ni même la gloire d'un peuple ne dépendent de l'étendue de son territoire. Florence, au sein de ses bosquets parfumés, l'Islande, baignée de ses mers glaciales, brillent davantage dans les annales du moyen âge que le vaste empire des Chazares ou celui des Pazinakites.

Vous qui déplorez les catastrophes des empires, contemplez la carte de chaque siècle, et vous serez consolés ! Vous qui méditez les moyens de vous agrandir, contemplez la carte de chaque siècle, et vous apprendrez à vous modérer ! car vous saurez que presque toujours les grandes nations n'ont eu besoin que de s'avancer pour rencontrer le précipice ; que presque toujours les petites nations n'ont eu besoin que d'attendre pour devenir grandes à leur tour, et que les unes comme les autres n'ont point reçu du ciel la promesse d'une destinée éternelle. Le monde moral est seul immortel ; dans le monde politique, tout doit tour à tour périr et renaître. « *Res romanas perituraque regna.* »

8.° *Des progrès de la civilisation morale et religieuse.*

Il n'est donc de salut pour l'Europe que dans les idées d'ordre moral, de justice universelle

que nous avons exposées dans le commencement de cet écrit.

En vain nos arts, nos littératures, nos sciences, nos superbes palais, nos puissans empires s'meblent-ils briller d'un éclat impérissable : sans l'ordre moral et religieux, la barbarie est à nos portes.

C'est de l'universalité même de notre civilisation politique, industrielle et littéraire, que résultent les dangers qui la menacent.

D'abord, sous le rapport géographique, la différence entre les anciens et nous est celle d'un adolescent à un géant. Les peuples civilisés de l'Egypte, de la Grèce et de l'Italie, ne possédoient qu'une foible partie du globe. L'Europe est la maîtresse du monde. Nos colonies, en faisant le tour du monde, se rencontrent dans les déserts du Canada et dans les dernières îles de l'Océanie. Tout nous est soumis ou peut l'être dès que nous le voudrons. Ce n'est pas la force de la Turquie, de Maroc, de la Perse, de la Chine, du Japon, qui nous empêche de subjuguer ces empires, les seuls qui ont échappé à nos lois. Les intérêts seuls de l'Europe peuvent borner sa domination. L'avenir même semble assurée contre toute force étrangère; la terre, explorée dans tous ses recoins, n'offre nulle part une civilisation plus puissante. D'où viendroient-ils, les peuples barbares et inconnus qui

nous envahiroient? Ainsi toutes nos relations commerciales et industrielles, étendues et multipliées d'une manière si étonnante, continueront à s'étendre, à se multiplier jusqu'à la limite déterminée par le nombre et les besoins des hommes vivans à la surface du globe. Partout où pénètre un rayon de nos lumières, il est suivi d'un ballot de nos marchandises; l'Africain et le Patagon, en adoptant le luxe d'un fusil ou d'un manteau, se rendent nos tributaires, sans pouvoir jamais devenir nos rivaux.

Mais cette brillante perspective ne couvre-t-elle pas à nos yeux éblouis quelques précipices cachés? Cet empire, sans terme et sans bornes, qui semble assuré à la civilisation européenne, ne renferme-t-il pas quelque germe de destruction intérieure? le système politique de l'Europe domine l'univers, mais n'a-t-elle pas à craindre pour elle-même le fardeau de ses dettes et celui de ses grandes armées permanentes? Les trésors accumulés dans les classes supérieures de la société pourroient un jour irriter l'avidité de la misère; l'esprit de conquête veille à côté de l'esprit de travail; la rapine et le pillage offrent leurs appâts à côté des charmes de la paisible industrie. Plus nous avons de relations au-dehors, plus nous avons aussi de sujets de guerre et de discorde intérieure. L'Europe pourroit donc périr par ses propres mains, et cette civilisation universelle,

inattaquable au-dehors, pourroit enfanter dans son sein même, ou des Tibère pour l'asservir, ou des Attila pour la détruire. Ne faut-il pas d'ailleurs qu'il arrive un terme fatal, inévitable à l'expansion de notre industrie, de nos colonies, de notre navigation? Quand nous nous serons partagé la terre (et ce moment n'est peut-être pas éloigné), un nouveau Colomb nous ouvrira-t-il le chemin de la lune?

L'universalité géographique de la civilisation moderne est un phénomène aussi grand que nouveau dans les fastes du monde; il n'est pas le seul. La liaison universelle de toutes les sciences, de tous les talens, de toutes les doctrines, est encore un caractère particulier de la civilisation moderne. Les anciens, surtout leurs philosophes, avaient senti que rien de ce qui concerne les hommes en général n'est étranger à l'homme en particulier; cependant chacune de leurs sociétés civiles et politiques conservoit rigoureusement ses idées nationales, ses croyances religieuses, ses doctrines sur le juste et l'injuste. Ce ne fut que sous l'empire des Césars, déjà dégénérés, qu'un décret impérial déclara les habitans du monde romain concitoyens. Chez nous, déjà tous les hommes éclairés se rapprochent sans distinction de nature et de croyance; les préjugés de peuple, de secte, de rang, s'adoucissent, se cachent, et finiront par disparoître lorsqu'un philosophisme

exagéré aura cessé de les irriter; les idées et les opinions d'une classe d'hommes sont constamment modifiées par les idées et les opinions de toutes les autres classes; les hommes occupés exclusivement aux études les plus différentes, s'estiment, s'apprécient et s'entr'aident mutuellement; les découvertes d'une science sont aussitôt appliquées à toutes les autres sciences.

Rien ne peut plus s'isoler dans l'ordre moral et social. Les rêves du paisible philosophe viennent trouver le guerrier sous sa tente, tandis que l'ardeur martiale vient exalter la tête des jeunes élèves des Muses. Ce mélange, ce rapprochement de tous les esprits se manifestent dans plusieurs contrées de l'Europe, ainsi qu'aux États-Unis, par l'extrême tolérance, on pourroit dire par l'indifférence avec laquelle les diverses communions religieuses se regardent entre elles. La politique même, quoique depuis un quart de siècle elle ait reçu l'empreinte de tous les genres de fanatisme, ne peut résister à l'esprit général de conciliation et de concession. Les opinions exclusives et intolérantes ne se maintiennent qu'autant que leurs partisans ont le talent de les lier à des intérêts matériels et personnels; dès que ces intérêts changent, la fusion des partis les plus opposés s'opère d'elle-même.

Mais ce triomphe d'un esprit universel d'humanité sur l'esprit de corps, sur l'esprit de secte,

sur l'esprit national même, ne peut-il pas conduire à une indifférence funeste pour le bien et le mal, à une confusion de tous les devoirs et de toutes les fonctions, à une apathie pour tous les intérêts publics? Il n'y aura plus d'esprit de parti, plus d'esprit de nation, mais aussi il n'y aura plus de fidélité, de constance, d'énergie; tous les ennemis seront prêts à s'embrasser, mais aussi tous les amis seront prêts à se trahir; le fanatisme des sectes disparoîtra, mais le sentiment religieux s'éteindra. La violence qui blesse sera bannie de l'ordre social, mais la force qui soutient le sera de même. Une mollesse générale rendra tous les liens de la société plus fragiles et toutes les tentations pour les briser plus aisées; parconséquent, les révolutions politiques moins violentes, il est vrai, mais aussi plus fréquentes.

Le troisième caractère d'universalité qu'on remarque dans la civilisation moderne a souvent été aperçu et discuté; c'est l'accroissement indéfini du nombre d'individus qui, dans l'intérieur de chaque état, participent aux bienfaits, mais aussi aux dangers de la civilisation. Dans l'état naturel et ordinaire de l'Europe, chaque année doit voir l'aisance s'accroître, le luxe, la curiosité et les passions étendre leur empire, le prix des livres diminuer, et les moyens d'instruction devenir plus faciles et plus accessibles. Cette

expansion des lumières utiles ou dangereuses échappe à tous les calculs de la prévoyance humaine. De grands avantages résultent sans doute de cette *popularisation* des lumières ; elles pénètrent dans les hameaux pour y combattre la routine ou la paresse, et pour enseigner les meilleures méthodes de fertiliser la terre ; elles appellent à un travail profitable l'oisive misère de nos grandes villes ; elles tendent à égaliser les divers pays de la terre, sous le rapport des subsistances, de l'industrie et de l'aisance générale ; mais quelques inconvéniens accompagnent ces avantages.

Chez les anciens, les découvertes des savans en astronomie, en physique, en histoire naturelle, restoient un mystère dans le sein d'une caste sacrée, ou circulaient lentement entre un petit nombre d'adeptes. Parmi nous, non seulement les vérités reconnues, mais les hypothèses et les conjectures, répandues avec rapidité, descendent jusqu'à ceux même qui ne peuvent les comprendre et qui ne savent en faire l'application juste et sage. Le doute, sauve-garde des têtes fortes, vient agiter ou accabler les esprits les plus grossiers et les plus vulgaires. La multitude reçoit d'en haut des idées qui l'égarent, des sentimens qui la corrompent. Dans le chalet, au pied des glaciers, la bergère des Alpes, au lieu de chanter, comme autrefois, une romance patriotique, lit

un roman extravagant, et les laboureurs de l'Alsace ou de la Souabe s'attroupent dans une auberge pour raisonner sur la félicité du Taïti et sur la constitution des États-Unis. Les peuples, exaltés par le fantôme d'un bonheur chimérique, veulent devancer la marche naturelle de l'organisation sociale vers les améliorations possibles. Des vœux immodérés, des désirs sans frein, des passions exaspérées par les besoins du luxe, précipitent une foule ignorante dans des excès funestes, l'entraînent du moins à des murmures factieux, et, en faisant craindre les pouvoirs légitimes pour leur existence, les empêchent d'avancer dans les routes de la liberté constitutionnelle.

Telle est l'imposante, mais périlleuse universalité de la civilisation intellectuelle et industrielle.

Malheur à l'imbécile qui regarderoit les progrès des lumières comme imaginaires! malheur à l'extravagant qui proposeroit d'en arrêter la marche progressive, impétueuse et irrésistible! Mais sans vouloir faire rétrograder la civilisation, ne peut-on pas en prévoir, afin de les prévenir, les conséquences ou douteuses ou évidemment dangereuses? Est-ce déraciner l'arbre que de le délivrer d'un ver rongeur ou d'en émonder les branches parasites?

L'harmonie et la proportion sont deux élémens essentiels de toute force réelle et durable. Dans notre constitution physique, le développement

excessif d'un ou de plusieurs organes, aux dépens des autres, est une cause de foiblesse, une source de désordres, un présage de dissolution. Dans le monde moral, il en est de même; le développement des idées, l'exaltation des sentimens, la complication des intérêts, des passions et des besoins, tout en civilisant la société, en amèneront la dissolution inévitable, si le sentiment moral et religieux ne se développe, ne se répand, ne se fortifie dans la même proportion. Plus un peuple se civilise sous le rapport des connoissances, des arts et des travaux, plus aussi il lui faut un frein qui retienne ses passions, un guide qui conduise son imagination. Les lumières morales doivent croître en éclat, en splendeur, autant et plus même que les lumières intellectuelles ou industrielles, si l'on veut rendre ces dernières innocentes et vraiment utiles. Le cœur et l'imagination de l'homme s'élancent vers l'inconnu et vers l'infini; les idées religieuses peuvent seules, en remplissant ces vœux, tempérer l'exaltation qui agite les peuples très-civilisés, et qui, sans ce contre-poids céleste, les précipite dans l'abîme des révolutions et des guerres.

L'éducation est un des premiers moyens par lesquels les gouvernemens peuvent maîtriser la marche de la civilisation. Pourquoi donc restreignent-ils avec la plus sordide parcimonie les fonds publics qui devroient assurer une existence heu-

reuse et honorable à tous ceux qui se vouent aux pénibles fonctions d'instituteur ? Dans le budjet françois, on assigne 190 millions à la guerre et à la marine ; on jette 1,900,000 de francs à l'instruction publique ; cependant l'exemple de 1789 a prouvé que les mauvaises éducations font arriver les révolutions, et que les soldats ne les arrêtent pas. Parmi les autres pays de l'Europe, l'Angleterre, le Nord, une grande partie de l'Allemagne ont conservé les riches dotations des écoles ; la Russie en crée, et la Hollande rétablit les siennes.

Les excellentes mœurs du peuple dans l'Écosse, dans la Hollande, en Danemark et dans quelques cantons de la Suisse, démontrent combien une bonne instruction populaire sert les intérêts de la société. Le préjugé contre l'instruction donnée au peuple ne tient qu'à l'oubli d'une distinction essentielle ; chaque classe doit jouir d'un genre spécial d'instruction et d'éducation, approprié à sa vocation, à son rang, à sa fortune. Appliquez ce principe à toutes les classes sociales, et non pas exclusivement à la multitude.

Les familles vouées héréditairement au service public, dans la chambre des pairs, ne devroient-elles pas s'imposer à elles-mêmes la loi de donner à leurs enfans une éducation politique supérieure à celle des autres classes ?

Georges III veilloit lui-même, comme inspecteur volontaire, sur ce beau *collége d'Eton*, d'où

le grand Pitt et tant d'autres hommes d'état sont sortis. Le vieux roi rappeloit quelquefois à ses ministres les prix qu'ils avoient gagnés à l'école.

L'usage veut qu'aucun pair ne prenne part aux discussions du sénat britannique avant qu'il n'ait achevé son éducation par un voyage sur le continent. Il est vrai que ses préjugés et son or l'accompagnent; mais cette coutume n'en est pas moins digne d'imitation.

Une loi bien importante seroit celle qui régleroit l'éducation de tous les membres de la famille régnante, et qui leur prescriroit, dans toutes les actions de leur vie, une conduite digne du rang qu'ils occupent au milieu d'une nation fière de les appeler ses *enfans*. C'est ainsi que la sagesse législative peut appliquer avec bonheur ces maximes d'autorité patriarcale, si déplacées dans les autres parties d'un régime constitutionnel. « Soyez « unis comme le fils de Job, dévoués comme la « fille de Jephté; » voilà ce que le monarque peut exiger de sa famille. Il doit avoir le droit de leur interdire une alliance indigne de leur sang ou contraire aux intérêts de l'état. Ils ne sont pas à eux, ils sont à la patrie; ils lui doivent des sacrifices proportionnés à leur rang élevé. C'est à leur éducation que la philosophie peut appliquer ses théories les plus hardies. La cohorte sacrée de Sésostris, les voyages de Télémaque, toutes les idées poétiques de l'antiquité, si éloquemment

retracées par Bossuet et Fénélon, peuvent et doivent servir de modèle aux institutions qui garantiront la bonne éducation des hommes nés pour régner sur leurs semblables.

Napoléon, il faut l'avouer, avoit eu de grandes conceptions en traçant les devoirs des membres de sa famille; il y avoit mis plus d'union et de solidité que dans plusieurs autres parties de son édifice; mais, toujours extrême, il brava les principes reçus du droit public, en imposant « aux « princes françois, placés sur des trônes étrangers, « les mêmes devoirs que s'ils fussent restés sujets « de l'empereur. » Cette disposition inouie révéla trop tôt la pensée secrète du grand empire et n'en retarda pas un instant la chute. C'étoit une tache dans le *statut de famille* de Napoléon; mais une erreur ne doit pas faire perdre de vue toutes les idées saines, justes et éminemment monarchiques dont cette loi est remplie.

L'éducation politique des nations est dans leurs institutions publiques; c'est en exerçant des droits qu'on apprend à en faire un digne usage. Les conseils de départemens, les états provinciaux, les corps municipaux, les corporations sont donc comme autant de séminaires où se forment les hommes d'état, où l'opinion publique s'éclaire, s'épure et se mûrit. Nous avons indiqué plus haut ce qui existe en Europe dans ce genre et ce que les constitutions de quelques états laissent à désirer.

Tant que les gouvernemens n'entrent pas franchement dans le système des institutions provinciales et communales, ils n'auront pas compris eux-mêmes la liberté et ne la feront pas comprendre à leurs peuples; ils auront à combattre une opinion publique factice, inconstante, erronée, mais, au milieu de ses erreurs, puissante, active, redoutable. Pourquoi n'aimeroient-ils pas mieux s'appuyer sur les opinions collectives qui, fondées sur des intérêts légitimes et fixes, ne présentent jamais à un gouvernement habile et juste aucun danger réel? C'est en faisant intervenir les citoyens dans l'administration de leurs affaires communes qu'on disperse et neutralise les germes de nouvelles révolutions. Le géant de la démocratie brise en un instant les chaînes les plus pesantes; un simple lien de fleurs le retient, une douce parole l'appaise.

Enfin, supposons que toutes les institutions soient établies et mises en activité, supposons qu'une perspective de gloire et de bonheur fasse oublier à l'Europe et les illusions trompeuses et les amers ressouvenirs qui l'agitent encore; à quel principe suprême devons-nous confier le maintien du nouvel ordre légitime? Quel pouvoir doit conserver l'unité morale et politique de l'Europe?

Les états européens doivent former entre eux la *république chrétienne* d'Henri IV.

Le traité de la Sainte-Alliance ne doit pas rester un projet, un vœu ; il doit sanctionner et garantir toutes les légitimités nationales de l'Europe.

Les plus grands hommes, les génies les plus éminens des siècles modernes, ont d'un commun accord regardé la religion chrétienne comme renfermant en elle les germes de toute bonne législation civile, et comme suppléant, par ses conseils, aux lacunes inévitables de tous les codes humains. C'est dans cet esprit de vérité et de sagesse que les souverains, signataires de la Sainte-Alliance, « recommandent à leurs peuples, avec la plus « tendre sollicitude, de se fortifier chaque jour « dans l'exercice des devoirs que le divin Sau- « veur a enseignés au genre humain, comme le « seul moyen de jouir de cette paix qui naît « d'une bonne conscience, et qui seule est du- « rable..... (1). »

Si nous considérons la politique chrétienne dans son influence sur les rapports généraux des états et sur la paix du monde, elle ne nous paroîtra pas moins généreuse, moins consolante, moins conforme aux intérêts des peuples. Non seulement la morale chrétienne lance ses anathèmes contre les princes sanguinaires, contre les conquérans et les dévastateurs, dont l'écri-

(1) Traité de la Sainte-Alliance, art. 2.

ture nous a si éloquemment dépeint l'orgueil et la chute; mais elle fournit encore les principes les plus solides pour établir un ordre de choses légitime, inviolable et immuable.

Le caractère d'immutabilité est inhérent au christianisme, comme étant fondé sur une révélation écrite et authentique. Nos maximes de politique varient, nos intérêts nationaux changent; mais, dans toute leur morale religieuse, les peuples chrétiens de l'Europe entière sont unanimes et le seront à jamais. Les dogmes diffèrent dans quelques définitions subtiles, mais la croyance est la même. Le langage scientifique des docteurs de théologie varie selon le style de chaque siècle, mais la parole éternelle de Dieu retentit également dans tous nos temples. Le seul lien inviolable des nations chrétiennes est donc leur religion commune; et, pour établir un principe de légitimité universelle en Europe, il faut toujours en revenir à la république chrétienne de Henri IV. L'universalité de tous les empires, royaumes et républiques de l'Europe, peut seule être considérée comme ayant une autorité supérieure à celle de chaque état en particulier. Cette grande idée du meilleur des rois ne doit-elle pas se réaliser maintenant par la Sainte-Alliance à laquelle tous les gouvernemens, les plus petits comme les plus grands, ont accédé, et qui les oblige littéralement à se « rendre les uns aux autres tous

« les services réciproques, et à témoigner, par
« une bienveillance inaltérable, l'affection mu-
« tuelle par laquelle ils sont portés à se regarder
« comme membres d'une seule et même fa-
« mille chrétienne ; reconnoissant que le monde
« chrétien, dont eux et leurs peuples font partie,
« n'a pas en réalité d'autre souverain que celui à
« qui seul appartient toute puissance, parce qu'en
« lui seul sont les trésors d'amour, de science et
« de sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin
« sauveur. »

Ce pacte immortel crée donc l'heureuse base d'un nouveau droit public européen ; il impose aux parties contractantes le devoir de faire tous leurs efforts pour concilier d'une manière paisible les différends qui pourraient désormais s'élever entre elles ; il tend à rendre la guerre à peu près impossible en Europe, puisque chacun des états européens a tous les autres pour alliés. Cette idée généreuse n'a rien de romanesque ; n'a-t-on pas vu les membres de l'ancien empire germanique, unis par le lien d'une fédération moins imposante, rester en paix entre eux pendant des intervalles de quarante à cinquante ans ! Lorsqu'ils se sont fait la guerre, ce fut presque toujours une influence étrangère qui leur mit les armes à la main. Il est donc très-probable que, grâce à la fédération chrétienne, l'Europe jouisse d'une longue paix, d'une paix qui ne pourroit du

moins être troublée par aucune influence étrangère, puisque l'Europe n'a pas, comme l'avoit l'ancien empire germanique, des voisins assez puissans et assez habiles pour se mêler de ses affaires intérieures. En supposant que cette heureuse tranquillité eut le sort de toutes les choses humaines et qu'elle fît place à un nouvel état de guerre, le seul exemple d'un demi-siècle de paix auroit déjà une influence incalculable sur les destinées du monde, parce qu'il établiroit un antécédent auquel on pourroit désormais rattacher tous les traités et toutes les conventions.

Un principe de droit, une fois généralement et formellement reconnu, sera toujours un bienfait inappréciable pour les nations. Phare lumineux, il ne peut appaiser les flots irrités, il ne peut calmer les vents déchaînés; mais il signale les écueils, il indique la route, et il montre le port.

C'est à une politique toute religieuse que nous devons cette noble tentative qui doit unir à jamais dans l'histoire les noms de Henri IV et d'Alexandre Ier. Les signataires de la Sainte-Alliance déclarent, « à la face du monde entier, leur ré-
« solution inébranlable de prendre, tant dans
« l'administration de leurs états respectifs que
« dans leurs rapports politiques avec tout autre
« gouvernement, pour seul guide, l'esprit de
« notre sainte religion, et nommément les prin-

« cipes de justice, de charité chrétienne et de
« paix, qui, loin de n'être applicables qu'aux
« intérêts privés, doivent avoir une influence
« immédiate sur les conseils des princes, et ré-
« gler toutes les démarches, comme étant le seul
« moyen de consolider les institutions humaines
« et de remédier à leurs imperfections (1). » Ce
langage élevé, que des esprits rétrécis ont taxé
d'exagération, est presque littéralement celui de
Montesquieu. « Les principes du christianisme,
« dit ce philosophe, bien gravés dans les cœurs,
« seroient infiniment plus forts que ce faux hon-
« neur des monarchies, ces vertus humaines des
« républiques, et cette crainte servile des états
« despotiques. » Ces vérités n'ont donc rien d'ex-
traordinaire, de romanesque, rien même de
neuf. C'est un vieux trésor négligé, c'est le
seul qui nous reste pour combler notre déficit
moral et politique. « Il importe, disent avec
« raison les souverains alliés, il importe au
« bonheur des nations trop long-temps agitées,
« que ces vérités exercent désormais sur les
« destinées du genre humain toute l'influence
« qui leur appartient (2). »

Mais comment le christianisme pourroit-il ré-
pandre cette salutaire influence sur nos destinées,

(1) Préambule du *Traité*.

(2) *Traité*, art. 3.

si les communions diverses, séparées par un malheureux schisme, continuent à s'accuser l'une l'autre d'hérésie et d'impiété?

L'idée d'une réunion des églises chrétiennes dans les mêmes dogmes, dans les mêmes formules, moyennant des concessions et des explications mutuelles, a été abandonnée comme impossible. Quand Bossuet et Leibnitz n'ont pu s'entendre, qui oseroit s'en flatter? D'un autre côté, la prétention de convertir une communion aux dogmes de l'autre, est une chimère de quelques docteurs intolérans, étrangers, tant à l'esprit du christianisme qu'à son histoire; s'imaginent-ils que tant d'hommes savans et honnêtes n'ont pas réfléchi sur leur croyance, et ne portent pas dans leur cœur ce que leur bouche professe?

Mais ne pourroit-on pas substituer à l'union dogmatique et ecclésiastique, essayée par Leibnitz et Bossuet, une simple alliance morale et politique? Les diverses communions ne traiteroient pas ensemble comme *églises*, ni sur des *opinions*; elles traiteroient comme des *sociétés* et sur des *intérêts*. Les chrétiens de l'Europe sont partagés en trois grandes masses :

1° L'*église catholique romaine*, qui compte, principalement dans le midi et l'ouest de l'Europe, 90 millions de fidèles;

2° L'*église grecque* ou *orientale*, qui, bornée

à l'est et au midi, contient environ 46 millions de membres ;

3° L'*église évangélique* ou *protestante*, qui, répandue surtout dans le nord et l'ouest de l'Europe, forme un total de 40 millions d'individus.

Que chacune de ces divisions se fasse représenter de son côté dans un grand concile ; qu'elle y règle ses affaires intérieures et qu'elle y publie la rédaction authentique de sa croyance, dans un style, autant que possible, dégagé de tout langage de métaphysique humaine ; qu'ensuite un congrès, nommé par les trois conciles, après s'être communiqué les actes de chaque assemblée, fixe les règles de la tolérance respective et des égards mutuels; que ce congrès proscrive toute polémique injurieuse et toute provocation à de nouveaux schismes ; qu'il convienne d'une rédaction des croyances communes à tous les chrétiens, tant pour le dogme que pour la morale ; qu'il détermine avec précision, moyennant des compensations mutuelles, les droits politiques et civils dont chaque communion devra jouir dans les pays où une autre religion est dominante ; qu'il place ces droits sous la sauve-garde des gouvernemens, et qu'il invite en même temps le pouvoir civil à réprimer, par des peines sévères, la licence des écrivains ennemis du christianisme en général, ou qui insulteroient et diffameroient une communion

quelconque, à cause de ses croyances ou de ses rites; que ce traité soit sanctionné par tous les états européens et par les trois conciles.

Alors on aura fait, pour la paix religieuse, tout ce qui peut se faire dans notre siècle.

Alors la paix du monde chrétien deviendra la base et la garantie d'un traité de paix général entre les puissances chrétiennes.

Nous posons ici la plume. Les idées généreuses que nous avons semées dans ce *tableau de l'Europe* ont soulagé notre cœur, déchiré par le spectacle de tant de crimes et de tant de calamités. Peu nous importe donc si notre politique, essentiellement modérée, mais austère, mais inflexible, ne plaît ni à ces courtisans qui se sont faits les jacobins de la royauté, ni à ces jacobins qui se sont faits les courtisans de la révolution; peu nous importe si nos vœux chrétiens choquent à la fois l'orgueil des théologiens et l'insolence des athées. Il y aura quelques ames vraiment royales et quelques cœurs vraiment libres qui apprécieront notre langage franc et loyal. Les vrais amis des rois et des peuples sont ceux qui veulent les détourner d'une lutte funeste où ils semblent prêts à s'engager. Les véritables amis de la civilisation sont ceux qui veulent en assurer la marche, en l'éclairant d'une lumière

immortelle et céleste. La perfectibilité de l'homme et du genre humain n'a rien de réel, rien d'intelligible même, que lorsqu'elle est conçue comme une idée religieuse, comme l'œuvre d'une providence éternelle.

NOUVELLE DESCRIPTION

DU

ROYAUME DE BOUTAN,

FAITE PAR UN VOYAGEUR QUI Y A DEMEURÉ FORT LONG-TEMPS.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

La relation suivante, oubliée, et pour ainsi dire ensevelie dans le *Mercure de France* de juillet et août 1718, porte des caractères incontestables d'authenticité. On ne sauroit douter qu'elle ne soit due à quelque missionnaire, qui l'aura écrite à son retour du Tibet, en évitant de se faire connoître, comme c'étoit l'usage des religieux de ce temps. De foibles indices qu'on peut tirer de sa manière d'exprimer les sons tibétains et d'évaluer les sommes dont il parle en écus romains, donnent lieu de penser qu'il étoit Italien. Il a dû se trouver à Lassa en même temps que les pères Dominique de Fano, Desideri et Felice de Montec-

chio, et l'on seroit même tenté d'attribuer à l'un de ces missionnaires la relation qu'on va lire, si l'auteur ne nous apprenoit lui-même qu'il l'a écrite en Europe, et qu'il étoit à Lyon avant 1718.

Le nom de *Boutan*, que ce voyageur donne au Tibet et à ses habitans, nous vient des Hindous qui désignent ainsi le pays des adorateurs de Bouddha, et particulièrement la partie méridionale limitrophe du Bengale. On sait que les gens du pays le nomment *Bod-Yid*, et que ce sont les Mongols qui l'appellent *Tobôt*, d'où les peuples plus occidentaux ont formé les noms de *Tebet* et de *Tibet*. Excepté cette dénomination peu exacte, et quelques fables que l'auteur eût pu se dispenser de recueillir, sa relation n'offre rien que de judicieux, et elle a paru mériter d'être tirée de l'oubli où elle étoit tombée. On a si peu de renseignemens sur le pays qu'elle fait connoître, qu'il ne faut négliger aucun de ceux qui peuvent jeter du jour sur les mœurs et le caractère de ses habitans.

Le royaume de Boutan est situé dans l'Asie : à l'orient, il confine avec la Chine; à l'occident, avec l'Indoustan, c'est-à-dire avec les royaumes de Niépal ou de Nercerri; au septentrion, avec les royaumes de Foukten et des Kalmouks, dans

la Tartarie ; et au midi, avec le Mogol, ou même, comme le prétendent quelques-uns, avec le royaume de Siam. Mais je n'ai pas connoissance de ceci, et je l'ai même ouï dire à peu de personnes.

Ce royaume de Boutan est composé de plusieurs provinces, gouvernées par des princes particuliers et absolus dans leurs états. Leurs sujets leur donnent le titre de rois ; mais le souverain de tout le pays, qui demeure à Lassa, capitale de tout le Boutan, ne leur donne que celui de déba ou de gouverneur. Quoiqu'ils soient absolus dans leurs états, ils reconnoissent néanmoins ce roi de Lassa pour leur souverain ; ils lui obéissent, et sont obligés de lui envoyer tous les ans une ambassade pour lui faire hommage et lui prêter serment.

Autant que je le puis connoître, ce royaume a de longueur environ trois mois de chemin d'un homme de pied, et quarante jours de largeur. Le pays est tout rempli de montagnes ; ce qui fait que le froid y est très-vif, quoiqu'on y soit assez près de la ligne, puisque Lassa, capitale de tout le royaume, n'est qu'au 30me degré de latitude boréale, et par conséquent peu éloignée du tropique. Les montagnes sont, la plus grande partie de l'année, couvertes de neiges, et presque partout entièrement stériles ; en sorte qu'elles sont inhabitées, non seulement par les hommes, mais encore par les bêtes sauvages.

Lorsqu'on est obligé de les traverser, il faut porter ses vivres avec soi, souvent pendant cinq ou six jours, parce que l'on ne trouve ni maisons ni cabanes, et que souvent l'on n'y rencontre pas même de bois, en sorte que l'on est obligé de coucher où l'on est surpris par la nuit.

Il faut tout faire porter sur les épaules par des hommes; car, pendant l'espace de plus d'un mois de chemin, il est impossible de conduire les chevaux ou d'autres bêtes de somme. On voit par là quelles sont les fatigues et la dépense d'un tel voyage de plusieurs mois de chemin par terre; de Bengale à Lassa, l'on compte trois mois de marche.

Le roi de Boutan étoit autrefois absolu, et ne reconnoissoitpoint d'autre supérieur que le grand lama, c'est-à-dire le souverain pontife ou grand prêtre des Boutans. Mais, en 1706, un seigneur tartare, qui étoit la troisième personne de l'état, et gouverneur d'un lieu nommé Dam, à sept ou huit journées de Lassa, ayant reçu quelque sujet de mécontentement de la part du roi de Boutan, chercha à s'en venger, et à se servir de cette occasîon pour se mettre la couronne sur la tête et devenir roi de tout le Boutan, de simple déba ou gouverneur qu'il étoit.

La chose lui réussit, parce que, l'ayant fait assassiner, il se fit proclamer roi; mais, comme cette dignité dépendoit du choix de l'élection du grand

lama, il ne pouvoit espérer que les peuples lui obéissent sans cette formalité; et il ne s'attendoit pas que le grand lama, devenu son ennemi par le meurtre du roi légitime, et par l'attentat commis contre lui, en se déclarant roi sans sa permission, voulût confirmer le titre qu'il avoit pris: ainsi il fit appeler le prophète des Boutans, et lui demanda ce qu'il pensoit du grand lama régnant. Ce prophète n'est qu'un imposteur habile, ainsi que nous le verrons plus bas. Il répondit, suivant l'intention de l'usurpateur, que le lama ne l'étoit plus légitimement, et que, ne vivant pas conformément à la règle des religieux, l'esprit de Dieu s'étoit retiré de lui, et qu'il étoit allé reposer sur un autre. Le roi, qui ne demandoit pas autre chose, ayant fait marcher une petite armée de 5,000 Tartares, et étant venu à Lassa, dans le temps qu'il étoit le moins attendu, il commença à faire un grand carnage de ces malheureux habitans. Dès que le lama eut appris cette nouvelle, il alla en personne trouver l'usurpateur, et lui dit qu'il cessât de punir ses malheureux sujets; que s'il y avoit quelque désordre dans l'état, c'étoit lui qu'il en falloit punir, comme le chef et le principe de tous les maux; qu'il venoit s'offrir pour sauver ces innocens, et qu'il le prioit de les épargner. Le roi, dissimulant son dessein, répondit au grand lama qu'ils n'avoit aucun chagrin contre lui; mais que le

peuple lui avoit fait tant d'injures, qu'il n'avoit pu retenir son juste ressentiment, et que, comme il prévoyoit que, ses insolences augmentant, il ne manqueroit pas de se révolter contre lui, il lui conseilloit de venir à Dam dans son gouvernement où il seroit à l'abri de tout danger. Le lama vit bien à quoi tendoit ce discours; mais, pour ne pas irriter davantage le Tartare, et pour ne pas être cause d'un nouveau massacre, il accepta ses offres et le suivit à Dam. Quelques jours après, le Tartare fit répandre la mort du grand lama, mais sans en dire aucunes circonstances; car, étant venu à Lassa, il mit sur le siége un autre religieux que l'opinion publique fait son fils. On comprend quelle fut la consternation des peuples de Lassa, en se voyant tout d'un coup privés de leur roi légitime et d'un pontife ou grand lama si tendrement aimé. Un jour, on trouva des lettres répandues dans la ville de Lassa, où ces mots étoient écrits : « Je suis toujours votre légtime « grand lama; et, quoique je sois mort, je vous « apprends que je suis ressuscité depuis trois « jours, et que je viendrai incessamment vous « consoler par ma présence. Je vous envoie cette « lettre par le moyen d'un ramico. Adieu, pré- « parez-vous à me recevoir. »

La joie que sentirent les Boutans à la lecture de cette lettre, pensa les rendre fous, et il n'en fallut pas davantage pour causer une grande ré-

volte. Le roi étoit pour lors à Dam; mais, sitôt qu'il eut reçu cette nouvelle, il partit avec ses soldats, et vint à Lassa où il entra sans peine : il fit couper la tête à quatorze des principaux de la ville, et confisqua le bien de tous leurs parens, pour avoir été cause de la sédition. Il fit crever les yeux à la mère du dernier lama, et la dépouilla de ses biens : il confisqua a uss ceux de plusieurs autres personnes qu'il soupçonna d'avoir eu part à la dernière révolte, ou d'avoir été liées avec le lama défunt. Il rétablit néanmoins quelques-uns de ces derniers; mais, pour ceux qui avoient écrit les lettres, il leur fit couper les mains et la tête, et laissa leurs corps exposés pour servir d'exemple aux mutins.

Ce spectacle effrayant appaisa les tumultes; mais il n'empêcha pas les peuples du Boutan de penser à venger la mort de leur roi et de leur lama; il les obligea seulement à mieux cacher leur dessein, et à prendre de plus justes mesures.

Le nouveau lama ne se laissa pas surprendre aux feintes soumissions que les peuples lui rendoient, aussi bien qu'au grand lama; et, persuadé que, malgré leurs protestations d'amour et d'obéissance, ils se déclareroient contre lui à la première occasion, et se joindroient à ses ennemis pour le chasser du trône, il songea à s'y rendre si ferme et si absolu, que les peuples ne

pussent ni n'osassent rien entreprendre contre lui. Dans ce dessein, il envoya une ambassade à la Chine pour demander au roi une place au rang de ses alliés, avec sa protection.

Le roi de la Chine renvoya sur-le-champ cinq ambassadeurs vers le roi de Boutan, avec pouvoir de conclure le traité d'alliance; ce qu'ils firent, à condition que le prince paieroit à leur maître un tribut qui, évalué à nos monnoies, revient environ à 95,000 écus romains. L'empereur ratifia le traité, et mit le roi de Boutan au nombre de ses alliès : en cette qualité, il lui envoya, par un nouvel ambassadeur, un sceau (1) dont la moitié était de la Chine et l'autre moitié du royaume de Boutan, avec une lettre, par laquelle il enjoignoit à tous les peuples du Boutan de reconnoître leur nouveau roi tartare pour leur roi légitime, et le nouveau grand lama pour véritable successeur des légitimes lamas précédens, avec ordre de couper la tête sur-le-champ à tous ceux qui refuseroient d'exécuter ces ordres, de quelque nation qu'ils fussent.

On envoya des copies de cette lettre, par tout le royaume, aux gouverneurs des provinces ou royaumes soumis; et ils vinrent tous à la cour,

(1) Ce sceau est en caractères semblables à ceux dont les Chinois se servent dans leurs sceaux, qui sont très-différens de ceux de l'écriture et de l'impression.

ou du moins envoyèrent des ambassadeurs pour reconnoître le nouveau roi, et lui prêter serment de fidélité. C'est ainsi qu'en 1710, le gouvernement temporel et spirituel du Boutan passa entre les mains des Tartares.

Le grand lama a trente-cinq ans ou environ, c'est-à-dire le même âge que son prédécesseur; le roi actuellement régnant a cinquante-cinq ans; on ne lui donne pas d'autre titre que celui de Khan dans tout le royaume. Il a deux garçons; l'aîné est déclaré son successeur, et il étoit, lorsque le père . . . . demeuroit à Lassa, en négociation pour le marier avec la fille d'un autre roi tartare. Cet aîné a vingt-deux ans; son cadet n'en a que quinze, et a déjà le titre de commandant de Dam. Le roi a encore trois filles, mais trop jeunes pour être mariées.

La femme du nouveau roi mourut pendant que j'étois à Lassa; tant que la maladie dura, le roi ordonna de certaines prières; et, afin que personne ne s'en dispensât, il enjoignit qu'on les réciteroit chez soi, mais à voix haute, en sorte que les voisins les pussent entendre: il avoit marqué les prières environ à une heure de nuit; elles n'empêchèrent pourtant pas la mort de la reine. Son corps fut brûlé avec du bois de sandal, et le roi ne s'est point encore remarié.

Les Boutans sont d'un commerce assez com-

mode, se familiarisent aisément avec les étrangers, surtout lorsqu'ils en attendent quelque avantage, car ils sont avares et intéressés; mais, le besoin passé, ils oublient avec la même facilité les engagemens qu'ils avoient pris. Ils ne sont pas fiers et se querellent rarement; il leur arrive encore moins d'en veuir aux mains, surtout avec des armes, car ils sont fort lâches e fort timides.

Leur taille est assez bien proportionnée, leur complexion robuste, et ils vivent assez longtemps : quoique blancs, ils ne sont ni beaux ni agréables; ils ne s'appliquent point aux sciences; leurs religieux se contentent de savoir lire les imprimés et les manuscrits. La plus grande partie des laïcs sait lire dans les imprimés; ils ont, pour l'apprendre, un alphabet composé de trente consonnes et quatre voyelles, avec plusieurs autres additions concernant l'orthographe que l'on apprend mieux par l'usage que par l'étude; car, autant que je l'ai pu connoître, ils n'ont ni grammaires ni règles, et encore moins de dictionnaires en diverses langues. Les caractères de l'écriture sont différens de ceux de l'impression; plusieurs choses même sont nommées différemment dans le langage des livres et dans celui de l'usage ordinaire : d'autres sont nommées de la même façon. Ainsi ces deux dialectes sont à peu

près comme l'italien et le latin parmi nous. Leur langue est différente de celle des autres peuples et n'est entendue d'aucune des nations voisines. Les Boutans ne s'appliquent point à la connoissance des langues étrangères, quoique le grand nombre de ceux que le commerce attire dans leur pays dût les y engager : ainsi les étrangers ne peuvent trouver d'interprètes du pays et sont obligés de savoir la langue de quelques-unes des nations qui commercent ordinairement dans le pays, comme les Mogols, les Indiens, les Chinois ou les Tartares, et de choisir parmi ces nations quelqu'un qui sache la langue du Boutan, pour lui servir d'interprète. On n'en trouve que difficilement, et il faut les payer fort cher, parce que ces sortes de gens, ne restant à Lassa que pour leurs propres affaires, ne veulent point s'assujétir à ce métier, s'ils n'y trouvent un gain au moins aussi considérable que celui qu'ils pourroient faire dans leur commerce.

Plusieurs aiment assez la sculpture, la peinture et autres arts semblables. Ils ont des charpentiers, des serruriers et autres artisans, mais en petit nombre, et leurs ouvrages sont fort grossiers. Ils sont curieux des mathématiques, de l'astronomie, de l'architecture, etc. ; mais ils n'y sont pas fort habiles. Ils ont un nombre déterminé de mots, dont ils se servent à compter

les années; par exemple, l'année du Lion, de l'Ours (1), du Bœuf, du Cheval, du Lièvre, de la Poule, etc. Ils forment leurs années de douze mois, et, au bout de certain temps, ils en ajoutent un treizième, afin de regagner, par cette intercalation, ce qu'ils ont perdu. Ils connoissent la division de leurs années en mois, en semaines, en jours; ils ont des noms particuliers pour cela, mais leurs jours ne se divisent qu'en quatre parties. Ils ont, comme nous, une espèce d'épacte pour compter le cours de la lune, mais il n'y a qu'un jour de différence entre les Tartares et les Boutans. Ils savent fort bien déterminer le jour de l'eclipse du soleil et de la lune; mais ils ont la même superstition que tous les peuples de l'Orient; car, avant qu'elle arrive, la plus grande partie du peuple va au temple faire des prières et une procession, demandant à Dieu, avec une grande ferveur, qu'il ne leur arrive rien de fâcheux pendant cette éclipse. Lorsqu'elle commence, ils font un grand bruit de trompettes et de tambours; ils allument du feu sur le haut de leurs maisons, et tirent de la mousqueterie; néanmoins je n'ai pu découvrir quelle pouvoit être leur intention en faisant toutes ces choses.

(1) Il n'y a pas, dans le cycle tartare, de lion ni d'ours; les autres noms rapportés ici sont exacts. (E.)

Messieurs les Souscripteurs aux *Nouvelles Annales des Voyages* recevront à la fin de ce mois le complément du tome IV, qui termine la première année.

Ils peuvent dès à présent renouveler leur souscription pour la seconde année, dont les livraisons se succéderont avec beaucoup plus de régularité.

Le prix de la souscription est, comme par le passé, de 30 fr. pour Paris, 36 fr. pour les départemens, et 42 fr. pour l'étranger.

Au bureau des Nouvelles Annales des Voyages, chez GIDE FILS, rue Saint-Marc-Feydeau, N.° 20.

De la ville de Lassa.

La description étendue d'un pays aussi vaste que le Boutan rempliroit aisément plusieurs volumes ; mais comme je ne donne ici qu'une relation sommaire des choses les plus ordinaires, je me proposerai pour unique objet la ville de Lassa, parce qu'étant la capitale de tout le royaume, on peut supposer que toutes les autres lui ressemblent plus ou moins, quant à la religion et aux mœurs.

Cette ville est bâtie dans un terrain uni ; elle n'est pas fermée de murailles, mais entourée de montagnes qui la commandent de tous côtés ; c'est la demeure du grand lama et du roi de tout le pays. La ville est assez petite par elle-même, mais les pavillons tartares sont formés avec beaucoup d'adresse, de bâtons entrelacés de grands pieux et de gros feutres que les Boutans nomment *télembé*. La plus grande partie de ces pavillons est hors de la ville ; ils lui servent comme de faubourgs, mais ils sont répandus dans la campagne sans aucun ordre. Cette ville, quoique petite, est fort peuplée par le grand nombre d'étrangers que le commerce y attire de tous les pays voisins, surtout du Mogol et de l'Indoustan. On y compte environ 30,000 personnes ; ce qui fait que les maisons sont fort

chères, parce que l'on est obligé d'en louer, et que nul propriétaire ne peut vendre la sienne, ou, pour parler plus juste, celle qu'il occupe : car, quoiqu'il l'ait fait bâtir à ses depens, il ne lui est pas permis de s'en défaire; d'autant qu'il tient le fonds, sur lequel il l'a fait bâtir, de la libéralité du prince; si l'on peut donner ce nom à la concession d'une chose que l'on a payée au double par les présens qu'il a fallu faire pour l'obtenir!

Les palais ou maisons considérables des Boutans sont bâties de pierres comme les nôtres, mais maçonnées avec du mortier, parce qu'ils n'ont pas de chaux. Ils blanchissent leurs murailles deux fois l'année, avec une terre que je crois composée, quoiqu'ils la disent naturelle. Au-dedans de leurs maisons, les murs sont polis et luisans comme les nôtres; mais ils les ornent de peintures au lieu de tapisseries, ainsi que nous le faisons; ils n'ont point de jardins, car ils ne les aiment pas, mais seulement une chambre particulière plus ornée que les autres, et embellie, outre les peintures, de quelque sculpture grossièrement faite et dorée. Leurs tableaux sont des représentations de leurs saints, peints sur une toile brodée en soie à l'aiguille. Ils n'ont ni tables, ni siéges, ni lits, ni presque aucun des meubles que nous connoissons, parce qu'ils s'asseyent, dorment et mangent sur la terre; se servant pour lits et pour siéges de certains gros

feutres pliés en plusieurs doubles, et d'une étoffe de plusieurs couleurs, sous laquelle les plus riches mettent encore du coton. Leurs meubles de cuisine sont de fer, de fonte, de cuivre étamé, de terre, de bois ou d'argent, suivant la qualité et la richesse des gens. Les maisons des particuliers sont de briques cuites au soleil, et celles des plus pauvres sont simplement de terre ou de mortier séché, sans être formé en briques, mais on en voit peu de cette dernière sorte. Toutes ces maisons sont sans toits, c'est-à-dire plates et en terrasses.

On ne pourroit vivre à Lassa, si on n'apportoit tout du dehors, et même de fort loin; tout son terrain étant stérile et sec seulement. Lorsqu'on trouve parmi les montagnes quelque petite plante, arrosée d'une eau courante, on y sème un peu d'orge ou de blé. J'ai dit où il y a de l'eau courante, parce qu'il ne pleut, dans ce pays, que trois mois de l'année, juin, juillet, août; et que, pour semer les terres au mois de mars, il faut les inonder. Tout le reste des choses nécessaires à la vie, vivres et vêtemens, viennent de fort loin, On apporte, par exemple, la viande et le beurre des provinces éloignées, depuis cinq jusqu'à quinze journées de chemin; le bois et plusieurs fruits, depuis cinq jusqu'à dix journées; le riz, depuis plus de deux mois de chemin; les étoffes de soie, le tabac, de la Chine. Le

pays fournit un peu d'étoffes de laine, de viande et de beurre, mais en petite quantité. Les toiles de coton, l'ambre, le corail, les perles, viennent du Mogol; non que ces choses se trouvent dans le pays, mais les Mogols les achètent des Européens pour les porter au Boutan. Le fer, le cuivre et les autres métaux, viennent de l'Indoustan, aussi bien que les ouvriers qui les emploient, et ainsi presque de toutes les autres choses. Ce n'est pas que le pays ne produise un peu de la plupart de ces choses, mais c'est en si petite quantité qu'on le peut presque compter pour rien.

Ils font de la farine avec leur orge, et la mangent toute sèche, ou du moins ils la délaient avec un peu d'eau, comme nous faisons pour empâter les poulets, et ils en prennent une poignée qu'ils serrent dans leurs mains, pour la pouvoir mettre plus facilement dans leur bouche. Ils ne se servent de la farine de froment que pour faire des pâtes frites dans l'huile ou dans le beurre, dont ils se régalent les jours de fêtes, ou aux réjouissances de leurs noces. Avec leur orge, ils font une boisson qui ressemble à notre tisane, et ils en tirent une liqueur forte dont ils s'enivrent. Les Tartares ont une espèce d'eau-de-vie qu'ils tirent du lait de leurs cavales. Ils mangent de la viande; quelques-uns la font un peu cuire, mais les autres la mangent toute crue,

et même quelquefois un peu puante. Les pauvres se servent de bouzes séchées de vaches ou d'autres animaux pour se chauffer; et si ce feu ne fait guère de flamme, il fait en récompense beaucoup de fumée, en sorte que l'eau pour les yeux est d'un grand usage en ce pays. Ils prennent du poisson dans une grande rivière qui passe auprès de la ville de Lassa, et qui va se jeter dans la mer auprès du Bengale (1); mais la pêche n'est permise que pendant cinq mois, après lesquels le roi fait publier une défense qui dure depuis le mois de février jusqu'à celui de septembre. Ils sont persuadés que, si, pendant ces sept mois, on tuoit du poisson ou des animaux sauvages, la récolte seroit mauvaise cette année.

Il n'est pas permis d'avoir des poules dans la ville, mais seulement à deux ou trois journées où l'on en trouve en petite quantité; les œufs se peuvent porter à la ville, où on les vend publiquement. Je n'ai pu savoir les raisons de cet usage.

Dans les lieux habités, on trouve des bœufs, des mulets, des ânes, des chameaux. Les bœufs sont un peu différens des nôtres (2), parce qu'ils ont, sur le col et à la queue, des crins aussi longs

(1) Le Tsangpou ou Bourampoutra. (E.)

(2) C'est le Yak, ou le *Bos grumiens* de Pallas. (E.)

et aussi beaux que ceux de nos chevaux de carrosse. Sur le dos, ils ont le poil comme les bœufs de ce pays : dans le reste du corps, ils ont le poil long de plus d'une demi-palme ; comme il est très-fin, ils le coupent et le filent pour en faire des habits. J'en ai apporté un que j'ai laissé à Lyon. Ces étoffes sont plus fortes que celles de laine, mais il s'en faut beaucoup qu'elles soient aussi chaudes. Ils font des cordes avec le crin du col et de la queue. Ces bœufs servent non seulement pour la terre, mais encore pour porter des fardeaux, et quelquefois de monture. On y trouve aussi des porcs, des chèvres et des moutons, et ces derniers servent aussi à porter des paquets ou fardeaux ; mais, comme on le peut imaginer, ils ne sont pas gros.

Dans les campagnes on trouve des cerfs, des chevreuils, quelques lièvres et quelques pigeons, mais surtout l'animal qui produit le musc. Il ressemble à une chèvre ; mais il a le poil plus court et plus hérissé, la tête longue ; il a deux grosses dents qui sortent de chaque côté, à peu près comme celles de l'éléphant. Il porte le musc sous le nombril, avec une excroissance de peau semblable à un abcès ; c'est là-dedans qu'est le musc qui sent fort mauvais quand il est frais. Pour l'avoir, il faut tuer l'animal ; après quoi on en coupe la peau, autour de cette bourse que l'on laisse entière, fermée naturel-

lement de deux peaux, c'est-à-dire de l'extérieure qui est couverte de poil, et l'autre intérieure qui tenoit au corps de l'animal. Il n'y a que les mâles qui portent le musc ; mais cette bourse est fort différente des t....., que l'on jette comme inutiles. Lorsque l'animal vient au monde, il apporte une petite bourse qui croît avec lui ; les plus grosses et les mieux remplies pèsent, lorsqu'elles sont sèches, environ une once et demie ; la chair en est fort bonne à manger.

Le musc est la marchandise particulière au Boutan ; on en tire encore quelques étoffes de laine, avec un peu d'or que l'on tire en différentes mines, mais peu abondantes. Les fruits que l'on porte à Lassa sont des pêches, des mûres et des pommes fort petites et fort aigres. Environ à quinze journées de Lassa, on trouve quelques vignes et du raisin. Les herbes et les racines bonnes à manger sont des raves que l'on trouve toute l'année, et dont la graine sert à faire de l'huile, une espèce de chicorée sauvage, du plantain, de l'ortie, des mauves et du sainfoin. A l'égard des légumes, on y trouve un peu de lentilles qui viennent de l'Indoustan et dans le territoire de Lassa, un peu de pois sauvages que les hommes mangent lorsqu'ils sont verts, et qui servent de dragées aux chevaux lorsqu'ils sont secs, et réduits en farine pour abreuver les bêtes de somme.

Les Mogols et les habitans de Cachemire leur portent des épiceries et des raisins secs de plusieurs endroits, aussi bien que le sucre et les drogues médicinales. A deux journées de Lassa, on trouve une espèce de grosse cannelle, qui ne conserve sa qualité que pendant une année ; mais, au bout de ce temps, ce n'est plus que du bois.

L'argent qui a cours à Lassa et par tout le royaume est une monnoie qui vient du Népal où elle est nommée *manoermani* (1) ; les Boutans la nomment *pétan* (2). Elle est ronde et de la valeur de deux caralottondes de Boulogne, (deux paoli); selle est marquée de quelques lettres du nom du roi du royaume et de l'année courante. Outre cette monnoie réelle, les Boutans en ont une idéale qu'ils appellent *tangls* et qui vaut six pétans et deux tiers, c'est-à-dire, en les réduisant à nos monnoies, treize paolis et un tiers. Pour compter par tangls, ils ont certaines balances ajustées aux différentes sommes, avec lesquelles ils pèsent l'or et l'argent lorsque l'on n'a point de ces monnoies. Il est vrai que, quand la somme est grande, il faut payer dix pour cent pour le

(1) *Mouni* signifie, en tibétain, une chose précieuse. La monnoie se nomme *ngoula* et *peltrang*. C'est probablement ce mot que l'auteur a changé en celui de pétan. (E.)

(2) Peut-être du nom de la ville de Patna.

change de l'argent monnoyé. Pour les choses moins importantes, le commerce se fait par échange, avec du thé, du tabac, du beurre, du sel, et quelques autres marchandises qui sont rares et recherchées dans ce pays. Lorsque les choses que l'on veut acheter valent la sixième partie d'un pétan, il n'est pas nécessaire de faire les paiemens en argent, parce qu'il y a des mouchoirs de soie de la Chine, nommés *manses* ou *mantéhia*, qni servent de monnoie, et qui ont cours pour cette somme, pourvu qu'ils soient au moins carrés ; car s'ils sont plus longs que larges, on les prend sans mesurer. Il y a encore une autre sorte de monnoie qui sert à partager les mouchoirs en plusieurs parties : ce sont des fruits de l'Indoustan qui sont en dedans tout semblables à la noix muscade ; mais ils n'en ont ni le goût ni l'odeur, et dont la figure extérieure est à peu près celle d'une pomme de pin, dont les écailles ne sont presque point relevées : on les nomme *konion*. Ils ont encore une autre sorte de monnoie, qu'ils nomment *sanso*, et qui est du prix des manses ou mouchoirs de la Chine. Cet échange rend les voyages fort embarrassans et fort incommodes, parce qu'il faut porter avec soi presque de toutes ces choses, pour contenter ceux chez qui l'on passe, et qui ne sont obligés de prendre en paiement que ce qu'ils veulent ; en sorte que si l'on manque de ce dont ils ont

besoin, ils vous laisseroient crever de faim. Ce n'est pas que l'argent n'ait cours partout, mais c'est qu'il y auroit trop à perdre si l'on faisoit les paiemens en argent. Je me suis trouvé moi-même dans cette situation; ayant besoin une fois, d'un peu de farine d'orge, et une autre fois d'un peu de riz; je ne pus l'avoir pour de l'argent, quoique je fusse, pour ainsi dire, près de mourir de faim. J'avois marché toute la journée précédente; et, ayant trouvé le soir une grande quantité de neige, je ne pus la traverser, et il fallut passer la nuit dans cet endroit sans avoir de quoi manger. Les provisions étoient finies, et je ne mangeai rien jusqu'au jour suivant, que je trouvai un homme qui me donna une poignée de maïs pour un peu de tabac.

Il n'est permis à personne de se faire justice dans ce royaume, même dans les moindres choses. Par exemple, lorsqu'un valet fait quelque faute, son maître ne peut lui donner un soufflet, et encore moins un coup de bâton; s'il le fait, et que le valet s'en plaigne, on lui en fera rendre dix fois autant en pleine place, par la main du bourreau; mais si le valet fait une faute, le maître peut s'en plaindre, et le gouverneur ne manquera pas de le faire punir publiquement. Quand on a reçu quelque injure, ou souffert quelque tort de la part d'un autre, il n'est pas besoin de recourir aux sergens pour l'amener en justice; il

suffit de le sommer de comparoître devant le gouverneur, ou même les temoins, et la justice est rendue sans beaucoup de procédure. L'accusé ne sauroit refuser de venir devant le juge, s'il n'a pris ses mesures pour abandonner le royaume sur-le-champ. On emploie peu de papier en procédures et en informations, même dans les affaires les plus importantes; et l'on voit peu de prisons réglées et ordinaires, parce que l'on s'attache à instruire le fait sans aucun retardement, et que l'on rend aussitôt la sentence, conformément au crime dont il s'agit. On observe assez la loi du talion : on ôte la vie à celui qui a tué. Celui qui en a battu un autre est battu lui-même : celui qui cause quelque dommage est obligé de le réparer avec usure; par exemple, celui qui tue un cheval en paye dix fois la valeur. Si le cheval valoit dix écus, il en paiera cent. Les voleurs sont très-sévèrement punis. Le serment judiciaire se fait ordinairement en plongeant la main dans un vase d'huile bouillante, où il y a deux pièces de monnoie, une noire et l'autre blanche; celui qui tire celle-ci gagne son procès, mais il en a la main estropiée.

Un marchand arménien, qui demeuroit à Lassa, avoit prêté une somme d'argent à un Indien idolâtre; ce dernier mourut, et ses héritiers nièrent la dette, à cause que l'Arménien n'avoit point de reconnoissance du mort. Le roi proposa

le serment aux deux parties. L'Indien dit qu'il jureroit sur la statue de son dieu, et que l'Arménien pourroit faire de même; celui-ci refusa, comme une chose contraire à sa loi, et expliqua de quelle manière nous faisons le serment. Le roi envoya un de ses premiers ministres chez moi, l'Arménien et l'Indien, avec un ordre de sa part, de faire prêter serment à l'Arménien, suivant l'usage de notre loi. La chose ayant été sue de plusieurs personnes, on accourut en foule à ce spectacle : je conduisis l'Arménien dans notre chapelle , et, en présence de ce ministre et de tous ceux qui y étoient veuus, je fis une courte exhortation à l'Arménien, et lui fis faire le serment sur le Missel : le gentil jura sur la statue de son dieu, en présence du ministre ; et, quand on eut fait le rapport des deux sermens au roi, il prononça et jugea en faveur de l'Arménien, sous prétexte que sa loi ne lui permettoit pas de mentir.

Lorsque le roi est absent, il y a quatre princes qui gouvernent avec le titre de théissans : ils sont à présent Tartares, aussi bien que lui; et, à leur défaut, ou même pour les affaires moins importantes, c'est-à-dire pour les affaires criminelles qui ne vont pas à la mort, il y a huit théissans inférieurs qui ont chacun un tribunal distinct. Il y a, pour les affaires civiles, un gouverneur avec un magistrat sous lui, qui a le titre de sous-

gouverneur. Personne ne peut donner la sentence de mort que le roi; et, pendant son absence, les autres magistrats en instruisent le procès. On permet à l'accusé de proposer ses défenses, ou par lui-même, ou par l'entremise de son procureur; mais le tout se fait toujours fort promptement. Quand il peut prouver qu'il étoit ivre ou hors de sens, il n'est point puni, parce que c'est au vin seul qu'on attribue le crime ou la faute qu'il a commise.

Des habits des Boutans et des Tartares.

Le roi est vêtu à la tartare, sans aucune différence du reste de sa nation; quant à la forme des habits, il a sur la tête une espèce de bonnet fourré, avec une large bordure de la même fourrure, qui est pour l'ordinaire d'une fourrure de prix. Ce bonnet n'est pas pointu, mais plutôt plat, avec une grosse houppe de soie rouge sur le sommet. L'habit est comme celui des Turcs, une veste, mais qui n'est pas si longue, et qui est plus étroite, ne passant guère le genou; les bas et les souliers sont d'une seule pièce, comme les bottines.

Les gouverneurs et les magistrats, étant dans les fonctions de leurs charges, sont habillés comme les femmes du pays, avec une mître sans pointe, les cheveux pendans et tressés, le corps

et la jupe joints ensemble, comme le portent chez nous les paysannes (1); le corps n'est point lacé, mais croisé l'un sur l'autre et serré avec une ceinture de drap : la couleur de l'habit doit être noire; les souliers et les bas liés aux genoux. Ils ont un manteau, dont un bout tombe sur l'épaule et sur le bras gauche; l'autre, passant sous le bras droit, se rejette sur l'épaule gauche, en sorte que tout le corps est couvert, à la réserve du bras droit. Ils portent des pendans d'oreilles, larges comme la main; mais, comme leur pesanteur les blesseroit, ils les attachent à une petite courroie qui se lie sur la tête et passe sous le bonnet.

Les autres Boutans portent un habit presque semblable aux Tartares; mais, au lieu de bonnet, ils ont une espèce de grand chapeau jaune, et le poil assez long, comme les capots des matelots de ce pays; ils ont les cheveux longs et flottans.

Les femmes sont vêtues comme les officiers; mais, au lieu de bonnet, elles ont une espèce de chapeau, fait d'un bois mince et léger, couvert dedans et dehors d'une toile rouge et préparée avec de la cire; ce chapeau ne ressemble pas mal à un plat renversé sur la tête. Il est tout couvert de belles perles par le dehors, en

(1) C'est en Italie.

sorte qu'il y en a qui valent jusqu'à plus de cent quarante mille écus romains : on croit bien qu'il n'y en a pas un grand nombre de ce prix; mais on peut compter qu'il n'y a point de femme qui n'en àit un conforme à sa richesse, et souvent même plus cher qu'elle ne devroit le porter.

Le reste de la parure des femmes du Boutan consiste dans un grand nombre de grands colliers de corail ; le plus long va jusqu'à la ceinture, et les autres diminuent par degrés jusqu'à la gorge, où elles ont un collier d'ambre jaune, vif et transparent comme le nôtre : plus les grains sont gros, plus on estime le collier. J'en ai vu d'aussi gros que les boules avec quoi les enfans jouent dans les rues; et, quand celles-là sont d'une même espèce, elles sont fort chères.

L'habit des femmes tartares est presque semblable à celui des femmes d'artisans à Rome : elles portent une espèce de robe de chambre, mais sans peinture ; elles portent le bonnet comme les hommes, mais les cheveux tressés et pendans en devant jusqu'aux genoux ; au lieu que les hommes n'en portent qu'une menue et assez longue, qui pend sur le dos. Les Boutans portent, comme nous l'avons dit, les cheveux longs et épars.

Les armes dont ils se servent, sont les tellebeslares, le sabre, la lance, le mousquet et le

canon : tout le monde peut faire de la poudre et des balles. Les Tartares sont plus belliqueux et plus hardis que les Boutans, surtout leur cavalerie, qui est asez bonne, mais sans ordre et sans discipline.

Les Boutans ne prennent qu'une femme à la fois; mais j'ai ouï dire qu'ils ne sont point obligés de rester ensemble toute leur vie, et qu'ils peuvent la répudier pour en épouser une autre. Dans leurs alliances, ils n'ont aucun égard à la parenté. A l'exception des sœurs, et pour l'ordinaire des cousines, ils peuvent épouser toutes sortes de personnes. Le consentement des deux parties ne suffit pas; il faut que celui des parens s'y joigne. Autant que je l'ai pu savoir, il n'y a aucune fonction religieuse dans leurs mariages. Je ne sache pas qu'ils fassent aucunes cérémonies à la naissance de leurs enfans. Lorsqu'un particulier est malade, on appelle des religieux en nombre, plus ou moins grand, selon sa fortune. Sitôt qu'ils sont arrivés, ils se rangent dans la chambre du malade, lisent tout haut, à voix forte, dans leurs livres, et continuent toute la journée dans cet exercice. Sur le soir, ils font, avec de la pâte, des pyramides qu'ils ornent de trois roses de beurre, et de trois croix de paille; et, ayant mis le tout dans des vases, ils commencent à chanter, avec des cierges allumés et des sonnettes à la main dont ils

sonnent de temps en temps. Ils élèvent en l'air, de fois à autre, ces pyramides et les vases où elles sont, comme par manière d'offrande, et les remettent à leurs places. Après qu'ils ont fini leurs cantiques, ils jettent sur ces pyramides une eau sucrée qu'ils conservent à cet effet : après que cette cérémonie est finie, ils vont porter les pyramides en un lieu où elles puissent être mangées des corbeaux, qui sont en grand nombre en cette ville, et ils brûlent les croix de paille. Quant au nombre de ces pyramides, je leur en ai vu faire ordinairement trois ; quelquefois cependant ils en font un plus grand nombre, ou même, au lieu de ces pyramides, ils font d'autres figures avec du beurre.

Lorsque quelqu'un meurt, on garde le corps dans la maison pendant trois jours; les lamas y viennent, et passent les trois jours à chanter et à lire dans leurs livres. A la fin du troisième jour, on fait porter le corps hors de la ville, et l'on donne deux piastres aux hommes qui les mettent en morceaux et les donnent à manger aux chiens. Les parens du mort font quelques aumônes aux lamas et aux autres pauvres. Quelquefois ils mettent, pendant un ou deux jours, une personne auprès du chemin public, pour donner à boire du thé ou de la bière aux passans. Lorsque l'année de la mort est passée, ils font venir des lamas une seconde fois, et souvent

donnent à manger à tous les pauvres qui veulent venir ; faisant cuire de la viande ou du riz au-dehors de leurs maisons, afin que ces pauvres en soient avertis. Quelquefois, lorsqu'ils sont malades, qu'ils ont quelque chagrin, et qu'il leur est arrivé quelque malheur, ils amassent un grand nombre d'enfans, les nourrissent et les payent, afin qu'ils passent la journée à réciter quelques prières.

Du culte ou de la religion des Boutans.

Les Boutans disent que, suivant ce qu'ils trouvent dans leurs livres, leurs ancêtres observoient une religion différente de celle qu'ils suivent aujourd'hui ; celle-ci leur ayant été donnée par un lama ou prêtre venu des Indes. A l'égard du temps, ils n'en conviennent pas trop bien entre eux ; ils sont seulement d'accord d'environ mille ans (1).

Les Boutans adorent un Dieu en trois personnes. Ce seroit parmi eux un grand blasphême de reconnoître trois dieux. Entre les trois personnes,

(1) Cette tradition paroît d'une exactitude remarquable, si on la compare aux récits des historiens chinois. Il y a beaucoup à rabattre des idées qu'on s'est faites des antiquités tibétaines, et l'on ne peut même faire aucun fond sur la prétendue chronique publiée par le P. Georgi. (E.)

ils admettent une priorité et une postériorité plus ou moins grande. Ils croient encore qu'une de ces trois personnes s'est faite homme, mais pour son plaisir. Quelques-uns m'ont dit que la mère de Dieu ne l'a pas mis au monde par les voies ordinaires, mais qu'il est sorti par le côté. La suite nous apprendra s'ils entendent par là la sainte Vierge. Il est toujours sûr que les Boutans ont en grande vénération une femme qu'ils disent avoir été la mère d'un saint lama. Ils nomment cette personne divine, qui s'est faite homme, *Lama Contcho* (1) : ce mot de *Contcho* est le nom de Dieu.

Ils ont une connoissance de la création et du commencement du monde, et ils croient qu'il finira par le feu. Ils reconnoissent des anges, un paradis pour ceux qui auront bien vécu, et un enfer pour ceux qui ne cessent pas de mal faire. Ils croient que ces deux états ne finiront jamais : mais, outre le feu de l'enfer, ils en admettent deux autres, dans lesquels les ames resteront, à ce qu'ils disent, jusqu'à ce qu'elles aient expié les péchés qu'elles ont commis. Après quoi, elles sortiront au temps que Dieu viendra ; mais, pour celles qui sont en enfer, elles n'en sortiront jamais. C'est pourquoi, ceux qui veulent mener une vie plus régulière craignent fort d'y aller.

(1) *Lama Khootchho.*

Ils voudroient savoir s'ils sont aimés de Dieu, et ils se recommandent, pour cela, aux prières des autres personnes de leur religion. Ils ont grande confiance en leurs saints, témoignent beaucoup de vénération pour leurs images, et les saluent par respect dans leurs maisons, aussi bien que dans leurs temples. Ils brûlent de l'encens, placent des lumières devant ces mêmes images, les ornent et leur adressent des prières, dans l'espérance d'être exaucés par leur intercession.

Ils font consister la sainteté dans les vraies vertus morales. Un homme véritablement humble, patient, abstinent, charitable, retiré de toutes choses du monde, contemplatif, etc. ; un tel homme, dis-je, est ce qu'ils nomment un saint. Les figures sous lesquelles ils les représentent, sont modestes et propres à exciter la dévotion. Je crois que, si j'en avois apporté quelques-unes en ce pays, et que j'eusse mis au-dessous les noms de nos saints, on auroit eu de la peine à ne pas s'y méprendre.

Il y a, dans Lassa, un temple qui est le plus fameux de tout le royaume. Les étrangers y viennent en dévotion de tous côtés. Dans ce temple, près de ce que nous appelons le maître autel, il y a une espèce de tribune ou grand tabernacle, fait de divers morceaux de bois sculptés et dorés partout. Il est posé sur un plan assez semblable à nos autels, orné de fleurs et

d'autres choses. Derrière ce tabernacle, sur un lieu un peu élevé, est posée une image d'un homme venérable, avec une chape, pareille à celle que nous portons dans les cérémonies ecclésiastiques. Les religieux du Boutan m'ont dit que cette figure porte sur la tête un triangle, dont les trois angles sont inégaux. Ils croient tous que cette image est celle de la divinité : c'est pourquoi ils lui offrent de l'encens, mettent quantité de lumières devant elle, l'ornent de fleurs, lui font un grand nombre de révérences, de génuflexions et de prosternations. Dans tous leurs chagrins, lorsqu'ils veulent obtenir quelque chose de Dieu, ils courent à ce temple, y laissent de larges aumônes, et payent les religieux, afin qu'ils prient pour eux et qu'ils fassent le *Koran* (1) à leur intention. Faire le koran, c'est faire une espèce de procession autour du temple. Le chemin est assez long, et on en fait accommoder un à cet effet. Il est toujours rempli de gens qui font cette procession, même dans les temps les plus rigoureux de l'hiver : on ne peut en vérité s'empêcher d'avoir quelque pitié de ces pauvres gens, lorsqu'on voit l'assiduité et la dévotion avec laquelle ils font ce koran, récitant toujours quelques-unes de leurs prières. Il est vrai que j'ai vu à Lorette les chrétiens faire le tour de la Santa-

(1) Ou *Coram*. Voy. GEORGI, *Alphab. tibét.*, p. 415. (E.)

Casa, à genoux; mais il faut convenir que je n'en ai vu aucun qui fasse le tour de toute l'église, et encore moins en y comprenant les bâtimens contigus : au lieu que la dévotion de ces pauvres païens est si grande à l'égard de leur temple, que, quoique le circuit soit plus grand que celui des églises et des maisons voisines de Lorette, ils le font tout entier, non seulement à genoux, mais prosternés par terre, avec les bras alongés le long de la tète. En cet état, ils font, avec leurs doigts, une marque, et, se levant, ils marchent quelques pas; et, lorsque leurs pieds sont sur cette marque, ils se prosternent de nouveau, et font une autre marque avec leurs doigts, en achevant de cette manière, par leurs différentes prosternations, le circuit qu'ils ont commencé; ils le font souvent trois fois consécutivement.

Dans leur temple, au-delà de ce que nous avons appelé l'autel ou le tabernacle, est l'image de leur dieu. Il y a tout autour de l'église de petites chapelles fermées de grilles de fer. Lorsqu'on regarde au travers, on voit des espèces de cercueils avec des figures assez devotes au-dessus, et un grand nombre de lampes allumées. Les Boutans disent que ce sont les sépulcres de leurs saints lamas; mais il peut y avoir quelque difficulté, à cause de ce que nous avons dit plus haut, que les Boutans n'enterrent ni n'ensevelissent leurs morts : cependant il se pourroit faire

aussi que ce fussent véritablement les corps des lamas qu'ils croient saints, parce que l'on m'a dit que ceux d'entre leurs lamas qui avoient bien vécu ne sont pas mangés des chiens, mais qu'ils se conservent.

Au milieu de ce temple, il y a un espace séparé par des toiles, où les religieux sont perpétuellement occupés à chanter ou à lire; se relevant les uns les autres en un temps marqué et suivant l'ordre établi. Non seulement on voit un grand nombre d'ornemens dorés dans l'intérieur de ce temple, mais encore le toit et une grande corniche de cuivre qui règne tout autour le sont également. Au mois de mars, on célèbre dans ce temple une grande fête qui dure huit jours entiers. Il vient une quantité prodigieuse de peuple de tout le royaume à cette solennité; et il y a quelques années que l'on compta jusqu'à soixante-dix mille religieux étrangers, à chacun desquels le lama défunt donnoit par jour au moins un tangl, c'est-à-dire treize paolis et un tiers en aumône, et cela pendant huit jours de la fête. J'ai dit au moins un tangl, parce qu'il y avoit des jours qu'il donnoit trois, quatre, ou même jusqu'à cinq tangls, à chaque religieux; mais le plus que le lama d'aujourd'hui ait donné, c'est un demi-tangl, ou un peu moins de sept paolis. Comme dans le fond du cœur on ne le croit pas légitimement établi, ce concours est

beaucoup diminué. En effet, la dernière année (en 1715) que j'y étois, on ne compta que quatorze mille religieux étrangers. Il est vrai que, dans ces occasions, parmi le grand nombre de ceux qui font le Koran, il y en a qui le font en badinant ou en riant, et à grands pas, sans témoigner beaucoup de dévotion.

Du grand lama et des religieux du Boutan.

En voyageant dans le royaume de Boutan, on rencontre assez fréquemment des bâtimens en forme de château, que l'on prendroit pour des bourgs; cependant ce ne sont que des couvens de religienx construits ordinairement loin des villes et des lieux habités par les séculiers. Ces religieux y vivent régulièrement dans l'observation de leurs vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté. Aucun religieux ne peut sortir du couvent, encore moins en découcher, sans la permission du supérieur. On lui permet de conserver pendant sa vie quelque chose pour son usage personnel; mais il ne peut en disposer à sa mort, et tout appartient de droit au couvent. Lorsque quelqu'un est convaincu d'incontinence, son supérieur le fait lier les bras en croix à la porte du couvent. On le laisse dans cet état pendant trois jours, après quoi on le détache et on le chasse du couvent, comme indigne de rester avec les autres

religieux : il ne lui est pas permis pour cela de quitter l'habit ni de se marier; mais il est contraint d'aller de couvent en couvent en demandant son pain.

Tous les religieux sont habillés d'une manière particulière. La forme de leurs habits est assez semblable à celui que nous donnons à nos apôtres dans nos tableaux; la couleur en est toujours rouge. Quelques-uns portent sur leurs épaules une pièce jaune; leurs robes n'ont point de manches, et ils ont toujours les bras nus; mais pendant le grand froid ils les couvrent de leurs manteaux. Quelques-uns, au lieu de manteau, portent une espèce de chape, comme quelques-uns de nos religieux; mais elle est toujours de la même couleur, c'est-à-dire rouge.

Dans chaque couvent il y a un supérieur qui a le titre de lama; car, quoique les séculiers le donnent à tous les religieux, il ne leur convient pas néanmoins, parce que leur nom de religieux est *dara*. Il y a quelques couvens dont les supérieurs ont juridiction sur ceux des couvens inférieurs; mais ils dépendent tous d'un supérieur général que l'on nomme *grand* ou *saint lama*. Les peuples croient que l'esprit de Dieu réside en lui; c'est pourquoi ils le traitent de saint, et croient que tout ce qu'il détermine en matière de culte et de religion est vrai et infaillible. Ils ajoutent que l'esprit de Dieu habite aussi dans les autres

supérieurs, mais d'une manière bien moins parfaite.

Ce grand lama vit dans une grande retraite, ne sort que trois ou quatre fois l'année de son couvent, et vient une seule fois dans la ville. Lorsqu'il y est, il demeure dans le couvent qui est joint à la grande église; dans ses autres sorties, il va dans les couvens voisins de la ville. Lorsqu'il marche, il est accompagné d'une suite nombreuse et magnifique; ce cortége se nomme *simulo* dans le pays. Le roi est obligé de s'y trouver présent avec tous les grands et tous les magistrats de la ville, la cavalerie et l'infanterie étant sous les armes et en bon ordre. Le grand lama est à cheval, couvert d'une chape, avec un chapeau à haute forme sur la tête; il est accompagné de plusieurs autres lamas, qui portent la chape et une espèce de mître sur la tête, assez semblable à celle de nos évêques; d'autres, au lieu de la mître, portent une espèce de chapeau ou de capuce; quelques autres un chapeau peu différent des nôtres, mais blanc; d'autres enfin une espèce de chapeau doré. Après eux suivent les supérieurs des couvens inférieurs, qui sont habillés comme de simples religieux.

Lorsque le lama vient à mourir, les autres lamas inférieurs consultent le prophète pour lui demander où l'ame du défunt est allée, et, pour parler plus juste, sur qui l'esprit de Dieu qui l'inspi-

rait est allé se reposer. Quelque éloigné que soit celui que le prophète désigne, on l'envoie querir sans prendre garde aux frais, et on le conduit au grand couvent pour l'instruire. Quand ils croient qu'il l'est suffisamment, ils l'amènent au pied du trône du lama, après quoi le roi lui présente un petit mousquet, en lui faisant une petite révérence ; ensuite les principaux lamas lui demandent s'il est véritablement le grand lama. Il répond qu'il l'est; ils lui demandent encore une marque comme il est le même lama défunt : aussitôt il leur dit d'aller dans un tel endroit, qu'ils y trouveront une telle chose qu'il y a mise autrefois lorsqu'il étoit lama. On va la chercher sur-le-champ; et, l'ayant trouvée, comme on peut se l'imaginer, les lamas le prennent et le mettent sur le trône, après quoi ils vont un à un lui vouer obéissance : le roi fait la même chose, et tous les magistrats de suite.

Après cette cérémonie, le nouveau lama reste lama jusqu'à sa mort. Il demeure pour l'ordinaire dans le grand couvent de Lassa, où l'on compte trois mille religieux. Sous le lama défunt, il y en avoit jusqu'à cinq mille qui y demeuroient.

Il y a cinq couvens d'hommes à Lassa, dont le moindre est de deux cent cinquante religieux : on n'en compte qu'un de filles, qui vivent avec une grande régularité, ne leur étant permis de parler qu'à leurs plus proches parens des premier,

second et troisième degrés. Outre les religieuses, il y en a encore qui demeurent chez elles, qui doivent observer la même règle que les autres et aller passer certains jours de l'année dans le couvent, pour marquer leur soumission et leur dépendance à leurs supérieures. Quoiqu'elles soient presque toujours hors du couvent, on n'entend presque point dire qu'il arrive de désordre.

De même que les Boutans croient un homme inspiré de l'esprit de Dieu qui lui fait faire le bien, ils croient aussi qu'il y a un autre homme inspiré du mauvais esprit, qui le porte à faire le mal. S'il se trouve à Lassa un homme assez méchant pour vouloir passer pour tel; avec ses ruses et ses fourberies, il fait tout trembler, jusqu'au roi lui-même. On croit tout ce qu'il dit sur sa parole : il a l'art de leur persuader qu'il a chez lui un esprit malin qui lui rend des oracles, aux ordres duquel il est forcé d'obéir, sans aucun égard au rang, au sexe, ni au caractère, lorsqu'il lui ordonne de faire quelque mal. Pour confirmer sa doctrine par des exemples sensibles, il sort de chez lui, une fois ou deux le mois, précédé de quelques instrumens qui rendent un son lugubre : comme de lames, de bannières, de deux hommes qui portent de l'encens; d'un autre qui est armé de poignards, et d'un autre qui porte un faisceau de flèches ; après quoi, il vient lui-même, revêtu de cet habit dans lequel il dit

que réside l'esprit malin. Il s'avance vers le temple pour faire le Koran d'une manière insultante. Il tient à la main gauche un arc bandé et une flèche; à la droite, un grand coutelas; et, se tournant de côté et d'autre d'un air déterminé, il tire des flèches de temps en temps, et lance son coutelas. Alors, malheur à celui qu'il frappe! car il n'est responsable de rien. Ceux qu'il a tués sont bien tués : on ne lui attribue pas ces meurtres, mais à l'esprit qui l'agite pour lors. Ainsi, tous les meurtres qu'il commet demeurent impunis, il se trouve par là maître absolu de la vie et de la mort des particuliers. La canaille qui le suit (car, dès qu'on l'entend, les honnêtes gens se retirent de son passage), cette canaille, dis-je, se prosterne devant lui, pour qu'il ne lui fasse pas de mal; cependant il leur met le pied sur la tête avec une fierté et un orgueil inconcevables. Les choses vont bien pour eux, s'ils lui font quelques présens; sinon, ils reçoivent de ses ministres des coups de bâton horribles. Lorsqu'ils s'aperçoivent qu'il veut les tirer, ils fuient de toutes leurs forces. Les Boutans, effrayés des menaces de ce coquin, le redoutent infiniment, et font tout ce qu'il souhaite. Lorsqu'il leur arrive quelque mal, ils l'attribuent aussitôt à la colère de ce mauvais génie. C'est pourquoi ils vont chez lui pour consulter cet oracle, et pour lui demander un remède. Ce prophète, mille fois plus

méchant que ce prétendu esprit malin, les engage, par ses fourberies, à adorer une statue affreuse qu'il dit être celle de ce méchant esprit, à lui offrir des parfums, et à lui faire des présens. Si quelqu'un tombe malade, on court aussitôt chez lui, pour savoir la cause de ce mal, ce qui le peut guérir, et ce qu'il faut faire. Le prophète les envoie à des médecins affidés qui lui font pour cela quelques présens.

Comme je ne lui ai jamais voulu rien donner, quoiqu'il m'en ait fait presser plusieurs fois, je n'avois ses malades qu'à l'extrémité, et lorsqu'il les avoit fait passer par les mains de tous ses médecins; mais lorsqu'ils venoient de sa part, ils étoient bien sûrs de ne pas guérir avec mes remèdes, parce que je ne leur en donnois point s'ils ne me les demandoient au nom de Dieu; pour lors je faisois tout ce qui m'étoit possible pour les soulager.

Lorsque l'on perd quelque chose, c'est à lui que l'on a recours, pour savoir si elle a été volée, et pour reconnoître celui qui l'a trouvée. Un jour, l'Arménien dont nous avons parlé, ayant envie d'éprouver ce devin, se hasarda un peu trop. Il feignit un songe; et, allant trouver ce fourbe, il lui dit : j'ai perdu une chose, et j'ai appris cette nuit en songe que vous saviez ce qu'elle étoit devenue : ainsi je vous prie de me répondre. Il lui répondit que ce n'étoit pas un songe, mais

lui-même, en esprit, qui l'avoit averti de venir le consulter. Allez, ajouta-t-il, et soyez sûr que vous trouverez une partie de ce que vous avez perdu, mais non pas le tout. Voilà quelles sont les prophéties de ce coquin, qui rencontre quelquefois juste, ou par hasard, ou par le moyen des espions qu'il entretient par la ville. Il suffit qu'il devine une ou deux fois pour s'établir la réputation d'un grand prophète.

Tout le monde le redoute; mais il n'y a personne qui ait beaucoup de dévotion à lui, parce que l'on sait que son esprit ne fait que du mal. On ne lui rend les respects dont nous avons parlé, que quand il est revêtu de son habit de cérémonie, dans lequel gît cet esprit malfaisant; car, du reste, quand il est avec son habit ordinaire, qui est celui d'un simple déva, personne ne le salue et ne s'approche de lui, si ce ne sont ses esclaves; il ne lui est pas permis d'entrer dans aucune maison. Comme il a coutume d'aller tous les ans passer huit jours hors de Lassa, en partant de la ville, il met son habit fatal sur un cheval, et est monté sur un autre. Partout où il passe, les Boutans se prosternent, non devant lui, mais devant le cheval qui porte cet habit. Ils s'en approchent hardiment sans craindre des coups d'épée ou de bâton, parce qu'il se garde bien d'offenser en cette occasion la moindre personne. Si cela arrivoit, il seroit puni comme

un autre. Quand il meurt, son fils lui succède. S'il n'en a point, on prend celui d'un autre de la même profession ; car, en chaque ville, il y a un de ces prophètes. Les lamas reconnoissent leur pouvoir : mais se prétendant supérieur à eux, ils soutiennent qu'ils peuvent empêcher l'effet de leurs entreprises. En effet, ceux qui craignent d'avoir été frappés ou ensorcelés par ce prophète, font venir des lamas chez eux ; ceux-ci récitent des prières et font plusieurs cérémonies autour du malade pour lever le sort.

ESQUISSE D'UN VOYAGE

DE

BUENOS-AYRES A SAN IAGO DE CHILI,

FAIT EN 1817 PAR M. PROVOST,

Juge aux États-Unis, et leur commissaire dans l'Amérique méridionale;

Traduite de l'anglois.

LES CRÉOLES.

AUSSITÔT qu'on fut instruit qu'un étranger venant des Etats-Unis étoit arrivé à Buenos-Ayres avec le projet d'y séjourner, tous les créoles de distinction me rendirent visite, m'invitèrent à aller chez eux, et me prodiguèrent des marques de politesse et d'attention. Ils me parurent d'un caractère doux et aimable, gais et amis du plaisir. Ils se réunissent fréquemment les uns chez les autres pour y passer la soirée à jouer aux cartes, à faire de la musique, à danser. Doués d'un esprit

vif et d'une imagination ardente, mais n'ayant autour d'eux aucun objet digne de les émouvoir ou de les intéresser, les créoles sont tous joueurs; les dés et les cartes se sont introduits dans toutes leurs réunions. Les femmes sont sémillantes; elles aiment beaucoup la conversation, qu'elles soutiennent avec un agrément infini; elles sont bien faites : j'en ai vu peu qui fussent régulièrement belles; mais elles ont de jolis yeux noirs et une physionomie expressive. Je les ai trouvées spirituelles et animées du désir de s'instruire. Elles ont un goût inné pour la musique, jouent bien de divers instrumens, chantent à merveille et dansent avec grâce. Il règne dans leurs assemblées, qu'elles nomment *tertulias*, un air de gaîté et d'enjouement qui les rend extrêmement agréables; elles se mettent avec beaucoup d'élégance et suivent les modes françoises : leurs danses, qui sont gracieuses, développent leur personne avec un avantage singulier : on est deux à deux comme dans les contre-danses angloises; le couple s'avance, formant de ses bras un groupe avec un autre couple, à peu près comme dans l'allemande : la mesure est lente et la figure très-compliquée. Quand tous les danseurs sont ainsi en train, ils forment des groupes mouvans dont les attitudes variées produisent un effet charmant. Au reste, on aime aussi beaucoup le menuet; les personnes de tout âge le dansent. Les

principaux rafraîchissemens que l'on offre dans ces réunions sont des confitures, de l'eau et du maté, ou de l'infusion de l'herbe du Paraguay.

Le carnaval étoit commencé; on le célébroit par les mêmes divertissemens qu'en Espagne. Je fus inondé de flots d'eau de senteur à la salle de spectacle, qui est petite et mal construite; je le fus de même en allant à la place où se donnent les combats des taureaux; les rues étoient bordées de dames, les unes aux portes et aux fenêtres, les autres sur les *azotcas* ou toits plats, toutes armées de cuvettes pleines d'eau ou de boules en cire remplies d'eau parfumée. Voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'échapper, je me munis de boules semblables; et, me défendant du mieux qu'il me fut possible, je passai le long de ces lignes dangereuses. De tous côtés je fus assailli de torrens d'eau de senteur, et j'arrivai, complétement trempé, à l'amphithéâtre des taureaux. On m'y fit entrer dans la loge du cabildo (magistrat). La magnificence de la scène me frappa de surprise: c'étoit une vaste enceinte circulaire entourée de siéges qui s'élevoient les uns au-dessus des autres, et qui étoient garnis de spectateurs très-bien mis; ces siéges sont surmontés d'un rang de loges destinées aux personnes des hautes classes. Un détachement de soldats d'une très-bonne tenue entouroit le cabildo; un corps de musique militaire étoit placé en avant. Les fréquentes

représentations de ce spectacle sanguinaire familiarisent le peuple avec la vue du carnage, et contribuent à accroître les inclinations funestes des hommes féroces.

L'administration de la justice étoit singulièrement relâchée à Buenos-Ayres. Chaque jour, des crimes d'une atrocité révoltante s'y commettoient impunément : les assassinats étoient fréquens. Tous les matins, les cadavres des personnes tuées étoient exposés devant l'hôtel du cabildo, pour que leurs amis les reconnussent ou pour que le produit des dons charitables fournît aux frais de leur enterrement.

Quoique je fusse journellement dans la société des créoles, je trouvai qu'il étoit difficile et même presque impossible d'obtenir d'eux des renseignemens satisfaisans sur leur pays. Craignant toujours de se compromettre, ils ne faisoient jamais de réponse directe à mes demandes ; et, me soupçonnant quelque motif qu'ils ne pouvoient pas découvrir, ils cherchoient à éluder mes questions, ou me donnoient des détails peu exacts. Ce trait distinctif du caractère des créoles est l'effet d'une longue oppression ; il est justement désigné par le mot espagnol *malicia*, qui signifie un mélange de finesse et de défiance. Les créoles joignent à un esprit singulièrement pénétrant cette disposition qui est poussée chez eux au plus haut degré ; ils voient un dessein prémé-

médité dans les actions les plus simples : la crainte d'être trompés par autrui les porte à se tromper eux-mêmes, et, par excès de finesse, ils offensent sans cesse la vérité. Cette disposition les rend extrêmement processifs; de sorte que les affaires litigieuses altèrent fréquemment l'harmonie qui devroit naturellement régner dans les familles et entre les proches parens. Ce penchant a pourtant cédé en quelque sorte à l'esprit de parti. Je ne pus parvenir à vaincre une seule fois le caractère des créoles avant d'être connu particulièrement de don***, homme qui n'étoit attaché à aucun parti. Il m'aida de tout son pouvoir pour me procurer des renseignemens exacts sur son pays, sur la marche de la révolution et sur les divers partis. Avant la révolution, les affaires de galanterie et le jeu occupoient exclusivement l'esprit des créoles, développoient leurs passions, excitoient seuls leur activité : les choses ont bien changé !

La condition du peuple est généralement heureuse; le prix du travail est très-haut dans la capitale, et les propriétés sont très-divisées dans la campagne. La classe laborieuse est composée, soit de petits propriétaires, soit de fermiers qui tiennent les terres à des conditions douces, et à un prix modéré.

Rives du Rio de la Plata.

Le pays qui s'étend le long des bords du fleuve de la Plata offre une plaine ondulée, variée, et généralement bien cultivée, notamment au village de San Isidro ; les habitans de Buenos-Ayres y possèdent des métairies où ils vont passer l'été. Le village de la Conchas, à quelques milles au-dessus de San Isidro, est bâti si près du fleuve, qu'à l'époque de la crue des eaux, les habitans se rendent visite en pirogues. Dans une promenade que je fis à cheval pour voir cette partie du pays, je fus témoin d'une singulière manière de pêcher à la seine. Les pêcheurs à cheval faisoient aller leur monture à la nage à une distance considérable ; les uns plaçoient le filet et en tenoient une partie au-dessus de l'eau, tandis que les autres, retournant vers le rivage avec les extrémités attachées à la selle de leur cheval, les tiroient à terre. La quantité de poisson qui fut prise en une fois étoit prodigieuse. Il y avoit, entre autres, du pesce réal (poisson royal), le seul bon poisson qui se pêche dans le Rio de la Plata. Il a de six à quatorze pouces de long, et ressemble beaucoup au *silver fish* que l'on prend sur nos côtes du Midi. Les pêcheurs transportèrent à la ville une charretée complète de poissons, et leur négligence ordinaire leur en fit laisser

autant sur la plage. Ceux que l'on y abandonne ainsi, ou que le fleuve y jette dans les gros temps, sont employés comme engrais par les cultivateurs.

En franchissant la chaîne de collines basses qui sont les bords du fleuve, l'œil se promène sur une plaine immense parsemée d'habitations et d'enclos isolés entourés de cactus cylindrique qui atteint à une hauteur considérable. Les pêchers sont à peu près le seul arbre que l'on y rencontre; l'on en cultive des vergers entiers pour bois de chauffage. On les plante très-serrés et on les tient très-bas. Ils résistent très-bien aux vents violens qui balaient ces plaines et arrachent les grands arbres lorsqu'ils ne sont pas protégés par des bâtimens. Les plaines incultes des environs sont couvertes d'artichauts sauvages qui croissent très-haut, et deviennent si forts et si gros qu'on en coupe les tiges pour chauffer les fours des boulangers. Le sol offre généralement une terre végétale noire très-fertile, qui produit en abondance tous les fruits, ainsi que les plantes céréales et potagères d'Europe. Malgré l'état imparfait de l'agriculture, les récoltes de froment rendent trente et même quarante grains pour un. On brise la terre avec une charrue de bois grossière; on y sème le grain, puis on la herse avec une peau de bœuf remplie de pierres, après quoi on ne s'en occupe plus jusqu'à la moisson. C'est ainsi que l'on cultive le froment, le seigle, l'orge

et le maïs. Le peuple aime beaucoup cette espèce de grain. Le mets qu'il en prépare le plus communément, et qui est le meilleur, se nomme *massamorra ;* on pile les épis dans un mortier, et on les fait ensuite bouillir dans du lait jusqu'à ce que le tout soit bien épaissi.

Plaines des Pampas et bétail.

Quand on est à peu près à dix lieues de Buenos-Ayres dans l'intérieur du continent, l'œil cherche en vain un objet sur lequel il puisse se reposer. La plaine unie, sans aucune interruption, forme, comme la mer, un horizon parfait, et, lorsque l'herbe est desséchée par la chaleur excessive de l'été, présente une perspective triste ; c'est l'image de la désolation. Durant la saison des pluies, cette plaine se couvre d'une jolie espèce de trèfle dont la fleur est d'un blanc-jaunâtre. D'innombrables troupeaux de bœufs errent dans ces plaines ; ils ne sont pas sauvages, comme on l'a supposé à tort ; ils sont, au contraire, gardés et surveillés avec un soin extrême. Chaque propriétaire tient son bétail dans les limites de sa propriété, qui sont marquées par des bornes. A certaines époques de l'année, généralement en automne, on va chercher le bétail, et l'on marque les veaux qu'il est défendu de tuer, sous peine d'une très-forte amende. Pour prendre les bœufs, on se sert du

lacet ; chaque paysan en est muni et le tient attaché à la selle de son cheval ; il consiste en une longue courroie avec un anneau de fer à l'extrémité ; ce qui sert à former un nœud coulant. Les paysans s'en servent avec beaucoup de dextérité, et, tout en courant au galop, lancent, sans jamais manquer leur coup, le nœud coulant autour des cornes ou des jambes de l'animal. Les chevaux sont dressés à cet exercice ; et, lorsqu'ils sentent que le lacet est fixé, ils s'arrêtent tout-à-coup, puis courent de toutes leurs forces dans une direction opposée, de manière à entraver la marche de l'animal le plus vigoureux. Quelquefois les paysans se servent, comme les Indiens Pampas, de trois boules de fer d'environ un pouce de diamètre, recouvertes de peau et attachées à un centre commun par des courroies longues de trois à quatre pieds ; après les avoir fait tourner avec force autour de la tête, on les lance aux jambes de l'animal autour desquelles elles s'entortillent et l'empêchent de les remuer. Ces boules et ces courroies se nomment *laqui*. Les bergers à cheval forment un cercle autour des taureaux bons à tuer ; après avoir séparé et chassé le reste du troupeau, on laisse sortir les premiers de l'enceinte un à un. Un cavalier poursuit l'animal au grand galop, et, avec un croissant d'acier fixé à l'extrémité d'une longue gaule, lui coupe les jarrets. Le taureau se débat et tombe ; alors le berger en pour-

suit un autre. Quand la campagne est couverte de taureaux mutilés, on les tue, on les écorche, et on en retire le suif. Près des bords du fleuve on fait sécher la viande; mais ordinairement on laisse les carcasses au milieu des champs, où elles servent de pâture aux oiseaux et à un grand nombre d'animaux dont le naturel est perverti par l'abondance de la nourriture animale et la rareté des végétaux. Toutefois les charognes sont principalement dévorées par des troupes de chiens sauvages qni errent dans la plaine, comme les loups dans les pays du Nord. Les cadavres ne tombent en putréfaction dans ce pays que sur le bord des rivières; mais, dans les lieux plus élevés, ils se dessèchent. Cet effet est principalement attribué au salpêtre dont la terre est imprégnée, et qui, dans quelques endroits, forme des efflorescences à la surface du sol. On pense généralement qu'il provient de la sécheresse de l'atmosphère; mais j'ai vu par un journal météorologique, et durant mon séjour, que les vents de nord et d'est qui sont extrêmement humides, règnent le plus généralement. Cependant, à Buenos-Ayres, près du Rio de la Plata, les entrailles seules des animaux se putréfient; les muscles se dessèchent. Jadis, on avoit l'habitude de tuer les moutons, de faire sécher leur chair au soleil et de les mettre en tas. On les vendoit deux piastres et demie le cent, pour en chauffer les

fours à briques. On se sert encore de matières animales pour chauffer toutes sortes de fournaises, les combustibles végétaux et minéraux étant extrêmement rares.

Cuirs.

L'on a, depuis peu de temps, commencé à saler les cuirs, méthode qui les conserve beaucoup mieux que celle de les faire sécher. Dans ce dernier cas, on étend la peau à deux pieds au-dessus de terre ; on la tient assujétie avec des chevilles, et on la laisse dans cet état pendant plusieurs jours exposée au risque d'être gâtée par la pluie. L'alternative de la chaleur et de l'humidité pourrit le poil et le fait tomber. Les cuirs ne sont plus propres à être livrés au commerce, on ne peut plus les employer qu'à des usages domestiques que l'on a au reste étendus à l'infini ; ils servent à faire des chapeaux, à couvrir les maisons, à faire des portes, des lits, des chaises, des cordes; ils remplacent les clous : dans les maisons peu considérables, les chevrons sont liés ensemble avec des courroies ; enfin les canots, dans lesquels on passe les ruisseaux rapides, sont en cuir.

Ces sortes d'embarcations méritent une description particulière. Lorsque, sur la rive orientale du Rio de la Plata, un voyageur arrive à l'embou-

chure d'une rivière qui n'est pas navigable, on étend à terre un cuir, l'on pose autour de ses bords un lacet solide, on l'y assujétit et on le serre fortement, jusqu'à ce que les côtés se rapprochent, et que le cuir ait à peu près la forme d'une barrique. On le traîne alors sur la plage; le voyageur se place dans l'intérieur, le batelier le pousse à l'eau, s'y jette lui-même en tenant l'extrémité du lacet dans sa bouche, et nage ainsi en remorquant ce singulier bateau jusqu'à la rive opposée. Les souliers des paysans sont faits de peaux fraîches, taillées de la forme du pied et fixées autour de la cheville avec des courroies. On laisse ces sandales se sécher sur le pied; enfin, les malles, les sacs et un grand nombre d'autres objets usuels, sont en cuir.

Ayant appris, au commencement de novembre, que le passage de la cordillère des Andes étoit praticable, je me préparai à traverser le continent. On me représenta comme à peu près insurmontables les dangers et les difficultés d'une semblable entreprise; je fis donc les préparatifs nécessaires pour les affronter. Informé que les routes étoient passables jusqu'au pied de la cordillère, j'achetai un grand carrosse espagnol, et j'engageai un guide à m'accompagner jusqu'à Mendoça. Mon conducteur m'avertit qu'il seroit nécessaire de louer trois guides de plus. Quoique je ne comprisse pas la nécessité d'avoir quatre

postillons pour mener une seule voiture, je consentis à la demande, et en peu de temps tout fut prêt. On amena donc à ma porte l'équipage qui offroit un spectacle réellement étrange. Le carrosse étoit grand et lourd, les roues étoient enveloppées de bandes de peaux crues, des courroies s'entrelaçoient du moyeu aux jantes, comme pour former des raies supplémentaires. Les harnois des chevaux étoient de longues courroies qui alloient du train de la voiture à la sangle de la selle. Chaque cheval avoit son postillon; ceux-ci étoient vêtus d'un poncho (1) flottant, et avoient la tête couverte d'un chapeau de paille; les extrémités de plusieurs paires de caleçons leur pendoient au-dessous de la genouillère de la culotte qui reste toujours ouverte. Ils avoient les jambes nues; leurs pieds étoient revêtus de sandales de peaux fraîches à travers lesquelles passoient leurs orteils pour saisir les petits triangles de bois qui tenoient lieu d'étriers. Ce fut dans cet équipage extraordinaire que je quittai Buenos-Ayres, accompagné de deux domestiques et de deux dragons que le directeur suprême m'avoit envoyés, quelques heures avant mon départ, pour me servir d'escorte jusqu'à San Iago.

(1) Le poncho est une espèce de manteau très-ample qui couvre tout le corps. On s'en revêt en passant la tête dans une ouverture pratiquée au milieu de l'étoffe. Il vient originairement des Indiens.

Buenos-Ayres.—Départ.

Les principales rues de cette ville sont pavées en pierres, et bordées de trottoirs en brique ; celles qui ne le sont pas, surtout celles qui traversent les faubourgs, deviennent impraticables en hiver. La rareté des pierres et du bois est cause que, pour les réparer, les habitans jettent les os et les carcasses des animaux dans les trous. On se figure aisément l'effet qui résulte de cet arrangement. Ces rues sont si mauvaises, et les bourbiers si profonds, que l'on a une peine extrême à y faire passer les voitures ; quelquefois les chevaux s'enfoncent dans ces cloaques, en essayant de les franchir, et y périssent.

Plusieurs créoles de ma connoissance m'accompagnèrent jusqu'à Luxan, petite ville à douze milles environ de Buenos-Ayres. C'est le premier des postes militaires qui étoient établis pour tenir les Indiens Pampas en respect, et dont la chaîne s'étendoit à l'ouest jusqu'au pied des Andes. Je fis en ce lieu une provision de pain, denrée de luxe peu connue chez les paysans de l'intérieur. La nourriture animale est très-abondante, mais il faut que le voyageur porte avec lui du pain, du sel et du vin.

Manière de voyager.

Après avoir pris congé de mes amis, je passai la rivière de Luxan sur un pont de bois, et j'entrai dans la vaste Pampas de Buenos-Ayres. Rien de plus lugubre que la vue de ces immenses plaines dans cette saison. On ne découvre pas un arbrisseau, pas une herbe, tout est inculte et nu ; un espace désert s'étend à perte de vue devant le voyageur, et semble s'accroître à mesure que l'on avance. Les chevaux et les bœufs se tenoient debout près des flaques d'eaux pour s'y rafraîchir, les bêtes fauves, haletantes de chaleur, étoient couchées à terre. Le nandu, vulgairement appelé l'autruche de Magellan, parcouroit seul l'espace en dévorant des insectes.

La route, à travers de ces plaines à perte de vue, est marquée par le passage des charrettes couvertes qui portent à la capitale les productions des provinces de l'intérieur. Elles marchent en caravanes au nombre de quinze à vingt ; traînées chacune par trois paires de bœufs attelés à des jougs, à la suite les uns des autres, par des courroies. Une longue perche, ornée de plumes, est suspendue à la couverture de la charrette de manière à mettre le conducteur, assis au-dessus de la charge de la voiture, en état d'atteindre le bœuf le plus éloigné. Un aiguillon

attaché à la perche pend directement au-dessus de la seconde paire de bœufs, et, avec un petit aiguillon qu'il tient à la main pour la paire la plus voisine de la charrette, le conducteur les dirige toutes et les mène très-adroitement même à travers les rues de Buenos-Ayres. Les caravanes sont accompagnées d'un troupeau de bœufs pour changer sur la route ceux qui seroient fatigués, et pour servir à la nourriture des conducteurs; chaque charrette est chargée, sur le derrière, d'une grande jarre pleine d'eau, et, sur la couverture qui est en peau, de bois de chauffage. On ne l'emploie qu'avec la plus stricte économie. J'ai souvent rencontré des groupes de ces conducteurs assis autour d'un feu fait avec un peu de bois et les os et la graisse d'un bœuf dont une portion rôtissoit à une bouche fichée perpendiculairement en terre; les charretiers coupoient des tranches de la viande à mesure qu'elle cuisoit, et la mangeoient sans pain ni sel. Ces hommes voyagent principalement la nuit, et parcourent en cinq ou six semaines la distance de Buenos-Ayres à Mendoça, qui est de trois cents lieues. Le loyer d'une charrette, de Mendoça à Buenos-Ayres, est de quatre-vingts piastres, et quelquefois moins pour le retour. Les principales marchandises qu'elles apportent de l'intérieur sont du vin et de l'eau-de-vie, des fruits secs, des cornes, du suif, des plumes, des cuirs, du quinquina,

du cuivre, de l'argent et de l'or. Elles remportent du fer, des toiles et des étoffes, de la quincaillerie et de l'herbe du Paraguay. Cette plante fut d'abord cultivée par les jésuites qui la trouvèrent d'un usage général chez les Guaranis. C'est un petit arbuste qui ressemble un peu au thé. On le trouve sauvage dans la province du Paraguay; on prépare les feuilles en les faisant sécher au feu, et ensuite on les emballe dans des cuirs trempés pour les expédier au loin. Les jeunes feuilles sont les meilleures; les grandes sont plus grossières, on les nomme *Yerva de Palos*. Les jésuites en distinguoient trois sortes, le caa-cuyo ou herbe boiseuse; le caa-mini petite herbe, et le caa-guazu ou grande herbe; ces noms sont empruntés de la langue des Guaranis. La consommation de cette herbe qui se prend en infusion sous le nom de *maté*, est très-considérable dans l'Amérique méridionale, surtout au Chili et au Pérou, où elle est en usage dans toutes les classes.

Les relais de poste sont placés à des distances convenables, rarement à plus de huit lieues les uns des autres : quand l'éloignement est plus grand, on fait marcher avec le voyageur deux à trois attelages de chevaux pour en changer sur la route. Les maisons de poste sont de petites fermes avec un enclos circulaire où l'on tient les chevaux, et une hutte séparée pour les voyageurs; celle-ci est composée d'une chambre d'environ douze

pieds carrés ; l'on y voit deux châlits consistant en quatre pieux fichés en terre, et sur lesquels est étendu un cuir ; une table et deux chaises en cuir ; la porte consiste en un châssis de bois sur lequel est cloué un cuir ; les murs blanchis sont barbouillés des noms des voyageurs, écrits avec du charbon. On est sûr de trouver dans ces hôtelleries un très-bon repas en viande rôtie ; on sert ensuite des pommes de terre, et l'on finit par apporter la soupe.

Ces maisons sont infestées par un insecte nommé *benchuca*, un peu plus gros qu'une punaise, mais beaucoup plus incommode. Il est tout noir, et laisse sur les draps des taches de la couleur de l'encre la plus foncée que le lavage ne peut faire disparoître. La crainte de cet insecte et l'air de malpropreté des chambres à coucher me les faisoient déserter ; je les laissois à mes domestiques, et je passois la nuit dans ma voiture.

On avoit fait entrer avant la nuit les chevaux dans le *corral* ou enclos circulaire ; ce qui nous mit en état de partir au point du jour. A dix heures, la chaleur devint si forte, que nous fûmes obligés de faire halte jusqu'après la *siesta*, mot qui signifie le somme de l'après-midi, mais que l'on emploie fréquemment pour désigner le temps de la plus grande chaleur du jour. Nous avons ensuite traversé dans un bateau plat le Saladillo, petit ruisseau qui se jette dans le Feraro, grande rivière

navigable. Celle-ci, dont la route de Mendoça suit les bords pendant quarante lieues, sort des montagnes de Cordova et va se réunir au Parana. On la traverse pour aller à Cordova; mais, quoiqu'elle puisse porter des bâtimens de trois cents tonneaux, tout le commerce de cette ville se fait par terre, soit directement avec Buenos-Ayres, soit par Santa-Fé.

Dans l'après-midi, je tuai un cerf avec ma carabine, et un de mes postillons prit d'une manière extraordinaire une grande quantité de cailles. Quand ces gens visent un oiseau, ils tournent tout autour, en diminuant graduellement le cercle que forme leur cheval et en agitant leurs longs fouets au-dessus de leurs têtes : l'oiseau suit d'abord le mouvement des yeux et de la tête, et ensuite s'abat comme s'il avoit peur de se remuer. Quand il est à portée, on le frappe avec les rênes, et on le saisit avec un nœud coulant fixé à l'extrémité d'une canne.

Plaines de la Russie et de Buenos-Ayres comparées.

Ayant ensuite traversé le Saladillo de Ruiz-Diaz, j'arrivai le sixième jour à Frayle-Muerto, petite ville située à cent soixante lieues de Buenos-Ayres, et à quarante lieues des montagnes de Cordova, que l'on a bien de la peine à distinguer.

Ainsi l'on approche de l'extrémité occidentale de la plaine. Durant ce trajet, j'avois été frappé de la ressemblance des Pampas de Buenos-Ayres avec les steppes de la Russie méridionale : l'une et l'autre offrent également une surface unie qui s'étend à perte de vue, un terrain fertile durant la saison des pluies, et qui semble sec et brûlé pendant la chaleur de l'été ; un manque total d'arbres ; des ruisseaux en petit nombre et pleins d'une eau saumâtre ; des étangs et des lacs recouverts d'une croûte de sel qui effleurit à la superficie du sol, ce qui feroit croire, dans certain temps, qu'il est couvert de frimas. Le caractère des habitans présente de même des ressemblances. Les Indiens des Pampas sont nomades, demeurent sur le bord des rivières, dans des huttes qu'ils construisent temporairement, ou dans des tentes ; jadis leur subsistance dépendoit uniquement de leur chasse ; mais le bétail s'est accru si considérablement, que ces peuples sont devenus pasteurs ; quand les pâturages sont épuisés dans un endroit, ils se transportent avec leurs troupeaux dans un autre où ils sont abondans. Un autre trait de ressemblance entre les deux contrées, trait bien propre à frapper le voyageur qui les a parcourues toutes deux, est cette immense quantité de moucherons et de cousins dont les essaims le suivent et le tourmentent.

Les dangers et les difficultés dont on m'avoit

menacé disparoissoient à mesure que j'avançois. En temps de paix, aucune cause d'alarme réelle n'existe pour ceux qui traversent ces plaines. Les Indiens pillent quelquefois; on les a même vus voler les caravanes de charrettes; mais ils n'attaquent jamais les voyageurs munis d'armes à feu. Le seul danger, dans le temps actuel, vient des troupes qui passent et des bandes de déserteurs de l'armée du Pérou.

A quelques lieues de Frayle-Muerto, la route se partage; l'une va au nord à Cordova, l'autre à l'ouest à Mendoça. On aperçoit à une certaine distance les montagnes de Cordova; le pays cesse d'être uni, il est couvert d'un buisson épineux qui est une espèce de *mimosa*. Les chemins sont singulièrement gâtés par les charrettes; les roues de ces voitures ont dix pieds de diamètre; les ornières devenoient si profondes, que nous étions souvent obligés d'abattre la terre de chaque côté pour que mon carrosse pût passer.

San-Luis.

En quatre jours, depuis notre départ de Frayle-Muerto, nous arrivâmes à la Punta-de-San-Luis, une des plus anciennes villes de la vice-royauté. Quoique ceinte d'un mur en terre, elle est dans un état de décadence qui fait pitié : cependant le pays d'alentour, arrosé par un ruisseau qui prend

sa source dans les montagnes voisines, est fertile et assez bien cultivé en prairies artificielles, principalement semées en luzernes. San-Luis est un district de la province de Cuyo; il obéit aux ordres d'un intendant qui réside à Mendoça, où il a été placé par le gouvernement de Buenos-Ayres. Une chaîne de collines qui se prolonge jusqu'aux montagnes de Cordova, se termine brusquement à une lieue au-dessous de San-Luis. Les mauvais chemins avoient démantibulé ma voiture; je fus forcé de rester deux jours à San-Luis pour la faire réparer. Au milieu de la ville il y a une place de laquelle partent les rues qui se coupent à angles droits. Les maisons sont basses, bâties en terre ou en briques séchées au soleil; l'ensemble a un air triste : cependant l'extrême pauvreté est inconnue dans cette ville ; les objets de première nécessité y sont abondans et à bon marché; en revanche, les objets de luxe y sont très-chers, à cause du grand éloignement du lieu d'où on les tire : c'est pourquoi des personnes qui, dans d'autres pays, passeroient pour riches, ne sont pas à même de se les procurer. J'ai vu dans les Pampas le propriétaire d'un terrain d'une lieue carrée, sur lequel il possédoit mille têtes de gros bétail, environ six cents chevaux et autant de moutons, vivre dans une hutte et se contenter des choses de première nécessité.

Plante aérienne.

En sortant de San-Luis, nous sommes entrés dans un canton nommé par les habitans du pays *Traversia;* c'est une étendue de vingt lieues, sans un seul ruisseau ni une goutte d'eau à la surface de la terre. Les bois étoient plus touffus et les arbres plus grands qu'à l'est de San-Luis, quoiqu'ils fussent de la même espèce. Le sol étoit couvert d'une herbe longue et grossière, et les arbres de plantes parasites pendantes. J'en observai une très-belle qui grimpoit le long des branches d'un mimosa. Cette plante offre des filamens entrelacés en une masse de quatre pouces de diamètre; ils ressemblent à peu près aux mousses pendantes; mais ils sont plus gros et plus aplatis. Du centre sortent deux fleurs parfaitement blanches, dont la forme et l'odeur ressemblent à celles de l'hyacinthe. On a transporté cette plante à Buenos-Ayres, où elle croît et fleurit très-bien sur les traverses des fenêtres. Les habitans la nomment *plante aérienne.*

Le Cuya ou Agouti.

Le Traversia abonde en gibier. Je tirai un animal qui ressembloit au lièvre d'Europe; il avoit le poil de la même couleur, mais étoit plus gros, et

ses jambes de derrière étoient en proportion plus longues que celles de devant : il n'avoit pas de queue ; une raie blanche s'étendoit en travers de son corps d'une hanche à l'autre. Sa chair étoit très-blanche et de très-bon goût. Je vis ensuite à Mendoça deux de ces animaux apprivoisés. On me dit qu'ils ne buvoient jamais. Je tuai aussi des perdrix d'une espèce singulière ; elles sont presque aussi grosses que des dindes, auxquelles elles ressemblent par la forme. Leur plumage étoit plus cendré ; elles avoient sur la tête trois plumes déliées, terminées par une petite aigrette; la chair en étoit très-blanche et délicate.

La rivière Desaguadero.

Nous mîmes une journée entière et une partie de la nuit à passer le Traversia. Dans la matinée, je remontai une rivière coulant lentement ; on la nomme Desaguadero. Ses eaux sont bourbeuses et très-saumâtres. Le mot de Deseguadero signifie la décharge d'un lac, n'importe que ce soit un canal ou une rivière. Celle-ci donne issue au lac de Guonacache, et forme la limite entre les districts de Mendoça et de San-Luis ; elle se réunit ensuite au Tunuyan, et se perd dans les lacs et les marais de Bevedero. A l'ouest du Desaguadero, le pays est inégal, et les routes deviennent très-mauvaises jusqu'aux bords du lac Guona-

cache. J'allai en un jour de ce lac à la rivière de Mendoça, qui étoit gonflée par la fonte des neiges de la Cordillère; elle avoit six cents pieds de large, et couloit avec la rapidité d'un torrent.

Nous prîmes le parti de passer la nuit sur ses bords, et de ne la traverser à gué qu'à neuf heures du matin. En calculant la longueur du cours de la rivière jusqu'à ce point, et la diminution de vitesse qu'elle devoit éprouver pendant la nuit dans les montagnes, nous espérions que les eaux seroient moins hautes à cette heure-là; elles baissèrent en effet, mais beaucoup moins que nous ne l'avions espéré. Toutefois il n'y avoit pas pour nous d'alternative; et nous nous préparâmes en conséquence à passer à gué, ou plutôt à la nage, ce torrent formidable. Deux cavaliers, en tenant leurs lacets attachés à la caisse de ma voiture, l'empêchèrent d'être emportée par le courant. Mes domestiques étoient d'adroits nageurs; ils se tinrent sur l'impériale pour empêcher le carrosse de chavirer. A peine avions-nous fait quelques pas dans l'eau, que les chevaux perdirent pied; les postillons sautèrent à bas, et, s'accrochant à leurs crinières, les encouragèrent. Le courant les entraîna à une certaine distance; mais, à mon grand étonnement, tout arriva sain et sauf à la rive opposée. Je suivis à cheval, escorté de plusieurs paysans qui m'accompagnoient, pour le plaisir de faire passer leurs chevaux à la nage. Le

Mendoça prend sa source dans la cordillère des Andes, et, après avoir arrosé la vallée d'Uco, s'unit au Rio de San-Juan, et forme le lac de Guonacache. Le Tunuyan sort de même des Andes, et, avant de se jeter dans le Desaguadero, traverse la vallée d'Uco qui est fertile, bien peuplée, et s'étend à cinquante lieues au sud de Mendoça. Les rives du Tunuyan sont couvertes de beaux pâturages : on nourrit d'immenses troupeaux de bœufs dans les fermes qu'il arrose.

Les caravanes et les charrettes qui vont de Mendoça à Buenos-Ayres suivent les bords du Tunuyan jusqu'à son confluent avec le Desaguadero, afin de profiter des pâturages et d'éviter le Traversia.

Mendoça.

Après avoir passé le Mendoça, nous traversâmes un pays très-bien cultivé en prairies artificielles couvertes de trèfle et de luzerne. Les champs sont clos par des murs que l'on fait en pétrissant de la terre et de la paille dans des moules larges et hauts de dix-huit pouces et longs de quatre pieds; on pousse le moule en avant à mesure qu'une portion du mur est achevée, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que tout l'enclos soit terminé. Quand cet ouvrage a été exposé quelque temps à la chaleur, il durcit, et

ensuite dure très-long-temps. Les maisons des champs sont enduites de cette composition ; on l'applique même sur les toits ; et, telle est la sécheresse de l'atmosphère que ce genre de couverture dure plusieurs années.

En quatre heures, nous arrivâmes à Mendoça. Nous y entrâmes en traversant un canal dérivé de la rivière, et que la force des eaux a rendu large et profond. Cette ville est agréablement située par 32°56′ de latitude australe, dans une vaste plaine qui s'étend jusqu'au pied des Andes. Elle est la capitale de la province de Cuyo.

De même que dans toutes les villes de l'Amérique méridionale, les rues de Mendoça se coupent à angles droits. Les maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée, mais sont grandes et bien bâties. L'architecture des édifices publics y est d'un style supérieur à tout ce que j'ai vu dans cette partie de l'Amérique, où les églises sont surchargées d'ornemens et de dorures. Celles de Mendoça, notamment l'église du couvent des Augustins, unissent un certain air de grandeur à la simplicité. Cette ville est redevable de cette pureté de goût dans ses monumens publics à deux architectes italiens qui y vécurent plusieurs années. Une belle promenade publique, plantée de peupliers d'Italie, est de date plus moderne ; on en doit le plan et l'exécution au général Saint-Martin et à ses officiers.

On estime à vingt mille ames la population de Mendoça, les nègres et les mulâtres en forment la moitié. Cette ville est l'entrepôt du commerce entre le Chili et Buenos-Ayres. Depuis que la révolution a rendu les communications plus fréquentes, les habitans de cette ville ont fait venir de Buenos-Ayres plusieurs objets d'agrément qui auparavant leur étoient inconnus. Aujourd'hui les productions de leur sol sont très-recherchées; d'un autre côté, les objets que nous regardons comme nécessaires, et qui, lorsqu'ils supportoient les droits, les bénéfices et les frais dont les surchargeoit le monopole de Cadix, étoient trop chers pour les habitans les plus riches de l'intérieur de l'Amérique, sont actuellement à la portée des plus pauvres. Naturellement ils ne s'en font pas faute. Tout ce qu'ils pouvoient espérer autrefois sous le gouvernement espagnol, étoit de donner à leur famille les simples nécessités de la vie; ils essayoient rarement d'aller au-delà; mais actuellement la possibibité de se procurer les choses d'agrément et de commodité, qui contribuent à la douceur de l'existence, est devenue pour eux un aiguillon puissant. Leur activité a pris un essor remarquable, dont les effets se sont manifestés par les améliorations de leur agriculture et de leurs manufactures. Le pays autour de Mendoça est cultivé comme un jardin. Les vignobles sont très-productifs; on expédie à Buenos-Ayres le

vin, l'eau-de-vie et les raisins secs qu'ils fournissent.

L'on cultive du froment pour la consommation de tous les districts voisins. Le sol est fertile. Les prairies artificielles, cultivées à l'aide des canaux d'irrigation, sont les plus fécondes que j'aie jamais vues. Tous les fruits d'Europe sont ici abondans et excellens. Les orages, qui sont très-fréquens, tempèrent la chaleur excessive de l'été. Durant cette saison, le thermomètre de Farenheit varie de 70 à 90 degrés (16° 87′, à 21° 31′ R.) Les orages, accompagnés de tonnerre et d'éclairs, ne se font sentir que sur le revers oriental de la Cordillère. Jamais, sous cette latitude, on ne les a vus se porter sur le revers occidental. Les rosées ne sont pas fortes, et les habitans passent généralement la nuit dans leurs cours. Durant les mois d'hiver, c'est-à-dire de mai en octobre, Mendoça jouit de la température la plus agréable du monde; les pluies ne sont pas fréquentes, et ne durent que peu de temps. L'atmosphère est sereine et sèche, et le froid à peine sensible.

Les habitans de Mendoça ont ces manières vives et aimables qui distinguent les créoles de l'Amérique espagnole; ils sont très-hospitaliers. Dans les divertissemens qui eurent lieu durant mon court séjour parmi eux, ils étalèrent dans leurs maisons et dans leur mise le luxe et la

recherche de l'Europe. Un citoyen des États-Unis de l'Amérique septentrionale étoit pour eux un homme très-intéressant. Ils étoient ravis de joie de voir un compatriote, membre d'une nation indépendante, vivant sous un gouvernement libre. Ils m'accablèrent de questions, et me comblèrent de prévenances et d'attentions. On les avoit tenus dans une ignorance profonde sur le reste de l'Amérique; aussi les questions qu'ils m'adressèrent sur les États-Unis étoient-elles singulières.

Les Puelches ou Indiens de l'est apportent à Mendoça les produits de leur industrie grossière, qui consistent en couvertures et en ponchos; ils apportent aussi du sel fourni par les lacs situés à dix et douze milles au-delà du Diamenti. Cette rivière, qui formoit jadis la limite entre leur territoire et le district de Mendoça, descend de la Cordillère, et coule au nord-est; de même que toutes les rivières qui, sous cette latitude, sont à l'est des Andes, le Diamenti forme, pendant l'été, des dépôts de sel le long de ses bords. Au printemps, toutes ces rivières débordent à l'époque de la fonte des neiges, et alors leurs eaux sont douces; mais, pendant le reste de l'année, elles sont saumâtres, et déposent une grande quantité de sel. On donne, en général, le nom de *Puelches* à tous les Indiens qui vivent à l'est des Andes dans cette partie de l'Amérique méridio-

nale, et celui de *Moluches* à ceux qui habitent à l'ouest. D'autres dénominations distinguent leurs diverses subdivisions.

Continuation du voyage à San Iago.

Je louai à Mendoça un muletier qui s'engagea à me conduire avec mon bagage à San Iago, et à me fournir le nombre de mulets nécessaire, à raison de huit piastres chacun; j'en eus en tout dix. Deux furent destinées à porter la quantité de vivres nécessaire pour huit jours, temps que l'on met ordinairement à traverser les montagnes. Mes domestiques quittèrent la ville de grand matin ; je partis l'après midi pour éviter la chaleur du jour. Quelques-uns des principaux habitans de Mendoça m'accompagnèrent à une certaine distance hors de la ville, marque de considération donnée généralement aux étrangers. Après les avoir quittés, je traversai, avec mon guide, un pays inculte ; la terre y étoit en grande partie couverte de petits buissons. La nuit ne tarda pas à nous surprendre, mais la chaleur continuoit à être excessive. L'air qui avoit passé sur les plaines au sud, desséchées par la chaleur, me fit éprouver une sensation semblable à celle que produit la vapeur d'une fournaise. Après avoir marché pendant huit lieues, nous nous écartâmes de la route pour gagner une petite source, la

seule qui se trouve dans un rayon de douze lieues à l'ouest de Mendoça. Toute la cavalcade composant ma suite étoit campée autour d'un grand feu, qui nous fut très-utile, l'air étant, dans la matinée, devenu très-froid et perçant; d'ailleurs il sembloit bien plus cuisant après la grande chaleur du jour. Les mulets paissoient de côté et d'autre en pleine liberté; ils sont retenus ensemble par une madrina ou jument qu'ils ont l'habitude de suivre, et qui porte une sonnette au cou. Au passage des montagnes, les mulets chargés courent toujours en liberté et suivent la madrina qui est conduite par un muletier que l'on nomme le *madrinéro*. Le mulet, abandonné à lui-même, marche plus prudemment et plus sûrement. Un seul homme peut conduire dix mulets; il n'a rien à faire qu'à ajuster de temps en temps les charges qui se dérangent en heurtant contre les rochers.

Mon lit de camp fut dressé près du feu, et je dormis jusqu'au point du jour. Le matin, après que les muletiers eurent pris leur maté, on chargea les mulets, et pendant quatre lieues nous continuâmes à traverser un pays inculte et triste, jusqu'à la vallée d'Upsallata. Il y a dans ce lieu une petite rivière, ainsi que des mines d'or et d'argent jadis très-productives. Le gouvernement de Buenos-Ayres a dernièrement envoyé des ouvriers qui sont occupés à rétablir les travaux. Toutes les marchandises qui entrent dans la vice-

royauté du Rio de la Plata sont visitées et enregistrées à Upsallata. La maison de la douane consiste en quatre huttes construites en madriers, et qui servent de logement à deux employés. Des établissemens semblables existent à tous les passages de la cordillère, entre le Chili et la Plata.

Le Guanaco (1).

Au sortir d'Upsallata nous entrâmes dans un défilé, et nous suivîmes ensuite un chemin tournant qui continua à monter graduellement pendant cinq lieues. La chaleur concentrée dans cette gorge de montagnes étoit presque insupportable. Nous dînâmes et fîmes la sieste sous des rochers qui nous procurèrent une ombre rafraîchissante; l'après-midi nous nous remîmes en marche. En quittant le défilé, nous nous trouvâmes sur une longue chaîne de collines d'où l'on jouit d'une vue magnifique de tout le district de Mendoça. Nous campâmes à l'entrée d'un second défilé.

Pendant la route, j'avois tué un guanaco qui nous fournit un repas splendide. Cet animal, très-commun dans les plaines qui sont au pied des Andes et dans les montagnes de cette cordillère, ressemble au chameau, sinon qu'il est plus petit et qu'il n'a pas de bosse sur le dos. Les

(1) C'est le nom par lequel on désigne le lama dans son état sauvage.

pieds de derrière sont plus courts que ceux de devant; de sorte que, lorsqu'on le poursuit, il descend toujours les montagnes. En hiver, il se fatigue promptement en courant dans la neige, mais en été les chasseurs ont beaucoup de peine à s'en approcher. C'est pourquoi, dans cette saison, ils le poursuivent jusqu'aux défilés que les guanacos atteignent en courant le long des rebords étroits des rochers suspendus au-dessus des précipices. Le chasseur reste dans la vallée et envoie ses chiens après l'animal. Les guanacos vont toujours en troupes, les plus jeunes en avant; dès qu'ils aperçoivent les chiens, ils se précipitent dans la vallée où le chasseur qui les attend, en prend deux à trois avec ses lacets, ses balles et ses cordes, avant qu'ils puissent s'échapper. On les apprivoise très-aisément, et ce sont des animaux très-doux. Quand on les irrite, leur seul moyen de défense est de lancer une salive fétide.

Le froid fut très-vif pendant la nuit : je me défis avec plaisir de mes couvertures au point du jour, afin de marcher et de me réchauffer en faisant de l'exercice. Après que nous eûmes franchi le second défilé, les montagnes devinrent plus escarpées et plus dégarnies de bois. Je visitai le pont naturel, situé sur le Mendoça, qui, dans cet endroit, n'est qu'un torrent de vingt pieds de largeur. Ce pont, nommé Puente-del-Inca, est un roc taillé et large de vingt-un pieds.

La voûte de l'arche est tapissée de stalactites ; au-dessous, la rivière coule sur un lit de rochers. A peu de distance de cet endroit, je vis une source chaude dont l'eau étoit fortement imprégnée de soufre. La montée devient ensuite plus rapide, et la route suit les sinuosités du cours du Mendoça.

Les gorges des montagnes, traversées par de grandes rivières, offrent toutes des passages pour franchir les Andes. Les plus fréquentés sont celui dont on vient de parler et celui du Maypo, qui suit le cours de cette rivière, en traversant un pays bien peuplé et bien cultivé en prairies artificielles. La montée y est moins longue que par celui d'Aconcagua, mais bien plus roide et plus difficile. Ce chemin, à travers les Andes, se nomme Portillo ; même durant l'été on y est exposé à des tourmentes de neige. On est obligé de passer le Mendoça qui, dans cet endroit, est si profond et si rapide, que souvent plusieurs personnes perdent la vie dans le trajet à gué.

Mulets.

La chaleur du jour nous avoit fait beaucoup souffrir. Nous fîmes encore halte à l'abri des rochers. On alluma le feu avec les racines d'arbustes épineux qui croissent de tous côtés le long des montagnes. C'est la seule plante qui se trouve

à cette hauteur. Nos mulets descendirent dans la vallée, et broutèrent le peu d'herbes qui tapissoient les bords de la rivière. Le lendemain matin on entra dans le passage nommé Las-Galeras. C'est un sentier étroit sur le bord d'un précipice, haut de cinq cents pieds, et au fond duquel coule un torrent. Les mulets en passant frottent d'un côté les parois des rochers, ils marchent sur du gravier qui roule sans cesse sous leurs pas. Il seroit presque impossible à un homme de s'y tenir ferme. Les accidens sont néanmoins très-rares, mais les muletiers en conservent soigneusement la mémoire; et, pendant que le voyageur est sur ce dangereux sentier, ils lui font de longs récits d'événemens arrivés à des mulets qui, ayant glissé, ont été précipités dans l'abîme : ils racontent comment le reste de la troupe, saisi d'étonnement, s'est arrêté, et comment les conducteurs ont craint que quelqu'un de ces animaux ne voulût essayer de se retourner, ce qui eût entraîné la perte de toute la bande. Avant de s'engager dans ces passages, il est bon de s'assurer s'ils sont entièrement libres d'obstacles; car, si deux troupes de mulets se rencontroient, il faudroit nécessairement que l'une fût sacrifiée à l'autre. Il est impossible de faire tourner un mulet et de le faire passer à côté d'un autre. Les muletiers s'avertissent mutuellement par de grands cris, ou envoient en avant quelqu'un de leur

troupe pour se placer à l'extrémité opposée du sentier.

Les mulets dérangent fréquemment leur charge en heurtant contre les saillies des rochers; alor les muletiers leur arrêtent les jambes avec le lacet et leur couvrent les yeux avec leur poncho, puis rajustent le fardeau.

Casuchas.

La route continuoit à tourner le long des précipices et des gouffres profonds; les montagnes prenoient un aspect plus sauvage et plus âpre, les torrens devenoient plus bruyans et plus fougueux. Nous passâmes devant plusieurs casuchas, ce sont de petits bâtimens en pierre, élevés à des distances convenables pour que les courriers puissent y loger pendant l'hiver; car la poste aux lettres fait son service toute l'année entre Buenos-Ayres et San Iago. Un casucha est composé d'une pièce de quinze pieds carrés; l'on y entre par une porte élevée au-dessus de la hauteur de la neige.

Passage de la cordillère.

Pendant l'hiver on n'essaie de passer la cordillère que lorsque les premières tourmentes sont passées, et que les ravines sont remplies de

neige. Le voyageur enveloppe ses jambes et ses cuisses de peaux de mouton, et emmaillote ses pieds de larges bandes , afin que la neige ne pénètre pas. Armé d'une longue perche pour sonder son chemin, et accompagné de ses guides qui portent du charbon et des provisions, il commence cette course fatigante et périlleuse. Il faut qu'à tout hasard il arrive tous les soirs à un casucha; quiconque veut passer dans cette saison, attend l'occasion d'un courrier, ou se joint à un autre voyageur qui est bien acompagné. Après s'être fatigué toute la journée à marcher, tantôt glissant sur de la neige durcie, et obligé d'y creuser des marches pour monter, tantôt s'enfonçant jusqu'à la ceinture dans des trous profonds, on s'enferme le soir dans le casucha, et l'on y reste assis, car il y a rarement assez de place pour que l'on puisse s'y coucher. C'est ainsi que l'on passe la nuit en se chauffant à un feu de charbons. Le passage de la cordillère en hiver n'est pas aussi dangereux que celui des Alpes. Les avalanches y sont inconnues, mais il y a des glaciers. Ils offrent généralement la forme de pyramides; on leur donne le nom de pénitentes; c'est dans le mois d'août que l'on en voit le plus; ces masses immenses de neige gelée et de glace sont quelquefois dangereuses. On rencontre aussi, au-dessus des torrens, des ponts de glace qui durent toute l'année. Le soleil ne peut

jamais fondre, à cause de leur forme, la plupart des pyramides gelées. Leur nom de pénitentes leur vient de leur apparence qui rappelle celle de personnes vêtues de draps blancs, et se tenant debout dans les églises.

Après avoir passé la quatrième nuit au pied de la montée escarpée, par laquelle on franchit la crête de la cordillère, on se mit en route au point du jour, afin d'effectuer le trajet avant que le vent se levât. A cette immense hauteur, il souffle avec une grande violence, depuis dix heures du matin jusqu'au soir. Les bourrasques soudaines, qui sont fréquentes et impétueuses, font en général beaucoup souffrir le voyageur dans le passage des Andes. Nous gravîmes péniblement la montée pendant quatre heures, marchant sur des cailloux détachés qui roulent constamment des parties supérieures. Près du sommet, j'observai deux oiseaux, dont la couleur étoit d'un gris foncé comme celle des rochers, et qui pour la forme ressembloient à un pigeon. Ils ne s'envolèrent pas, quoiqu'on leur jetat des pierres; ils se contentèrent de remuer la tête. Les muletiers les nomment *agachadoches*.

On les rencontre toujours par paires; on peut les approcher à moins de trois pieds avant qu'ils s'en aillent.

Le Condor (1).

Nous vîmes le condor planer au-dessus des sommités les plus hautes. Cet oiseau, sur lequel on a fait tant de récits exagérés, a la tête et la figure d'un aigle, les plumes du cou, du corps et des ailes noires; une raie blanche large de quatre pouces s'étend le long du bout des ailes, et, quand l'oiseau est en repos, semble faire le tour du corps; une frange de plumes blanches orne le cou du mâle. Le condor est très-hardi, on peut s'en approcher de très-près. Nous en avons tué deux, l'un avoit neuf pieds trois quarts d'un bout d'une aile à l'autre; l'autre dix pieds et demi. Ces oiseaux vont généralement deux à deux, à moins qu'une charogne ne les attire en grand nombre. Ils ont l'odorat très-fin, on les voit accourir de toutes parts pour se repaître du cadavre des bœufs. Ils enlèvent souvent des moutons avec leurs serres; et, quand ils sont pressés de la faim, ils descendent en troupes dans les plaines où ils détruisent les veaux et les poulains; à cet effet, ils forment un cercle autour de la victime qu'ils ont choisie, et, pour empêcher qu'elle ne s'échappe, agitent vivement leurs ailes;

(1) Voyez *Tableaux de la nature*, par M. DE HUMBOLDT, T. II, p. 5 et 77.

un de la troupe attaque alors l'animal, enfonce ses serres dans son dos et le tue en lui arrachant les yeux avec son bec.

Les habitans de la campagne prennent ces oiseaux en plaçant une charogne dans un parc à moutons. Le condor dévore d'abord les yeux, ensuite les entrailles ; quand il est bien repu, il veut s'en aller ; mais comme il ne peut s'envoler sans avoir un espace suffisant pour prendre son essor et s'élever peu à peu, il reste à la merci des paysans qui le tuent à coups de massue.

Le Chili.

La neige reste plus long-temps sur le revers occidental des Andes que sur le revers oriental ; un espace de trois lieues, le long de la descente à l'ouest, en étoit encore couvert. Le fréquent passage des mulets avoit frayé un sentier profond dans cette neige qui, de chaque côté, s'élevoit à quinze pieds de hauteur. Au sortir de ce défilé neigeux, le pays nous offrit un aspect tout différent de celui qu'il avoit à l'est des montagnes. Il ressembloit à la région des Alpes ; on voyoit des espaces de verdure épars sur les flancs des plus hautes montagnes ; de petits ruisseaux murmuroient entre les rochers au fond des vallées étroites, où leurs eaux entretenoient la vie d'une multitude d'arbrisseaux en fleur ; la route passoit

quelquefois le long de plaines unies, couvertes de pelouses verdoyantes. Pendant l'été, les muletiers ont dans ces plaines des troupeaux de mulets, et avant la chute des neiges les font descendre dans les terrains situés plus bas. Nous trouvâmes sur notre route des ballots d'herbe de Paraguay et d'autres marchandises que l'on avoit abandonnés dans ces lieux au commencement de l'hiver. Le commerce par la cordillère dure aussi long-temps que les passages sont praticables; des trains de mulets sont quelquefois surpris par les premières tourmentes de neige. Alors les muletiers débarrassent les bêtes de leurs charges, placent les ballots en cercle, et cherchent à se sauver avec leurs bêtes. On peut, d'après le nombre des caravanes qui traversoient la cordillère à la même époque que nous, se faire une idée de l'importance du commerce qui a lieu par ce passage des Andes. Je rencontrai vingt-sept trains de mulets, dont le moins considérable étoit composé de quinze, et le plus fort de cinquante-cinq bêtes. En continuant à descendre, l'aspect du pays devint plus varié et plus agréable. Après le premier jour de descente, nous suivîmes une route sinueuse le long des bords d'une rivière rapide, et à l'ombre de grands arbres.

L'Aconcagua.

La seconde nuit, je campai près de la douane, petit bâtiment en pierres, entouré d'une grande cour, où l'on décharge les mulets et visite les marchandises. Un mur, qui s'étend à travers la vallée depuis le bord de la rivière jusqu'au pied des montagnes, empêche le passage des contrebandiers. Pendant l'hiver, les employés de la douane et les gardes se retirent à Santa-Rosa, première ville du Chili de ce côté. Ils n'étoient pas encore de retour. Après avoir passé par une porte, j'entrai dans une vallée très-étroite; le chemin devint raboteux; il s'élevoit souvent le long de saillies escarpées qui se prolongent de la montagne à la rivière. Ayant traversé sur un pont un des grands torrens qui forment l'Aconcagua, je fis halte une lieue au-delà dans une petite plaine située à peu de distance de la rivière, et entourée du paysage le plus pittoresque qu'il soit possible d'imaginer. Une lieue avant de camper, nous avions passé auprès d'un petit lac. Notre route continua à tourner le long des bords de l'Aconcagua, jusqu'au moment où nous passâmes cette rivière sur un pont de bois peu solide. Dans cet endroit, la vallée de l'Aconcagua s'ouvrit à nos regards, et, peu de temps après, nous aperçumes la ville de Santa-Rosa, chef-lieu du dis-

trict du même nom ; elle est petite, mais propre, jolie et très-fréquentée en été à cause de la douceur et de la bonté de son climat. Un peu plus loin est la ville de San Felipe-el-Real-de-Aconcagua, aussi chef-lieu d'un district. Elle est régulièrement bâtie ; les rues sont plantées d'arbres et coupées de canaux qui distribuent les eaux de l'Aconcagua dans les jardins et les champs. Ces deux districts, séparés par l'Aconcagua, sont bornés au nord par celui de Patorea, au sud par celui de Mapocho, à l'est par la cordillère, à l'ouest par le district de Quillota. Je ne m'arrêtai pas dans la ville, et j'accompagnai mon muletier jusqu'à la maison de son père. Au sortir de San Felipe, je traversai une des plus belles vallées du monde. Les champs étoient bien arrosés, le maïs, le froment, l'orge et les plantes qui couvroient les prairies artificielles croissoient avec une vigueur prodigieuse, et la route étoit bordée d'arbres fruitiers. En passant le long des ruelles formées par des enclos en terre et des haies d'épines, nous avions souvent de l'eau jusqu'aux genoux. Aucun réglement n'oblige les propriétaires à établir des ponts sur les canaux qui amènent l'eau de la rivière dans les champs, de sorte que les routes sont souvent inondées et quelquefois impraticables. L'irrigation étoit en usage chez les Indiens du Chili avant l'invasion de leur pays par les Espagnols. Elle y est pratiquée avec beaucoup

d'intelligence, la nature du climat rendant ce genre de culture absolument nécessaire. En été, il ne pleut jamais; et les orages, accompagnés de pluie, si communs à l'est des Andes, se font quelquefois sentir dans la cordillère, mais ne descendent jamais dans la vallée occidentale. Toutes les parties du Chili susceptibles d'irrigation, quelle que soit d'ailleurs la nature de leur sol, donnent leurs productions avec une abondance inconnue jusqu'à présent dans les autres parties du monde. Le froment rend ordinairement quarante et cinquante grains pour un, et même quatre-vingts et cent dans la vallée de l'Aconcagua, ainsi que dans d'autres endroits d'une extrême fertilité.

Famille de mon muletier. — Ustensiles d'argent.

La maison à laquelle mon muletier me conduisit étoit une grande ferme entourée d'une cour ombragée de beaux arbres. Un respectable vieillard et sa femme, la jeune épouse de mon muletier et ses sœurs le reçurent en souriant et en le comblant de caresses. Dans les premiers transports de sa joie, la famille ne fit attention qu'à lui ; mais, dès qu'on m'eut aperçu, on me prodigua des excuses et des félicitations sur mon heureuse arrivée. On me fit entrer dans une grande chambre ; on y dressa une longue table sur la-

quelle on mit du linge blanc et des couverts d'argent ; l'on en plaça auprès une plus petite pour moi. J'eus beaucoup de peine à empêcher cette famille hospitalière de différer son dîner jusqu'à ce que j'eusse fini le mien. La grande quantité d'argenterie qu'il y avoit dans cette maison me frappa de surprise ; les plats, les assiettes et les couverts étoient en argent. Après le dîner, on apporta sur la table un grand bassin d'argent rempli d'eau pour se laver les mains. Toute la famille, conformément à l'usage qui est général dans le Chili, comme je le remarquai par la suite, trempa ses doigts dans le même bassin. Le repas fini, on me conduisit dans une autre chambre où il y avoit un matelas étendu sur le plancher : une longue route à cheval, par une chaleur étouffante, dispose aisément un étranger à se conformer à l'usage de faire la sieste. Je m'endormis donc, et je me relevai à cinq heures complétement rafraîchi. En sortant de la maison, j'aperçus un fauteuil placé dans la cour, sous un arbre, et une personne de la famille qui se tenoit auprès avec du maté. Malgré mon aversion pour le goût de l'herbe du Paraguay, je ne me pus pas refuser d'en prendre pour reconnoître convenablement cette marque d'attention.

Chevaux du Chili. — San Iago.

Le lendemain matin, je pris congé de la famille du muletier; elle m'avoit donné l'idée la plus favorable des habitans du Chili de cette classe. Notre troupe étoit montée sur de beaux chevaux bien gras. Nous étions tous très-joyeux d'avoir échangé nos mulets au pas lent et lourd contre les chevaux du Chili, aussi remarquables par leur vivacité que par leur riche encolure; c'est la plus belle race de l'Amérique méridionale. On envoie des chevaux du Chili au Pérou, et même à travers le continent, à Buenos-Ayres, et de là au Brésil. Ils joignent la vigueur à la vivacité, et sont capables de supporter de grandes fatigues. Ils ont la tête bien proportionnée, aplatie et sèche, les oreilles petites et pointues, le cou gros et court, le corps robuste et les jambes tres-fines. Les plus estimes ne remuent pas la queue, soit pour chasser les mouches, soit lorsque le cavalier leur fait sentir l'éperon. Les maquignons du Chili suivent une mode opposée à la nôtre; car ils coupent quelquefois les nerfs de la queue pour qu'elle reste baissée et appliquée contre le corps. Ces chevaux ont généralement soixante pouces de hauteur; mais j'en ai vu qui avoient soixante-deux et jusqu'à soixante-quatre pouces (1). On les dresse à

(1) Mesure angloise.

partir tout d'un coup au grand galop, à s'arrêter subitement et à tourner sur leurs pieds de derrière; enfin à ne pas bouger quand le cavalier descend. Ils restent quelquefois quatre heures à la même place à ronger leur frein. Les paysans sont tous bons cavaliers : j'en ai vu descendre à cheval au grand galop une montagne escarpée et couverte de bois.

Après avoir franchi deux hautes montagnes, et marché pendant six heures, nous arrivâmes au village de Colina, où il y a des eaux minérales très-fréquentées par les habitans de San Iago. Nous y fîmes la sieste. L'après-midi, nous parcourûmes un pays de plaines bien cultivées, et, au bout de quatre heures de route, nous étions dans le faubourg de San Iago, nommé *Canadilla*. Les maisons en sont basses, mais bien bâties; il me parut très-vivant. J'entrai par un pont magnifique dans San Iago, où tout annonçoit une ville considérable et florissante.

NOTICE

SUR

L'ARCHIPEL DE JEAN POTOCKI,

SITUÉ DANS LA PARTIE SEPTENTRIONALE DE LA MER JAUNE;

PAR M. JULES KLAPROTH.

La mer Jaune, située entre la Chine septentrionale et la Corée, n'avoit jamais été visitée par des navigateurs européens, jusqu'en 1793, que le *Lion*, vaisseau de ligne anglois, qui conduisoit lord Macartney, ambassadeur à Péking, parcourut cette mer et le golfe de Pe-tchy-li; mais le *Lion* ne s'éloigna presque pas des côtes de la Chine, et ne s'approcha jamais de celles de la Corée ni de la province tartaro-chinoise de Liao-toung.

Vers l'an 1809, la compagnie angloise des Indes orientales résolut de faire explorer les mers de la Chine par une escadre de la marine de

Bombay, sous les ordres du capitaine Daniel Ross. Les résultats de cette expédition ne sont pas connus sur le continent européen; mais il paroît qu'elle ne s'avança pas jusqu'aux côtes septentrionales de la mer Jaune, c'est-à-dire jusqu'à celles de la Corée et du Liao-toung.

Il étoit donc réservé aux vaisseaux l'*Alceste*, capitaine Murray Maxwell, et la *Lyra*, capitaine Basil Hall, qui, en 1816, transportèrent en Chine l'ambassade de lord Amherst, de reconnoître ce parage avec plus d'exactitude, et d'explorer le golfe de Pe-tchy-li, ainsi que la côte occidentale de la Corée. En effet, ces deux vaisseaux découvrirent le long de cette côte des groupes d'îles innombrables; mais l'*Alceste*, après être allée au nord, au fond du golfe de Liao-toung, fit route au sud, et prit connoissance du promontoire méridional de la province de Liao-toung, auquel les Anglois donnèrent le nom ridicule de l'*Épée du Prince Régent*. L'*Alceste* se dirigea ensuite vers le promontoire septentrional de la province chinoise de Chan-toung, et, en le quittant, navigua droit à l'est, en suivant le trente-huitième parallèle nord jusqu'aux approches de la côte de Corée, où elle découvrit le groupe d'îles qui reçurent le nom de sir James Hall.

Durant cette dernière partie de sa navigation, l'*Alceste* étoit restée constamment éloignée d'un

ou de deux degrés de la côte méridionale de la province de Liao-toung, qui termine la mer Jaune au nord. Cette côte ne fut donc pas reconnue, et sa configuration resta ignorée des Européens.

Le grand empereur Chin-tsou-jin-houang-ti, plus connu chez nous sous le nom de Khang-hy, qui ne fut que celui de son règne, après avoir raffermi sa dynastie naissante sur le trône de la Chine, conçut en 1707 le vaste projet de faire lever la carte de son empire par les missionnaires jésuites, qui se trouvoient à Pékin, et parmi lesquels il y avoit des astronomes et des géomètres habiles. Ce grand ouvrage, dont la gloire est due principalement aux mathématiciens françois, fut terminé en 1715; et, quoiqu'il laissât encore beaucoup d'incertitude sur plusieurs points de la Tartarie, on peut le regarder néanmoins comme une des plus belles entreprises géographiques du dix-huitième siècle, puisqu'il donnoit, sur les vastes contrées de la partie orientale de la Haute-Asie, des connoissances beaucoup plus détaillées et plus exactes que toutes celles qu'on possédoit auparavant.

Khang-hy fit graver à Péking ces nouvelles cartes, et on en publia plusieurs éditions en formats différens, tant en langue chinoise qu'en langue mandchoue. Les jésuites s'empressèrent d'envoyer à leurs confrères, en Europe, des

calques de ces cartes, avec les noms chinois et tartares, transcrits en françois; et ce furent les matériaux qui servirent au célèbre d'Anville pour composer les cartes qui se trouvent dans la description de la Chine du P. du Halde, et qui ont été réunies plus tard sous le titre d'*Atlas de la Chine*. Malheureusement la transcription des noms chinois et mandchous, en françois, fourmilloit des fautes dans les calques envoyés de la Chine, et d'Anville, qui ne savoit ni le chinois ni le mandchou, n'étoit pas à même de les corriger d'après les cartes originales. Il n'est donc pas étonnant que les fautes des calques se retrouvent dans ses cartes, d'où elles sont passées dans les autres cartes de la Chine et de la Tartarie, qu'on a jusqu'à présent publiées en Europe.

Le hasard m'avoit rendu propriétaire des calques qui étoient venus de la Chine. Je les ai cédés au gouvernement russe en 1818. La carte de chacune des quinze provinces de la Chine forme, comme dans l'Atlas de d'Anville, une feuille à part; la Tartarie, au contraire, est divisée en douze feuilles, qui ne forment qu'une seule carte. En examinant ces dernières, je remarquai qu'elles n'alloient au sud que jusqu'au 40° degré de latitude nord; de sorte qu'il y manquoit la pointe méridionale de la province chinoise de Liao-toung, exactement comme dans la première

feuille de la Tartarie de d'Anville (1). Cependant cet illustre géographe avoit rempli cette lacune dans sa carte générale de la Tartarie, mais probablement par conjecture. Pour m'éclairer sur ce point, je consultai les originaux chinois et mandchous des cartes levées par ordre de l'empereur Khang-hy, et j'y trouvai non seulement la pointe du Liao-toung autrement représentée que dans les cartes de d'Anville; mais elles me firent voir aussi qu'au sud de la côte méridionale de cette province se trouve un groupe de dix-huit îles, qui ne sont indiquées sur aucune de nos cartes, et que les Anglois n'ont pas découvertes en 1816, puisqu'ils sont toujours restés à plus d'un degré trop au sud pour apercevoir ce nouvel archipel.

Il m'est donc permis de dire, sans trop de vanité, que je suis le premier Européen qui ai découvert ces îles, quoique renfermé dans mon cabinet et sans m'être exposé aux fureurs des ouragans et des typhons si fréquens dans les mers de Chine. Comme ces îles ne portent pas un nom général sur les cartes chinoises, je leur ai donné celui du *feu comte Jean Potocki*, que j'ai eu l'honneur d'accompagner pendant le voyage de l'ambassade russe destinée pour la Chine.

(1) Du Halde, description de la Chine et de la Tartarie chinoise, édit. de Paris, T. IV, p. 64.

En 1805, ce fut lui qui le premier conçut le plan de mon voyage au Caucase, et il rédigea en partie les instructions qui me furent remises. Ce savant estimable avoit beaucoup voyagé ; il avoit parcouru l'empire de Maroc, l'Égypte, la Turquie et l'Anatolie, enfin les steppes de la Russie et de la Tartarie qu'il avoit visitées jusqu'au pied du Caucase, et il auroit même vu la capitale de l'empire chinois, si le destin contraire et un entêtement inconcevable ne se fussent pas opposés à ce que notre ambassade atteignît son but. Le comte Jean-Potocki est auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire et la chronologie des peuples anciens et modernes, ouvrages dans lesquels les savans admirent des connoissances vastes et profondes, jointes à beaucoup de sagacité. Mais il ne se bornoit pas à enrichir les sciences de ses écrits ; il contribuoit aussi à leur progrès, il secondoit, tant par sa protection que par l'usage libéral de sa fortune, les efforts des savans moins riches que lui. A ses qualités généreuses M. le comte Potocki joignit le caractère le plus doux et le plus aimable qui faisoit rechercher sa société par toutes les personnes qui le connoissoient. Je lui ai personnellement les plus grandes obligations, et je lui dois une grande partie de la collection précieuse de livres et de manuscrits orientaux que je possède. Toutes ces considérations m'ont déterminé à donner, aux îles que

j'ai découvertes et qui sont représentées sur la carte ci-jointe, le nom de ce savant si recommandable à tant de titres.

L'archipel de Jean Potocki est situé entre le 39e et le 40e degré de latitude nord, et le 120e et le 121e de longitude à l'est de Paris. Il appartient à la province tartaro-chinoise de Liao-toung et au district de Fung-thian-fou, plus connu en Europe sous le nom de Moukden. Il dépend de la ville de Ning-hai-hian, située au nord du promontoire de Liao-toung, appelé par les Anglois *Épée du Prince Régent.* La grande géographie chinoise, publiée en 1744 sous le titre de *Thai-thsing-y-thoung-tchy* (1), n'en donne qu'une description très-succincte et très-sèche : car elle se borne à marquer à combien de *ly* (250 au degré) chaque île est éloignée de Ning-hai-hian. Je traduis cette nomenclature, en ajoutant un astérisque aux noms des îles qui ne sont pas marquées sur les cartes des jésuites.

* *Lian-houa-tao*, c'est-à-dire l'île du Nénuphar, à trente ly à l'est de la ville de Ning-hai-hian. La géographie de la dynastie des *Ming* (2) dit que la ville de *Kinteheou* (actuellement Ning-hai-hian) avoit en tout sous sa juridiction soixante-

(1) Section XXXI, p. 19.

(2) Publiée en 1461, sous le titre de *Thai-ming-y-thoung-tchy.*

douze îles entourées par les vagues de la mer. A 150 ly au nord-est, se trouvoit une île qu'on appeloit *Siao-kia-tao*, et sur laquelle il y avoit un corps-de-garde.

* *Kin-sian-tao*, ou l'île des Fils-d'Or, 10 ly à l'est de Ning-hai-hian. Les îles *Khou-leou-tao*, île du Crâne, et *Ma-ngan-tao*, île de la Selle, sont à 110 ly à l'est de la même ville. (Elles sont marquées sur la carte.)

Kouang-lou-tao, ou l'île du Bonheur rayonnant, 120 ly à l'est de Ning-hai-hian.

Koua-phi-tao, île de la Peau raclée, 130 ly à l'est de la même ville (1).

Hui-sian-tao, île de l'Immortel de la mer, 150 ly à l'est de Ning-hai-hian.

Ta-tchhang-chan-tao, grande île de la Montagne longue, 150 ly à l'est de Ning-hai-hian. *Siao-tchhang-chan-tao*, petite île de la Montagne longue, se trouve à 10 ly au sud-est de la précédente.

Che-li-tao, île des ossemens de Foe ou Bouddha, 160 ly à l'est de Ning-hai-hian.

Pa-tchha-tao, île des huit Fourches ou Harpons, 170 ly à l'est de Ning-hai-hian.

Chy-tchhing-tao, île de la Ville de Pierre, 180 ly à l'est de Ning-hai-hian. *Ouang-kia-tao*,

(1) Ici il y a une faute ou dans la carte ou dans la description; car, dans la première, cette île est située plus à l'ouest que Kouang-lou-tao.

l'île de la Maison royale, et *Ou-mang-tao*, sont à 190 ly à l'est de la même ville. *Tchang-tsu-tao*, l'île des Daims, et *Hai-yang-tao*, l'île du Mouton marin, sont à 200 ly à l'est. *Tha-lian-tao*, l'île des Tours contiguës, 210 ly à l'est de Ning-hai-hian.

Ta-hao-tsu-tao, 215 ly à l'est de Ning-hai-hian. *Siao-hao-tsu-tao* est encore 10 ly plus à l'est.

Siao-hai-thsing-tao, petite île des Faucons, 20 ly au sud-est de Ning-hai-hian.

Ta-hai-thsing-tao, grande île des Faucons, à 50 ly au sud-est de la même ville.

La grande géographie chinoise ne contient rien de plus sur ces îles, et ne fait même pas mention de la plus méridionale de l'archipel de Jean Potocki, qui est sur la carte nommée *Kouang-theou-tao*, c'est-à-dire île de la Tête resplendissante. Suivant d'autres ouvrages chinois, ces îles servent d'entrepôt au commerce maritime entre la Chine et la Corée, et les navigateurs qui vont d'un de ces pays à l'autre y relâchent souvent. Ces livres n'offrent d'ailleurs aucun détail sur la population et sur la production de cet archipel.

Avant de terminer cette notice, je dois remarquer que la position géographique du promontoire méridional de la province de Liao-toung, appelé par les Anglois *Pointe de la princesse Charlotte*, ou plutôt celle de la ville de Lie-chun, située dans son voisinage, fut déterminée en 1709

par les PP. Frideli, Jartoux et Regis. Ils la placèrent à 38 48′ 36″ de latitude nord, et 40° 39′ 40″ de longitude à l'est de Péking. Ces jésuites n'allèrent pas vers cette pointe; mais ils la virent des côtés de la province de Chan-toung.

En 1711, les PP. Regis et Cordoso déterminèrent la latitude de Teng-tcheou-fou, dans le Chan-toung, à 37° 48′ 36″, et sa longitude à 4° 38′ 40″ à l'est de Péking. Il résulta de ces deux déterminations que la distance entre Teng-tcheou-fou à Lie-chun étoit de 20 lieues à peu près dans la direction du nord.

L'empereur Khang-hy voulut, en 1713, qu'on vérifiât ces positions, il en donna la commission au P. Parennia; ce missionnaire, s'étant muni d'un quart de cercle, de boussoles et d'autres instrumens, se rendit à Teng-tcheou-fou. Placé sur une éminence, il releva la position de Lie-chun et la trouva presque au nord du point où il étoit. Ses observations placèrent Teng-tcheou-fou à 37° 48″ 36″ de latitude. Ensuite il passa la mer, et, arrivé à Lie-chun, il découvrit Teng-tcheou-fou presque au sud. Il détermina la latitude de Lie-chun à 38° 48′ 36″; puis il gagna Moukden, mesurant et observant par tous les lieux où il passoit.





Gravé par Ambroise Tardieu, rue du Jardinet N° 12

EXTRAIT DE LA CAMPAGNE

DE

M. OTTO DE KOTZEBUE

DANS LE GRAND OCÉAN,

PAR M. CHORIS.

Le 5 avril 1816, nous avons eu connoissance d'une île de corail, bien boisée, située dans le grand Océan, par 14° 50′ de latitude sud, et 138° 47′ 22″ à l'ouest de Greenwich; nous l'avons nommée l'île Douteuse. Car, en 1615, les célèbres navigateurs, Lemaire et Schouten, avoient trouvé une île qu'ils appelèrent île des Chiens, et dont la position ne diffère de celle de la nôtre que de quelques minutes.

Le 8 nous avons découvert une autre île par 14° 57′ 30″ sud, et 144° 28′ 30″ ouest, et nous lui avons donné le nom du comte Romanzoff. Ce témoignage de reconnoissance étoit dû à l'homme généreux qui a fait entreprendre notre expédi-

tion à ses frais. Nous avons débarqué à l'aide d'un radeau, car le ressac étoit extrêmement fort le long du rivage. Les cocotiers et les baquois odorans (*pandamus odoratissimus*) abondent dans cette île. Peut-être y a-t-il aussi des arbres à pain; car nous avons aperçu de loin, sur la côte au vent, des végétaux qui leur ressembloient. Nous avons rencontré des traces d'habitans, telles que des écales de cocos, un tronc d'arbre auquel étoient suspendus de vieux cocos, des feuilles de cocotiers, des cordons avec des nœuds réguliers, et tout auprès un assez gros rocher de corail creusé. Nous avons aussi aperçu plusieurs sentiers qui se croisoient, mais qui sembloient n'avoir pas été fréquentés depuis long-temps; une pirogue faite d'un seul tronc d'arbre, munie d'un balancier, et qui nous a paru très-vieille; un grand nombre de perches qui sembloient avoir servi à sécher du poisson, enfin des cabanes couvertes de feuilles de cocotiers se sont offertes à nos regards. Il y avoit dans une de ces cabanes un peigne assez artistement fait. Rien cependant ne nous mit à même de juger si cette île avoit été visitée depuis peu. Nous avons trouvé plusieurs réservoirs, ainsi que des endroits où il y avoit eu du feu; mais en même temps les oiseaux qui nous entouroient ne témoignoient aucune crainte, ils nous suivoient même, comme s'ils eussent voulu nous regarder.

Cette île peut avoir six milles maritimes de circonférence.

Le 10, nous avons découvert, par 17° 40′ sud, et 144° 8′ ouest, une île de corail qui fut nommée île *Spiridoff*. Le 11, nous avons rencontré plusieurs petites îles semblables jointes les unes aux autres par des récifs. Elles reçurent le nom de *Chaîne de Rourik*, lat. 15° 22′ S., long. 146° 40′ 30″ O. Le 18, une île de corail, située par 15° S., et 148° 42′ 15″ O., fut nommée île de *Krusenstern*.

Le 18, nous avons vu les îles de lady Penrhyn découvertes en 1788 par un navire qui alloit de la Nouvelle-Hollande à la Chine ; mais il se contenta de les reconnoître de loin. Elles sont couvertes de cocotiers. Le 19 au matin, nous étant approchés de terre, beaucoup de pirogues, remplies d'insulaires, s'avancèrent vers nous. Ils crioient comme s'ils eussent voulu nous parler. Le plus vieux de chaque pirogue avoit autour du cou une garniture de feuilles de cocotier ; il tenoit dans ses mains de jeunes cocos qu'il élevoit au-dessus de sa tête, et nous adressoit un long discours. A mesure que les pirogues s'approchoient, nous nous aperçûmes qu'elles étoient toutes armées d'un grand nombre de lances de bois. Les insulaires nous regardoient fixement, nous les invitâmes à monter à bord, mais ils ne nous comprirent pas. Ils échangèrent des hame-

çons faits de nacre de perle contre de petits morceaux de fer, mais ils ne troquoient pas volontiers leurs armes. Ils étoient entièrement nus, à l'exception d'un petit tablier d'écorce de coco qui couvroit leurs parties naturelles. Plusieurs avoient la tête ornée de plumes de frégate ; il tomba de la pluie ; aussitôt il y en eut qui se firent, avec des feuilles de cocotier, de petits manteaux qui mettoient à peine leurs épaulès à l'abri. Ces insulaires paroissoient avoir beaucoup d'intelligence ; ils étoient bien faits, ils avoient l'air martial, leur couleur étoit d'un jaune orangé ; ils étoient tatoués. Nous en vîmes plusieurs qui avoient le corps, et surtout la poitrine, tailladés en lignes régulières. Quelques-uns laissoient croître leurs cheveux dans toute leur longueur, d'autres les avoient complétement coupés. Quelques vieillards avoient la barbe assez longue, mais peu fournie. Plusieurs des plus âgés, qui sembloient exercer une autorité sur les autres, portoient l'ongle du pouce très-long, l'un d'eux l'avoit même aussi long que le doigt.

Le 9 mai, nous avons vu la terre. C'étoient deux groupes d'îles réunies par des récifs de corail, et qui formoient un cercle ; elles étoient couvertes de cocotiers. De grandes et belles pirogues à voiles triangulaires s'approchèrent de nous à portée de canon ; et les insulaires nous montrèrent des fruits de baquois. Nous mîmes un canot à la mer

pour aller leur parler. Quand il fut proche de ces insulaires, ils lui jetèrent un fruit et un morceau d'étoffe très-artistement tissu, puis ils retournèrent vers leur rivage. Ils étoient d'un brun qui tiroit sur le noir; leurs cheveux étoient longs, arrangés sur leur tête comme un casque romain, et en outre ornés de guirlandes de fleurs et de colifichets en petits coquillages. Un de ces groupes est habité, et, comme nous l'avons appris plus tard, porte le nom d'*Oudirik*. (Lat. 11° 18′ 58″ N., long. 19° 7′ 33″ O.) L'autre est situé par 11° 6′ 10″ N., et 190° 14′ 33″.

Nous avons ensuite fait route pour Avatscha, dans le Kamtschatka, et nous avons, en passant, eu connoissance de l'île Behring.

Le 15 juillet, nous sommes descendus sur la côte occidentale de l'île Saint-Laurent, située à l'entrée du détroit de Behring, et nous avons communiqué avec ses habitans. Ils avoient de bons vêtemens faits de peaux de phoque et d'intestins de morse, et possédoient de petits morceaux de fer auxquels ils sembloient attacher un grand prix; leurs lances étoient armées de dents de morse. Nous vîmes parmi leurs ornemens des grains de verroterie blancs et bleus. Plusieurs avoient à la lèvre inférieure deux trous dans lesquels étoient fichés des morceaux d'os. Nous aperçûmes çà et là des fosses remplies de chair de baleine et de morse, que sans doute on y con-

servoit pour provision d'hiver. Le long du rivage il y avoit quelques cabanes couvertes en cuir; elles étoient fort malpropres; et il s'en exhaloit, de même que de leurs habitans, une odeur d'huile animale fort désagréable. Ces insulaires ont des bateaux en cuir très-bien faits; ils nous offrirent à échanger des dents de morse, des peaux d'oiseaux et de renards; mais ces dernières n'étoient pas communes. Ils ont un grand nombre de chiens qu'ils attèlent à leurs traîneaux en hiver, et qui ressemblent entièrement à ceux du Kamtschatka. Le sol de cette île étoit couvert de plantes dont un grand nombre offroit des fleurs de couleurs variées.

Ces insulaires, comme la plupart de ceux du grand Océan, et les habitans de plusieurs contrées boréales du globe, saluent en frottant leur nez contre celui de la personne à laquelle ils veulent faire politesse; ensuite on se frotte le ventre, comme si l'on vouloit dire cela est bien bon; enfin, lorsque l'on veut donner un grand témoignage d'affection, on crache dans ses mains et l'on en frotte le visage de son ami. Le tabac et les aiguilles étoient les objets dont on faisoit le plus de cas dans cette île.

Le 20, nous avons débarqué sur la côte orientale du détroit de Behring, située par 66° 37′ N. Les habitans de cette partie de l'Amérique sont belliqueux. Leurs lances étoient armées de fer;

ils avoient aussi des arcs et des flèches. Ils nous parurent fort intelligens pour ce qui concernoit le trafic. Leur physionomie ressembloit à celle des naturels de l'île Saint-Laurent; ils ont, comme eux, les pommettes des joues extrêmement saillantes, le front courbé en arrière, et les yeux disposés obliquement, de même que ceux des Mongols. Plusieurs ont le teint assez clair pour que l'on puisse distinguer la rougeur des joues; ils ressemblent en cela aux Aléoutes. Leurs vêtemens sont de la même sorte que ceux des insulaires de Saint-Laurent, à l'exception qu'on en voit un plus grand nombre en peaux de renne, de marte, et surtout de renard; ils ont, dans les trous de leur lèvre inférieure, de plus grands morceaux d'os et des grains de verroterie bleue; ils échangèrent avec nous divers ouvrages en dents de morse; c'étoient des figures d'oiseaux, de poissons, de rennes, d'ours, et d'autres animaux quadrupèdes; enfin, des figures d'hommes qui n'étoient pas mal faites.

Nous vîmes à terre quelques tombeaux dans lesquels se trouvoient, avec les ossemens, plusieurs objets qui avoient servi aux défunts et qui avoient été enterrés avec eux.

Le point le plus septentrional auquel nous soyons arrivés est une baie que nous avons découverte par 67° 5′ N., et 163° 38′ O. Plusieurs endroits du rivage n'offroient qu'une glace

solide oouverte d'un pied ou d'un pied et demi de terre végétale, sur laquelle croissoit de la mousse, et même dans quelques lieux des arbustes. Nous avons trouvé sur cette rive deux dents de mammouth.

Le 8 août, nous étions mouillés dans la baie Saint-Laurent. Nous y vîmes un village deTschouktschis. Leurs cabanes étoient couvertes de peaux. Ces gens avoient beaucoup de rennes; ils en tuèrent plusieurs pour nous. Par leurs traits et leur habillement, ils ne différoient nullement des habitans de la côte d'Amérique; mais ils nous parurent beaucoup plus civilisés. Ils nous apprirent qu'ils étoient en guerre avec ces hommes dont le caractère étoit intraitable.

Nous avons ensuite visité Ounalaschka, île de l'archipel des Aléoutiennes, le port San Francisco en Californie, enfin les îles Sandwich.

Le 20 octobre, nous avons découvert, par 10° 5′ N., et 188° 50′ 13″ O., une île de corail couverte de cocotiers et peuplée; les indigènes la nomment *Médid*. Les insulaires vinrent nous trouver dans leurs pirogues, sans témoigner la moindre crainte, nous offrirent des fruits de baquois, des ornemens en coquillages, des couronnes de fleurs, et quelques armes, telles que des lances faites de mauvais bois, et garnies de dents de requins; cependant ils sembloient très-fiers de ces armes. Leur vêtement consistoit en

un tablier noué autour des reins et qui descendoit jusqu'aux genoux devant et derrière. Leur couleur étoit très-foncée, et leur poitrine entièrement tatouée. Les femmes ont le front et les épaules tatouées. Les oreilles de ces insulaires étoient horriblement alongées, et tellement fendues, qu'ils y avoient fiché dans les fentes des rouleaux de feuilles de baquois. Le bout de l'oreille formoit, chez quelques individus, un cercle de trois à quatre doigts de diamètre.

Le 23 octobre, nous avons découvert un groupe considérable d'îles de corail réunies par des récifs, mais qui avoient plusieurs ouvertures sous le vent, de même que tous les groupes dont nous avons ensuite eu connoissance. Nous sommes entrés heureusement dans l'ouverture, et nous avons débarqué près d'une petite île. Bientôt une grande pirogue à la voile vint à nous; elle ressembloit entièrement à celles que nous avions vues à Oudirik.

Les insulaires nous montrèrent des fruits; mais rien ne put les décider à s'approcher de nous. On leur envoya notre canot; ils firent des échanges avec nos gens. Ils prenoient le fer avec grand plaisir et le nommoient *mel*. Nous avons débarqué, au bout de quelques jours, et nous avons laissé dans l'île des chèvres que nous avions apportées des îles Sandwich. Les naturels eurent beaucoup

de crainte de ces animaux; ils nomment le groupe *Otda;* il est assez abondant en cocotiers et en baquois. Les fruits de ces deux arbres forment leur principale nourriture; ils ont aussi des arbres à pain. Ces îles sont infestées par des rats, mais les habitans ne les mangent pas; ceux d'Oudirik s'en nourrissent.

Nous avons fait des excursions dans toutes les îles pour les examiner et connoître leurs habitans. Ils nous montrèrent leur chef nommé Rarik; et, pour nous instruire de sa qualité, ils nous firent voir que la partie supérieure de son corps étoit tatouée sur les côtés, tandis que chez eux elle ne l'étoit que par derrière; le titre du chef est Yerout. Ces insulaires nous parurent timides, enclins au vol, et extrêmement avides de fer; ils possédoient des morceaux de ce métal; leur ayant demandé comment ils se l'étoient procuré, ils répondirent que la mer avoit souvent jeté sur leurs côtes des morceaux de bois dans lesquels il y avoit fréquemment du fer. Effectivement nous avons vu sur le rivage d'une des îles une pièce de bois où se trouvoit du fer, et l'on reconnoissoit sans peine qu'elle avoit appartenu à un navire.

Leurs maisons sont bien bâties et très-propres. Nous avons trouvé dans un coin de celle du chef, de petits cailloux, des herbes sèches, et une tête

de poisson suspendue; il paroît qu'ils regardent tous ces objets comme des reliques, ils ne nous permettoient pas d'y toucher; lorsque nous nous en approchions, ils les considéroient, et prononçoient le mot *Emo*, qui, chez eux, a la même force que celui de *Tabou*, si connu dans d'autres îles du grand Océan. Ils offrent des poissons et des fruits à leur dieu, qu'ils nomment *Tautoup*.

Les mères ont la détestable coutume d'étrangler leurs enfans quand ils ne sont pas bien faits, et ceux qui naissent quand elles en ont déjà trois. Les hommes essaient souvent de s'y opposer, mais cela dépend de la volonté des femmes. Celles-ci prennent part aux expéditions guerrières des hommes; elles n'ont, dans ces cas, d'autres armes que des pierres qu'elles lancent en se tenant derrière les hommes. La population de ce groupe ne s'élève guère à plus de cent familles. (Lat. 9° 28′ 9″ N.; long. 189° 43′ 45″ O.)

Le 26 janvier 1817, nous avons quitté ces îles, et nous avons découvert un autre groupe situé à 6 à 7 milles de distance à l'ouest. Il se nomme *Trigoub*.

Le 29, nous avons trouvé un nouveau groupe nommé *Kaben*, beaucoup plus peuplé et plus abondant en vivres; il y a même du tarro (*arum esculentum*), et des bananes. Les pirogues des insulaires sont très-bien construites, et très-

propres à naviguer avec avantage contre le vent. (Lat. 8° 52′ N.; long. 189° 11′ 30″ O.)

Le 11 février, nous sommes partis de Kaben, et le même jour nous avons trouvé un nouveau groupe d'îles nommé *Aour*. (Lat. 8° 18′ 42″ N.; long. 188° 51′ 30″ O.)

Nous y vîmes deux hommes dont l'extérieur nous frappa au premier coup d'œil, à cause de leur couleur claire et de la manière dont leurs corps étoient tatoués, car ils avoient sur les bras et sur les jambes des figures de poissons très-bien dessinées. Ils sembloient parler un langage qui différoit beaucoup de celui des autres insulaires; l'un d'eux nous témoigna dès le premier abord beaucoup d'amitié, et annonça qu'il vouloit rester avec nous, et nous accompagner quand nous nous en irions. Il nous dit qu'il se nommoit *Kadou* et habitoit auparavant une île nommée *Oulea;* que, parti pour la pêche avec trois de ses camarades, ils furent surpris par un coup de vent violent qui les poussa très-loin au large; ils passèrent ainsi huit mois en mer, se nourrissant de poissons; enfin, ils abordèrent à Aour, dont les habitans voulurent les tuer à cause de deux morceaux de fer qu'ils avoient; mais le chef les avoit protégés. Kadou ajouta qu'il étoit depuis quatre ans dans cette île; que, dans sa patrie, il avoit entendu parler de grands navires comme le nôtre, qui

étoient venus à Oulea pendant qu'il s'en trouvoit absent, ce qui avoit eu lieu trente-deux mois avant qu'il en fût arraché par l'accident imprévu qu'il nous avoit raconté. Ces navires étoient venus d'une île où le fer porte le nom de *loutou*.

Étant par la suite arrivés aux îles Ladrones, un officier espagnol nous dit qu'il avoit fait un voyage à Ouléa, une des Carolines, à l'époque susdite, et que les habitans des Ladrones nomment effectivement le fer *loutou*.

Kadou tint sa promesse et s'embarqua avec nous. Le 18, nous avons trouvé un groupe d'îles nommé *Aylou*, et situé par 10° 13′ 52″ N., et 190° 17′ 30″ O. Les insulaires nous dirent qu'indépendamment de cette île que nous avions vue, il y en a plusieurs autres, telles que Lighip, Arno, Medouro, Bigar; qu'elles portent le nom général de *Radac;* qu'à la distance de quatre à cinq jours de route au sud, il y a une suite de groupes nommés *Ralik;* que Bigar, Otda, Kaben, Aylou, Aour, Oudirik et Médid obéissent au même chef, qui s'appelle *Lamari*, et font la guerre aux autres. Latété, chef de celles-ci, qui réside à Arno, est venu, il y a quelques mois, piller les îles Ralik; beaucoup d'hommes ont été tués dans les combats qui se sont donnés. On ajouta que l'île Bigar étoit inhabitée; qu'elle n'avoit pas de réservoirs pour l'eau douce, mais qu'il s'y trouvoit beaucoup de tortues et de fré-

gates. Les insulaires y vont souvent pour en prendre.

Le 1er mars, nous nous trouvions près des îles Oudirik. Nous avons essayé de pénétrer dans le groupe, mais les passages n'avoient pas assez de profondeur. Les insulaires vinrent à bord. Nous reçûmes aussi la visite du chef Lamari, qui s'étoit rendu dans cette île pour y équiper des pirogues et lever des hommes, afin d'attaquer l'île d'Arno dans quelques semaines. On nous indiqua la position de l'île de Bigar, à deux jours de route à l'est-nord-est.

Nous avons ensuite visité Ounalaschka, Saint-Paul et Saint-Georges, îles de l'archipel des Aléoutiennes, et nous avons débarqué sur la côte orientale de Saint-Laurent. Notre capitaine étant tombé malade, nous sommes retournés à Ounalaschka, puis aux îles Sandwich, sans entrer dans le détroit de Behring que nous voulions reconnoître une seconde fois. Nous avons vu par 16° 45′ 30″ N. l'île Cornwallis, qui est très-petite et absolument dépourvue de végétation. Ensuite nous sommes allés à Otda, où nous avons déposé des chèvres, des cochons, des chiens, des chats, et plusieurs espèces de graines. Nous en sommes partis le 23 octobre, et le lendemain nous avons eu connoissance de Lighip; puis, passant par les îles Mariannes, les Philippines et le cap de Bonne-Espérance, nous sommes revenus en Europe.

Kadou se fit débarquer à Otda pour y rester, nous disant qu'il avoit laissé, dans l'île d'Aour, un jeune fils qui étoit très-chagrin de se trouver séparé de lui, et l'appeloit souvent par son nom. Kadou nous apprit qu'à Ouléa, sa patrie, il n'y a jamais de guerre, et que les habitans vivent contens et tranquilles, mais qu'à Eap, île voisine, il y a plusieurs chefs qui se font la guerre entre eux. Le parti offensé notifie à ses adversaires que les hostilités doivent commencer le lendemain. Alors on rentre chez soi, on réunit tous les hommes au son des conques marines, on prépare les massues, les lances, les frondes et autres armes; on se frotte d'huile de palmier et du suc de la racine de l'éyoug, espèce de curcuma; on se pare avec des plumes, puis l'on danse le reste du jour et toute la nuit. Au lever du soleil, tous les guerriers sont à leur place. Le chef donne le signal, et le combat commence; l'on continue à se battre jusqu'au coucher du soleil; le lendemain à son lever, les hostilités recommencent; si un chef est tué, le parti ennemi cherche à s'emparer de son corps; on le coupe en petits morceaux, et chaque soldat en reçoit sa part; on le mange cru. Quand un chef a été ainsi dévoré, la guerre finit; de chaque côté on s'envoie des femmes parées qui s'avancent en chantant et portant des fruits; on conclut la paix, et la fête devient générale.

Kadou avoit fait plusieurs voyages. Il connois-

soit la plupart des îles comprises sous le nom de Carolines ou Nouvelles-Philippines. Les insulaires entreprennent fréquemment des voyages par mer. L'étoile polaire les guide, et les courans de la mer, qu'ils connoissent très-bien, les aident dans leur course. Kadou étoit allé aux îles Palaos où il avoit vu des vaches, des chèvres et d'autres animaux domestiques ; les habitans lui avoient parlé des Européens.

Nous n'avons rien vu à Radac qui ressemblât à un temple ; mais, dans les îles Carolines, il y a des maisons où l'on adore la Divinité. Tous les cinq mois, on ouvre le temple, on y reste un mois ; on finit par brûler des poissons et des fruits en l'honneur du dieu. Personne ne peut venir au temple hors le temps fixé pour y entrer ; ce seroit interrompre le repos du dieu ; on ne lui donne aucune figure. Ayant un jour demandé à Kadou le nom de ce dieu, il eut l'air d'un homme saisi d'un transport, il trembloit de crainte et de respect ; il regarda autour de lui, se boucha les oreilles, et s'écria : « Ah ! ah ! ce que nous ne voyons ni n'entendons se nomme *Taoutoup*. » Puis il nous montra le ciel comme le lieu où l'Être-Suprême habitoit.

La coutume des insulaires des Carolines est de jeter les morts dans la mer, à l'exception du tamole ou chef que l'on enduit d'éyoug et d'huile de coco ; ensuite on enveloppe le corps de ban-

delettes fines que l'on serre étroitement, puis on l'enterre dans une fosse. A Radac on enterre tous les morts.

Le mot de *Tabou*, usité dans la plupart des îles du grand Océan, est remplacé à Ouléa par celui de *Tapou* qui lui ressemble beaucoup, à Eap par *Matemat*, à Radac par *Emo*.

NOTICE

SUR

LES OTTAVAS DU LAC HURON,

Extraite d'une lettre d'un voyageur américain;

Traduite de l'anglois.

Les tribus indiennes voisines du poste de Mackinâ, situé sur le lac Huron, y viennent échanger leurs pelleteries, leurs grains et leur poisson, contre de la quincaillerie, des couvertures, des piéges à castor et des munitions. Le jour qui précéda notre arrivée, soixante-dix pirogues, contenant chacune environ dix personnes, étoient parties de Mackinâ pour aller à l'île Drummond. Nous en fûmes très-fâchés, parce que cet incident diminua le champ d'observations que nous voulions faire sur le caractère et les mœurs des Indiens du nord-ouest.

La compagnie américaine du commerce des pelleteries a pour chef M. Ramsay Crooks,

homme très-instruit et d'une grande expérience. Il a traversé deux fois les monts pierreux pour aller aux côtes baignées par le grand Océan ; toute sa vie a été consacrée à chercher de nouvelles routes pour le commerce avec les Indiens. Il nous tint compagnie depuis Buffalo : la description qu'il nous fit des mœurs et des usages des Indiens excita en nous la plus vive curiosité de voir ces hommes dans leur contrée natale, loin de la sphère de la civilisation. L'occasion qui se présentoit étoit due en partie à l'idée que M. Crooks avoit eue de fréter le bateau à vapeur pour le transport des marchandises qu'il avoit traitées chez les Indiens : il avoit par-là l'avantage d'éviter les coups de vent et les courans qui souvent rendent un voyage à Mackinâ plus long qu'une traversée d'Amérique en Europe. Dorénavant, M. Crooks pourra dire avec certitude : Tel jour je débarquerai mes marchandises à Mackinâ, et j'expédierai mes agens un mois plus tôt que de coutume. Voilà un des grands avantages de la navigation par les bâtimens à vapeur, et il ne faut pas beaucoup de sagacité pour prévoir qu'une prochaine guerre sur les lacs sera décidée par la supériorité que donneront ces bâtimens. Par leur moyen, les armées et les munitions de guerre pourront être portées sur un point quelconque dans un temps donné. Combien nous devons être fiers que cet art divin ait été perfec-

tionné par un homme né dans un pays aux lacs et aux rivières duquel il est si bien adapté !

Vous me demandez des renseignemens sur le grand çanal qui doit joindre le lac Huron au Hudson-river. Je puis vous assurer que les habitans des états de l'ouest en attendent l'achèvement avec un intérêt et une sollicitude extrêmes ; mais mes idées sur les avantages qui en doivent résulter pour la ville et l'état où j'ai vu le jour, formeront le sujet d'une autre lettre. Je me bornerai aujourd'hui à vous dire que le jour n'est pas éloigné où nos concitoyens, à qui leur plaisir ou leurs affaires font entreprendre des voyages, pourront quitter en été les rivages brûlans de la Louisiane et de la Géorgie pour aller par New-York visiter le saut du Niagara, passeront ensuite à Chikago, à l'extrémité sud-ouest du lac Michigan, d'où un canal de peu d'étendue les portera sur l'Ilinois ou l'Ouisconsin ; après quoi ils descendront avec rapidité le Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Sans doute l'amour de la nouveauté en amènera plusieurs par cette route, ils la préféreront à celle de l'Océan atlantique pour revenir dans leurs foyers. D'ailleurs, les caractères particuliers et extraordinaires qui distinguent cette partie de notre pays, des eaux limpides et fraîches, des lacs immenses, enfin la salubrité et l'élasticité de l'air donneront à cette route un avantage décidé.

Mais il faut retourner à mon sujet et vous tracer une esquisse rapide des mœurs et des usages des Indiens. Nous avions, je vous l'ai déjà dit, été frustrés dans notre espoir, par le départ d'une troupe nombreuse qui avoit quitté Mackinâ avant notre arrivée; cependant il restoit encore plusieurs Indiens campés sur le rivage. Un exprès fut envoyé à l'île de Drummond, éloignée de quatre-vingts milles, pour annoncer à ceux qui s'en étoient allés l'arrivée de la grande pirogue à feu, nom qu'ils donnent au bâtiment à vapeur.

Quelques jours avant notre départ, près de vingt pirogues étoient déjà de retour. Aussitôt nous allâmes à terre recevoir nos frères rouges. Dès que leurs pirogues d'écorce touchent le rivage, l'équipage, ordinairement composé de deux familles, saute à terre. Le plus âgé de la troupe trace sur le sable un cercle de douze à quinze pieds de diamètre; alors les femmes et les enfans étendent à terre les peaux et les nattes qui tiennent lieu de plancher, posent en ordre les paniers de grains, les ustensiles de cuisine, les armes à feu, ainsi que les coffres où sont leurs vêtemens, et qui leur servent de siége. Les hommes fichent en terre, le long du cercle tracé, les avirons et les gaffes de leurs pirogues, en réunissent les extrémités supérieures, et les attachent ensemble avec des cordes d'écorce; ensuite ils étendent par-dessus ces soutiens des

nattes d'un tissu très-serré, qui abritent parfaitement du mauvais temps les habitans de ce vigvam portatif, au centre duquel il y a une ouverture pour le passage de l'air et de la fumée. Une habitation de ce genre, assez grande pour contenir deux familles composées de dix à douze personnes, est dressée en dix minutes.

Souvent je restois assis sur le pont de notre bâtiment, et bientôt je voyois une troupe d'Ottavas qui mettoient à flot sur le lac leurs pirogues, et emportoient avec eux tout ce qu'ils possédoient dans le monde, laissant derrière eux toute espèce de souci, et ayant devant eux le vaste univers où ils trouvent à choisir ce qui leur plaît. Des voyageurs ont observé qu'il y a quelque chose d'un sublime inimitable dans la vue d'un Arabe qui, monté sur son coursier, galope dans le désert sa patrie; mais l'on éprouve une sensation plus agréable, en voyant des familles entières, persuadées qu'elles sont riches et pourvues des moyens d'être heureuses, quitter les bords de ces lacs pour chercher de nouvelles demeures.

La figure noble de la plupart des Indiens faisoit le sujet constant des éloges de tous mes compagnons de voyage. L'air de dignité et de supériorité des hommes, la physionomie douce et modeste de plusieurs femmes, auroient fourni une étude intéressante à un Lavater. Mais ce qui produisit sur nous l'impression la plus vive, fut la jolie

figure, la bonne santé, et l'incroyable vivacité des enfans. A peine sont-ils sevrés, qu'on les voit courir de côté et d'autre ou jeter des pierres sur le rivage, pagayer dans une pirogue ou nager à l'envi, tirer au but ou lutter ensemble sur le bord du lac. Vous avez souvent remarqué que la somme de la misère ou de la félicité humaine dans une famille ou dans une nation pourroit se calculer en interrogeant la figure des enfans; si cette expérience est sûre, et je ne suis pas disposé à la révoquer en doute, l'Indien, éloigné de l'influence et de l'exemple de l'homme blanc, qui donne également des leçons de morale et des exemples d'égoïsme, est aussi heureux que la grande masse des peuples éclairés et civilisés.

La condition des tribus indiennes peut être améliorée en encourageant chez eux le développement de l'industrie. Les marchandises manufacturées chez nous, telles que les draps, les couvertures, les outils pour les arts mécaniques, les ustensiles de labourage, devroient former le fond des échanges contre leurs grains, leurs pelleteries, etc. Nous avons des preuves nombreuses de leur adresse et de leur intelligence. Il faudroit les encourager à agrandir leur sphère d'activité, en leur donnant des récompenses solides pour le produit de leur travail. L'amour de l'humanité, une saine politique, et notre intérêt bien entendu, invitent à prendre des mesures de ce genre. En

effet, les Indiens possèdent le secret des teintures végétales les plus brillantes ; ils pourroient nous fournir des nattes pour nos planchers, des cannes pour nos promenades, des appareils pour la pêche, etc. Quelle satire pour notre pays que nous soyons obligés de transporter notre argent dans l'Indoustan pour le premier objet, et d'envoyer notre or en Angleterrre pour le dernier ; tandis que nos forêts et nos prairies nous fournissent les matériaux pour les fabriquer, et que l'adresse et l'industrie des aborigènes pourroient s'exercer pour le profit de tous !

Mais, avant de finir cette lettre, je dois vous raconter l'histoire de Makhiouita, chef des Ottavas, qui vint, avec plusieurs hommes de sa tribu, voir le grand canot. La famille de ce chef, en débarquant sur la plage, avoit particulièrement attiré notre attention. Le père et l'oncle de Makhiouita étoient des chefs assez distingués. Leur vigvam étoit commode ; leurs vêtemens et leurs ustensiles de ménage étoient faits de meilleures matières que ceux du gros de la nation. Le père avoit de la dignité dans sa personne et dans ses manières. On reconnoissoit aux traits de la mère qu'elle avoit été belle ; les jeunes frères et les sœurs de Makhiouita étoient remarquables par les agrémens de leur figure et de leurs formes extérieures. Makhiouita n'avoit pas plus de vingt-un ans. Sa taille étoit au-dessus de la moyenne ;

il eût pu servir de modèle vivant pour l'Apollon ; son nez étoit grec, et il y avoit dans ses yeux un air de volupté qui, mêlé à la délicatesse et à la douceur de ses traits, donnoit à son caractère de tête quelque chose d'asiatique plutôt que de romain. Sa mise participoit de celle des Grecs et des Circassiens. Ses sandales étoient de peau d'orignal brodée avec des piquans de porc-épic de diverses couleurs ; ses brodequins et son manteau étoient du drap bleu d'Angleterre le plus fin ; sa veste étoit ornée de son nom gravé sur un croissant d'argent. Sur chacune de ses joues étoit peinte, avec les couleurs les plus délicates, une belle coquille. Il portoit sur la tête un turban de la mousseline la plus fine, roulée avec grâce autour de son front, et dont les extrémités, terminées par des franges d'or et entrelacées dans ses cheveux, tomboient négligemment sur ses épaules.

Vous voyez que, quoique Makhiouita ne fût pas un petit maître du premier rang, il étoit néanmoins initié aux mystères de la toilette. Les habitans les plus recommandables de Mackinâ et les chefs des différentes troupes d'Indiens furent invités à venir à bord de notre bâtiment pour faire une excursion autour de l'île et dans le lac Michigan. Le jeune sauvage, sans autre recommandation que son extrême beauté, attira tous les regards. Il y avoit à bord plusieurs jolies femmes ;

mais madame *** les éclipsoit toutes, et le cœur de Makhiouita fut blessé. Il sentit, pour la première fois, le pouvoir des charmes d'une femme blanche; c'étoit flatteur pour la vanité d'une femme. Voulant payer son amour par un emblême de son affection, Mme *** tira un anneau de son doigt, et de sa belle main le plaça à celui du chef indien. Je ne dirai pas que les hommes furent piqués ni les femmes affligées en voyant cet exemple de l'influence toute puissante de la beauté; mais, quand Makhiouita, se tournant vers les chefs de sa peuplade, leur exprima son bonheur dans sa langue maternelle, ils rirent de lui; mais c'étoit le rire du dépit et de la jalousie. L'interprète dit à Makhiouita que l'anneau étoit un signe d'affection qu'il devoit toujours garder en souvenir de celle qui le lui avoit donné. Alors Makhiouita parla à la dame en ces termes :

«Belle étrangère, vous avez donné à Makhiouita « un anneau qu'on lui dit être l'emblême de « l'amour; votre beauté semblable à la rose « sauvage charme ses yeux, mais votre bonté « touche son cœur; il vous donne ce cœur, il « est à vous à jamais. »

« Makhiouita est heureux dans cette pirogue « merveilleuse; elle brûle avec les feux du soleil, « elle est mise en mouvement par les grands « poissons du lac, et l'esprit de Manitou la guide

« au travers de ses ondes ; mais ce n'est pas là ce
« qui rend Makhiouita heureux ; il l'est, parce
« que vous êtes ici, et qu'il peut vous voir sou-
« rire et vous entendre parler. »

« Makhiouita voudroit avoir ici sa mère, ses
« sœurs, son vigvam et sa pirogue, et aller avec
« vous dans votre pays du côté du soleil levant.
« Il gardera l'anneau que vous lui avez donné ;
« jusqu'à ce qu'il parte pour le pays des esprits,
« rien ne pourra l'en séparer;... cependant une
« chose le pourra : Makhiouita vous rendra
« l'anneau, mais en retour donnez-lui quelque
« chose de plus précieux,... donnez-lui vous
« même. »

Voilà le discours du chef, tel qu'il nous fut traduit par l'interprète indien, en présence d'une nombreuse compagnie.

Mais madame *** étoit condamnée à connoître les tourmens de la séparation. Le canon donna le signal aux pirogues de venir prendre les habitans blancs et les Indiens pour les transporter à terre. Le beau sauvage oublia ses vœux; il sauta dans sa pirogue, et se hâta d'aller rejoindre sa famille.

J'avoue que, pendant un moment, la contagion de la sensibilité me gagna ; et, lorsque la pirogue de Makhiouita disparut à notre vue, je ne pus m'empêcher de m'écrier en moi-même : « Adieu,
« Makhiouita ; nous ne nous reverrons jamais.

« Tes formes mâles et ta belle figure nous ont
« fait voir que tu réunis le courage du guerrier
« aux flatteries de l'amant ! Le caractère paci-
« fique de ta tribu t'a lancé dans la carrière du
« plaisir. Dans d'autres circonstances , et dans
« un autre temps, tu aurois pu être le Pontiac ou
« Técameh de ta tribu, et conduire ta nation à
« la victoire ou à la mort ; mais hélas ! la sagesse
« de l'un et l'esprit audacieux de l'autre ont
« dégénéré chez toi jusqu'à ne produire que les
« artifices d'un Lovelace ou l'inconstance d'un
« Lothario. »

EXCURSION DANS LES NILGHEMIS

OU

MONTAGNES BLEUES DE L'INDOUSTAN,

Extraite d'une lettre adressée à l'éditeur de la Gazette du gouvernement à Madras.

La partie basse du Coïmbettore (1) est séparée du Malabar et de l'Ouinaad par un pays montagneux dont la longueur est de trente milles, sur une largeur de seize, et dont la surface est à peu près de cinq cents milles carrés. Ce pays se divise en trois *naads* ou cantons : le Pângnaad, le Tediernaad, et le Maiknaad.

Les habitans du pays bas désignent en général cette région haute par le nom de *Nilghemis* ou les Montagnes bleues. Cependant ce nom n'appartient proprement qu'à une partie de la chaîne, et les montagnards l'appliquent particulièrement

(1) Le Coïmbettore est une petite province de l'Indoustan méridional, située entre les 10 et 12° de latitude sud, entre les branches des Ghates orientales.

au Rounga-Samy-Coïl ou Ailgherry, pic très-élevé. Deux Anglois visitèrent cette région au commencement de l'année dernière; les détails qu'ils donnèrent de leur voyage, et notamment ce qu'ils rapportèrent du froid extrême du climat, ayant excité la surprise de leurs amis, on forma le projet d'une course semblable.

On partit donc le 2 janvier 1819 de Denaigoncottah, lieu situé à dix milles du pied du col de Gozzlehetty, et à deux milles du pied de l'Ailgherry. On se mit en route à six heures du matin, et, après deux jours de marche pénible, on atteignit, le 3 au soir, Dernaad, premier village du Pângnaad, éloigné de seize milles.

Thermomètre. Le 2, à 6 h. a. m., 57 (11. 10); à 8 h., 71 (17. 32); à 11 h., 62 (13. 32); à 2 h. p. m., 68 (15. 98).

Le 3, à 6 h. a. m., 52 (8. 88); à 8 h., 62 (13. 32); à 5 h. p. m., 50 (7. 99).

Le 4, séjour à Dernaad. Therm., à 6 h. a. m., 44 (5. 33); à 8 h., 60 (12. 43); à 3 h. p. m., 65 (14. 65); à 6 h., 53 (9. 32); à 8 h., 48 (7. 10).

Le 5, de Dernaad à Tondernaad, principal village du Pângnaad, distance neuf milles. Therm., à 6 h. a. m., 40 (3. 55); à 7 h., 50 (7. 99); à 11 h., 60 (11. 43); à 2 h. p. m., 62 (13. 32); à 6 h., 50 (7. 99); à 7 h., 48 (7. 10).

Le 6, séjour à Tondernaad. Therm., à 5 h. a. m.

près de la tente, 40 (3. 55); gelée blanche dans la vallée au-dessous. Le thermomètre, placé à terre, descendit à 31 (0. 44); à 8h., il étoit à 48 (7. 10), en-dehors de la tente; à 9 h., 55 (10. 21), en-dedans; 64 (14. 21) au soleil; à 2 h. p. m., 70 (16. 87) au soleil; 58 (11. 54) à l'ombre.

Le 7, arrivée à Koderamoudy, village du Tediernaad; distance, huit milles. Thermomètre, à 6 h. a. m., glace : temps froid. L'eau contenue dans des vaisseaux entièrement gelée, la glace avoit une épaisseur de trois quarts de pouce autour du vase, et celle d'une piastre au milieu; à 9 h., 51 (8. 44) à l'ombre, 60 (12. 43) au soleil; à 11 h., 58 (11. 54) à l'ombre; à midi, 70 (16. 87) au soleil; à 2 h. p. m., 72 (17. 76) au soleil; à 7 h., 39 (3. 11); à 8 h., 38 (2. 66); à 9 h., 34 (0. 89).

Le 8, therm. à 6 h. a. m., 34 (0. 89) près de la tente, temps très-froid, l'eau gelée dans tous les vases; elle se conserve assez pour nous servir à rafraîchir davantage à dîner, le vin déjà assez frais; à 7 h., 36 (1. 78) à l'ombre, 46 (6. 22) au soleil; à 8 h., 50 (7. 99) au soleil; à 11 h., 72 (17. 76) au soleil; à 2 h. p. m., 34 (0. 89) au soleil; à 6 h., 49 (7, 55); à 8 h., 34 (0, 89).

Le 9, arrivée à Mailkottay, autre village du Tediernaad; distance sept milles. Therm., à 6 h. a. m., 43 (4. 88); eau gelée; la glace n'est pas aussi épaisse que la veille, quoique le ther-

momètre, placé près de la tente, marquât 8 degrés au-dessous.

Le 10 et le 11, temps doux et nébuleux; le thermomètre n'est pas descendu au-dessous de 44 (5. 33).

Le 12, arrivée à Nella-Courli, village du Maiknaad; distance, huit milles. Therm., a 6. h. a. m., 40 (3. 55); à 8 h. p. m., 30 (— 0,89).

Le 13, le thermomètre n'a pas été observé; mais l'eau, contenue dans des vases, a gelé pendant la nuit.

Le 16, en arrivant dans le pays bas, le thermomètre, pendant la plus grande partie du jour, s'est soutenu de 80 à 84 (21. 31, à 23. 09).

Le thermomètre d'après lequel on a fait ces observations étoit suspendu aux cordes de la tente, près de laquelle de grands feux brûloient pendant toute la nuit. Il ne marquoit donc pas la véritable température de l'air; car, lorsque le mercure étoit au-dessus du point de congélation, il geloit fortement à trois cents pieds de distance de la tente, et l'on y voyoit de la glace.

Dans l'Indoustan, quand le thermomètre descend au point de congélation, on éprouve souvent, dans un même jour, les extrêmes du chaud et du froid. Mais je ne crois pas que, dans cette contrée, l'on connoisse un exemple d'une température aussi froide pendant aussi long-temps,

que l'indiquent les observations thermométriques rapportées plus haut.

Nous n'avions pas le moyen de constater la hauteur exacte des lieux que nous avons visités dans cette région montagneuse ; mais nous avons pensé que nous étions au moins trois fois aussi élevés au-dessus du niveau de la mer, que la partie la plus haute du Maïssour : si cette estimation est juste, nous nous trouvions à peu près à dix mille pieds au-dessus de l'Océan. En regardant d'un côté le Maïssour, et de l'autre le Coïmbettore, pays très-bas, il étoit difficile de distinguer la région qui est au-dessus de celle qui est au-dessous des Ghâtes. Nous marchions pendant la plus grande partie du jour, et, depuis dix heures du matin jusqu'au coucher du soleil, nous parcourions généralement dix à douze milles en gravissant et descendant des montagnes escarpées, sans ressentir le moindre inconvénient de la chaleur; souvent même nous cherchions le soleil pour nous réchauffer. A l'exception de deux légères attaques de fièvre, aucune maladie ne se manifesta dans notre troupe, quoique le froid fût très-vif, et que nous eussions peu de moyens de nous en garantir.

Dans toutes les parties du pays haut, nous avons trouvé en abondance des framboises rouges et blanches, des fraises et un fruit qui ressemble à la nèfle, mais qui est beaucoup plus petit, et

qui, par le goût et la structure intérieure, se rapproche de la groseille à maquereau. On voyoit de tous côtés des roses, du souci et de la menthe en pleine fleur. Nous avons aussi rencontré de la cannelle, du poivre noir et un arbre qui donne une belle couleur jaune. Si elle est solide, comme on peut l'espérer, la découverte de cet arbre seroit très-importante pour les arts.

Le pays que nous avons parcouru est habité par trois classes d'hommes entièrement différens de langage, de mœurs et d'usages ; ce sont les Todevis, les Kotis et les Berghis. On regarde les deux premières comme les habitans aborigènes des montagnes, et les Todevis comme étant d'une caste supérieure à celle des Kotis. Les Todevis sont exclusivement adonnés à la vie pastorale ; ils n'ont pas d'habitation fixe, mais voyagent d'un pâturage à un autre avec leurs troupeaux de buffles. Leurs huttes sont de forme circulaire, solidement construites en bambous et en terre, avec un trou près du sol assez grand pour que les habitans puissent entrer, et pour laisser sortir la fumée. Lorsqu'il y a plusieurs frères dans une famille, un seul peut se marier ; et, quand même ils seroient dix ou un plus grand nombre, ils n'ont qu'une femme en commun. Entièrement exempte des soins et des peines du ménage, elle est servie par les hommes qui sont obligés de faire la cuisine; et, quand elle va en visite ou en voyage, elle jouit

du privilége d'être portée sur les épaules de ses maris. Elle choisit celui qui lui plaît pour compagnon de table et de lit. Cette liberté de choix n'interrompt nullement l'harmonie domestique. Il est nécessaire que tous les hommes de la famille s'accordent sur le choix d'une femme ; si un seul des frères est d'une opinion différente des autres, quand la femme est soumise à leur approbation, on la renvoie sur-le-champ à ses parens.

Nous vîmes plusieurs hommes dont la taille étoit de plus de six pieds ; ils sont d'une constitution robuste et athlétique, ont un visage expressif, le nez aquilin et de beaux traits. Les femmes sont beaucoup plus grandes que celles qui habitent le pays inférieur, mais ne sont pas jolies. Leurs traits sont grossiers, elles ont la bouche très-grande ; en général leur physionomie est plus européenne qu'asiatique. Leur vêtement consiste en une seule pièce d'étoffe qui enveloppe complétement leur personne, et cache entièrement tous les agrémens dont leur figure pourroit être douée. Les hommes et les femmes ont le teint blanc, plus clair peut-être que celui des Mahométans qui sont les plus blancs. Cette blancheur et l'expression particulière de leur physionomie ont peut-être donné naissance au bruit répandu depuis long-temps de l'existence d'une race d'hommes blancs dans ces régions. Hommes, femmes, enfans, tous vont tête nue

et pieds nus dans toutes les saisons. L'usage de leur caste s'oppose à ce qu'ils portent des turbans ou des sandales ; ils laissent pousser leurs cheveux et leur barbe ; les deux sexes, de même que tous les habitans de ces montagnes, ne lavent jamais leurs vêtemens, et les portent jusqu'à ce qu'ils tombent en lambeaux.

Les Kotis ne ressemblent pas du tout aux Todevis, excepté qu'ils vont de même la tête et les pieds nus ; leurs usages sont totalement différens ; ils sont plus petits, leur teint est plus foncé, leurs figures sont moins expressives. Ils sont cultivateurs et artisans, musiciens et danseurs. Le son de leur musette ressemble beaucoup à celui des cornemuses d'Écosse ; quant à leur danse, l'un de nous qui étoit amateur de cet art trouva qu'elle étoit ou l'original ou une copie du quadrille, si célèbre dans les bals de l'Europe.

Les Berghis sont les principaux cultivateurs et propriétaires de terres. Ils sont venus du Maïssour il y a à peu près trois cents ans, et ont obtenu la possession de leurs terres des Todevis, auxquels ils continuent à payer quelques poignées de grains par champ de blé, comme une reconnoissance de la concession. La langue des Berghis est un dialecte du Canarin ; on suppose que celle des Todevis et des Kotis en est un du Tamoul, mais c'est un fait singulier que les Todevis ne

savent pas parler la langue des Kotis, ni ceux-ci la langue des premiers, et que l'idiome des uns et des autres est inintelligible pour les Berghis.

Le terroir de cette contrée est très-fertile et produit annuellement deux récoltes en froment, orge, pois, opium, ail, moutarde et différentes espèces de millet. Malgré la rigueur du temps, nous trouvâmes les poiriers et les pavots en pleine fleur; il paroît que la gelée ne produit aucun effet pernicieux sur la végétation.

Les vallées offrent des provisions inépuisables d'eau excellente. Nous ne pouvions parcourir un mille dans une direction quelconque sans traverser des ruisseaux; l'eau de quelques-uns de ces torrens est fortement imprégnée de fer, il y en avoit un dont la chaleur étoit beaucoup au-dessus de la température de l'air extérieur. Ils coulent constamment et se jettent d'un côté dans le Bhovani, et de l'autre dans le Magar.

On ne voit pas de moutons dans ce pays, quoique le climat, le sol, les pâturages, leur conviennent parfaitement. Il n'est pas douteux que les mérinos n'y pussent réussir aussi bien que dans les montagnes de leur pays natal où ils vont passer l'été. Le gros bétail y est abondant; il est plus gros, plus fort, et a une chair plus substantielle que dans la région inférieure. Les Todevis possèdent de grands troupeaux de buffles d'une taille énorme, et vivent principalement de leur produit. Les

oiseaux de basse-cour y sont une fois aussi gros que dans le pays bas. Leur goût est excellent. Il y avoit parmi nous des chasseurs qui observèrent que le gibier y étoit aussi grand qu'en Europe, notamment les lièvres qui sont ordinairement rouges. Nous n'aperçûmes d'autres animaux carnassiers que des loups; cependant les habitans nous dirent qu'il y avoit des tigres dans les montagnes.

Je ne me suis pas appesanti sur les beautés pittoresques de ce pays singulier et intéressant, quoique, de quelque côté que l'on porte ses pas, l'on soit involontairement frappé de la grandeur et de la magnificence imposante du paysage. Tous les effets que la réunion de montagnes, de vallées, de forêts et d'eaux peuvent produire, se trouvent rassemblés dans cette contrée; mais ce qui surprendra peut-être beaucoup de monde sera d'apprendre qu'il existe, près de Madras, et à moins de 11 degrés au nord de l'équateur, un pays où il gèle fortement.

****

Madras, 30 janvier 1819.

BULLETIN.

I.

ANALYSES CRITIQUES.

Correspondance astronomique, géographique, hydrographique et statistique ; par M. le baron de ZACH.

SECOND ARTICLE.

Mesure universelle proposée par un François dans le dix-septième siècle.

Le savant auteur rend compte de ses opérations à Lyon, en 1811, pour déterminer la latitude de cette ville, et surtout la position de l'observatoire de Gabriel Mouton, célèbre astronome du dix-septième siècle. Plusieurs fois cette détermination avoit été essayée, entre autres par La Hire, en 1682, et par Le Gentil, en 1757. Mouton publia ses observations en 1670, à Lyon, dans un livre qui est devenu assez rare (1). On y trouve un mémoire dans lequel l'auteur propose une mesure universelle et invariable, déduite de la

(1) *Observationes diametrorum solis et lunæ apparentium meridianarumque aliquot altitudinum solis et paucarum stellarum... Una cum nova mensurarum geometricarum idea, novaque methodo eas communicandi, et conservandi in posterum absque alteratione.* —Lugduni.—Liberal.—1670.

longueur du pendule et basée sur le système décimal. Il est donc le premier qui ait donné l'idée d'une mesure dont la base, prise dans la nature, fût immuable. Ce que nos astronomes ont fait de nos jours avec le mètre, Gabriel Mouton l'avoit proposé, il y a plus d'un siècle, sous le nom de *virgula geometrica;* elle étoit la soixante-millionième partie d'un degré terrestre. Ainsi la France peut se glorifier de ce que l'idée de trouver cette mesure universelle, dont tous les jours on apprécie mieux l'avantage, est née dans son sein; aucune nation ne peut lui disputer ce beau titre à la reconnoissance de la postérité.

M. de Zach fait connoître plusieurs autres travaux de Mouton, qui n'étoit pas moins grand calculateur que bon observateur.

La vraie latitude de Lyon, suivant M. de Zach, est 45° 45′ 57″, prise de l'observatoire de la ville. Il pense que Mouton observoit près de l'archevêché.

Les mines de fer de l'île d'Elbe troublent-elles les boussoles des bâtimens qui naviguent daus son voisinage?

M. Rumker, capitaine de vaisseau de la marine royale d'Angleterre, avoit souvent entendu dire que les mines de fer et d'aimant dont l'île d'Elbe est remplie troubloient les boussoles des bâtimens qui en longeoient les côtes, surtout dans le canal de Piombino. « J'ai voulu, dit-il, vérifier si effectivement on doit ajouter foi à ce rapport, toujours répété, jamais examiné. A cet effet, en faisant le tour de l'île et en passant par le canal de Piombino, j'ai mis grand soin à observer, autant qu'il m'a été possible, la variation de l'aiguille. Je me suis, par conséquent, servi d'une méthode un peu plus rigoureuse que celle qu'on emploie ordinairement pour trouver cette variation. » Il est résulté des observations de M. Rumker que le nord de l'aiguille aiman-

tée, bien loin d'avoir été attiré, avoit plutôt été repoussé des côtes de l'île d'Elbe. A sa première observation dans le canal de Piombino, il n'étoit éloigné de la côte que de deux milles nautiques; à la seconde, vis-à-vis du cap d'Arco, il en étoit à trois milles; et, à la troisième observation, vis-à-vis du cap Calamita, à quatre milles.

M. de Zach observe que des mines de fer et d'aimant peuvent sans doute agir sur les boussoles, mais à de certaines distances seulement. M. de Lovernon, amiral danois, lui a assuré qu'il est absolument impossible de s'orienter avec une boussole dans l'Islande. Dans tous les parages du globe terrestre, on observe certaines perturbations dans les aiguilles aimantées, mais il faut bien se garder de les confondre avec leurs déclinaisons. Les grands navigateurs ont reconnu ces irrégularités, sans avoir pu en demêler les causes.

Portion géographique de Pompéia déterminée.

Dans une lettre remplie d'esprit et d'érudition, M. de Zach annonce qu'il a déterminé la position géographique de Pompéia. Il alla établir son observatoire dans le temple d'Isis, parce que c'étoit le principal et un des plus anciens de cette ville. Il vouloit en même temps vérifier si cet édifice étoit orienté; ses observations lui ont prouvé que sa façade décrivoit un angle très-considérable avec la méridienne.

Longit. de Pompéia. . 32° 9′ 32″ à l'est de l'île de Fer.
Latitude . . . . 40 44 59 nord.

Le mont Canigou, dans les Pyrénees, vu de Marseille.

Il y a plus de trente ans que M. de Zach entendoit toujours dire à Marseille que de cette ville on pouvoit aperce-

voir le mont Canigou. La chose n'étoit pas absolument impossible. La distance de Marseille au Canigou n'est que de 75 lieues. La hauteur de cette montagne est de 1431 toises. Un calcul très-simple fait voir que la courbure de la terre n'empèche pas que cette montagne ne puisse se montrer à l'horizon, si d'autres obstacles intermédiaires ne s'y opposent. « Au reste, ajoute M. de Zach, je ne pouvois douter de la vérité de l'assertion, m'ayant été confirmée par plusieurs témoins oculaires. Mais ce dont il étoit permis de douter, c'étoit si la montagne qu'on avoit vue étoit réellement le Canigou, et non pas une autre cime de la chaîne des Pyrénées, plus haute que cette montagne.

« Je commençai par calculer l'azimuth, ou angle, que la ligne tirée de Marseille au Canigou faisoit avec le méridien de Marseille; ce qui me fit connoître exactement le point de l'horizon où il falloit chercher la montagne, lorsqu'un temps propre lui permettroit de se montrer. Mais il ne suffit pas de connoître le lieu de l'apparition, il faut aussi connoître le temps auquel elle est arrivée.

« Tous les voyageurs qui ont monté sur le Canigou assurent unanimement que l'air y est très-sec et très-pur, et que son sommet est ordinairement plus élevé que les brouillards et les nuages qui s'élèvent aux deux tiers de sa hauteur. Comme le climat de tout le midi de la France est presque toujours beau et très-serein, et que néanmoins on éprouve une si grande difficulté de voir cette montagne, j'ai pensé que la cause en devoit être tout autre que l'obscurité, les vapeurs et l'opacité de l'air. Cette réflexion m'a conduit à l'idée que, peut-être, la montagne ne se montroit bien distinctement que lorsque le soleil se couchoit derrière elle, et qu'alors elle se projetoit, pour ainsi dire, en silhouette, sur le fond doré du ciel crépusculaire. Il falloit donc calcu-

ler à quelle époque le soleil, vu de Marseille, se coucheroit précisément derrière le Canigou. Le résultat montra que ce phénomène devoit avoir lieu vers le commencement du mois de février et vers la fin du mois d'octobre.

« L'an 1808, étant à Marseille, le jour du 8 février fut remarquablement beau et serein. Le ciel étoit pur et sans nuages; l'horizon de terre et de mer, parfaitement clair et net. Je me transportai, dans l'après-midi, avec tous mes instrumens, sur la montagne de Notre-Dame-de-la-Garde. Plusieurs savans et des amateurs m'accompagnèrent pour être témoins de l'expérience.

« Après avoir pointé ma lunette sur le Canigou, nous ne vîmes rien d'abord. Le soleil donnoit droit dans la lunette, et devoit par conséquent empêcher toute vision distincte des objets terrestres, soit avec des instrumens d'optique, soit à la vue simple. Ce n'étoit qu'après le coucher du soleil que le spectacle devoit avoir lieu.

« Cet astre s'approchant de l'horizon, nous attendîmes avec impatience son coucher. A peine le dernier rayon avoit-il disparu, que, comme par un coup de baguette, nous vîmes, pour ainsi dire, tomber à l'instant le rideau; et une chaîne de montagnes noires comme jais, avec deux pics élevés, vinrent, au point nommé, frapper nos regards, avec tant d'évidence et de clarté, que plusieurs spectateurs eurent peine à croire que ce fussent les Pyrénées. On les auroit prises pour des montagnes du voisinage, tant elles paroissoient distinctes et proches de nous. Tandis que mes spectateurs s'émerveilloient, faisoient leurs réflexions, et étoient occupés à tracer le dessin des contours et des pics de ces montagnes, je me dépêchai d'observer les angles de ces pics avec le fanal de l'île de Planier; et, balayant l'horizon avec ma lunette, je découvris, au nord, le sommet

du Ventoux, près de Carpentras, lorsque la nuit tombante mit fin à toutes mes observations.

« L'azimuth du Canigou, que nous avons observé, s'écarte d'un demi-degré de celui que nous avions calculé. Cette différence pourroit faire penser que la montagne que nous avons vue n'étoit pas le Canigou. Mais le calcul provisoire, pour trouver la place à laquelle devoit se montrer la montagne, n'étoit pas rigoureux et ne devoit pas l'être ; d'ailleurs, les descriptions du Canigou, données par les voyageurs qui y sont allés, prouvent que c'est bien cette montagne que nous avons vue.

« Le Monnier, médecin, et frère de l'astronome, fit, en 1733, par ordre du roi, le voyage des Pyrénées avec Dominique Cassini. Il monta sur le Canigou, le 28 septembre et le 6 octobre 1739. Voici comme il décrit cette montagne : « Ce qu'on appelle le clos du Canigou est une espèce de pré, au milieu duquel est un petit lac formé par l'eau des neiges, qui ne sauroit avoir, dans cet endroit, aucun écoulement. A l'extrémité de ce pré, s'élèvent les deux pointes du Canigou ; et, dans l'intervalle qu'elles laissent entre elles, on voit un grand amas de neiges qui s'y conservent, pendant l'été, comme dans une glacière. »

« Le Monnier parle de ces deux pics, dans un autre passage où il dit : « Nous montâmes ensuite pendant neuf heures ; et, après avoir passé par le sommet le moins élevé du Canigou, nous fûmes obligés de nous arrêter et de passer la nuit au clos ; enfin, le lendemain, nous arrivâmes à la pointe la plus élevée. » C'étoient précisément ces deux pics que nous vîmes de Notre-Dame-de-la-Garde de Marseille. Depuis ce temps-là, j'ai souvent revu le Canigou, toujours dans le mois de février, vers la fin d'octobre ou le commencement de novembre. »

Descrizzione dell' Etna, etc.; *Description de l'Etna; histoire de ses éruptions et catalogue de ses produits;* par M. l'abbé F. Ferrara, professeur de physique à l'université de Catane, etc. — Palerme, 1818, un vol. in-8° avec figures.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties; la première est purement descriptive; la seconde contient l'histoire ancienne et moderne de l'Etna; la troisième est consacrée à sa minéralogie; enfin la quatrième renferme les hypothèses que l'on peut former sur l'origine des phénomènes de cette montagne.

L'auteur la signale, dès le commencement de son livre, avec autant de justesse que de concision. « L'Etna, dit-il, ce fameux volcan, brûle près des bords de la mer, vers le milieu de la côte de Sicile qui fait face au levant. Les matières solides qu'il a vomies pendant des siècles ont formé autour de son cratère une montagne immense de forme conique, qui, partant d'une base presque circulaire, de cent vingt milles de tour, s'élève en diminuant toujours de diamètre, et, parfaitement isolée, porte sa cime orgueilleuse dans les hautes régions de l'atmosphère, où tantôt elle se perd dans les nues, tantôt elle s'en dégage pour les dominer, et lancer vers la voûte azurée des masses énormes de matières solides incandescentes, des tourbillons de feu et de fumée noire, etc. »

Les pentes du cône irrégulier que présente la montagne sont sillonnées de vallées larges et profondes, dont les flancs déchirés peuvent aider l'observateur à étudier l'histoire des éruptions. Tout est là matière brûlée; les courans de laves qu'on distingue facilement sont tous inclinés à l'horizon, et indiquent, par leur parallélisme sur les deux côtés de la vallée, que celle-ci est une solution de leur continuité; on

en trouve même des restes, en masses énormes, au fond de chaque vallée, où elles résistent à l'action des torrens; et, tandis que ceux-ci charrient à la mer les débris des éruptions anciennes, le cratère vomit de nouvelles laves que la suite des siècles verra déchirées et entraînées à leur tour.

L'auteur, après avoir rapporté quelques-unes des hauteurs attribuées à l'Etna par différens voyageurs, s'arrête à 1699 toises. Cette élévation, combinée avec la latitude de la montagne (37° 51′), produit sur ses flancs, de la base au sommet, une singulière variété de température, et comme autant de climats très-distincts. La région inférieure, dite première région, est sans contredit un des plus beaux pays de la terre. « Les hivers, dit l'auteur, n'y sont que de légers et courts sommeils de la nature; le printemps reprend bien vite ses droits, et les fleurs reparoissent dans cette riche contrée. Ce printemps se conserve sous l'ombrage des bois qui couvrent la seconde région, tandis que le soleil d'été dessèche la première. Dans la troisième, les nuits d'été sont aussi froides que celles de l'hiver dans la région inférieure....

« Il n'est pas rare de voir, en hiver, l'Etna couvert de neige, du sommet jusqu'à la base, mais à des épaisseurs et avec une durée très-différentes. Il en tombe jusqu'à dix pieds au sommet, et seulement quelques pouces vers le pied; celle-ci disparoît bientôt; mais, à la cime et dans les cavernes naturelles des vallées profondes, elle est perpétuelle. Les anciens ont souvent célébré ce prodige des neiges et des glaces éternelles qui ceignent une cime enflammée.

« La région froide est exposée à des changemens très-brusques dans la température, et à des bourrasques violentes. L'air y est d'une transparence extraordinaire; les rayons solaires ne le réchauffent que très-peu; mais, en

revanche, le sol noirâtre acquiert beaucoup de chaleur par cette même cause, il la communique à l'air contigu qui se dilate et s'élève; l'air plus froid prend sa place, et il s'établit ainsi une circulation plus ou moins modifiée par les accidens de forme et de couleur du sol. La première évaporation de la rosée du matin, facilitée par la plus grande rareté et la moindre pression de l'air dans les régions élevées de l'Etna, y produit, vers le lever du soleil, un froid piquant qui affecte surtout les jambes et les pieds des voyageurs. »

On lit avec le plus grand plaisir la description animée et élégante du spectacle imposant que présente au voyageur, arrivé à la cime, un panorama dont la circonférence a environ huit cent soixante milles d'Italie. Le tableau de l'arrivée du jour, du lever du soleil sur l'Etna, et des changemens de scène qui accompagnent chaque heure de la journée, est tracé avec une verve qui prouve que l'auteur étoit fortement frappé de ce qu'il voyoit.

« L'Etna est assis sur une base calcaire, recouverte d'un nombre infini d'anciennes laves qui avoient précédé toutes les éruptions historiques. Leurs caractères annoncent la plus haute antiquité, et elles sont faciles à distinguer des laves modernes. On les découvre, dans les régions inférieures, dans toutes les parties qui n'ont pas été encore atteintes par les laves plus récentes, ou bien dans les parties où l'action des eaux a enlevé la matière calcaire sous laquelle ces vieilles laves étoient ensevelies. Quelques coulées de lave sont descendues, par la face orientale, jusqu'à la mer, et ont formé des promontoires que les vagues ont déjà battus pendant des siècles, sans en rien détacher.

« Le sommet du cône principal présente une plaine qui a à peu près huit milles de tour, et est presque horizontale. Vers son milieu, est une dépression où se trouve le cratère

proprement dit. Les coulées de lave qui prennent leur origine sur les bords de la troncature du cône semblent indiquer qu'à une époque inconnue, ces bords étaient ceux même du cratère qui se seroit successivement comblé jusques à sa dimension actuelle, par l'accumulation des matières lancées du fond du volcan. Tout cet intérieur du cône change de forme et d'apparence à chaque éruption. On y voit actuellement une petite montagne nommée le cône du cratère, qui présente en petit l'image de la montagne. La base de ce monticule a environ deux milles de tour; sa hauteur est de 220 toises. Sa section supérieure est irrégulière, et présente comme deux cornes, dont l'une est plus élevée de quarante-sept pieds que l'autre. Le cratère est presque circulaire, son diamètre est de 2800 pieds; sa profondeur de 650. La bouche qui vomit le feu n'en occupe pas précisément le milieu, elle est un peu à l'est; son diamètre est à peu près de soixante-dix pieds. Quand il en sort peu de fumée et que le temps est calme, il n'est ni difficile ni dangereux de descendre dans l'entonnoir que forme le cratère.

« Souvent, dans les grandes éruptions, les coulées de lave se font jour par les flancs du cône, et non par le cratère. L'éruption terminée, ces bouches se referment. Les cendres et les autres matières légères qu'elles ont vomies forment autant de monticules distincts. On en compte plus de cent autour de la montagne. Quelquefois ils sont groupés de la manière la plus pittoresque.

« Dans les temps ordinaires, il ne sort que de la fumée du grand cratère. Lorsqu'une éruption se prépare, elle s'annonce par des mugissemens effrayans qu'on entend de toutes les parties de l'île, et la fumée s'élève en colonnes immenses qui troublent l'air, et finissent par obscurcir la lumière du jour.

« Les eaux, soit pluviales, soit produites par la fonte

des neiges, s'imprègnent, en pénétrant dans les couches, de divers principes qui leur donnent des caractères particuliers. Les unes ont la saveur piquante de l'acide carbonique, qui sort en quelques endroits et produit des phénomènes analogues à ceux de la grotte du chien; ailleurs, elles sont chargées de gaz hydrogène sulfuré; ailleurs, le gaz hydrogène se dégage, et on peut l'allumer, comme à Pietra-Mala, dans les Apennins. Ailleurs enfin, ces eaux sont d'une grande pureté, et arrivent telles jusqu'à la mer. L'un de ces courans, voisin de la ville d'Aci, est probablement le reste du fleuve Acis, jadis célébré par les poètes.

« La plus belle végétation couvre les bases de l'Etna jusqu'à la hauteur de près de 1340 toises au-dessus de la mer. Plus haut, on ne voit que cendres et scories. Les bois, qui jadis occupoient toute la basse région, ont disparu en grande partie, les uns brûlés par la lave, les autres abattus par la hache de l'homme. Mais la végétation, sur ce sol, est tellement active, que, sur les points où rien ne la contrarie, les bois renaissent promptement. On compte cent quatre-vingt mille habitans dans les villes et les villages qui entourent le volcan. Catane, Aci, Mascali, Castigliano, Randazzo, Bronte, sont les villes principales. Toute cette population trouve tant d'attraits et de ressources dans la beauté du climat et la fertilité du sol, qu'elle oublie facilement les dangers de sa situation, et dort tranquille sur des abîmes dont les voûtes sont souvent ébranlées par les tremblemens de terre. L'auteur décrit avec enthousiasme les richesses de végétation que la nature a répandues sur ce sol, comme pour compenser le fléau qui rend leur jouissance précaire; et, pour que sa qualité de Sicilien ne le fasse pas soupçonner d'exagération, il cite, sur le même sujet, un passage de Dolomieu qui parle de même avec ravissement du spectacle enchanteur que lui offrirent les

environs de l'Étna. Enfin, la pompe avec laquelle M. Ferrara décrit la perspective que l'on découvre du sommet de l'Etna recommande son ouvrage aux peintres et aux poètes.

Après avoir passé en revue la base de la montagne du côté de la mer, l'auteur s'écrie : « Il faut se rendre, vers la pointe du jour, sur cette plage si intéressante pour l'histoire naturelle et par les souvenirs poétiques qu'elle rappelle, et l'étudier d'abord de quelqu'une des hauteurs voisines. Alors l'île des Cyclopes et les écueils qui l'entourent, et brillent au-dessus des eaux, à mesure que ces objets reçoivent la lumière du jour naissant, embellissent, d'une manière magique, la scène par leurs formes aiguës et capricieuses. L'imagination, frappée de ce spectacle, se représente ces Cyclopes, antiques et fabuleux habitans de la contrée; on croit voir Polyphème et Ulysse; on voit aussi Enée, Galathée, Acis; ces souvenirs se mêlent à tout ce qui frappe les yeux, et lui donnent les couleurs les plus vives et les plus gracieuses.

« Dans l'espace d'environ cinq milles, compris entre le château d'Aci et Catane, on ne voit que coulées immenses de laves descendues en divers temps de l'Etna, et qui, atteignant la mer, ont formé çà et là des promontoires noirs de l'aspect le plus sauvage. La grande profondeur de la mer tout auprès montre que la plage primitive a été recouverte, à une épaisseur très-considérable, par ces coulées successives. »

II.

MÉLANGES GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES.

Royaume de Siam:

Le capitaine d'un navire arrivé de Siam à Calcutta, au mois d'avril 1819, a donné sur ce pays des détails intéressans. Les Siamois montrent peu de bienveillance pour les Européens. Le roi, qui réside présentement à Bancock, est entièrement soustrait aux regards des étrangers; cependant il fait seul le commerce de ses états, mais toutes les affaires sont entre les mains d'un interprète tchouli, favori du roi. Cet homme ne comprend que sa langue; il est vénal et fourbe, comme on peut le supposer, et en même temps adroit et rusé.

Le siége du gouvernement a été transporté de Juthia à Bancock, petite île où l'on a construit le palais du roi et un grand temple. Ces deux édifices, par les dorures et les ornemens dont ils sont décorés, méritent de fixer l'attention; mais la plus grande partie des maisons est bâtie sur des poteaux, au bord du fleuve; les terrains élevés sont si rares, qu'une quantité considérable de maisons est construite sur des radeaux qni sont amarrés aux rives du fleuve, et que l'on change de place à volonté.

On trouve, parmi les habitans, beaucoup de Chinois, de Malais, de chrétiens, et de mahométans qui forment la portion la plus remarquable de la population. Le gouvernement est partagé entre les nombreux enfans du roi; le premier d'entre eux porte le titre d'Echou-Cromacket

(seigneur). Les mesures de police usitées envers les étrangers sont modelées sur ce qui se pratique par les Birmahs, à Rangoun. Les navires sont obligés de laisser leurs canons au village de Packenham, à cinq milles de la barre du fleuve; ensuite ils sont remorqués jusqu'à Bancock, situé trente milles plus haut. Il est défendu de tuer des bœufs, la volaille même est protégée par les lois. La populace est très-incommode pour les Européens qu'elle rencontre. On ne peut ni commercer avec personne, ni même faire une visite à qui que ce soit, sans une permission spéciale du roi.

Les fusils sont ce qu'il y a de plus demandé. Les Siamois fabriquent eux-mêmes leur poudre. Les toiles à carreau, les satins et les autres étoffes de soie sont les marchandises de l'Inde les plus recherchées. Un supercargue indou feroit de bonnes affaires dans ce pays, si à l'habileté il joignoit une patience à toute épreuve; car les Siamois sont d'une indolence et d'une lenteur inconcevable, même dans l'Inde.

Siam a été visité, cette année, par des navires de Bombay et de Madras, ainsi que par des bâtimens américains. Un évêque chrétien réside dans le pays, on suppose qu'il est européen; mais les chrétiens sont simplement tolérés; ils ne jouissent d'aucune protection.

Bancock est situé sur une des branches orientales du Menam, et a toujours été considéré comme un port maritime, parce que les navires remontent rarement au-delà. Le mouillage est à moins d'un mille du palais du roi.

A peine est-il arrivé des navires européens depuis 1788; mais tous les ans il en est venu un de Surate, qui, en retour des toiles à carreaux qu'il apportait, chargeait du bois d'aigle et de sapan, et quelques pierres précieuses.

Le pays est très-bas et couvert, tous les ans, d'une inondation qui lui donne un degré de fertilité extraordinaire.

Les récoltes de riz et de sucre sont très-abondantes. Les Siamois sont les ennemis naturels des Birmahs. Ils ont souvent été maîtres de Tavoy, de Merguy et de Djonk-Ceylan, ports de la côte orientale du golfe de Bengale; dans cette partie, elle n'a guère plus de soixante milles de largeur.

Sur les limites de la végétation dans le nord de l'Europe.

La gazette de Hambourg, du 10 avril 1819, contenait l'article suivant, sous la rubrique de Stockholm, du 21 mars précédent.

« Les dernières recherches qui ont eu lieu dans les forêts de la Suède, pour vérifier quelles sont les différentes espèces d'arbres qu'elles renferment, ont donné les résultats suivans : le bouleau croît jusqu'au-delà du 70e degré de latitude; le pin s'arrête à 69°; le sapin, à 68°; le saule, le tremble, le coignassier, vers 66°; le cerisier et le pommier, vers 63°; les chênes, à 60°; le hêtre, à 57°. Enfin, on ne voit qu'en Scanie le tilleul, le frêne, l'orme, le peuplier et le noyer. »

Cet article offre quelques faits exacts, mais entremêlés de plusieurs erreurs qu'il est bon de relever; elles sont tellement en contradiction avec les observations du célèbre Linné, et avec celles dont MM. de Buch et Wahlenberg ont ensuite enrichi la géographie physique, que l'on doit s'étonner de les avoir vues reproduites par des journaux qui ont copié textuellement l'article en question. Peut-être la traduction du Suédois est-elle inexacte; alors on peut concevoir la cause de l'erreur.

Sans doute il ne s'agit, dans les recherches dont on fait mention, que des arbres qui croissent naturellement en Suède : comment donc le coignassier et le cerisier sont-ils cités? car le climat de ce royaume n'a pas pu subir des changemens qui leur permettent d'y croître aujourd'hui.

On ne les y voyoit pas dans le siècle dernier. Linné ne les nomme point parmi les arbres qui sont indigènes dans sa patrie. Il n'est, par conséquent, nullement probable qu'on rencontre le cerisier à 63°, et le coignassier à 66°. Les arbres de cette famille, que possède la Suède, sont le merisier, le merisier à grappes, l'allouchier, l'aube-épine, le sorbier des oiseaux, le sorbier hybride, le poirier, le pommier, le cotoneaster. Le pommier s'arrête au 59e. degré, le poirier s'avance encore moins vers le nord. Au contraire le tilleul, l'orme, le frêne croissent au nord des limites que leur assigne la gazette de Hambourg. Le frêne se voit encore à 62°. L'orme et le tilleul vont jusqu'au 61e degré, par conséquent à cinq degrés plus près du pôle que la Scanie. Le dernier orme que vit Linné croissoit solitaire au village de Hamrong, en Gestricie. Le peuple le regardoit avec admiration comme un arbre unique dans son espèce, et le prenoit pour un végétal nouveau; la superstition lui faisoit même supposer qu'il étoit enchanté et stérile.

Le hêtre ne va pas au-delà de la Scanie, vers l'est; il y forme de grandes forêts; mais, à l'ouest, il s'avance jusqu'à 58° 30', en Vestrogothie, ce qui est dû au voisinage de la mer du Nord. En Norvège, on le rencontre encore à 59°, sur la côte occidentale du Categat. Un peu plus au sud, on voit le houx, qui ne se trouve nulle part ailleurs dans la presqu'île scandinave. La côte orientale du Categat est trop exposée aux vents de mer, pour que les arbres s'y élèvent beaucoup; ils sont même très-rares sur les parties hautes et découvertes.

Quoique placées sous les mêmes latitudes, les côtes de la Scandinavie, situées le long de l'Océan, ont un climat plus doux que celles qui sont baignées par la mer Baltique. Le chêne s'arrête, en Suède, à 60° 40'. En Norvège, on le trouve encore à 63°. On ne le voit, en Finlande, que le

long de la côte méridionale. Il réussit mal près de Saint-Pétersbourg. Pierre-le-Grand en fit planter quelques-uns, ils sont extrêmement chétifs, on s'aperçoit qu'ils souffrent. Plus on va vers l'est, moins le chêne s'élève en latitude. En Sibérie, il finit au-dessous de 57° 30'.

Il faut aux chênes, aux arbres fruitiers et au froment une température semblable. A Drontheim, quelques fruits ne parviennent que difficilement à leur maturité, d'autres n'y arrivent jamais. Mais une petite île, située à trois milles d'Allemagne au nord de cette ville, et bien abritée des vents de mer, ainsi que de ceux du nord et de l'est, offre aux arbres fruitiers une température qui leur convient. L'on y voit aussi une forêt remplie de chenes, de tilleuls, d'érables et de frênes.

Les trembles, les aunes, les bouleaux sont, parmi les arbres qui perdent leurs feuilles, ceux qui sont le mieux adaptés au climat du nord; leur grosseur et la force de leur végétation excitent l'admiration.

Quant au peuplier noir et au peuplier blanc, ils sont bien plus délicats que le tremble, et ne s'avancent pas, en Suède, au nord du Halland.

Le tremble, l'aune blanc et le pin garnissent les coteaux et les vallons autour d'Alten, bourgade située au fond d'un golfe, à 70° de latitude. Les collines y sont couvertes de pins jusqu'à leurs cimes, et les bouleaux ne disparoissent que bien au-dessus de la vallée, dans les endroits où les montagnes commencent à former des plateaux.

En Sibérie, à l'embouchure de l'Ienisei et de la Kolima, il ne croît plus aucune espèce d'arbres, pas même des bouleaux. Les pins et les sapins y disparoissent à 67°; il en est de même dans l'Amérique septentrionale.

Mines du pays de Salzbourg.

L'exploitation des mines du pays de Salzbourg est bien moins active qu'autrefois. Le changement de valeur des métaux nobles et le haut prix des denrées de première nécessité ne permettent plus de faire des tentatives hasardeuses; mais c'est le fanatisme des siècles précédens qui a porté le coup le plus fatal à l'exploitation des mines. Cette branche d'industrie était, en grande partie, dans les mains des protestans. A Gestein, par exemple, sur deux cent quatre-vingt dix-huit mineurs, il n'y avoit que trente catholiques. Les archevêques, souverains du pays, n'y voulant souffrir qu'une seule croyance religieuse, en expulsèrent, avec une rigueur inflexible, tous les dissidens. En 1615, deux cent quatre-vingt-treize habitans de Gestein furent contraints de chercher une nouvelle patrie; plus tard, trois cent trente-trois de leurs co-religionnaires les suivirent; un grand nombre n'attendit pas sa condamnation et s'éloigna volontairement. Il y avoit parmi ces émigrans beaucoup d'hommes riches. Ils emportèrent les archives des mines, afin de priver leurs persécuteurs de la connoissance de leurs richesses et de la source qui les leur fournissoit. Le gouvernement et des compagnies qui se formèrent ensuite ne purent plus effectuer des entreprises hardies. Les particuliers ne retiroient pas toujours leurs frais. Quelquefois ils perçoient le roc jusqu'à trois cents et cinq cents toises de profondeur sans rien trouver. On rencontra un jour l'inscription suivante au-dessus d'une ancienne galerie : « On a dépensé quatre-vingt dix-neuf mille florins à cet ouvrage, et l'on n'a pas extrait pour une kreutzer. » Plusieurs centaines de puits furent fermés. Le climat, à l'âpreté duquel le travail des hommes n'opposoit

plus rien, reprit ses anciens droits. Les glaciers s'étendirent et couvrirent les galeries, les puits et toutes les ouvertures d'où les anciens mineurs avoient extrait de l'or et de l'argent. Les torrens furent aussi abandonnés à leur fougue dévastatrice. Dans le temps où l'industrie étoit active, on avoit contenu leur fureur par des murs et des digues. Tous les samedis, des ouvriers des deux sexes, rassemblés sur leurs bords et armés de râteaux de fer et de pelles, débarrassoient leur lit des pierres et des décombres qui l'obstruoient. Des socs de fer, attelés de plusieurs chevaux, donnoient de la profondeur et une direction convenable au cours des eaux. Les râteaux et les socs de fer se sont perdus; les ouvriers des deux sexes se réunissent encore tous les samedis sur les bords de l'Ache, mais c'est pour dire leur chapelet. Dans les endroits où l'impétuosité du torrent menace de renverser les obstacles qu'on lui a opposés, le pieux montagnard fiche en terre une branche de bois béni, pour protéger son héritage, oubliant l'ancienne maxime : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Notice sur les mines de diamans de la province de Boundelcound, écrite en 1785.

C'est autour de Pounah, capitale de la province de Boundelcound, éloignée de cent trente milles au sud-ouest d'Allahabad, et dans une étendue de vingt-quatre milles, à l'est, au nord et à l'ouest de cette ville, que l'on trouve les diamans dans la terre.

Tout particulier, étranger ou naturel du pays, peut chercher les diamans dans ses propriétés. Ce sont surtout les négocians du Guzerat, de Surate, de Djounagor, de Delhy, de Benarès, d'Allahabad, de Lucknau et de Ferrekabad, qui viennent à Pounah dans ce dessein. Ils em-

ploient à fouiller la terre des ouvriers auxquels ils donnent cinq roupies par mois, et les font surveiller par des gardes que fournit le radja, pour vérifier la quantité exacte de ce qui se trouve, et en estimer le prix. Un quart de la valeur est donné au radja, soit en nature, soit en argent; le reste est laissé aux marchands pour leur profit. Cependant, lorsqu'un diamant vaut plus de trente mille roupies, le radja paye le quart de ce prix au marchand et se réserve la pierre.

On trouve ordinairement ces pierres depuis dix-huit pouces de la surface du sol jusqu'à six et vingt-quatre pieds de profondeur, au milieu d'une pierre rude, de couleur brune, raboteuse et remplie de trous, ou d'une substance graveleuse, appelée khakrou, mêlée avec une terre argileuse d'un rouge foncé, semblable à l'ocre; ces deux substances sont si dures, que souvent le mineur n'en peut pas percer un pied carré dans sa journée.

Il n'y a pas de diamans dans les endroits dépourvus de khakrou. En brûlant cette concrétion, on en obtient de la chaux. On peut donc la considérer comme la matrice du diamant. Quand les mineurs, parvenus à vingt-quatre pieds de profondeur, ne rencontrent pas de khakrou, ils cessent de creuser plus avant. Ils laissent autour de leurs puits des voûtes assez larges pour que deux personnes puissent y passer. On tire la terre de la mine dans des paniers, puis on la lave et on la passe au crible; s'il s'y trouve des diamans, ils jettent un éclat qui les fait aisément reconnoître. Le radja garde pour son usage ou vend aux marchands les plus riches les pierres qu'il s'est réservées.

On dit qu'un pur hasard fit découvrir, il n'y a pas plus de soixante ans, la mine de diamans de Boundelcound. Un lapidaire qui alloit de Benarès à Pounah, ayant vu des enfans jouer avec des diamans bruts, eut l'honnêteté de ré-

véler le fait au radja, en l'instruisant de la nature et de la valeur de ces cailloux qui se trouvoient autour de sa capitale. Le prince donna ordre aussitôt de fouiller la terre, et on en découvrit dans les villages de Rougpore, Madjgavan, Tchouperrah, Berredjepore, Etouah, Djouerpore, Manikpore et Couahko.

On n'en rencontre pas, comme on l'avoit cru à tort dans le voisinage de Tchatterpore, ville située à trente milles environ au nord-ouest de Pounah.

On a vu plus haut que le pays qui contient des diamans s'étend, de trois côtés, à la distance de vingt-quatre milles de Pounah. Comme il n'est permis de cultiver aucune portion de cet espace, on peut se demander si, réellement, le possesseur dérive autant d'avantage de la fouille des diamans qu'il en tireroit de la culture successive de la même étendue de terrain, soit en pâturage, soit en labour.

Cascade remarquable en Bavière.

L'Ache, petite rivière du royaume de Bavière, sort d'une caverne des glaciers du mont Tauren, dans le pays de Berchtesgadem. Après avoir été grossie par plusieurs ruisseaux, elle roule lentement ses eaux tranquilles dans l'Achenthal, vallée qui en tire son nom. Arrivée sur les bords du gouffre du Tauren, elle se précipite de plus de deux mille pieds d'élévation. Il y a cinq grandes chutes; la dernière forme un arc magnifique qui se résout en écume et en une poussière humide qui mouillent tous les objets environnans. Le fracas des eaux est si fort et si terrible, qu'on l'entend à plus d'une lieue à l'entour; le courant d'air, produit par le mouvement de l'eau, est si violent, qu'il force à reculer quiconque veut s'avancer vers le gouffre. On ne peut s'en approcher qu'en marchant à reculons, et il n'est

pas possible de fixer long-temps ses regards sur le fond de l'abîme.

Jugement d'un anthropophage, extrait de la gazette de Sierra-Leone, du 24 juillet dernier.

Pei, nègre capturé et libéré, étoit accusé d'avoir, le 5 janvier dernier, assassiné Zongobia, autre nègre capturé, en lui coupant la tête avec un instrument tranchant fait d'un morceau de cercle de fer.

La cour eut d'abord beaucoup de peine à se procurer des moyens de communication verbale entre elle et le prévenu. Enfin, on trouva une personne qui parloit sa langue; un second interprète fut chargé de rendre intelligible le mauvais anglois de l'autre. On commença par donner à l'accusé les instructions nécessaires sur les formes de la procédure. Le prévenu, sur l'option qui lui fut offerte de récuser le chef des jurés, fit une réponse qui provoqua dans toute la cour un éclat de rire involontaire, tout en la pénétrant d'une profonde horreur. Lorsqu'on dit au prévenu de regarder ce juré, et de déclarer s'il aimoit à être jugé par lui, l'interprète, traduisant sa réponse, dit : « Il dit qu'il l'aime trop; que, *s'il l'attrape, il le mangera.* » Sur cette réponse, la cour, par pitié pour le prévenu, jugea devoir passer aux formalités subséquentes.

Le premier des interprètes rit fréquemment pendant les horribles révélations du prévenu, ce qui lui valut plus d'une fois des réprimandes de la cour. Voici le détail des faits.

Hyena, sous-inspecteur des nègres capturés à Charlotte-Town, n'ayant pas trouvé Zongobia à l'heure de la distribution, rendit compte de son absence à l'inspecteur en chef qui lui ordonna de faire des recherches. Hyena, peu après

avoir quitté son chef, vit sortir d'un taillis un homme tenant à la main un sac de canevas qu'il détourna aussitôt, comme pour le dérober à sa vue. Il questionna aussitôt cet individu qui se trouva être un certain Quia-Pei, de la même nation que Zongobia, et exigea qu'il lui montrât le sac dans lequel il vit des morceaux de chair humaine. Quia-Pei fut aussitôt mis en prison, mais il y mourut en attendant son jugement. Quia-Pei, interrogé, avoua avoir tué Zongobia, désigna Pei comme son complice, et allégua que ce dernier lui avoit suggéré l'idée de cette action, en lui disant que Zongobia étoit gras et bon à manger; tous les deux avoient surpris Zongobia, au moment où il se penchoit sur le ruisseau pour y chercher des crabes. Pei l'avoit saisi par les bras, tandis que Quia-Pei s'efforçoit de le jeter de l'autre côté du ruisseau. Zongobia s'étoit vigoureusement défendu. Ils avaient été obligés de lui couper d'abord une main, puis la tête. Ils s'étoient mis ensuite à cuire et à manger sa chair. Il paroît que d'autres assistèrent à cet horrible repas. Là-dessus Pei avoit été également arrêté.

Le magistrat, saisi de l'affaire, fit conduire Quia-Pei et Pei sur le lieu où le délit s'étoit commis. Il vit l'endroit où le feu avoit été allumé, ainsi que les os qui y étoient restés, et dont quelque-uns portoient l'empreinte d'une voracité telle, qu'un os avoit été cassé pour en extraire la moelle. La tête, avec la langue et la partie supérieure du cou, laissées intactes, avoient été enfouies dans la terre. Cette tête, exhumée, fut reconnue pour être celle de Zongobia. Les prévenus donnèrent pour raison de cette distinction, faite de la tête au reste du corps, que manger une tête, en tout ou partie, était regardé dans leur pays comme une action qui engendroit la folie. Interpellés de déclarer s'il existoit quelque querelle ou inimitié entre eux et le défunt, ils répondirent négativement. Le magistrat

ayant paru surpris de ce qu'une semblable atrocité eût été commise sans provocation ni motifs, reçut pour explication que cela avoit eu lieu par les mêmes raisons qui le portoient, lui magistrat, à tuer un mouton gras. Quia-Pei dit qu'il n'avoit été vendu comme esclave que pour avoir tué et mangé tant d'hommes, qu'il s'étoit par là rendu redoutable au roi et aux chefs de son pays.

La cour fit interpréter, en substance, à Pei le témoignage de ce magistrat, et lui demanda s'il avoit des interpellations à faire. Il dit n'avoir point de questions à faire, mais nia d'avoir participé d'une manière quelconque au meurtre dont il s'agissoit, et de l'avoir jamais avoué. Il se trouvoit, dit-il, avec son couteau et son pot près de l'endroit désigné, lorsqu'après avoir tué Zongobia, les autres l'appelèrent. Quant à l'accusation d'avoir tenu ce dernier par les bras, il demanda si un homme d'une constitution aussi délicate que la sienne avoit été capable d'un tel effort. Il nia également d'avoir désigné Zongobia comme un homme gras et bon à être tué, et d'avoir eu aucune part à toute conversation ou à tout projet de cette nature. Il savoit cependant que Quia-Pei et d'autres nègres de son pays avoient tenu de semblables discours à bord du vaisseau *le San Juan Nepomuceno*, dans lequel ils étoient venus, et formé un tel dessein qu'ils se proposoient de mettre à exécution à la première occasion.

Après quelques dispositions interlocutoires, la cour, interpellant de nouveau le prévenu, chercha à lui faire comprendre et expliquer des circonstances qui sembloient si fort déposer contre lui. Pei répondit ou plutôt affirma qu'au moment où, après avoir tué Zongobia, ils se mettoient à le dévorer, ils l'avoient invité, lui Pei, à venir en prendre sa part, ce qu'il avoit refusé, en disant que manger de la chair humaine étoit regardé dans son pays comme une action fa-

tale qui rendoit inévitablement fou. Il n'étoit point du pays de Quia-Pei, mais bien d'un territoire voisin.

Après ces diverses dénégations, la cour ne jugea pas devoir faire d'autres interpellations au prévenu. Alors la cour annonça au prévenu que c'étoit le moment d'exposer ce qu'il avoit à dire pour sa défense. Le prévenu répondit qu'il n'avoit rien à dire. L'un des jurés exprima le doute si le prévenu entendoit n'avoir rien à dire à l'égard du meurtre, ou rien à dire à l'égard de la cour. Le prévenu, interpellé de s'expliquer sur ce point, dit qu'il n'avoit rien à dire à l'égard du meurtre, et qu'il n'avoit rien à dire à l'égard de la cour. Là-dessus, le chef de justice résuma d'une manière lumineuse les diverses dépositions ; ensuite le jury se retira. Après environ une demi-heure de délibération, il rentra et rendit un verdict de *coupable d'avoir assisté au meurtre.* Le chef de la justice fit observer aux jurés que ce verdict ne pouvoit pas être reçu, l'acte d'accusation désignant le prévenu, non point comme témoin, mais bien comme auteur du meurtre, et qu'ainsi le seul verdict que le jury pût rendre régulièrement, ou que la cour pût recevoir, étoit simplement une déclaration de *coupable* ou de *non coupable.* Le chef de justice ajouta que, bien qu'il crût avoir déjà manifesté aussi distinctement qu'il étoit en son pouvoir, sans paroître chercher à influencer le jury, son opinion touchant l'insuffisance des preuves pour pouvoir condamner le prévenu, il croyoit devoir maintenant, à moins de quelque malentendu, le dire expressément : ces preuves étoient insuffisantes. Le jury se retira de nouveau. En moins d'une demi-heure, il rendit le verdict de *coupable.*

Le chef de justice dit alors qu'en recevant ce verdict, il seroit de son devoir, suivant le cours ordinaire de la justice, de prononcer immédiatement une sentence de mort contre le prévenu, dans les formes prescrites par la loi ; mais que

le même statut qui traçoit ce mode de procéder attribuoit au juge le pouvoir d'ajourner le prononcé du jugement, s'il y voyoit des causes suffisantes. D'après l'opinion qu'il (le chef de justice) avoit émise touchant l'insuffisance des preuves produites, il croiroit agir en contradiction avec lui-même, s'il ne se prévaloit pas ici de cette faculté : c'est pourquoi il ajournoit le prononcé du jugement. Le chef du jury étoit un blanc, les autres jurés étoient des hommes de couleur de la colonie.

Le dernier jour de la session, avant de passer sentence sur d'autres condamnés, le chef de justice déclara qu'il avoit jugé à propos de référer à l'autorité supérieure, en Angleterre, de l'affaire de Pei, ainsi que de l'exception, de lui chef de justice, contre le premier verdict du jury, et des motifs d'icelle. Peu après, on remit, à cet effet, entre les mains du gouverneur un exposé de l'affaire, appuyé du procès-verbal des dépositions et d'une copie de l'acte d'accusation, dûment légalisés. S. Exc. transmit ces pièces au comte de Bathurst, principal secrétaire d'état de S. M. pour le département des colonies. Ce ministre, prenant en considération les circonstances de l'affaire, crut devoir recommander Pei à S. A. R. le prince-régent, aux fins d'obtenir le très-gracieux pardon de S. M. On reçut, il y a quelques semaines, ce pardon, accompagné d'une lettre officielle de S. Exc. En conséquence, le prévenu fut immédiatement remis en liberté.

Projet de voyage à Tombouctou.

On écrit d'Angleterre qu'il y a une négociation ouverte entre une puissance étrangère et l'empereur de Maroc ; la première a engagé un Anglois à former des liaisons commerciales en grand avec Tombouctou et le Soudan. Cet

Anglois doit passer par Fez et Tafilet, où il recevra des lettres d'hospitalité et de protection de l'empereur, pour les cheiks arabes du Sahara et du Beled-el-Dgerid, et des lettres de crédit pour la compagnie des marchands de Fez, établis à Tombouctou.

On partira du Palais impérial de Tafilet; le voyage se fera avec l'espèce de chameau nommé heirie. On en achètera quatre; chacun doit porter quarante livres de riz et d'autres provisions, indépendamment de son cavalier qui doit être un cheik du Sahara. A leur arrivée à Tombouctou, chaque cheik recevra mille piastres ou l'équivalent en poudre d'or. Le voyageur anglois, qui entreprend cette expédition, parle avec confiance du succès qu'il fonde sur la connoissance générale qu'il a des Africains et de leur langage, et calcule qu'il le fera en quinze journées de marche. Il compte rester quinze jours au palais impérial de Tafilet, pour s'habituer au mouvement rude des heiries.

Il se propose d'aller de Tafilet à Tatta en trois jours, de mettre le même temps pour se rendre de chacune des stations à la suivante, et d'y faire le même séjour. Les stations sont, Tayrasa, Taudeny et le puits d'Araouan, après lequel on va directement à Tombouctou.

Le voyage a dû commencer en février dernier, et par conséquent on sera arrivé à Tombouctou au mois de mars. Pendant le séjour du chef de l'expédition à Tombouctou, en été et en automne, un des cheiks ira sur un chameau à Haoussa, dans le Ouangara, ensuite à Darbeïda sur la mer Rouge; un autre sera expédié au Benin et au nouveau Kalbar; un troisième par le cœur de l'Afrique à Sofala; celui-ci s'est engagé à être de retour à Tombouctou en trois mois, et à recueillir tous les renseignemens nécessaires. Le quatrième heirie doit rester à Tombouctou, prêt à entreprendre telle course qui sera jugée convenable. Le chef

de l'expédition s'occupera, durant son séjour, de négocier avec le roi, ou avec toute autre personne, suivant les circonstances. Les voyageurs recevront les instructions nécessaires pour recueillir des renseignemens concernant la géographie et le commerce. Après leur retour à Tombouctou, ils accompagneront le chef de l'expédition jusqu'à Tafilet.

Cette expédition est liée à un plan, de débarquer ensuite trois cents hommes, sur un point du Sahara, propre à former une colonie, qui ouvrira aussitôt des communications commerciales avec Tombouctou et le Soudan.

Sur l'étain de la presqu'île de Malacca et des îles voisines.

On trouve de l'étain dans toute l'étendue de la presqu'île de Malacca, jusqu'à 10° de latitude nord; on n'en rencontre plus dans les îles au-delà de 6° de latitude sud. L'île de Djunk-Ceylon en produit une quantité considérable; on dit que, dans certaines années, l'exportation s'est élevée à 12,000 picouls, ce qui équivaut à plus de 800 tonneaux, ou 16,000 quintaux. Quedah, Prio et Pera, ports de la presqu'île, en reçoivent aussi une immense quantité de l'intérieur, où il se vend à raison de 10 à 12 piastres le picoul ou les 133 livres; ce qui fait 60 fr. le quintal, on le vend à la Chine 100 fr. Dans les îles de Banca et de Linghi, l'étain est encore à meilleur marché; on dit que, dans la première de ces îles, les Hollandois ont conclu un contrat d'après lequel ils ne payent l'étain qne six piastres le picoul, ou un peu plus de 31 fr. 25 c. le quintal. Pendant quelques années on a retiré des deux îles plus de soixante mille quintaux d'étain, dont la plus grande partie a été portée en Chine. On le préfère à l'étain de Cornouailles dans cet

empire, où la compagnie angloise expédie de ce dernier, et perd beaucoup sur les envois. En 1813, 3000 quintaux d'étain de Banca furent envoyés de Chine en Angleterre; on n'avoit pas pu les vendre dans le premier de ces pays, on s'en défit dans le second avec un très-beau profit.

La cause de la différence du prix entre l'étain de Cornouailles et l'étain des Indes orientales s'explique aisément. Le minérai de Banca est plus riche, on n'a pas besoin de machines dispendieuses pour le retirer; et, quoique les mines soient ouvertes depuis plusieurs siècles, l'accès n'en est pas difficile. Elles sont exploitées, en grande partie, à Banca, et, dans les autres lieux où il s'en trouve, par les descendans d'une colonie de Chinois, établie dans le pays. Quelques écrivains disent que les mines de Banca n'ont été découvertes qu'en 1710 ou 1712. Mais cette assertion est démentie par l'histoire, puisque les documens existans nous apprennent que les Portugais, à l'époque de leurs premiers voyages dans l'Inde, trouvèrent des navires du pays chargés d'étain, et que, dans le neuvième siècle, les Arabes portoient ce métal en Chine.

Dans plusieurs des ports malais, où les navires vont l'acheter, on est dans l'usage de le purifier, parce qu'il est souvent mêlé d'ordures et de pierres. On se sert pour cette opération d'un takht, vaisseau en fer coulé, fait en Chine, large et très-évasé. Le feu, le fourneau, tout l'appareil en général est très grossier. Tout le minérai est apporté par eau à Quedah de plusieurs journées de route de distance; on le jette en moule de toutes sortes de figures, une assez grande partie en petits lingots carrés pesant trois livres, mais plus généralement en masses oblongues du poids de cinquante, soixante à quatre-vingts livres, avec une petite saillie à l'extrémité pour aider à les lever.

Tremblement de terre dans l'Indoustan.

Le 16 juin 1819, un tremblement de terre se fit sentir dans la soirée, depuis le pays de Kotch, à l'ouest du Guzerat, jusqu'à Calcutta. On l'éprouva aussi dans la Maloua, à Surate, et à Madras; mais c'est dans le Kotch qu'il a causé le plus de dégâts. Une lettre d'un officier anglois, datée de Porebender, raconte que, le 16 juin, au coucher du soleil, le temps étoit lourd et d'une chaleur étouffante; le thermomètre se soutenoit à 86e (23. 98); à peine sentoit-on un léger souffle de vent du sud. « A six heures cinquante minutes du soir, continue cet officier, je me promenois avec un de mes camarades sur les remparts du fort, et nous venions de nous plaindre de l'excès de la chaleur lorsque j'entendis dans le lointain un bruit qui venoit de l'ouest et qui ressembloit à celui d'une canonnade sur mer. A peine avais-je eu le temps de réfléchir à la cause qui avoit pu le produire, que je ressentis au-dessous de mes pieds un choc violent. Je m'écriai aussitôt : c'est un tremblement de terre; et, regardant devant moi, je vis le parapet en pierre, dont j'étois éloigné de six pieds, éprouver un mouvement d'ondulation semblable à celui des vagues de la mer; ce mouvement qui s'étendoit dans toute la longueur du parapet que je pouvois apercevoir, c'est-à-dire à cent cinquante pieds, étoit accompagné d'un craquement et d'une espèce de sifflement horrible à entendre. Croyant que toute la masse de maçonnerie alloit s'écrouler, je me hâtai de descendre en bas du fort, et gagnai, avec mon camarade, l'escalier qui conduisoit au-dehors. Nous éprouvions, en courant sur un terrain très-solide, la même sensation dont on est affecté en passant avec précipitation sur une planche élastique, dont les deux extrémités sont ap-

puyées sur une masse solide. J'arrivai sans accident au bas de l'escalier, qui, heureusement pour nous, étoit large; car s'il eût été serré contre les murs, son agitation étoit si grande, que nous eussions pu être écrasés par le rapprochement des côtés; les marches sembloient s'élever au-devant de nos pieds.

Quand nous fûmes parvenus, en courant, à une distance assez considérable des ouvrages, pour ne plus craindre qu'ils pussent tomber sur nous, nous fûmes singulièrement surpris de voir qu'ils avoient résisté à une secousse si violente. Bientôt un nuage d'une poussière noire, qui s'élevoit à mille pieds de distance de nous, fixa notre attention; je reconnus, en m'en approchant, qu'il étoit produit par la chute de neuf grandes tours de trente et quarante pieds de haut, et, par celle d'une portion de la courtine du fort, haute de vingt-deux et vingt-cinq pieds. La dévastation s'étendoit sur une longueur de quinze cents pieds; on apercevoit vingt-une brêches, larges chacune de cent et cent-cinquante pieds. L'endroit où nous nous promenions cinq minutes auparavant s'étoit écroulé. Je ne crois pas que le feu de vingt pièces de grosse artillerie pendant vingt-quatre heures put opérer une destruction semblable à celle qui venoit d'avoir lieu en une minute et demie; la secousse n'avoit pas duré plus long-temps, mais ses effets étoient assez puissans pour renverser les monumens des siècles.

Tous les habitans de Porebender avoient quitté leurs maisons, il n'y en avoit pas une seule qui n'eût été endommagée; une seule personne y avoit perdu la vie, ce que l'on peut regarder comme un miracle. A 14 milles de Porebender, la terre s'ouvrit et vomit une immense qnantité d'eau qui se répandit dans la plaine. Le 17, l'air étoit imprégné d'une forte odeur de soufre; les secousses qui se firent sentir à dix heures du matin et à deux heures après

midi, renversèrent de vieilles maisons; mais ce n'étoit rien en comparaison de l'épouvantable phénomène de la veille.

Durant la grande secousse, on avoit observé que tous les animaux sembloient très-effrayés; les chiens étendus à terre ne vouloient pas bouger. Les effets du tremblement de terre se firent sentir sur la côte plus que dans l'intérieur, quoique les secousses aient été plus fortes au centre de la presqu'île. Cinquante hommes furent écrasés par la chute des murs de Mongrole, port à 56 milles au S. E. de Porebender. La direction du mouvement a été de l'O. à l'E.

Une colline, à 16 milles de distance au N. N. O. de Porebender, s'est affaisée ; le terrain quelle occupoit est aujourd'hui parfaitement uni. On vit, le 17, des flammes le long de collines sablonneuses, bien boisées et situées au-delà d'un grand hallier, qui se prolonge jusqu'au bord d'un lac, près de Porebender. La surface des eaux paroissoit couverte de fumée; une forte odeur de soufre se manifestoit. On est ensuite allé examiner ces collines; l'on a trouvé les arbres grillés, et dépouillés de leurs feuilles. A 40 milles de Porebender, la terre s'est ouverte, et il s'en est échappé des flammes.

A Bhoudj, sept mille maisons ont été renversées; le 23, on avoit retiré plus de mille cadavres de dessous les ruines. C'est le lieu qui a le plus souffert.

Le terrain bas nommé Run et Bhun, situé au N. de la presqu'île, étoit entièrement sec; tout-à-coup il s'est rempli d'eau sur une largeur de six milles; on ne sait pas encore à quelle distance à l'est et à l'ouest. L'eau s'est élevée peu à peu jusqu'à deux pieds, et ensuite a baissé de moitié en quelques heures; des voyageurs à cheval, qui ont traversé cet espace le lendemain de la secousse, rapportent qu'ils ont vu au-dessus de la superficie de l'eau un grand

nombre de cônes de sable dont le sommet, rempli d'eau, bouillonnoit. Le lit de chaque rivière du Kotch, qui étoit à sec, a été rempli momentanément d'eau qui avoit le goût et la couleur du sol dont elle sortoit.

L'eau monta dans les puits avec grand bruit, et ne baissa qu'une heure après que tout fut fini.

Les secousses ont continué, avec plus ou moins de force, jusqu'au 24 juin; de gros nuages électriques remplissoient l'atmosphère, la végétation faisoit des progrès surprenans.

Tout le monde, tant que la commotion a duré, a éprouvé des étourdissemens, des douleurs aux genoux, de la foiblesse dans les jambes, de la propension à se coucher à terre plutôt qu'à rester debout, ou se tenir assis; de l'éloignement pour toute espèce d'occupation.

Le 23, les pluies commencèrent à tomber; le 25, le temps fut clair et serein; à deux heures après midi, l'on entendit, à une distance considérable, à l'est, huit coups bruyans, très-distincts, et semblables à des décharges de canon.

Les lettres de Surate annoncent que, le 16 juin, la commotion se fit sentir avec violence à sept heures vingt minutes du soir; les murs s'ébranlèrent, les lustres suspendus dans les appartemens se balancèrent fortement, les tubes de verre furent lancés contre les parois; peu d'instans avant, le vent souffloit doucement; mais, au moment de la secousse, le calme le plus parfait régna dans l'air; le ciel étoit serein. On observa une grande agitation dans le mercure du baromètre, mais elle étoit simplement occasionnée par l'ébranlement du mur auquel il pendoit, et, après la secousse, il se trouva au même point qu'auparavant. Le thermomètre étoit à 83° (22° 64). Quelques personnes ont senti la secousse pendant une minute et demie; d'autres ont calculé

qu'elle avoit duré cinq à six minutes, et que sa direction étoit de l'est à l'ouest; les vases qui contenoient l'huile ont été renversés dans plusieurs maisons; l'eau du puits de la prison, qui est ordinairement à quatre pieds de la margelle, passa par-dessus; la rivière fut singulièrement agitée, et les réservoirs du bazar débordèrent. D'autres secousses se firent sentir à huit heures et demie, et le 17 à dix heures dix minutes du matin.

A Omer, village des environs, le mur latéral d'un temple de Parsis s'est écroulé; plusieurs maisons ont été renversées.

Ahmedabad se glorifioit de la magnificence de ses monumens: ses superbes mosquées, leurs élégans minarets, ses beaux mausolées, faisoient l'admiration des étrangers; il n'a fallu que quelques minutes pour ruiner ces ouvrages qui avoient bravé la main du temps; les environs des mosquées sont couverts des débris des minarets; les murs de la plupart des grands édifices sont fendus dans toute leur hauteur. Dans cette ville, le tremblement de terre a duré près de cinq minutes; il commença, le 16 juin, un peu avant sept heures du soir, par un léger ébranlement du sol, accompagné d'un bruit sourd qui augmenta de seconde en seconde, et fut suivi d'un bruit plus fort et d'un mouvement ondulatoire si violent que l'on avoit de la peine à se tenir sur ses jambes; on éprouvoit la même sensation désagréable que dans un navire tourmenté par une grosse houle, et l'on chanceloit à un tel point que l'on s'attendoit à chaque instant à voir la terre s'entr'ouvrir; le temps étoit couvert, nébuleux et sombre; le thermomètre, une heure auparavant, se soutenoit à 90° (25° 75). Ensuite, entre minuit et une heure, et le 17 à six heures du matin, et à plusieurs reprises dans la journée, on ressentit encore des secousses.

A Djelilchir, les dégâts ont été affreux; la ville et le fort n'offrent plus qu'un monceau de ruines. Beaucoup de personnes ont péri, plusieurs étaient déjà sorties de leurs mai-

sons : un mariage alloit se célébrer dans la famille d'un homme riche; les gens invités étoient en très-grand nombre, on se divertissoit dans les rues quand la secousse arriva; près de cinq cents de ces infortunés ont été écrasés sous les ruines des maisons qui s'écrouloient.

La mousson humide avoit commencé dix jours avant le tremblement de terre; cependant il n'étoit pas tombé beaucoup de pluie les quatre jours précédens; celles de 1818 étoient arrivées tard, et vers la fin avoient été excessives. Dans la saison froide, il y avoit eu de la glace; de sorte qu'après un froid si rigoureux, la saison chaude avoit paru insupportable. Quoique les pluies de 1819 eussent commencé doucement et n'eussent pas été accompagnées de beaucoup de tonnerre et d'éclairs, elles avoient été très-abondantes, surtout au nord d'Ahmedabad. Le Sahermottra, qui coule sous les murs de cette ville, gonfla tout-à-coup, et son courant devint si impétueux qu'il avoit été impossible de le passer plusieurs jours avant la secousse, circonstance inouie dans cette saison.

Le tremblement de terre s'est étendu dans le nord jusqu'à Katmandou, dans la vallée du Népal; et les secousses s'y sont fait sentir pendant plusieurs jours.

Anes sauvages de l'Inde.

Nous avons parlé de l'injustice commise envers *Ctésias*, lorsqu'on a traité de fabuleuse sa relation de l'Inde. Cet historien avoit dit, entre autres, que les ânes sauvages de ce pays étoient très-forts et très-beaux. On vient d'acquérir de nouvelles preuves de ce fait. Voici ce que dit un journal de Calcutta. « Quelques-uns de nos lecteurs ignorent peut-être que ce n'est que depuis peu qu'on a vu, dans nos possessions de l'Inde, des *gorkhours* ou ânes sauvages. Quoiqu'ils soient communs en Perse, ce n'est que depuis que

nous nous sommes étendus vers le nord que des troupeaux de ces beaux animaux se sont offerts aux regards des Anglois. Le nabab de Bhaouelpour a fait présent d'un *gorkhour* au gouverneur général. Il a environ quatre pieds de haut, une belle peau isabelle, de longues oreilles et de grands yeux noirs Il est intraitable, et, à la couleur près, il ressemble à un zèbre. C'est, dit-on, un modèle de force, de grâce et d'agilité. »

Détails récens et curieux sur les Bramines.

On ne peut douter du mouvement opéré dans l'esprit des Indous par les efforts constans des missionnaires chrétiens, lorsqu'on lit les détails suivans : Rammohon-Roy, savant Pandit, a publié en bengali une traduction du Mandoukya, un des livres saints, avec l'abrégé d'un commentaire d'un auteur ancien sur ce livre, et une introduction. Cet ouvrage est un des dix oupenisched sur lesquels est fondée la doctrine des Vedas. Sa publication fournira aux Indous des argumens contre le culte des idoles, argumens que les bramines seront embarrassés de réfuter. Rammohon se prépare aussi à publier une traduction angloise d'un Veda, avec un commentaire. Il a déjà fait paroître des ouvrages qui tous ont pour but de ramener la religion des Indous à sa simplicité primitive. Si, à une époque même éloignée, ses travaux obtiennent le succès qu'ils méritent, il pourra être regardé comme un vrai bienfaiteur de ses compatriotes; quoi qu'il en puisse arriver, ils lui donnent des droits à l'estime des hommes de bien de tous les pays.

Dernièrement, un Gossein très-savant mourut à Santipore, dans un âge très-avancé. On dit qu'à ses derniers momens il a fait une profession de foi conforme à la doctrine des Vedas, et qui a scandalisé tous les idolâtres du lieu. Porté par ses parens sur les bords de la rivière, on

mit devant lui, suivant l'usage, la plante toulsi. Ses parens alloient inscrire sur son corps, avec de l'argile du Gange, le nom de Krischna, et lui disoient de prononcer les noms de Ganga, de Narayoun et de Krischna, lorsqu'à leur surprise extrême, il leur ordonna de cesser et d'emporter le toulsi, ces cérémonies étant au moins inutiles et une pure moquerie du vrai Dieu. Il avoua en même temps avec honte que, durant toute sa vie, il avoit, par de purs motifs d'intérêt, encouragé de semblables pratiques, et protesta, jusqu'à son dernier soupir, qu'il n'y a qu'un Dieu, qui est la source de toutes nos facultés, et dont la nature est incompréhensible.

III.

NOUVELLES.

Statistique du grand-duché de Bade.

Il vient de paroître dans la librairie de M. Braun, à Carlsruhe, une carte géographique et une table historique et statistique du grand-duché de Bade, qui sont l'ouvrage du savant M. Hennisch, attaché comme réviseur au ministère de la guerre. Le titre de la carte est : « *Le grand-du-« ché de Bade d'après ses élémens, ses baronnies, ses sei-« gneuries domaniales ou foncières* (Standes und grund-« herrschaften), *ses acquisitions et ses cessions, basé sur « les cartes du major Hammer et autres.* » Celui de la table statistique est : « *Table qui offre un coup d'œil sur « les acquisitions et les cessions de la maison grand-du-« cale de Bade, depuis l'arrivée au gouvernement de feu le « grand-duc Charles-Frédéric* (1746) *jusqu'à nos jours,* « avec la spécification nominale de tous les seigneurs tant

« barons que propriétaires de domaines, et de l'état de
« leurs possessions par rapport à la population, l'étendue
« et la valeur statistique, basée sur des rapports et des
« données irrécusables, et puisée dans des sources authen-
tiques. » Ces deux pièces présentent l'histoire la plus ré-
cente et la plus remarquable du grand-duché, dans un
ensemble exact et parfait. On y distingue les états hérédi-
taires primitifs (Stammelande), ainsi que ceux qui, en
six différentes époques (depuis 1746 jusqu'en 1818), ont
été ou acquis ou cédés par Bade. Nous allons relever de
cette table quelques dates qui nous paroissent d'un intérêt
plus général. « Lors de la première époque en 1746,
à l'avénement au trône de Charles-Frédéric, les biens hé-
réditaires de Bade-Durlach et de Bade-Bade ne contenaient
pas au-delà de 29 lieues carrées avec 139,578 habitans
128,367,580 florins de valeur; à la 6.ᵉ époque, en 1819, au
contraire, 272 lieues carr. 1,001,431 habitans et 774,530,990
florins en valeur. Les domaines hérités après déduction
faite des cessions, comprennent 51 lieues carrées, 217,381
habitans, 187,661,600 fl. en valeur. Les acquisitions, après
la déduction des domaines cédés, montent à 207 lieues
carrées avec 744,620 habitans, et sont évaluées à 557,163,000
florins.

Le grand-duché compte en tout : 8 baronnies avec
61 lieues carrées de surface, 195,051 habitans, ayant en
fonds taillables 139,305,683 fl., 21 seigneuries foncières
avec 29 lieues carrées, 119,766 habitans et 99,042,967 fl.
en biens taillables.

Déduction enfin faite des propriétes des barons et des
seigneurs fonciers, il reste en posssesion immédiate de la
couronne 176 lieues carrées avec 686,703 habitans, offrant
en biens taillables une valeur de 535,530,920 fl.

Diverses remarques de statistique.

D'après un dénombrement qu'on vient de publier, la Suède compte actuellement 2,543,412 habitans. La Norvège a aussi dû gagner, et toute la monarchie suédo-norvégienne peut avoir 200,000 habitans de plus que nous ne lui avons donné ci-dessus, p. 22.

On mande de Saxe que la dette de ce royaume ne s'élève pas à 18 millions, mais seulement à 16,660,771 écus 2 gros et 7 pfennings. Avant le partage du pays, elle montoit à 22,857,626 écus 1 gros; sur cette somme, la Prusse s'est chargée de celle de 6,195,854 écus 22 gros 7 pfennings.

Le roi de Prusse, par une ordonnance, vient d'arrêter le montant de la dette publique prussienne à 181 millions d'écus prussiens. Il ne pourra être fait à l'avenir aucun nouvel emprunt sans le concours des états-généraux.

La république de Genève vient de fixer son budjet, pour l'an 1820, à la somme totale de 1,473,483 florins genevois (environ 680,000); dans cette somme sont compris 646,457 florins, pour dépenses militaires. La ville de Genève a en outre un budjet *municipal*, fixé à 401,420 florins (environ 185,270 francs).

La république de Cracovie a fixé son budjet, pour l'année 1820 à 1821, à la somme de 1,329,351 florins polonois, ou 332,337 florins d'empire. L'université seule compte 410,000 florins, tandis que le militaire n'en absorbe pas tout-à-fait 150,000.

Le royaume de Prusse, proprement dit, comptoit, en 1818, d'après un recensement qui vient d'être publié, 1,561,095 habitans. L'accroissement, depuis 1816, est de 128,691 individus. Kœnigsberg avoit 58,623 habitans, et Dantzick 48,671.

Plusieurs journaux répètent une note ainsi conçue : « On a remarqué que la consommation de café en Europe,

qui montoit autrefois à 69,000,000 de livres par an, n'a été, en 1819, que de 37,000,000, ce qui fait près de la moitié de diminution. » Nous soupçonnons, dans ces données, quelque grave erreur.

Expédition du capitaine Parry.

Un journal irlandois a répandu le bruit que le capitaine Parry, envoyé pour vérifier les erreurs et les lacunes que l'on vouloit trouver dans les recherches du capitaine Ross, étoit passé, par un détroit ou un golfe quelconque, jusqu'à l'embouchure de la rivière *Copper-Mine*, que de ce point il avoit envoyé le lieutenant Hoppner, un de ses officiers, à une factorerie de la compagnie du nord-ouest, et que les dépêches, remises par cet officier à l'agent de la compagnie, étoient arrivées à Montréal, en Canada, le 27 décembre, l'an passé. Le silence gardé par l'amirauté angloise détruit ce vain bruit; d'ailleurs, il faut ignorer la situation respective des factoreries de la compagnie du nord-ouest et de celles de la compagnie de la baie d'Hudson, pour ne pas voir, au premier coup d'œil, que c'est à une de ces dernières que le capitaine Parry auroit dû envoyer son courrier, si réellement il fût arrivé à la rivière *Copper-Mine*.

La fausseté de cette nouvelle, telle qu'on la donne, n'empêche pas qu'on ne puisse regarder comme vraisemblable, ou du moins comme possible, la découverte de quelque golfe, formant un prolongement de la baie de Baffin, dans la direction de la rivière *Copper-Mine*. Il est, précisement dans cette latitude, une partie des côtes que M. Ross n'avoit pu suivre de près à cause de la glace. Mais, si tel étoit le cas, il semble que le capitaine Parry a dû faire cette découverte au mois d'août à cause de la courte distance qui sépare les deux points en question; et, dans cette supposition, on en auroit déjà des nouvelles authentiqnes.

Si nous restons encore long-temps sans nouvelles de M. Parry, si le mois de juin ou de juillet ne nous apporte aucun renseignement sur le sort de son expédition, il résulteroit de ce silence même un augure favorable pour la découverte d'un passage de la baie de Baffin dans l'Océan pacifique; car, si ce navigateur est arrivé jusqu'au détroit de Behring, dans l'automne de 1819, on ne pourroit en avoir des nouvelles plus directement que par le Kamtchatka, où il ne seroit guère arrivé que dans le printemps présent, en supposant même des circonstances extraordinairement favorables.

Nous partagerons sincèrement la joie que ce succès causeroit à M. Barrow et à tous ceux qui croient à l'existence d'une mer polaire; car notre hypothèse, contraire à celle qu'ils soutiennent, n'exclut ni l'intérêt pour une grande découverte, ni l'admiration pour une entreprise courageuse. Mais nous craignons bien qu'on n'apprenne bientôt que les vaisseaux du capitaine Parry ont été bloqués par la glace, comme, en 1619, ceux de *Jens Munck*, dans quelque havre solitaire de la baie de Baffin, ou peut-être dans cet archipel glacial qui, au nord de la baie d'Hudson, présente un si vaste espace, entièrement inexploré depuis les voyages de Fox en 1631. Ce seroit déjà un champ de découvertes assez étendu. En réfléchisant sur les anciennes cartes, et replaçant les îles James, Cumberland, Mount-Raleigh, d'après les observations nouvelles, il nous semble qu'il doit exister, dans cette masse de terres, *deux* détroits, conduisant de la baie de Baffin dans celle d'Hudson, peut-être plus loin.

On sait que l'expédition du capitaine Parry, de même que celle du capitaine Ross, avoient, à différentes époques de leur voyage, jeté à la mer des bouteilles cachetées, contenant l'indication du lieu où l'on se trouvoit. On apprend

de Norvège que, le 21 septembre dernier, une de ces bouteilles a été trouvée au-dessus de Roede, près de l'embouchure d'une rivière. La bouteille contenoit un rapport du capitaine de l'*Hecla*, portant la date du 22 mai 1819. Ce bâtiment étoit alors par 59° 4′ N., et 6° 55′ O. de Greenwich. Tout l'équipage jouissoit d'une bonne santé. Le capitaine prioit quiconque trouveroit la bouteille de faire parvenir son rapport à l'amirauté d'Angleterre; on s'est conformé à cette invitation.

Ouragan dans le pays de Kotch.

Un journal de Madras, du 9 octobre, annonce que la partie occidentate du Kotch venoit d'éprouver un ouragan affreux. Il avoit duré deux jours et deux nuits. Tous les arbres avoient été déracinés, tous les champs dévastés; les villes et les villages, détruits par le débordement des eaux. Peu de monde avoit perdu la vie, mais le bétail de toute espèce, à l'exception des buffles, avoit été à peu près anéanti dans plusieurs endroits. Dans les plaines, l'eau s'étoit élevée généralement à quatre pieds de hauteur; des charrettes avoient été emportées par le vent à plusieurs milles de distance. L'ouragan ne s'étoit pas fait sentir à Bhoudj avant le 29 septembre, mais l'on y avoit éprouvé, pendant huit jours, des vents violens et de la pluie; enfin, le ciel avoit été si constamment nébuleux, qne l'on n'avoit pas aperçu le soleil un seul instant. Les Anglois se croyoient à Londres. Les pluies avoient été continuelles depuis le 12 juillet, mais peu fortes; l'on n'avoit pas encore, à cette dernière époque, semé un grain de coton, et les blés étoient pourris par la racine.

Mort de M. Ritchie.

Des annonces positives, dans les journaux anglois, et des lettres de Tripoli, arrivées à Paris, ne laissent aucun

doute sur la mort de ce jeune et savant voyageur, qui s'étoit rendu à Mourzouk, dans le Fezzan, avec le titre de vice-consul anglois. On s'accorde à dire que M. Ritchie étoit arrivé, dans la capitale de Fezzan, sans encombre, et que là les alimens, peu convenables à sa constitution, l'ont fait tomber dans une dyssenterie ; il consomma toutes ses provisions de médecine, ou bien on les lui vola ; il se vit dans la nécessité de se faire ramener à Tripoli, mais il expira dans la route. Tels sont les détails qu'on a reçus sur ce triste événement par lequel s'évanouissent de grandes espérances pour la géographie. M. Ritchie avoit étudié, avec beaucoup de succès, l'astronomie et les sciences physiques. Nous consacrerons à sa mémoire un article plus étendu, dès que nous aurons recueilli des circonstances plus positives sur la fin de sa carrière.

Conquête du Cachemyre par les Seiks.

Rendjet-Singh, chef des Seiks (1), ayant assemblé son armée, au mois de juin 1819, l'a envoyée contre le pays de Cachemyre. Son fils aîné commandoit l'avant-garde, mais le général en chef de l'expédition étoit Devand-Tchend, ami particulier de Redjet-Singh. La saison qu'il a choisie est la plus favorable pour pénétrer dans cette contrée. Rendjet-Singh a encouragé ses troupes, en leur déclarant que plusieurs serdars cachemyriens devoient se joindre à lui, et lui remettre leurs places sans résistance.

Ses promesses se sont vérifiées, son armée a été victorieuse. Quand il apprit que le Cachemyre étoit en son pouvoir, il forma d'abord le projet d'aller visiter cette province, mais ensuite il changea d'idée, et s'occupa de choisir pour gouverneur un officier intelligent et fidèle.

L'adresse, la prudence et l'habileté de Renjet-Singh

(1) *Voyez* T. III, p. 121 de ces Annales.

dans l'art militaire sont suffisamment connues. Il est très-probable que, sous son gouvernement, les produits du Cachemyre seront plus considérables que sous celui du roi de Caboul. Son génie et son intrépidité lui donnent la force nécessaire pour tenir dans le respect un grand nombre de petits états mécontens qui sont toujours sur le point d'échapper au paiement du tribut stipulé. Tant qu'il vivra, il saura sans doute les faire obéir ; mais il est probable qu'après sa mort, l'empire des Seiks s'écroulera tout-à-coup, et se partagera en une infinité de petits états indépendans.

Zingaris au Brésil.

Les Zingaris, appelés à tort Bohémiens, ont pénétré dans l'Amérique méridionale. On en rencontre au Brésil, dans la capitainerie de Pernambouc ; ils y mènent, comme en Europe, une vie vagabonde ; toutefois ils semblent s'adonner plus au trafic, et moins an pillage. Ils achètent, vendent et troquent des chevaux, ainsi que des bagatelles en or et en argent. Ils ne pratiquent aucune cérémonie religieuse, et se marient exclusivement entre eux.

Antiquités nationales découvertes en Ecosse.

En enlevant des décombres de l'emplacement du château de Macbeth, près de Perth, en 1819, une partie du sol s'enfonça de six pieds, et laissa voir une voûte bien construite, longue de six pieds et large de quatre. On trouva dans les ruines une grande pierre qui pesoit près de cinq quintaux. Son apparence fit juger qu'elle étoit ferrugineuse et météorique. On rencontra aussi deux tablettes rondes, d'une composition qui ressembloit au bronze ; elles offroient des figures de boucliers. La pierre a été envoyée à Londres. Ces objets ont dû rester cachés depuis le règne de Macbeth qui les avoit déposés dans les caveaux de son château de Dunsinane.

Un des boucliers offroit deux lignes de caractères que l'on a expliqués de la manière suivante : « L'ombre du royaume viendra, lorsqu'on me rapportera à Béthel. » Suivant une ancienne légende écossoise, des mains invisibles ont apporté jadis, au palais de Scone, l'oreiller de Jacob, qui étoit à Béthel. Beaucoup de personnes croient qu'Édouard I, roi d'Angleterre, n'envoya à Westminster qu'une imitation de cette pierre sacrée, et que la véritable resta cachée.

—Depuis cinq ans, on a publié à Lisbonne, en portugais, un tableau géographique et historique du Brésil, en 2 volumes in-4° ; un dictionnaire géographique du Portugal, en 9 vol. in-8° ; un abrégé de l'histoire du Portugal, par Azevedo, en un volume in-8° ; divers traités de géographie, un atlas du Portugal, en 19 feuilles, par Lopez ; des cartes de quelques provinces du royaume, des cartes d'autres pays de l'Europe ; enfin une histoire du Brésil, traduite du françois.

FIN DU TOME IV ET DE LA PREMIÈRE ANNÉE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Pages.

BULLETIN.

I.

ANALYSES CRITIQUES.

II.

MÉLANGES GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES.

III.

NOUVELLES.

FIN DE LA TABLE.



